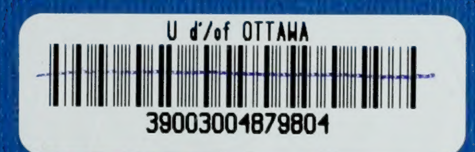

U d'/of OTTAWA
39003004879804





Docteur PANEL

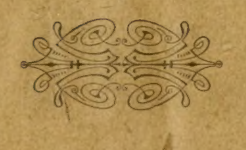
LA VIE & LES ŒUVRES

DE

JACQUES DE CAHAIGNES

Professeur du Roi en Médecine

A l'Université de Caen. — 1548-1618



SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Imprimerie E. LECOURT

48, Rue Pierre-Corneille

1902


IN
LABORE
REQUIES

592-118-240

LA VIE & LES ŒUVRES

DE

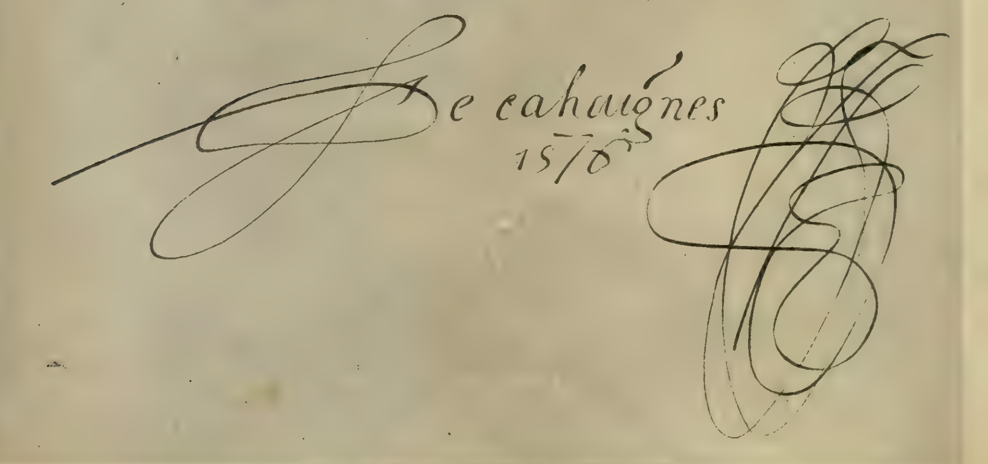
JACQUES DE CAHAIGNES

PROFESSEUR DU ROI EN MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE CAEN (1548-1618).





Aug de Blangy del — J Storck sc.



(*Extrait de la* Revue médicale de Normandie, *n° du 10 août 1902*)

FEV 25 1974

LA VIE & LES ŒUVRES

DE

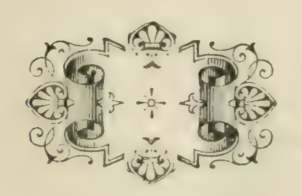
JACQUES DE CAHAIGNES

Professeur du Roi en Médecine à l'Université de Caen

1548-1618 ?

Par le Docteur G. PANEL

MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE CAEN



SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

IMPRIMERIE E. LECOURT

Rue Pierre-Corneille, 48.

1900


BIBLIOTHECA

Extrait de *la Normandie Littéraire*

AVANT-PROPOS

La vie et les œuvres de Jacques de Cahaignes ne sauraient être résumées en quelques pages. Cet illustre citoyen de Caen, pour lui conférer le titre dont il honora lui-même ses contemporains, ne fut pas seulement un médecin instruit et distingué, il tint encore une place très grande dans sa patrie. Nous le voyons, en effet, plus ou moins mêlé à tous les événements publics dont elle fut le théâtre, non seulement pendant les années 1591-1594 au cours desquelles il exerça dans des circonstances critiques les fonctions d'échevin, mais aussi durant toute sa vie, soit à l'occasion des entrées des Gouverneurs de Normandie à Caen, soit pour faire entendre la voix de la conciliation dans les questions de nature à diviser les esprits de ses concitoyens ; par dessus tout, nous le trouvons toujours au premier rang dans les affaires où les intérêts de l'Université étaient en jeu. Quant à ses écrits ou scientifiques ou purement littéraires, ils nous semblent mériter de fixer sérieusement l'attention.

Pour placer dans un jour convenable une vie si bien remplie et des œuvres si diverses, nous avons cru nécessaire de diviser notre sujet. Dans un premier chapitre, nous nous sommes attaché à faire connaître l'homme privé tel qu'il s'est révélé à nous par la bonne foi naïve et pleine de candeur avec laquelle il a dit et écrit tout ce qu'il pensait. Dans un second chapitre, nous l'avons suivi dans les lignes principales de sa vie publique. Nous avons, dans le troisième, résumé son œuvre au sein de l'Université qui renaissait alors peut-on dire ; car la restauration (c'est le mot consacré) dont elle fut à ce moment l'objet, est une véritable résurrection qu'elle dût aux soins et au zèle, et parfois aux libéralités de savants et dévoués pro-

fesseurs plus qu'au triumvirat chargé de ses intérêts. Cahaignes qui coopéra si activement à cette rénovation, aurait pû sans exagération une fois le succès obtenu, dire en parlant de ceux auxquels il était dû : *Quorum pars magna fui.* Ne fut-il pas, d'ailleurs, trois fois recteur de l'Université et dix-sept fois doyen de la Faculté de Médecine ? Dans un quatrième chapitre, nous avons considéré principalement le médecin et son œuvre médicale. Dans le cinquième, enfin, nous avons étudié l'écrivain dans ses œuvres purement littéraires.

Qu'il nous soit, dès maintenant, permis de dire que, en étudiant la vie et les œuvres de ce médecin de Caen, et à mesure que nous pénétrions plus complètement dans son intimité, nous nous sommes pris à l'aimer dans sa candeur, sa loyauté et son zèle pour les intérêts de son pays et de l'Université auxquels il s'est consacré sans réserve. Nous croirons avoir réussi dans notre entreprise si le lecteur, après avoir pris connaissance des notes recueillies par nous, juge que l'homme dont nous avons fait l'histoire est de ceux auxquels fait penser cette phrase qu'il a écrite dans ses éloges : « La gloire tout entière des cités ne dépend pas de leurs remparts, de leurs édifices, mais de l'illustration de leurs habitants. » (1)

---

(1) *Eloges des citoyens de la ville de Caen*, première centurie, par Jacques de Cahaignes, *traduction d'un Curieux* (M. le vicomte de Blangy). Caen 1880 p. 65.

I

L'homme privé

Jacques de Cahaignes naquit à Caen en l'année 1548. Cette date est précisée par plusieurs témoignages, entre autres par celui de Des Demaynes, qui écrit en l'année 1614 que Cahaignes est âgé de soixante-six ans. (1) Il était fils d'un médecin, Pierre de Cahaignes, exerçant avec honorabilité dans la ville depuis un certain nombre d'années. Ce que nous savons de plus exact sur le père, nous le tenons du fils qui dans son Eloge 10 en parle en ces termes : « Mon père, mon père bien aimé, je vous offre, je vous dédie, je vous consacre cet Eloge en témoignage de mon amour filial envers vous et en échange de la vie que vous m'avez donnée. Vous, issu de l'honnête famille de Cahaignes qui résida pendant deux cents ans dans ce

---

(1) *Des Demaynes* : Répartie en faveur du livre de M. de Cahaignes contre l'autheur d'un libelle intitulé : *Admonitio ad I. Cahagensis medicinæ professoris regii libellum de Aquis Medicatis*, etc. — A Caen, de l'imprimerie de Jacques Le Bas, imprimeur du Roy, 1614.

petit village de Mathieu (d'où est sorti le poète français Clément Marot), le premier vous avez été vous établir dans la ville voisine, à Caen, et y fixant le siège de votre fortune, vous y avez mené un genre de vie différent du leur. Eux, bons agriculteurs, pratiquèrent la vie des champs : connus seulement de leurs voisins, ils n'eurent point un nom célèbre. Vous, initié aux secrets de la médecine, vous avez soutenu honorablement votre réputation et avez fait connaître votre nom au loin dans la province. » (1)

En outre de ce renseignement, Cahaignes nous fournit encore quelques détails sur sa famille : Il avait deux sœurs ; comme il perdit son père en 1563, alors qu'il n'avait encore que quinze ans, il le remplaça auprès d'elles. Il en donna une en mariage au sieur de Calix, fils de Gervais Poulain, à cause, dit-il, des sentiments de loyauté inhérents à cette famille. C'était sa sœur Marie qui, outre deux filles honorablement établies, eut un fils nommé Pierre, qui devint l'héritier de notre médecin (2). Son autre sœur, Anne de Cahaignes, fut mariée à Denis Pelloquin, et n'eut pas d'enfants (3). Si nous ajoutons que Cahaignes nous déclare qu'il est du nombre des parents de Pierre Fresnel (4), nous aurons dit tout ce qu'il aura bien voulu nous confier de sa famille.

Mais, par lui-même, sans qu'il l'ait ainsi voulu, nous connaissons encore le nom d'un membre de sa famille. Les archives de l'Hôtel-de-Ville de Caen ont conservé un billet confidentiel de Cahaignes, dans lequel il parle d'un Pierre de Cahaignes qui est son cousin germain (5).

Un autre membre de la famille, dont nous devons parler, est

---

(1) Cette citation, comme toutes celles que nous ferons des Eloges des citoyens de Caen, est prise dans la traduction française que *M. le vicomte de Blangy* a donnée de l'ouvrage de Cahaignes : *Elogiorum Civium Cadomensium, centuria prima. Authore Jacobo Cahagnesio Cadomensi, medicinæ professore regio, Cadomi Ex typographia Jacobi Bassi*, 1609.

(2) Eloge 7me.

(3) Eloge 77me.

(4) Eloge 38me.

(5) Ce billet a été reproduit en fac-simile dans la traduction des Eloges due à M. de Blangy. M. Lair, dans son *Histoire du Parlement à Caen*, a imprimé par suite d'un *lapsus calami* que ce Pierre était frère de Jacques.

Etienne de Cahaignes. P.-D. Huet, dans ses *Origines de Caen*, nous dit de lui : « Etienne de Cahaignes, son proche parent, qui fut depuis professeur en médecine dans la même université, allant faire ses études à Leyde, en Hollande, dans sa première jeunesse, Jacques se servit de cette occasion pour écrire par luy à Joseph Scaliger qui, par son éminent savoir, soutenoit dans cette Académie l'honneur du nom François, et pour lui envoyer une bourse en broderie d'or, faite à Caen. » (1) Notre auteur, à la fin de sa brillante carrière, dirigea les études médicales de ce jeune homme, et le chargea de lire publiquement les premières de ses *sex orationes* dont nous parlerons plus loin.

Il nous paraît légitime de préciser les détails relatifs à la famille de Cahaignes. Pour cela nous devons parler de Cyprien de Cahaignes, sieur de Fierville, greffier du bureau des Finances, à Caen.

« Ciprien de Cahaignes, anobly par chartre de juin 1593, registrée aux comptes le 14me aoust, et aux aydes, le 9me novembre, audit an sans indampnité, est greffier heredital du Bureau des finances en l'eslection de Caen ou il est demeurant : a de fils Jacques, Etienne et Denis. Est de l'édit pour les Suisses » (2).

Etienne, fils de Cyprien, est celui dont nous avons parlé précédemment.

Le registre de Jacques de Mesme que nous venons de citer, vérifie la noblesse de Cyprien de Cahaignes, en 1599. Il cite trois enfants.

Le nobiliaire de la noblesse de Normandie dressé par Chamillard, en 1666, cite : « Pierre de Cahaignes, escuyer, sieur de Fierville, fils de Pierre, fils dudit Cyprien ». (3)

Cyprien de Cahaignes eut donc un quatrième fils, mais il est né

---

(1) Huet. *Origines de Caen*. 2me édition, p. 360.

(2) *Registre des personnes qui se sont trouvez nobles es neuf eslections de la Généralité de Caen, sur la visitation de leurs lettres d'enregistrement qui en a esté faicte par Mr Jean-Jacques de Mesme*, etc. Bibl. municipale de Rouen, ms Y 21. Martainville. p. 233.

(3) *Nobiliaire de la province de Normandie, dressé par Chamillard, intendant de cette province, en 1666*. Bibl. mun. de Rouen, ms. Y 4 Martainville.

postérieurement à 1599. Ce n'est donc pas de ce Pierre que parle le billet confidentiel que nous avons cité, puisque ce billet est daté de 1592.

Il n'est pas douteux que Cyprien et Jacques le médecin appartenaient à la même famille. On pourrait se contenter pour l'admettre de la similitude des armoiries qui étonnerait dans deux familles entièrement étrangères l'une à l'autre.

Cyprien de Cahaignes, anobli en 1593 portait : « d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses d'argent et de trois poignards de mesme en pointe ». (1) Ces armoiries peintes dans un manuscrit (2) sont celles que l'on retrouve dans le nobiliaire de Chamillard : « d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et de trois poignets tenants chacun une espée d'argent en pointe. »

Jacques de Cahaignes le médecin a écrit de son côté dans un manuscrit conservé à Caen dans le fonds Mancel : « Blason sur mes armoiries auxquelles sont trois mains qui tiennent trois épées dégaînées dans un champ de gueules. » (3)

Rien ne prouve que la noblesse de Jacques de Cahaignes soit bien authentique et nous la croyons fort douteuse ; mais peu importe. Malgré la différence du champ il y a ce fait que Jacques s'attribuait les trois dextrochères armées d'épées nues qui se trouvent dans les armoiries de Cyprien.

Mais quel était le lien de parenté qui les unissait ?

Il nous semble difficile d'admettre que Cyprien, anobli en 1593 et qui eut un fils après juillet 1599, ait été frère du père de Jacques qui mourut en 1563. Fut-il frère de Jacques ? Non ! car Etienne, son fils, eût été neveu du professeur royal de médecine et, comme tel, celui-ci le désignerait comme son futur héritier, à lui vieux célibataire, ainsi qu'il le fait pour un autre neveu.

Il est probable que Cyprien fut comme ce Pierre que nous trouvons mentionné à la date de 1592, fils d'un frère, demeuré inconnu de Pierre de Cahaignes, père de Jacques.

---

(1) Bibl. municipale de Rouen, ms. Y 20 Martainville, p. 211.

(2) Bibl. municipale de Rouen, ms. Y 19 Martainville, f° 169, v°.

(3) Bibliothèque municipale de Caen, Collection Mancel, ms. 54, p. 22.

Et voici dès lors comment nous dresserions la généalogie de cette famille :

. * * * DE CAHAIGNES

PIERRE DE CAHAIGNES
Médecin à Caen
† 1563

- **JACQUES**
  Professeur du Roy en médecine.
- **ANNE**
  Mariée à Denis PELLOQUIN.
- **MARIE**
  Mariée au fils de Germain POULAIN Sieur de Calix.
  - **ANNE POULAIN**
    Mariée à Charles de CHAVIGNY.
  - **MARIE POULAIN**
    Mariée au fils de Pierre Deschéaux
  - **PIERRE POULAIN**
    Avocat au siège présidial de Caen. Héritier de Jacques

* * * DE CAHAIGNES

- **CYPRIEN**
  Greffier hérédital du Bureau des Finances de Caen.
  - **JACQUES**
  - **ETIENNE**
    Sieur de Verrières
    Médecin
    Epousa en 1622 Judith de Foulognes.
    - **CYPRIEN**
      Sieur de Verrières
      Médecin
      Né en 1624
  - **DENIS**
  - **PIERRE**
    Né après le 7 Juillet 1599.
    - **PIERRE**
      Sieur de Fierville
      Greffier au bureau des Finances de Caen.
      Né en 1634.
- **PIERRE**
  Cité dans le Juillet de 1592

A la famille de Cahaignes, appartiennent encore les nommés Georges et Jean de Cahaignes. Leurs armoiries sont les mêmes que celles que nous avons décrites : « d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent 2 et 1 et de trois mains d'argent en pointe rangées en face empoignant chascune une espée de mesme. »(1) Voici en quels termes cette noblesse est constatée en 1644 : « Le Roy considérant les services rendus par Georges de Cahaignes pour l'apaisement des troubles dans la ville de Caen, et par Jean de Cahaignes, son fils, au siège de Saint-Jean d'Angély et de la Rochelle, dispense ledit de Cahaignes de toute recherche et représentation de titres de noblesse et autant que besoin seroit l'annoblit luy ses enfants et descendants, avec permission de porter des armoiries timbrées. »

Nous trouvons encore Nicolas de Cahaignes (2) sieur de Boismorel, dont les enfants eurent pour tuteur Cyprien de Cahaignes, sieur de Verrières (1671) qui figure dans le tableau généalogique précédent.

Un certain nombre de personnages qui portèrent le nom de Cahaignes ne peuvent être réunis par nous à la famille du médecin. (3) N'étant pas nobles, elles n'avaient pas d'armoiries. Nous ne pouvons pas non plus les rayer à coup sûr, car notre médecin lui-même n'est pas de noblesse authentique. De ses armoiries, de son blason, lui seul en a parlé.

Au demeurant cette noblesse nous importe bien peu, et nous n'en parlerions pas tant si Cahaignes ne s'était attaché à composer diverses devises pour expliquer ses armoiries. Ces devises nous révèleront une noblesse d'un prix bien supérieur à celle des armo-

(1) Bibliothèque municipale de Rouen. M Y. 20. Martainville, p. 211. Il y a ici trois roses au lieu de deux, mais le manuscrit Y. 93. Martainville T. II. p. 143. les donne aussi à la famille de Cyprien de Cahaignes.

(2) Inventaire des Archives du Calvados, p. 173.

(3) Parmi eux, nommons un Pierre de Cahaignes, ministre protestant à Caen, en 1570. — Marguerite de Cahaignes, fille d'un Jacques de Cahaignes, dont on annonce le mariage au prêche d'Avenay en 1571. — Un Guillaume de Cahaignes, homme d'armes de la compagnie de M. de Guitry, mentionné en 1594 et en 1601. — D'autre part, à Rouen, un Jean de Cahaignes, conseiller au Parlement et ses descendants ; ainsi que plusieurs chirurgiens qui portaient le prénom de Jacques.

riaux ; nous parlons de la noblesse du caractère de celui qui les composa. Voici l'une de ces devises :

Jam jamque parati

Daimonis et mundi, insultusque reppellere carnis

C'est cette formule digne d'un anachorète qu'il désigne en ces termes : blason sur mes armoiries. (1)

Une autre qui n'est pas moins digne est la suivante :

Curriculum vitæ sit sine labe meæ. (2)

et dans une variante on trouve :

Sine labe doloque.

Un des signes caractéristiques de son caractère est la tolérance en toutes choses : nous en trouverons de nombreux témoignages. Il était rare à cette époque d'être modéré, au milieu des passions violentes suscitées par les questions religieuses : même sur ce sujet il sut n'épouser aucune querelle et faire entendre la voix de la sagesse (3).

Quand il parle des dissentiments religieux c'est pour déplorer sincèrement les malheurs qui en ont été la conséquence :

« Quelle comparaison peut-on établir entre la vie de ceux qui sont morts et notre vie à nous tous qui vivons, si toutefois nous vivons ! Exister ainsi est-il autre chose que se consumer dans les plus grandes angoisses morales et physiques ? Souvenons-nous des misères dont nous avons été accablés depuis quarante ans, époque où, dans ce royaume, s'est produite une fraction dissidente de la religion de nos pères. Quel souvenir cruel, amer, odieux ! Nous avons été affligés et ruinés par une série de guerres civiles soulevées sous prétexte de religion, car jamais prétexte n'a manqué aux ambitieux avides de domination ; guerres se succédant les unes aux autres, comme le flot succède au flot, la vague à la vague. Ce fléau de la guerre s'est répandu sur toute la France : dans un royaume si

(1) Bibliothèque de Caen. Collection Mancel. M 54 p. 22.

(2) Bibliothèque de Caen. Collection Mancel M 54 p. 268.

(3) M. le docteur Paulmier, dans une note consacrée à Cahaignes (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* T. XXI), p. 186) dit que Cahaignes était de la religion reformée. Nous ignorons à quelle source ce renseignement est puisé. Il nous paraît devoir être mis en doute. Elu échevin, Cahaignes prêta serment qu'il était bon catholique.

vaste et si étendu, pas un coin n'a échappé aux désastres les plus terribles. »

Ce passage traduit d'un discours publiquement prononcé (1) flétrit les agitateurs qui exploitaient les sentiments religieux dans leur intérêt, mais on y chercherait en vain la moindre critique, la moindre attaque contre ceux qui, loyalement, professaient des croyances différentes de celles de l'auteur.

N'être pas ennemi acharné de ceux dont on ne pratiquait pas le culte, c'était alors se montrer supérieur même à bon nombre d'esprits élevés. L'exemple d'un médecin de Bayeux nous servira à constater l'état d'aberration étrange dans lequel on était tombé par suite des haines religieuses. Il s'appelait Bussy. Les guerres de religion et la Ligue qui survinrent désolèrent étrangement de son temps la ville de Bayeux ; elles furent accompagnées du fléau de la peste qui jeta la Basse-Normandie dans la plus grande misère. Bayeux se ressentit vivement de cette horrible maladie, mais on fut unanime à reconnaître que le mal eût été beaucoup plus grand sans l'habileté et les sages précautions de Bussy. Il n'en fut plus de même en 1589, quand les ligueurs s'emparèrent de Bayeux. La peste sévit de nouveau, on eut recours à Bussy, mais il crut du devoir d'un fidèle sujet de refuser ses soins aux ennemis de son roi. Des prières on en vint aux menaces, et on alla jusqu'à faire vendre ses meubles et piller sa maison. Il s'enfuit de la ville mais ne donna pas ses soins. On déclara que sa retraite avait fait périr plus d'ennemis du roi que n'aurait fait une bataille. Henri IV pour le récompenser lui expédia des lettres de noblesse sans finances (2). Cette conduite qui serait aujourd'hui sévèrement jugée, et que Cahaignes aurait à coup sûr réprouvée, nous montre combien les passions étaient vives alors, et nous permet de mieux apprécier l'esprit tolérant du médecin de Caen.

Jacques de Cahaignes, quand il fut échevin, rendit à Henri IV

---

(1) *Jacobi Cahagnesii Cadomensis, medecinæ professoris regii. De morte Nicolai Michaelis oratio funebris, habita Cadomi die 7 octob anni 1597. Cadomi, apud viduam Iacobi Bassi typographo Regii*, 1597.

(2) *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, par Michel Bezier, pub. par G. le Hardy, t. III, p. 447.

les plus signalés services par son opposition constante au parti de la Ligue (1). Catholique, il servait un roi huguenot.

Enfin, jusque dans l'Université, il fut bienveillant pour les réformés ; en 1603, c'est lui qui voulut bien recevoir docteur Th. Huetius, de la religion protestante, lequel ne trouvait qu'hostilités autour de lui, et avait été contraint de soutenir pendant un an des plaidoieries devant le parlement (2).

Il serait facile de tirer des œuvres de Cahaignes, principalement de ses Eloges des Citoyens de Caen, qu'il a remplis de pensées et de réflexions morales, une longue suite de citations qui mettraient en relief les sentiments élevés dont son cœur était rempli. Pour éviter d'abuser de ces citations et de tomber dans des redites, nous ferons choix de quelques passages qui nous permettront de présenter successivement sous plusieurs aspects différents, l'être moral que nous voulons dégager dans notre auteur.

Nous savons qu'il maria ses sœurs et ses nièces, voyons ce qu'il pensait des alliances : « En général, dit-il, dans les alliances on doit avoir égard non seulement au père et à la mère, mais encore à la famille dont ils sont issus, puisque les penchants à la vertu ou au vice chez les enfants dépendent de la moralité de leurs parents. » (3) Quant à la fortune, nous pouvons affirmer qu'il n'avait pour elle qu'une considération tout-à-fait secondaire ; voici, en effet, ce qu'il en dit : « Dans leur amour extrême, les pères n'ont d'autre souci que de voir leurs enfants heureux pendant tout le cours de leur existence. Comme ils font consister le bonheur dans les richesses, se privant même du nécessaire, ils emploient les ressources de leur intelligence et les forces de leur corps à amasser une large épargne, mais il est à remarquer que le plus souvent cette abondance de richesses amassées par le père tourne plutôt au préjudice des enfants qu'à leur profit. » (4)

Pour son propre compte, il ne crut pas devoir contracter de mariage. Etait-il de l'avis qu'il prête à Pierre Fresnel, son parent :

(1) Abbé de la Rue ; notes manuscrites.
(2) Bibliothèque de Caen. Ms. Matrologe de la Faculté de Médecine de Caen.
(3) Eloge 65me.
(4) Eloge 21me.

« Qu'il n'y a pas d'existence plus heureuse que celle d'un célibataire. (1) Pensait-il pour lui-même ce qu'il écrit de Charles le Bigne : « Il avait pour devise : ne pas se mettre sous la dépendance d'autrui quand on peut être son maître, voilà peut-être pourquoi il resta célibataire, car celui qui a une femme a un maître. » (2) Cependant, il paraît avoir aimé les enfants car il dit de Jacques Fresnel et de sa femme : « Ils auraient été plus heureux s'ils avaient eu des enfants. » (3)

Peut-être faut-il chercher l'explication de son célibat dans sa santé qu'il considéra toujours comme très précaire ; peut-être aussi dans son ardent amour pour le travail.

Nous pourrions fournir bien des preuves du prix qu'il attribuait à l'étude, mais nous ne saurions mieux faire saisir la grande satisfaction qu'il retirait des travaux intellectuels, qu'en le montrant lui-même définissant ainsi les jouissances de l'esprit : « C'est par les veilles et le travail que les sciences s'acquièrent et non dans l'oisiveté, l'inertie et l'indolence ; le trajet à parcourir est en vérité hérissé d'obstacles et il ne peut être accompli qu'avec beaucoup d'efforts ; mais une fois parvenu au faîte du savoir, on y trouve un repos aux fatigues de la route ; si les veilles sont pénibles, les travaux amers, les fruits qu'on en recueille sont bien doux. » (4)

Il était extrêmement bon pour tous : son indulgence était tellement grande qu'elle le conduisit à écrire cette phrase qui est presque une excuse sinon une apologie de la médiocrité ; « Il y a des gens qui n'admettent pas la médiocrité dans les arts et principalement dans la peinture : je pense qu'il faut avoir des égards pour ceux qui ont fait preuve de quelque talent, quand bien même leurs œuvres seraient très éloignées de la perfection. » (5) On comprend après cela qu'un de ses amis Des Demaynes, le défendant des attaques d'un jaloux, ait pû dire comme un fait universellement reconnu : « N'est-ce pas vanité que te fait attaquer ce bon homme aagé de

(1) Eloge 21me.
(2) Eloge 38me.
(3) Eloge 48me.
(4) Eloge 2me.
(5) Eloge 40me.

soixante-six ans ou plus, tenu pour le plus docte, le plus humain, le plus libéral de tous les médecins de Normandie. » (1).

Nous le verrons par la suite plusieurs fois attaqué, provoqué, injurié, et toujours, cependant, il restera maître de lui, répondant aux injures par des arguments bien étudiés mais exempts de violence, il savait ne pas se départir de sa bonhomie sans rien sacrifier de sa dignité. Ses armes à lui ce ne sont ni le dédain méprisant ni la réplique acerbe ; c'est la science. Dès le début de sa carrière, il adopta cette ligne de conduite et la conserva jusqu'à la fin. En 1584, un médecin du nom de Jacques Dubuc médit de lui et de Beroald Marège voici la réponse de Cahaignes : *Ego enim te ad singularem studiorum nostrorum certamen libens provoco ; quod si detractes, multam tuæ existimationis apud eruditos jacturam facies.* » (2)

Cahaignes a, d'ailleurs, tracé un tableau complet et exact de la ligne de conduite qu'il s'était imposée : « Etre utile à tous, ne nuire à personne, tenir un plus grand compte de l'utilité publique que de l'intérêt personnel, exercer selon mes faibles moyens la charité envers les vrais pauvres, soumettre aux lois de la raison, autant qu'il est permis à l'homme de le faire, la colère, l'avidité, l'ambition, ces fléaux de l'âme. Ne rien désirer à l'excès, ne pas rechercher la faveur quelque illustre qu'elle soit ; vivre content de ma condition, ne point jouer le rôle de flatteur, ne rien dissimuler, n'avoir rien sur les lèvres qui ne soit en même temps dans le cœur. » (3)

Un homme qui pouvait tenir publiquement un pareil langage sans crainte d'être contredit est assurément un homme digne de vénération.

Nous aurons à révéler en lui deux travers que nous ne dissimulerons pas, la préoccupation de n'être pas surpris par la mort qu'il croyait toujours prochaine et le désir immodéré de laisser son nom illustre à la postérité ; *ne pereat quod opto !...* ou bien : *non*

---

(1) *Des Demaynes* : Répartie en faveur du livre de M. de Cahaignes, etc., déjà cité.

(2) Bibliothèque de Caen. — Collection Mancel Ms 54, p. 89. « Je te provoque de bon cœur à un combat singulier sur le terrain de nos études communes ; si tu refuses, tu feras le plus grand tort à ta réputation parmi les érudits. »

(3) *Censori prælectionis meæ de aqua medicata fontis Hebecrevonii nomen Francisci Chicotii ementito Jacobus Cahagnesius, 1614.*

est mortale quod opto ! telle est la devise qu'il écrit souvent à la fin de ses œuvres manuscrites. Des détails qui viendront plus loin mettront en lumière ces deux points faibles de son caractère.

Après ce que nous avons dit, on ne sera nullement surpris de constater que Cahaignes eut de nombreux amis ; on s'étonnera encore moins des termes dans lesquels il parle d'eux. On peut dire que la plupart des noms qui figurent dans ses Eloges étaient des noms d'amis. Il n'est pas sans intérêt d'observer qu'il parle avec le plus d'intérêt de ceux qui lui ont rendu service ; reconnaissance qui n'est pas aussi commune que l'on serait en droit de le désirer. C'est à ce titre qu'il nous fait connaître son avocat Jacques Quesnel. « Après la mort de mon père il prit la défense de ma famille qui était en butte à de nombreux procès, et par ses soins et son activité il ne contribua pas peu à me faire donner gain de cause (1).

Il n'oublie pas non plus Guillaume Cauvin qui dans les mêmes circonstances avait pris la défense de sa famille inquiétée par un procès injuste. (2) Nous connaissons également par lui l'architecte de son père, Abel Le Prestre (3). Il cite aussi un certain nombre de personnes auxquelles il déclare devoir plus de reconnaisance qu'il ne leur en était redevable en réalité. Il nomme avec bonté plusieurs de ses confrères et à propos de l'un d'eux, il écrit cette phrase : « Moi qui comblai toujours mes confrères d'amour et de respect. » (4) Deux entre tous furent les amis chers à son cœur, ce sont Nicolas Michel et Jean Rouxel, tous deux médecins et professeurs de l'Université ; leurs noms reviendront assez souvent sous notre plume par la suite pour que nous ne fassions que les citer ici. Denis Porrée qui avait été l'élève de Cahaignes, eut la bonne fortune de guérir une des maîtresses de Henri IV ; il fut anobli et devint sieur de Vendes ; nous voyons son maître s'en réjouir autant qu'il s'en enorgueillit (5).

Nous devons parler aussi de ceux de ses amis auxquels il avait rendu des services, bien qu'il dise : « On doit oublier les services

(1) Eloge 93me.
(2) Eloge 19me.
(3) Eloge 14me.
(4) Eloge 56me.
(5) Eloge 60me.

aussitôt qu'on les a rendus et ne se souvenir que de ceux que l'on a reçus (1). » Il usa de son influence pour faire nommer Maillard, un de ses amis, conseiller au grand Conseil, en succession de Pierre Fresnel, son parent, et plus tard, c'est encore lui qui fit que Maillard eut pour successeur Philippe de Vérigny, son ami.

Quand le Parlement royaliste vint tenir ses séances à Caen, Cahaignes ouvrit sa maison à l'un des conseillers les plus illustres de cette compagnie, Antoine de Boislévêque, qui était alors dans la plus grande infortune. Ce conseiller, arrivé à Caen un mois seulement après les plus empressés, s'excusait d'être venu si tard dans les termes suivants : « Je me suis laissé ung peu vaincre à la piété paternelle quand journellement et à chaque heure une pauvre mère désolée se présentoit avec six petits enfants aagés le plus aîné de huict ans et qu'elle me remonstroit aller estre plongez avec elle en une mer de cruaultez et de rigueurs s'ils perdoient la présence de leur père : pourtant enfin j'ay abandonné femme et enfants, n'ayant pû les faire sortir avecques moi et me suis enfuy au grand hasard de ma vie. » (2) Ce n'était donc pas un ami puissant et heureux, mais un homme dans le malheur et devant lequel l'avenir s'ouvrait plein de menaces que Cahaignes recevait volontairement à son foyer. Il ne pouvait rien espérer et avait beaucoup à redouter les conséquences de sa générosité. Lorsque plus tard, il faisait allusion à ce souvenir, c'est plutôt en obligé qu'il parlait : il dédia à Boislévêque l'oraison funèbre qu'il prononça sur Nicolas Michel, et il le fit dans les termes respectueux que voici : *Hunc iterum medicum, veterem tuum hospitem, quem amore tuo, nec illo vulgari dignatus es, hunc, inquam, hospitem tui studiosissimum, tui observantissimum amare pergito.* Il lui dédia son Eloge 79me que nous ne résistons pas au désir de reproduire intégralement, car il montre mieux que nous ne saurions l'exprimer comment Cahaignes entendait l'amitié et l'hospitalité :

« Pourquoi, mon cher Antoine, ne vous compterais-je pas au nombre des habitants de Caen, puisque vous y avez acquis le droit de cité par un

(1) Eloge 92me.

(2) Parlement de Caen, reg. secrets, 19 juillet 1589.

séjour de cinq années? Car lorsque Rouen adhéra à cette ligue si redoutable, ourdie contre le Roy, vous vous retirâtes avec l'élite du Parlement, qui tenait pour le Roy, et vous avez habité dans notre ville pendant cinq ans. C'est alors que je vous ai donné asile, que je vous ai entouré de respect comme un père et que je vous ai rendu tous les services et tous les hommages qu'il était en mon pouvoir. Pourquoi ne vous aurais-je pas respecté comme un père, vous magistrat si intègre, vous, issu de la puissante famille de Boislévêque, et pourquoi ne vous aurais-je pas rendu tous les services et tous les hommages possibles. Nos fréquentes relations m'avaient appris à vous connaître, vous m'aviez jugé digne de votre amitié. Comme cette amitié était vraie et sincère, je la recherchais par mes bons offices. J'ai toujours pensé que l'amitié sincère était le soutien le plus solide et le plus assuré : soutien qu'on devrait préférer à tout en ce monde. Une fois admis dans votre amitié, je l'ai conservée religieusement ; je me suis acquitté de tous les devoirs d'un véritable ami ; je vous ai aidé bien volontiers, lorsque vous vous êtes trouvé dans l'embarras, à cause de la situation critique des affaires (car les laboureurs étant arrachés à leurs travaux par suite des malheurs de la guerre, vous ne touchiez rien ou presque rien de vos revenus). Comme j'aurais engagé pour vous, si vous me l'eussiez demandé, non seulement mes biens mais encore ma propre personne, je me suis rendu garant d'une somme considérable que vous avez empruntée au taux autorisé et dont l'accessoire devient tous les jours plus onéreux pour moi, bien que le principal reste le même. Mais, helas ! j'ai appris à mon grand détriment la justesse de ce dicton populaire : (Qui engage sa parole pour autrui la délie pour lui-même ; qui se rend caution pour quelqu'un ne retire que préjudice). Mais ce n'est pas de vous que je me plains, mon cher Antoine ; à votre lit de mort, vous avez supplié votre femme de faire en sorte que cette caution ne fût pas pour moi une cause de préjudice et vous n'avez cessé de lui rappeler les services sans nombre rendus par moi à votre famille ; c'est de votre femme que je me plains, et me plains avec raison ; elle qui, sans égard pour vos dernières volontés, sans égard pour mes services, m'a, sous prétexte de renonciation, ruiné comme tous les autres créanciers. Mais eux, peut-être, n'avaient pu se soustraire aux obligations imposées par la parenté ou par la reconnaissance ; moi, je n'ai été stimulé par aucun de ces motifs. Si, lorsque vous aviez besoin d'argent, je vous suis venu en aide, c'est uniquement par amitié et par obligeance ; comme rien n'a été détourné, rien n'a été dissimulé par la

fraude des créanciers ; votre femme n'eût pas dû encore bien qu'elle soit très riche et qu'elle ambitionne le nom de femme vertueuse, en agir envers moi avec cette extrême rigueur, compagne de l'injustice ; mais elle eût dû, comme c'est le devoir d'une épouse vertueuse, accomplir fidèlement vos dernières volontés. Je m'arrête ici, dans la crainte qu'animé d'un juste ressentiment je ne dise quelque chose de plus sévère. »

Cahaignes perdit également de l'argent avec l'un de ses parents, Jean de Perrières, neveu de Fresnel, plus connu sous le nom de Touchet. Ce personnage, d'un caractère aventureux, adopta le parti de la Ligue ; il leva des troupes et occupa Falaise, mais fut bientôt fait prisonnier dans un combat qui eut lieu, en 1589, au village de Pierrefittes. Perrières dut verser une somme d'argent pour sa rançon ; Cahaignes étant son parent se porta garant pour qu'il pût réunir cette somme. Quant il mourut, il laissait une fortune plus que suffisante pour payer ses dettes, mais ses héritiers dépensèrent tout en procès, si bien que, dit Cahaignes, « les frais qui augmentèrent tous les jours s'accumulèrent tellement pendant quinze ans que le prix de la vente de ses biens considérables ne put satisfaire les anciens créanciers, en sorte que les nouveaux qui s'étaient portés garants de sa rançon payèrent de leurs deniers pour dégager leur parole. (1) De même que l'Eloge de Boislévêque, celui de Perrières contient bien des regrets faciles à comprendre, mais il est exempt d'amertume et d'aigreur.

Bien plus que tous les autres, un homme fut l'objet d'une vénération pieuse de la part de Cahaignes, ce fut son maître Julien Le Paulmier.

Voici dans quelles conditions ces deux illustres médecins commencèrent à se connaître. Cahaignes, en disciple reconnaissant, s'est plu à les rappeler souvent. Nous citerons préférablement à tout autre un passage qu'il écrivait longtemps après la mort de son maître, et alors que lui-même touchait déjà au terme de sa carrière ; ce sera en même temps l'occasion pour nous d'aborder les premiers détails de sa vie médicale et de ses études :

« J'avais été d'abord à l'Université de Caen, la seule du duché de

(1) Eloge 59me. — Curieux à consulter comme document historique.

Normandie, initié sous les yeux de mon père qui était très instruit à la connaissance des belles lettres et un peu de la langue grecque. Après sa mort, je fus envoyé à l'Université de Paris où je suivis les cours de philosophie de Jean Le Febvre, au collège d'Harcourt, et j'étais abondamment pourvu de livres de médecine qui me venaient de mon père... Je me savais très capable de travail et nullement enclin aux plaisirs qui détournent les jeunes gens des études ; aussi, n'étant effrayé d'aucune difficulté, j'embrassai de tout cœur les études médicales dans le sein de l'Université de Paris, à cause de sa célébrité et du grand nombre de ses docteurs. Mais j'en fus chassé par la seconde guerre civile. Je fus contraint de me retirer à Caen, dans ma ville natale où, pendant un trimestre, j'étudiai dans des livres avec tant d'assiduité que je n'accordais à mon corps que le repos indispensable. En ce temps, il advint pour mon plus grand avantage que Julien Le Paulmier, médecin à Paris, et notre compatriote, très illustre dans la pratique de son art, fuyant la guerre civile, vint se réfugier dans cette cité qui n'était pas troublée et où il possédait une demeure. Et je dis que ce ne fut pas sans être un grand avantage pour moi.

En effet, voyant que j'avais quelques connaissances, mais que je manquais de l'aide d'un médecin expert pour me montrer la vraie voie de guérir les malades, c'est-à-dire la visite des malades, et que je m'efforçais d'y arriver par l'étude des livres sans pouvoir y parvenir à cause des nombreuses difficultés d'une telle entreprise, il voulut bien me tendre une main secourable en me donnant la permission de le suivre et de visiter les malades dont il avait entrepris le traitement. Il venait à lui, non seulement de la Basse-Normandie dont Caen est la capitale, mais aussi de la Haute-Normandie, et même de la Bretagne et des régions avoisinantes comme à une providence, pour recouvrer la santé, un grand nombre de nobles personnages atteints de fièvres intermittentes, d'obstruction des veines, de douleurs bilieuses, de coliques, d'hydropisies et autres maladies invétérées. Je recueillais, avec le plus grand soin, toutes ses paroles qui étaient, pour moi, des oracles d'Apollon, père de la médecine Je notais, exactement, quel ordre il suivait dans la médication de chaque maladie, ce qu'il faisait en premier lieu, en second lieu, en troisième et en quatrième lieu, comment il variait les remèdes suivant les diverses indications et selon les circonstances extérieures, et comment il recherchait le moment opportun de les appliquer, comment il répondait habilement aux questions, et combien il se prononçait avec circonspection sur l'issue de la maladie. — Je remarquais les remèdes qui avaient réussi et j'inscrivais ces prescriptions dans mes

notes. Pour stimuler mon zèle, il voulait que je fisse le médecin et que je déclarasse ce qu'il y avait à faire. Si ma réponse le satisfaisait, il approuvait, sinon il louait mes efforts, et me montrait où j'avais péché. En outre, toutes les fois que sur un sujet médical je voulais lui demander quelque chose, il se montrait complaisant et empressé et me fournissait l'explication désirée.

Pour reconnaître ces bons offices, qu'ai-je pu faire autre chose que l'honorer pendant sa vie, comme on honore son père, et, quand il fut mort, composer une inscription pour son tombeau et inscrire son nom dans mes éloges ? Que puis-je encore maintenant si ce n'est en faire l'éloge dans mes discours, mes prélections, mes écrits et dans mes conversations toutes les fois que l'occasion s'en présente, et aussi garder le culte de sa mémoire avec un soin religieux jusqu'à mon dernier soupir. (1) »

Citer de telles lignes, c'est honorer à la fois deux médecins normands qui le méritent entre tous ; on comprendra facilement que nous n'ayons pas su résister à ce plaisir.

C'est une véritable vocation qui entraîna Cahaignes vers les études médicales. Il dit à tout propos qu'il ne conçoit rien de plus captivant que la médecine, et que toute science qui n'a pas pour but le bien de l'homme lui paraît stérile. « Toujours, dit-il, le beau et illustre titre de docteur acquis par le talent et le savoir a eu le don de me plaire ; j'ai toujours trouvé qu'il était d'un esprit noble et élevé d'endurer toutes les fatigues du corps pour conquérir cette dignité. » (2)

Pour faire ses études en médecine à l'Université de Paris, la ville de Caen avait accordé une bourse à Jacques de Cahaignes, et comme la reconnaissance est une de ses vertus particulières, c'est lui-même qui l'a appris à la postérité (3). Ce renseignement nous amène à penser qu'il n'était pas très riche, sans cependant nous conduire à conclure qu'il était pauvre ; les dépenses occasionnées par les études

(1) Lettre au corps médical, servant d'introduction au traité des Fièvres.

(2) Bibliothèque de Caen, collection Mancel, ms 54, p. 1. « *Mihi enim semper placuit pulcher et insignis titulus virtute et eruditione comparatus, ad hujus dignitatis consequutionem omnes quoslibet corporis labores subire generosissimi et altissimi animi esse duxi.* »

(3) Préface des Eloges.

étaient en effet très considérables, il n'y avait que les jeunes gens très riches qui s'y pussent adonner.

Le père de Cahaignes devait jouir d'une certaine aisance, puisqu'il s'était fait bâtir une maison dont le fils nous fait un tableau flatteur : « Je ne dois pas passer sous silence ce morceau d'architecture qui décore la porte d'entrée de ma modeste demeure, d'après Remy Rosel, architecte de Paris ; c'est moins à la composition des matériaux qu'à l'art avec lequel ils sont travaillés qu'elle doit sa supériorité sur tout ce qui existe à Caen en ce genre.

Cette façade dorique bien symétriquement coordonnée, fut construite aux frais de mon père sous la direction d'Abel Le Prestre » (1).

Il est vrai que des procès dont nous avons parlé avaient pu diminuer l'héritage paternel ; cependant, en 1584, Cahaignes faisait son testament, et c'est une chose à laquelle on ne pense guère quand on est peu fortuné. Cet acte ne nous renseigne pas sur ce que le testateur laissait à sa famille; nous savons seulement qu'il prélevait sur ses biens une certaine somme en faveur de l'Université. Cependant, il est permis d'en tirer quelques présomptions : le testament du 6 novembre 1584 contenait la clause suivante : « Je laisse à l'Université la somme de sept vingt dix écus pour être icelle somme constituée en rente » (2). Ce testament, il le renouvela en 1612, et il y fait donation à l'Université de mille cinquante livres (3), *mille et quinquaginta libras semel et una vice solvendas* (4). Du rapprochement de ces deux chiffres et de leur comparaison on peut, il nous semble, apprécier la situation de fortune du testateur à ces deux

(1) Eloge 14[me]. — M. le vicomte de Blangy pense que Cahaignes habitait dans les environs de la rue des Teinturiers et de la rue Cattehoule. Voy. p. 96. — M. Emile Travers a publié dans la « Normandie monumentale et pittoresque, » éditée par Lemale, un article sur les Monuments de la Renaissance, à Caen. Cet article décrit et reproduit une maison rue du Geôle qui est désignée sous le nom de : Maison de Pierre de Cahaignes.

(2) *Matrologe de la Faculté de Médecine,* p. 116. *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés Savantes de Caen,* 3[e] année, t. II, p. 433.

(3) *Inventaire des Archives du Calvados.* D. II, p. 168.

(4) *Sex Orationes Jacobi Cahaignesii, ex pio ejusdem in Academiam Cadomensem legato fundatæ. Cadomi, apud Petrum Poisson, 1617.*

dates. Nous pouvons croire qu'en 1612, après avoir été, la chose est certaine, le premier médecin de Caen, après avoir vécu en célibataire d'une vie très laborieuse, malgré ses pertes d'argent et quoiqu'il dise qu'il secourait les pauvres selon sa modeste fortune, nous pouvons croire, disons-nous, qu'en 1612, Cahaignes était riche, peut-être dans l'opulence ; or, son legs n'est qu'environ trois fois plus élevé que le premier en date ; si le second indique une certaine richesse, n'est-il pas vrai que le premier est loin de permettre de conclure qu'il était dans la gêne au début de la carrière, comme aurait pu le laisser penser la nécessité d'obtenir une bourse de sa ville natale.

Son testament est une des choses qui préoccupèrent le plus notre médecin dans toute sa vie. D'abord, en 1584, il inscrivit en entier sur le Matrologe de la Faculté de médecine. (1) Quatre ans plus tard, en 1588, il écrivait au bas d'une page du même manuscrit : *Ego Cahagnesius subsignatus recognosco et approbo testamentum quod feci die martis sexta Nov. 1584, cujus mea manu obsignati descriptio continetur pagina 116 hujus libri quem vocant matrologium.* (2) En 1603, il écrivit à nouveau qu'il approuvait son testament écrit page 116 du Matrologe. (3) Enfin en 1612, il refit son testament sous une autre forme et l'inscrivit encore dans le Matrologe (4), il était alors doyen de la Faculté de médecine pour la quatorzième fois.

Nous aurons à parler plus tard des clauses de ce testament ; dans ce chapitre où nous étudions les affaires privées de notre auteur, nous nous bornerons à dire que malgré tant de soins minutieux, malgré les actes en bonne et due forme, la clause relative à l'Université devint le point de départ de bien des procès. Il est même impossible de savoir exactement par les sommes qui figurent au milieu de ces débats, l'argent ayant sans doute varié de valeur, dans quelle mesure la volonté du donateur fut respectée.

Les 1,050 livres données par Cahaignes étaient destinées à

---

(1) Matrologe, p. 116.
(2) Matrologe, p. 122.
(3) Matrologe, p. 145.
(4) Matrologe, p. 152.

entretenir un boursier à la Faculté de médecine de l'Université de Caen, pendant les quatre années que le fondateur jugeait suffisantes « pour parfaire ledit cours ». (1) Cahaignes désignait pour l'éventualité où il mourrait de la peste qui sévissait presqu'en permanence au XVIe siècle, Denis Porrée pour être le boursier. Il ne le fut pas étant depuis longtemps docteur, quand mourut Cahaignes, mais il lui succéda dans sa place de professeur royal en médecine. Tel n'est point d'ailleurs le sujet du litige ; ce qui en fut l'origine, c'est une clause que l'on trouve semblable dans les deux testaments. La somme léguée devait être payée entièrement à l'Université aussitôt après le décès du donateur avant toute autre et sans frais pour l'Université ; les plus proches parents de Cahaignes, ses héritiers conservaient seulement le droit de choisir le boursier « voulant et entendant qu'iceluy boursier au moyen du don et création de ladite rente soit nommé par mes héritiers et par eux présenté aux docteurs d'icelle Faculté auxquels il prêtera le serment d'écolier ainsy qu'il est contenu au troisième article des statuts d'icelle Faculté.» (2)

Quand le docteur mourut, ses héritiers ne s'acquittèrent pas de son legs en payant les 1,050 l. stipulées ; ils se contentèrent d'en faire la rente annuellement. Ils nommèrent un certain nombre de boursiers (3) ; mais un beau jour, un nommé Jean-Baptiste Callard de la Duquerie voulut faire profiter son fils de la bourse, bien que ce fils ne fût pas dans les conditions requises pour l'obtenir, puisqu'il n'était encore qu'élève au collège des Jésuites. L'héritière représentant alors la famille de Cahaignes était Anne Blondel, veuve de feu messire Nicolas Romé, chevalier, seigneur et baron du Bec, Fréquienne, Saint-Mauvieu, Marchanville, Saint-Wandrille, Bonconseil, Tibermont, Brétigny et autres terres et seigneuries, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Normandie. Anne

(1) Testament de 1612. Celui de 1584 accordait cinq ans au boursier.

(2) Testament de 1584. Le testament de 1612 dit : Nommé par le plus prochain de mes héritiers.

(3) Voici les noms de ceux que nous avons trouvé cités :

1631, le fils de Lépine, chirurgien. — 1634, Gilles Gaudin. — 1639, Rob Barrassin (simple logicien). — 1649, Le Bidois. — 1652, François Pottier. — 1656, Gabriel Neugeons. — 1668, Nicolas Bunouf. (Arch. du Calv. D. *passim*).

Blondel était héritière dé Gaspart de Cauvigny « vivant chevallier, seigneur et patron de Conlombi, Bernières et par suite héritière de feu noble homme Jacques de Cahaignes vivant docteur et professeur en médecine de l'Université de cette ville. » (1)

M. de la Duquerie, appuyé d'ailleurs par Maizeray, doyen de la médecine, prétendait que son fils avait été nommé par Mr de Cauvigny, avant sa mort, et qu'Anne Blondel devait subir ce fait accompli. Cette dernière revendiquait ses droits, tout en soulignant l'irrégularité de la nomination, en admettant même qu'elle fût exacte.

Pendant ces discussions, l'Université qui n'intervenait nullement, était cependant la victime ; les arrérages ne lui étaient pas payés et il fallut recourir à la justice pour les toucher. Nous trouvons, en 1681, une sentence de Pierre Blouet, écuyer, seigneur et patron de Than, ancien conseiller au bailliage et siége présidial de Caen, condamnant « Anne Blondel veuve du sieur de Fréquienne, conseiller au Parlement de Normandie, héritière par bénéfice d'inventaire de Gaspard de Cauvigny, sieur de Colombei, héritier de Jacques de Cahaignes, docteur-professeur en la faculté de médecine, à payer à l'Université 320 l pour arrérage de 75 données par ledit de Cahaignes par contrat de 1612 pour aider à la pension d'un écolier en ladite faculté et à continuer à l'avenir ladite rente. » (2)

Cette condamnation ne fut qu'un remède partiel et la dernière partie de l'arrêt ne fut pas exécutée, car ce ne fut que quelques années après que la véritable solution intervint. Anne Blondel, fatiguée des procédures, paya le principal et les arrérages du legs de Jacques de Cahaignes. Ce versement fait entre les mains de Philippe Lioult, avocat, eut lieu, au plus tôt, en 1685, puisque Lioult fut receveur des deniers de l'Université du 1er janvier 1685 au 31 décembre 1687 (3). Elle paya 1129 l 18 s pour le corps et les arrérages. Entre le jour où la première intention écrite du legs avait été for-

(1) Arch. du Calvados. Série D. liasses.

(2) Arch. du Calvados. D. p. 448.

(3) Comptes que rend M. Philippe Lioult, advocat à MM. les recteurs, doyens et professeurs de l'Université de Caen de la recepte et dépense, etc. (Arch. du Calvados).

mulée, et le jour où ce legs fut régulièrement exécuté selon la volonté du testateur, un siècle s'était écoulé.

On s'étonne, n'est-il pas vrai, de voir un jeune homme faire publiquement son testament, puis à chaque pas dans la vie, revenir à cette idée et compléter son œuvre à la fin de ses jours avec une persistance qui prouve que cet acte était à ses yeux le plus important de tous. Nous allons tenter de comprendre les différents mobiles capables d'expliquer cette conduite. En 1584, la peste régnait et faisait de nombreuses victimes à Caen ; c'est alors que Cahaignes teste pour la première fois et il déclare qu'il s'attend à mourir dans le cours de cette épidémie : « Moi, Jacques de Cahaignes, docteur et professeur du roy en médecine à la ville et Université de Caen, considérant comme Dieu nous visite à présent d'un des fléaux de son ire, savoir est de la peste, et cognoissant que le plus souvent ceux qui en sont frappés, ou pour être surprins d'une mort soubdaine ou pour perdre leur entendement ou pour estre abandonnez, ne peuvent ordonner de leurs affaires selon qu'ilz eussent bien désiré, ay voulu estant incertain de ce qui me doit arriver, après avoir prié Dieu me pardonner toutes mes fautes et recevoir mon âme, faire et arrêter pour mon testament et dernière volonté ce qui ensuyt. »

Cette idée de mort le poursuivra toujours ; il nous dit, en 1616, dans sa lettre au corps médical qu'il a toujours pensé à la mort ; ailleurs il écrit : « Pensons toujours à la mort ; demandons chaque jour pardon à Dieu de nos fautes et ne remettons pas à faire notre testament au temps où nous serions infirmes » (1). Dans l'oraison funèbre qu'il fit de son ami Nicolas Michel, il rappelle que ce dernier, prévoyant la mort, avait fait un testament et il l'en félicite : « Cette précaution, dit-il, ne fait pas mourir plus tôt mais plus tranquille ».

Cette obsession de l'idée de la mort, qu'il serait facile de prouver par de plus nombreux exemples, nous conduit à nous demander si Cahaignes n'était pas ou ne se croyait pas être d'une santé précaire. Ne trouvons-nous pas un peu d'amertume dans les phrases suivantes qu'il traça de sa plume : « Heureux les hommes bien constitués,

(1) Eloge 37me.

j'appelle ainsi ceux auxquels la nature a départi une complexion robuste... doués d'une grande énergie, ils résistent puissamment aux principes morbides » (1). D'un autre personnage, il dit : « Il lui manqua la santé ; la santé sans laquelle on ne peut goûter aucune jouissance. Presque tous ceux qui ont une mauvaise santé accusent la nature et l'appellent marâtre ; ce serait justice, si ce n'est que le plus souvent nous créons nos propres maux ». Enfin, pour ne pas abuser de ces citations dont l'œuvre fournirait de multiples variantes, ajoutons seulement qu'il dit très positivement : « On ne peut considérer la mort que comme un bienfait, puisqu'elle met un terme à tous nos maux » (2).

C'est une simple supposition que nous présentons ici, mais si nous pouvions la transformer en certitude, il est bien évident que la cause de son célibat et de sa manie de tester ne devrait pas être recherchée ailleurs.

Une autre préoccupation tint également une grande place dans la vie de Cahaignes, c'est le désir d'immortaliser son nom. Il a fort bien exprimé ce sentiment à l'occasion de la mort de Dalechamps : « La mort est toujours prématurée pour celui qui a souci de la postérité et qui veut perpétuer glorieusement sa mémoire par des actions d'éclat ou des ouvrages pleins d'érudition. » (3)

C'est dans cette intention que les deux testaments contiennent la clause suivante : le boursier « devra prononcer annuellement aux écoles des arts, le jour du décès du fondateur, une harangue latine dont le sujet sera de l'excellence des belles lettres ou de l'institution des Universités et de l'honneur dû à la mémoire de ceux qui exercent leur libéralité pour l'augmentation des bonnes lettres en telle sorte que, quelque sujet qu'il se propose, il fasse tomber son discours sur la mémoire du fondateur. » (4)

Nous aurions mauvaise grâce à dissimuler ce petit travers que notre auteur avoue si franchement qu'il se le fait presque pardonner

(1) Eloge 78me.

(2) Eloge 25me.

(3) Eloge 63me.

(4) Donation datée de 1612. Dans le testament de 1584 la même idee etait ainsi formulée : En passant il touchera un mot du fondateur de ladite bourse.

par la candeur naïve avec laquelle il en parle : « Très désireux, dit-il, de cette gloire qui se perpétue dans le souvenir des hommes, j'ai abandonné mes autres occupations pour m'appliquer à méditer et à écrire. » (1) Dans sa lettre au corps médical, il exprime ce sentiment que « tout esprit généreux doit être animé d'un vif désir d'acquérir des droits au souvenir de la postérité. »

Ceux qui le connaissaient de vieille date ne durent pas être surpris de voir que vers le terme de sa carrière il ait entrepris d'écrire la vie de ses concitoyens sous forme d'Eloges pour les sauver de l'oubli de la postérité, ainsi qu'il le déclare lui-même. (2) Ils ne durent pas, disons-nous, être surpris, car, dès son premier discours officiel, (3) lorsqu'en 1575 il fut nommé régent, il déclara publiquement « qu'il s'était toujours dit que dans la vie on ne devait rien désirer ni chercher plus ardemment que les louanges et la renommée » mais il ajoute : « à la condition qu'elles soient acquises par la vertu. » Nous ne saurions mieux saisir les deux préoccupations prédominantes de son esprit que dans un passage de sa lettre à ses confrères à laquelle nous avons déjà beaucoup emprunté ; il dit qu'il a donné sa démission de professeur royal, mais que ce n'est pas pour se reposer, quoique parvenu à l'extrême vieillesse, mais pour avoir le temps de laisser à la postérité les preuves manifestes de ses œuvres littéraires et scientifiques. Crainte excessive de la mort, puisqu'il était âgé seulement de soixante-huit ans, ce qui n'est pas l'extrême vieillesse, même pour un homme qui parle de son pauvre corps affaibli par des études incessantes, et d'autre part, vif désir de ne pas laisser son œuvre inachevée pour que la postérité inscrive son nom sur son livre d'or ; il dit, en effet, qu'il va redoubler d'efforts. Voilà les deux mobiles qui guidèrent Jacques de Cahaignes dans presque tous ses actes privés ou publics.

Nous désirerions vivement compléter le tableau que nous venons

---

(1) Préface des Eloges.

(2) Lettre au corps médical.

(3) Bibliothèque de Caen. — Collection Mancel, ms. 54, p... *Oratio quam habui ante assertionem quæstionis, et lectionem publice fieri solitam pro regentiæ honore assequendo, 1575.*

de présenter du caractère de Cahaignes en faisant connaitre les traits du personnage. Nous ne savons de positif que deux choses, c'est qu'il avait les cheveux rouges et qu'il bégayait. (1)

Un portrait existe à la bibliothèque de Caen, il représente, dit-on, Cahaignes. Nous savons que du vivant de Cahaignes son portrait avait été peint et qu'il s'en montrait absolument satisfait ; on trouve dans son manuscrit trois inscriptions : *in imaginem Jacobi Cahagnesii* (2)

Si vocem addideris, fuerit Cahagnesius, ipsam
Sic ars naturam reddere docta potest.

Esse virum credas, deceptus imagine veri
Sic cum natura nobile certat opus.

Redditus in tabula sic est Cahagnesius, ut sit
Naturæ dubites artificisve manus.

C'est paraphraser dans le langage des dieux la formule populaire : Il ne lui manque que la parole. Cahaignes nous a dit qu'il admettait la peinture, même médiocre ; nous pouvons croire qu'il avait la même indulgence pour la ressemblance. En tous cas, nous ne tirerons aucune conclusion de cette image. Le portrait dont nous parlons représente une tête qui est celle de tous les personnages de cette époque et qui pourrait aussi bien servir à orner les écrits de saint Vincent-de-Paul que ceux de notre auteur. La reproduction en noir, très habile d'ailleurs, que l'on trouve dans la traduction des Eloges de M. de Blangy, produit encore plus que le tableau peint l'impression de quelque chose de déjà vu en tête d'un livre de piété. Ce qui est le plus curieux dans cette reproduction, est le fac-simile de la signature de Cahaignes ; cette signature est fort belle, mais nous n'avons ni la science ni la foi nécessaires pour nous livrer à des déductions graphologiques : d'ailleurs le manuscrit de Cahaignes reproduit, ainsi que le matrologe, de nombreuses signatures un peu différentes les unes des autres. Disons, pour terminer ce détail oiseux,

(1) Nous empruntons ce détail à M. A. Gasté qui l'a cité dans son introduction de l'Edition de l'Avaricieux. Société des Bibliophiles Rouennais 1899, p. XXVIII.

(2) Bibliothèque de Caen. — Collection Mancel Ms 54 p. 267.

qu'à côté des signatures on trouve un anagramme de son nom qui est : Qui a ce gain de chasse.

Si nous avons pu établir la date de la naissance de Jacques de Cahaignes, nous ne saurions être aussi affirmatifs sur celle de sa mort.

La plupart des biographies ont reproduit une erreur ancienne qu'il est difficile d'expliquer autrement que par un examen insuffisant du sujet, et donnent l'année 1612 comme étant celle de la mort de l'auteur des Eloges. Cette date est pour ainsi dire officielle. Dans la Catalogue des manuscrits et tableaux de la Bibliothèque publique de Caen, on lit n° 54 Cahaignes (Jacques de), né en 1548, mort en 1612. Il est fort probable que le testament régularisé par notre auteur en cette année, n'a pas peu contribué à faire croire que sa mort était alors survenue. Mais il est étonnant qu'un aussi grand nombre d'auteurs auxquels les études de biographie étaient certainement familières, aient pu successivement imprimer dans un même article que Cahaignes était mort en 1612 alors qu'ils écrivaient dans le même article qu'il avait publié des ouvrages postérieurs à cette date, que, parmi ces ouvrages, l'un était un discours publiquement prononcé par lui sur une question de polémique (1), et que, dans un autre, il parlait de faits postérieurs à 1612 (2), faits accomplis par lui.

L'abbé de la Rue, dans des notes manuscrites conservées à la bibliothèque publique de Caen (3), n'est pas tombé dans la même erreur. Il dit dans un endroit que notre auteur mourut le 6 décembre 1616, et, ailleurs, il dit le 6 décembre 1617 ; dans les deux cas, il constate qu'il fut inhumé dans la chapelle des Cordeliers de Caen. Lange a reproduit, dans ses *Ephémérides Normandes*, la seconde de ces deux dates, et M. le vicomte de Blangy l'a également donnée sans discussion. Malheureusement, aucun de ces trois auteurs ne fournit ses sources. Les registres des paroisses, à ces dates et aux époques environnantes, ne contiennent aucune mention relative à

(1) *Censori prælectionis meæ de aqua medicata*, etc. 1614.

(2) *Sex Orationes*, préface, 1617. — déjà cité.

(3) Exemplaire des *Origines de Caen* annoté et *Athenæ Cadomenses*.

Cahaignes. Cette source précieuse de renseignements étant incomplète, nous nous demandons d'où a pu provenir le renseignement si précis de M. l'abbé de la Rue (6 décembre). Mais la précision que nous constatons pour le jour ne s'étend pas à l'année puisque nous voyons indiquées les années 1616 et 1617.

Examinons la seconde de ces dates. M. de Blangy qui l'a adoptée a été immédiatement conduit à faire observer que le traité des maladies de la tête portait la date de 1618. Il en a déduit que cet ouvrage était posthume et qu'il fut publié sans que son auteur ait eu le temps d'y mettre la dernière main. M. le vicomte de Blangy a peut-être ainsi exprimé la vérité, mais il est regrettable qu'il n'ait pas appuyé ses affirmations par l'indication des sources auxquelles il les avait puisées. Ce sera notre excuse si dans les réflexions qui suivent nous nous engageons dans une mauvaise voie.

Comme la plupart des erreurs ont leurs causes logiques, nous penserions volontiers que, si les biographes ont pu donner la date de 1612 à cause du testament, le premier de ceux qui ont indiqué celle de 1617 a pu être influencé par une considération analogue. Cahaignes, depuis quelques années, faisait distribuer son legs et faisait lui-même un discours qu'un de ses élèves récitait ou lisait publiquement. A la fin de 1617, il fit imprimer et publier les six discours composés dans ces conditions en les faisant précéder d'une préface dont il était l'auteur et dans laquelle il en revendiquait la paternité. Puis, nous ne voyons plus qu'il ait été prononcé d'autres discours semblables dans les quelques années qui suivent. N'a-t-on pas pu arguer qu'ils cessèrent parce que l'orateur n'était plus ?

Mais, après 1617, il existe encore une publication due à la plume de Cahaignes, c'est le *Traité des maladies de la tête*. Il est de 1618. Nous ne croyons pas que la coutume d'antidater les livres existât à cette époque. Si, au moment de sa publication, l'auteur avait été mort, n'est-il pas probable que quelque détail du livre le révélerait, soit par exemple après le nom de l'auteur, la mention : en son vivant professeur du roi, ou toute autre ?

La préface de ce livre consiste en une attaque vive contre les

charlatans et le charlatanisme, elle est de l'auteur lui-même, et d'actualité, pourrait-on dire.

Un éditeur qui aurait publié le livre après la mort toute récente de l'auteur n'eut-il pas été tenté d'ajouter, ne fut-ce qu'une page d'introduction ?

La mort de Cahaignes, en 1617, ne nous parait donc pas prouvée.

En 1618, le matrologe de la Faculté de Médecine de Caen (1) fait mention d'un nommé Jacques Satellius qui a étudié sous noble homme Jacques de Cahaignes, et dans cette indication rien n'autorise à penser que Cahaignes soit décédé.

A partir de cette époque rien ne nous permet plus de dire qu'il ait continué de vivre, de sorte que sa mort, à la fin de 1618, ne pourrait être l'objet d'aucune contestation.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1620 il n'était plus vivant. Nous trouvons, en effet, sur le matrologe de la Faculté que Jean Brice, étant doyen, fait recepte de........ *et duobus libris membranaceis statutorum veter. et nov. ab Jacobo Cahagnesio antiquo doctore medico, piæ felicisque memoriæ.* (2)

Pourrions-nous mieux nous consoler de cette incertitude qu'en citant notre auteur : « Nous devons demander dans la vie de chacun la même chose que dans la comédie : non combien elle a duré, mais si elle a été bien jouée. » (3)

---

(1) Page 116.

(2) Page 264.

(3) Eloge 19me.

II

L'homme public

Jacques de Cahaignes fut mêlé à divers titres aux principaux évènements qui, pendant sa vie, se produisirent en la ville de Caen. Ces évènements appartiennent, pour la plupart, à l'histoire de la capitale de la Basse-Normandie, et sont assez connus de ceux qui s'intéressent aux annales de leur pays, pour que nous ne fassions que rappeler ces détails d'une façon sommaire. Les exposer plus amplement nous entraînerait souvent loin de notre sujet.

Ce fut à l'occasion de l'entrée de Mgr de Joyeuse à Caen, en 1583, que Cahaignes commença, comme homme public, à jouer un rôle dans sa ville natale. En qualité de membre de l'Université, il s'était déjà produit en semblable circonstance, mais nous reviendrons plus loin, en un chapitre spécial, sur sa vie universitaire.

L'importance de son rôle dans cette solennité de l'entrée de Mgr de Joyeuse est bien difficile à préciser ; nous connaissons seulement des vers qu'il fit pour cette fête et un court récit qu'il nous en a laissé sous ce titre : *Bref discours que j'ai faict de l'Entrée faicte par messieurs de la ville de Caen à Mgr le duc de Joyeuse, le mardy 5 d'avril 1583* (1).

Le récit ne nous apprend rien qui ne soit connu d'ailleurs. On présenta au duc « un poêle de velours violet doublé de satin verd, les crespines duquel estoient en argent... » Sur son chemin on avait disposé des armoiries, des chapeaux de triomphe et trois tableaux

(1) Manuscrit 54, Bibl. de Caen, fonds Mancel, page 74.

avec des vers dont l'auteur était Fanu... Au pont de pierre on avait placé une ancre avec une voile enlevée (gonflée), avec une devise due à Cahaignes, la voici :

Nec mora lenta nimis, nec festinatio præceps,

Sous un tableau « auquel on démontroit le désir qu'avoit le peuple normand de vivre en patience sous le gouvernement de ce prince, par une paix qui avoit un pied sur la face et l'autre sur le ventre de Mars renversé », on lisait ces vers de Cahaignes :

Te duce sub longa Nornannia pace quiescat,
Marsque jacens super arma et centum vinctus ahenis
Post tergum nodis, fremat horridus ore cruento.

Cette description renferme encore deux autres poésies de notre auteur et aussi des vers de Jean Rouxel.

Cela ne suffirait pas pour affirmer que Cahaignes se soit occupé d'une façon active d'organiser ces fêtes, si nous ne savions que, quelques années plus tard, il fut officiellement désigné par les membres du Conseil de Ville pour préparer avec son ami Nicolas Michel les réjouissances et les décorations de la ville pour recevoir M. le duc d'Epernon. « Nous avions, dit-il, M. Desprez (1) et moi, qui fumes priez par Monsieur le Baillif, lieutenant et gouverneur de ceste ville, de prendre ceste charge, inventé plusieurs beaux subjects ». N'est-ce pas en souvenir de services précédemment rendus en semblable occurence que les conseillers de la ville firent tomber leur choix sur un homme tel que Cahaignes, que ses occupations professionnelles étaient loin de désigner comme organisateur de fêtes publiques ?

M. de Bras, dans ses *Antiquités de la Ville de Caen*, relate cette entrée du duc d'Epernon dans les termes suivants : « L'an 1588, le sabmedy 14me jour de may, mondit sieur le duc d'Epernon, lequel par le trespas et mort advenue de M. de Joyeuse avait été pourvu à

(1) Nicolas Michel, sieur des Prez.

l'état de lieutenant général et gouverneur de Normendie, faict son entrée en ceste ville de Caen ou il est reçeu fort honorablement avec offre de poëlle, avec arcs triomphans et compagnie d'infanterie ».

Il y a peut-être quelques réserves à faire sur l'enthousiasme de cette réception. L'accueil que l'on fit au duc d'Epernon, pour être officiellement convenable, n'en fut pas moins en réalité un peu froid. « La nomination de ce favori du roi, dit M. Lair (1), à la place du duc de Joyeuse, fut critiquée par les royalistes et plus encore par les ligueurs ; on trouve, dans une lettre du duc de Guise (2), que le gouverneur de Caen l'a voulu recevoir *le plus fort* dans son château.» Ce détail est contredit par Cahaignes, mais nombre d'autres fournis par lui confirment absolument l'opinion précédemment émise.

On sait que la coutume était de placer sur le trajet du cortège des tableaux allégoriques capables de flatter l'orgueil du personnage faisant son entrée. Cahaignes et Desprez avaient imaginé « plusieurs beaux subjects pour gratifier mondit seigneur de la deffaite des Allemans en quoy il a sa part. » Toutefois ce ne furent pas de telles images qui, à son entrée, frappèrent les yeux du duc d'Epernon, mais des sujets bien différents « représentant la povreté et calamité de cette province. »

Cahaignes, qui a écrit le récit de cette entrée, a cru prudent dans la dédicace (3) d'expliquer que ce fut par défaut de temps que les peintures exécutées pour l'ornementation du parcours du cortège ne comprenaient que des sujets plus voisins de la récrimination que de la louange. Selon l'explication de Cahaignes, le peintre Josué Gondouin n'aurait pas eu le temps d'exécuter toute la série de toiles commandées, mais seulement les premières. L'explication était utile, devant être lue par Mgr d'Epernon, lequel avait bien pu n'être pas satisfait de cette mise en scène ; les grands n'aimant pas à voir les misères des petits s'étaler sur leur chemin. Acceptons l'explication et tâchons de nous faire une idée de ce qu'aurait été toute la galerie prévue. Les premières toiles montraient

(1) M. Lair, *Histoire du Parlement à Caen.*

(2) *Mémoires de la Ligue* T. II.

(3) A M. Siguier, conseiller du roy, en son conseil et avocat général au Parlement.

la misère de cette *poure* province, une seconde série aurait rémémoré les défaites des Allemands ; les dernières auraient, sans aucun doute, exalté la richesse rendue à la Normandie. Ces dernières auraient-elles été une louange ou bien une indication de conduite tracée au nouveau gouverneur ? Le peintre Josué Goudouin n'a pas pu achever son œuvre ; s'il en avait eu le temps, n'aurait-elle pas été inspirée par cette phrase dans laquelle Cahaignes nous a fait connaître, en l'atténuant probablement, la pensée de ses concitoyens ? « Mondit seigneur gaignera bientôt la bienveillance de tout le peuple qui est un très asseuré fondement sur lequel il doibt bastir son bonheur, s'il continue comme nous avons entendu dire qu'il a commencé d'impétrer de Sa Majesté la décharge des subsides et nouveaux impôts mis sur le poure pays comme vray père et protecteur d'iceluy tel que sa qualité luy donne (1). » Admiration et louange conditionnelles, tel était, nous n'en doutons pas, le thème d'après lequel le peintre devait guider ses pinceaux. C'est à dire que l'on avait décidé, croyons-nous, dans le petit comité composé des organisateurs et du peintre, de demander aux baux-arts d'exprimer la conclusion brutale que Pierre Dadré, grand pénitencier de Rouen, osa prononcer : « Comme vous nous mantiendrez en paix et serez affecté vers notre état et celuy de l'Eglise, nous prierons pour vous. »

Nous allons analyser rapidement le livre de Cahaignes qui est le document le plus complet sur ce fait.

« Monsieur de la Veronne (Vérune), baillif de Caen et capitaine du château de ce lieu, alla le jour précédant l'entrée jusqu'à Saint-Sauveur De Dive, trouva mondit seigneur pour luy présenter les clefs du chasteau et recevoir ses commandemens pour le service de Sa Majesté.

« Le lendemain mondit seigneur partit de Dives pour s'acheminer à Caen, audevant duquel jusqu'à une lieue audevant de la ville furent messieurs de la Justice, gouverneurs et échevins et notables bourgeois de cette ville, tous en housse et ne faisant qu'un

---

(1) Dédicace du *Discours de l'Entrée du duc d'Epernon.*

même corps, conduits par M. Vauquelin, sieur de la Frenaye (1), et lieutenant général au bailliage de Caen, lequel porta la parole au nom de cette ville et luy fit cette harangue : »

Le discours est très long. Il commence par l'éloge du roi. Ce début sert de prétexte à l'exposition des besoins du moment et amène cet aveu discret : « Monseigneur, il n'est aux brebis à conduire le troupeau, mais toutefois il s'effarouche quand il est mal conduit ; c'est pourquoi nous avons besoin en ce temps d'avoir des pasteurs. . . » Cahaignes décrit ensuite le cortège : puis sortirent 50 jeunes hommes de la ville accoutrés de taffetas et de velours colombin, servant d'enfants perdus, conduits par le capitaine Cristot lequel fut désigné par le sieur de la Fosse pour commander la salve.

« Tout après mondit seigneur rencontra le capitaine de la Fosse armé d'armes dorées lequel conduisoit la jeunesse de cette ville qui estoit au nombre de cinq cents tous accoutrés de velours, satin et taffetas verd de mer et colombin qui sont les couleurs de mondit seigneur, et fort bien armez, ayant chacun d'eux une toque de velours verd de mer : et force braves mousquetaires à la teste du nombre desquels estoient trois capitaines suivant ledit sieur de la Fosse et près de l'Enseigne colonelle huit autres armez de leur cuirasses et espieuz : mais ne fut faite aucune escopeterie par défense de monseigneur. »

Quand le duc d'Epernon franchit les portes de la ville « lors furent tirez du chasteau forces pièces d'artillerie. »

A la porte Millet, on lui présenta un poêle de velours vert de mer doublé de damas colombin et Beaulard le harangua au nom des Echevins. Cette harangue contient cette phrase : les Echevins « ensuyvant les anciennes et louables coustumes de leurs devanciers (combien que du peu de moyens qu'ils avoient le malheur du temps passé les a presque du tout privez) vous présentent en toute humilité ce poesle d'honneur. »

Recueillons encore dans ce petit opuscule de Cahaignes quelques notes sur la décoration de la ville. « Et au portail de la porte Millet

---

(1) Le poète bien connu, dont M. Julien Travers a réédité les œuvres.

estoyent les armes du roy et au-dessous celles de mondit seigneur et de la ville de Caen environnez de chappeaux de triomphe et plus bas estoit un grand tableau représentant la province de Normandie par la figure d'une femme portant la couronne ducale sur sa teste et accoustrée d'une robe à l'antique toute semée de léopards et autour d'elle estoient pourtraicts des plus signalées villes de cette province, plus elle estoit toute couverte de nuages et brouillards et menacée de foudres prets d'éclater et rompre les nues sur sa teste mais du côté d'Orient s'élevait un soleil. » Voici la légende qui est, croyons-nous, de Cahaignes :

Tu sol exoriens radiis hæc nubila pelle.
Et cui te gallus prefecit Jupiter, euge,
Respice tellurem, hanc terris magnis omnibus unam
Dilige posthabita Delo, glaciataque in ejus
Viscera, presenti jam jamque cadentia morte
Æthereos haustus, vivumque infunde calorem.
Sic tua defectu nullo lux clara laboret,
Nec fusca appositæ vitietur imagine lunæ.

Au pont Saint-Pierre le décor représentait un navire agité par les vagues ; l'inscription était en vers français et avait été composée par Michel. Au portail de Saint-Pierre, on voyait peintes les neuf Muses assises en rond qui tenaient une couronne de lauriers qu'elles présentaient au duc d'Epernon. « Et fut mis ce tableau, dit Cahaignes, pour recommander à mondit seigneur l'Université de Caen, pépinière des bonnes lettres, et le prier que par son moyen l'octroi que le roi a donné pour gager des professeurs en icelle soit non seulement confirmé mais encore augmenté. » C'est un point sur lequel nous aurons à revenir ; le tableau plaidait un peu la cause des professeurs de l'Université et par suite celle de Cahaignes qui alors ne trouvaient pas le moyen de se faire payer leurs *gages*.

Levavasseur, official de Caen, qui harangua en cet endroit le duc d'Epernon, dut par son genre d'éloquence empêcher ce seigneur d'approfondir les beautés et les tendances de l'œuvre d'art. Tout son

discours ne fait, en somme, que commenter cette phrase qui ne manque ni de franchise ni de hardiesse. « Nous vous supplions très humblement que par votre moyen et intercesion envers Sa Majesté, nous soyons par l'advenir moins molestez et vexez que nous n'avons esté par le passé. »

Le lendemain matin, le corps de l'Université vint présenter ses hommages au gouverneur, et le recteur Jacques Janus prononça un discours comme les savants se croyaient alors obligés de les faire, c'est-à-dire long, recherché et pédantesque.

Sur les deux heures de l'après-midi, vinrent messieurs de la justice. Du discours prononcé par leur porte-parole nous citerons ce passage : « Nous nous enhardissons de venir en toute privauté vous supplier très humblement de considérer l'estat de ceste poure ville laquelle à dire vérité a quelque beauté en elle, mais au reste elle est très poure. »

Le fait que Jacques de Cahaignes ait été chargé d'organiser la mise en scène de l'entrée du duc d'Epernon à Caen, ne valait sans doute pas la peine d'arrêter si longtemps notre attention. Si nous avons cédé à cet entrainement, c'est parce que nous voulions faire connaître notre auteur dans un genre particulier que nous n'aurons plus guère l'occasion de retrouver dans son œuvre. C'est aussi parce que les détails historiques que nous avons rappelés, ne peuvent être extraits avec autant de précision que du petit ouvrage de Cahaignes et il n'existe de ce livre qu'un seul exemplaire (1)

M. le vicomte de Blangy a exprimé une opinion très judicieuse en disant que : « le zèle que le docteur Cahaignes déploya, non-seulement à cette occasion, mais en maintes circonstances, son dévouement aux intérêts de la cité, son caractère élevé, le désignèrent naturellement pour occuper les fonctions de l'un des gouverneurs de la ville (2). » Il fut, en effet, nommé échevin le 27 février 1591. Il dit avoir été appelé à cette fonction municipale par les suf-

(1) Discours de l'entrée de Mgr le duc d'Epernon en la ville de Caen, le samedi 14 mai 1588 par Jacques de Cahaignes, professeur du Roi, en médecine, à l'Université de Caen. — A Caen, chez Jacques Le Bas, 1588, petit in-8° de 27 p. — Exemplaire probablement unique, conservé à la Bibliothèque publique de Caen.

(2) *Préface de la traduction des Eloges.*

frages unanimes de ses concitoyens (1). Cette affirmation, bien qu'elle émane de Cahaignes lui-même, n'est peut-être pas très exacte. Cette élection fut au contraire très discutée et eut lieu au milieu d'une séance orageuse et mouvementée. On en trouve la relation dans les registres de la ville (2), dans un manuscrit de la bibliothèque de Caen (3) et dans l'histoire du Parlement siégeant à Caen de M. Lair (4). C'est à ce dernier ouvrage, dont l'autorité est indiscutable, que nous emprunterons une grande partie des détails qui appartiennent à notre sujet.

Le 24 février 1591, M. de la Vérune avait convoqué pour le mercredi des Cendres, 27 février suivant, les bourgeois à l'effet d'élire six gouverneurs-échevins, un procureur des deniers d'octroi et deux administrateurs pour l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie. Au jour dit, environ quatre cents bourgeois se rendirent au siège présidial pour prendre part aux élections en présence des Echevins, de monseigneur le duc de Montpensier, gouverneur de la province, et de M. de la Vérune, gouverneur du château de la ville et d'autres fonctionnaires.

Le premier qui prit la parole fut le duc de Montpensier : il exhorta les électeurs à déposer toute passion, toute envie dans l'exercice de leur mandat, et à s'appliquer à ne choisir que des gens de bien « bons catholiques et fidèles serviteurs du roi. » L'avocat du roi, de la Serre, succédant à M. de Montpensier, insista sur les mêmes idées, puis disserta longuement sur l'origine de l'Echevinage, sur les pouvoirs et la dignité de cette charge et remercia « au nom du peuple » les échevins sortants. Enfin il proposa, comme ayant les qualités requises et des chances de succès, Tassin Blouet, Tassin Costé, Yves Levavasseur, Jacques Fillastre, Lamare, Allain et de Cahaignes. C'étaient des candidats catholiques, royalistes, agréables au pouvoir, officiels, dirait-on de nos jours. La Vérune vota le premier ; il ne prit de la liste proposée que les quatre premiers noms. Il ne vota pas, par conséquent, pour Cahaignes. Vauquelin de la Fresnaye, ne

(1) *Préface des Eloges*,
(2) N° 10, page 1 à 8.
(3) *Analyse des 50 premiers registres de la ville.*
(4) Pages 147-148.

donna pas davantage sa voix à notre médecin. De Caumont proposa deux autres candidatures, et, profitant de ce qu'il avait la parole, souleva un incident en accusant le procureur-syndic Baucher, d'être ligueur, et en demandant sa destitution parce que, en 1589, il aurait dit qu'il ne se soumettrait jamais à un roi hérétique. Cette motion devint l'occasion de grandes clameurs du peuple, pendant que Baucher, répondant à l'accusation lancée contre lui, faisait valoir les nombreux services qu'il avait rendus. Etre soupçonné, reprenait Caumont, suffit pour être exclu d'une charge publique. En présence du tumulte croissant, M. de Bras, que son grand âge rendait plus que tout autre respectable, se leva, et « reprit le peuple de son insolence. »

M. de Montpensier voulut aussi présenter une liste modifiée quant aux derniers noms, et souleva de nouvelles protestations.

Cahaignes, quand vint son tour, vota hardiment pour lui-même, pensant sans doute, dit M. Lair, que s'il se présentait comme candidat, c'est qu'il s'en jugeait plus digne que tout autre.

Il y eut encore des cris et des acclamations du peuple à l'appel de certains noms. Pour en finir, on alla aux voix, et c'est ainsi que furent nommés les Echevins, et parmi eux Cahaignes.

Il est bon de rappeler dans quelles circonstances difficiles Cahaignes prenait sa part de la gestion des affaires publiques. Nous ne voulons pas parler de la misère et du malheur du temps, dus aux discordes politiques et religieuses ; de toutes les conséquences qui en découlaient, nous ne nous occuperons que de la situation créée aux Echevins par ces calamités publiques.

La ville de Caen voulant rester fidèle et persévérer dans son attachement à Henri IV, avait à déjouer de nombreuses intrigues parmi lesquelles les tentatives ouvertes des gens de guerre ne pouvaient pas être considérées comme les plus dangereuses.

Le 14 octobre 1589, le gouverneur du château, La Vérune, dont les intentions sont suspectes, avait tenté de supprimer cette puissance municipale des échevins par un coup de force : « Le sieur de la Motte-Corbinière était venu de la part du sieur de la Vérune avec nombre de gens en armes pour s'emparer et mettre garnison dans l'hôtel commun de cette ville et Pont-Saint-Pierre, à quoy avaient résisté

aucuns des bourgeois, manans, et habitants d'icelle par armes de sorte que, de part et d'autre, il avait été tué six ou sept personnes (1). » Cette tentative échoua en partie, mais, si elle avait réussi complètement, elle eût été à n'en pas douter au profit des ligueurs, et c'est au contraire contre les ligueurs que les Echevins de Caen faisaient tendre tous les efforts de leur administration. Il leur avait fallu s'opposer à ce que des vivres fussent expédiés de Caen aux villes du parti de la ligue. C'est à l'initiative des Echevins prédécesseurs de Cahaignes que le Parlement rendit les arrêts du 28 février et du 1er mars 1591, enjoignant au greffier du Bureau des Finances (2), d'avoir à s'opposer « au trafic des vivres et marchandises, transport d'icelles ès villes et lieux ligués et rebelles contre le service du roy (3). » Les mêmes Echevins avaient dû s'opposer à l'avarice des habitants qui vendaient tout aux réfugiés à des prix exagérés et exigeaient de leurs logements des loyers excessifs : « L'avarice des habitants est parvenue à un tel degré et indignité qu'aucuns ont vendu le petit sidre 15 et 16 solz le pot à aucuns angloys venus en ce royaume pour le service du roy et le pot de lait dix solz, chose de mauvais exemple et dont le roy se pourrait bien courroucer (4) ».

Prendre l'administration en de pareilles circonstances, ce n'est pas courir à une popularité facile.

Les premières difficultés à vaincre pour les nouveaux Echevins provinrent de la quantité innombrable de pauvres à secourir. Voici comment ils tentèrent d'y pourvoir. Ils décidèrent que les aumônes fussent remplacées par des cotisations et que les pauvres fussent employés aux travaux de la ville. Voici l'avis émis par Cahaignes : « Il faut mettre des contributions pour secourir les pauvres malades et faire travailler les valides. » C'est la vraie solution du problème de l'assistance publique, solution que nous sommes encore bien loin d'avoir réalisée de nos jours. Réussirent-ils dans leur entreprise ? il est permis d'en douter. Louis XIV qui fit les mêmes règlements, n'eut jamais la puissance d'en obtenir l'exécution.

(1) *Registres du Parlement.*

(2) C'était Cyprien de Cahaignes.

(3) *Registres du Parlement.*

(4) *Registres du Parlement.*

Les Echevins nouvellement élus furent d'ailleurs bientôt troublés par des nombreuses petites émeutes telles que celle du 30 mai 1591, survenue à l'occasion de l'exécution capitale d'un nommé Boutemont, et dans lesquelles M. de la Vérune jouait un rôle douteux, faisant emprisonner les coupables au château pour les laisser communiquer avec tous leurs amis et leur fournir les moyens de préparer leur défense

Ils eurent, dès cette année 1591, à prévoir tous les moindres détails ; il leur fallut prendre des précautions spéciales à l'occasion des processions de la Fête-Dieu, pour éviter les rixes si les protestants refusaient de *tendre* devant leurs portes.

Les préoccupations plus sérieuses n'étaient pas pour cela releguées au second plan. Quelques mois après leur nomination, les nouveaux Echevins réclament avec énergie l'enregistrement des lettres-patentes par lesquelles le Parlement avait été transféré à Caen. Ils poursuivaient ainsi l'œuvre de leurs devanciers qui avaient député Tassin Blouet, un des leurs, vers le roi Henri IV, alors à Dieppe (1589), et qui avaient obtenu les lettres-patentes dont nous parlons, mais avaient essuyé un refus d'inscription du Parlement, 22 novembre 1589, parce que ces lettres-patentes n'étaient pas revêtues du grand sceau. Cahaignes et ses collègues se présentaient avec des lettres en forme. Mais on refusa de les enregistrer « à cause des graves et importantes affaires dont estoit chargée la Cour » (17 juin 1591).

Ce n'est pas que le Parlement fût pour les échevins un hôte facile à contenter. Les éternelles questions de préséance que soulevait la participation de la Cour aux cérémonies publiques étaient mieux connues à Rouen, où on avait tant de fois déjà eu à les résoudre, qu'à Caen, où rien n'était préparé pour éviter les difficultés. Il faut dire que le Parlement n'était pas seul à soulever ces questions, mais que sa présence avait, pour ainsi dire, inspiré à tous les corps constitués et à toutes les compagnies comme une folie d'orgueil qui se traduisait par la revendication de prétendus droits de rang ou de parole. La Cour des Comptes, la municipalité, l'université et bien d'autres suscitaient nombre de difficultés.

Cahaignes eut personnellement un rôle utile dans la nouvelle administration pour éviter toute question de préséance : on s'en peut convaincre en comparant les faits de 1590 et 1591.

En 1590, le 19 mars, un *Te Deum* fut chanté en réjouissance de la victoire remportée sur le duc de Mayenne, chef des ligueurs, assisté des Wallons, Espagnols, Allemands, Suisses (etc.). Le Parlement éleva au dernier moment la prétention de se réserver à lui seul tout le chœur de l'église Saint-Pierre et il en était résulté une série de discussions irritantes. En 1591, au contraire, quand l'heureuse prise de Louviers donna occasion de chanter un *Te Deum*, les mêmes discussions ne surgirent plus. Nous pouvons affirmer que la cause véritable de cette différence est la présence de Cahaignes parmi les nouveaux Echevins. Il avait, en effet, donné l'hospitalité à M. de Boislevêque, conseiller au Parlement et par lui, à la table du docteur pourrait-on dire, tous les détails étaient prévus et discutés, toutes difficultés soulevées d'avance et aplanies. En voici une preuve dans les registres secrets du Parlement : « Le vendredy matin 4me jour de may 1593. Pourceque Mr de Boislévèque a referé que Me Jacques de Cahaignes, l'un des Eschevins de la ville, l'avoit prié de proposer à la Cour la difficulté en laquelle lesdits Eschevins s'estoient trouvés à scavoir si suivant qu'ils avoient accoutumé aux entrées des Seigneurs, princes et gouverneurs en laditte ville avant la séance des Cours en icelle et lorsqu'ils présenteront le poesle audit sieur de Montpensier ils doibvent faire leur harangue. A quoy a esté respondu que la Cour clost toutes les harangues et qu'après elle nulle Compagnie ne propose, dont ledit sieur de Boisleveque a pris soin de les advertir. »

Une fois pourtant, les froissements ne purent être évités, quelque soin qu'eussent pris les Echevins ; mais il faut dire que la lutte de préséance était entre le Parlement et la Cour des Comptes. C'était à l'occasion du *Te Deum* chanté en 1598 pour deux succès remportés sur le duc de Savoie. Quand les deux Cours entreprenaient de faire valoir respectivement ce que chacune d'elle appelait ses droits, aucune puissance humaine n'eût été capable de détourner l'orage.

Les menaces extérieures étaient, à vrai dire, plus inquiétantes

que les questions de préséance : aussi voyons-nous, surtout à la suite de la trahison du gouverneur de Pont-Audemer, Hacqueville, qui livra sa place à Villars, la ville de Caen préoccupée de se mettre en état de défense. C'est alors que l'on entreprit la réparation des fortifications et la construction de la porte neuve. Déjà, en 1590, le Parlement avait ordonné de démolir les maisons sur les remparts proche le quai, mais cette injonction, datée du 19 sept. 1590, n'avait pas pu être mise à exécution par l'ancienne administration. La nouvelle eut à s'en occuper, 4 mars 1591. Les tours, les fossés, les ravelins, avaient été envahis par des habitants qui se les étaient appropriés ; on les expulsa, on mura les quais, on répara les murailles. Pour les armer, il fallait des canons : pour en acheter, Pierre Allain, sieur de la Mare, et Jacques Dumontier, sieur de Vieux, furent envoyés en Angleterre. On voulait dix-huit pièces de différents calibres, six couleuvrines, six pièces de campagne et six fauconneaux. Les Echevins avaient établi un rôle de capitation dans chaque corporation pour subvenir à ces importantes dépenses. En cinq mois, il fut dépensé plus de 10,000 écus (1).

Parmi les habitants désignés pour supporter une part de ces charges se trouvait le cousin germain de notre docteur. Pierre de Cahaignes avait été désigné comme devant « être mis aux emprunts de la ville. » Il eut recours à son parent échevin pour être exonéré, et cette démarche fait l'objet d'un billet conservé aux archives de la ville de Caen (2), lequel a été reproduit en fac-similé par M. de Blangy, dans sa traduction des *Eloges*. En ce billet, Cahaignes indique une autre personne que l'on peut imposer à la place de son cousin, et, ajoute-t-il, « il n'y va point du dommage de la ville. » Chacun, d'ailleurs, faisait ce qu'il pouvait pour être exonéré, et ceux qui n'avaient pu réussir s'ingéniaient de toutes façons à retarder leur paiement. Nous voyons l'official de Caen recourir à ce moyen. Cahaignes et Fillâtre furent désignés pour faire payer des membres du bureau des finances, du clergé et de la justice (3).

---

(1) Parmi les habitants convoqués pour délibérer sur ces questions, on trouve un Guillaume Cahaignes, prêtre.

(2) *Reg. 31* p. 84.

(3) *Reg. 31* p. 173. *Résumé des 50 premiers registres*, p. 226.

C'est aussi pour pourvoir à la défense de Caen qu'eut lieu la réunion du 23 mai 1591. Les habitants de Dieppe avaient proposé de mettre à la disposition du roi quatre navires armés pour combattre ceux des ligueurs ou pour mieux dire ceux des Guerroyeurs particuliers, écumeurs des mers, lesquels, en somme, servaient les intérêts des ligueurs, en capturant les marchandises destinées aux ports de Caen et de Dieppe (1). Mais les Dieppois mettaient une condition à leur offre : c'était que la ville de Caen consentît le même sacrifice. A Caen cette proposition fut assez froidement accueillie. M. de Bras fut d'avis « premier que d'entrer en cette délibération d'attendre la réponse qui serait faite par le roy au député de la ville. » C'était Cahaignes qui avait reçu mission de parler au nom de toute la municipalité : il exposa que les Echevins ne pensaient pas pouvoir lever un tribut nouveau sur les imposables mais qu'il faudrait mettre une aide sur les blés ou le cidre. Traiter ainsi la partie financière de la question était le meilleur moyen d'arrêter les zèles trop ardents.

Plus tard, en 1593, dans une circonstance assez semblable, le gouverneur de Dieppe demanda à Caen de contribuer pour une part à l'entretien de navires de guerre. Cahaignes fut encore celui qui contribua le plus à exonérer la ville de cette charge.

Il savait d'ailleurs mieux que personne quelles charges pesaient sur les habitants, puisque c'est lui qui, avec Beaussart, rendit compte du recouvrement des divers subsides. Il était, dirions-nous de nos jours, de la Commission des finances. Les ressources de la ville étaient très limitées : des sommes importantes avaient été dépensées pour la guerre ; les réparations des fortifications avaient coûté d'autant plus cher qu'on avait dû y employer un certain nombre de pauvres sans aptitude au travail qu'on réclamait d'eux ; les rives de l'Odon et celles de l'Orne avaient également nécessité des travaux importants.

Au milieu de telles conditions financières, une grave question

---

(1) Voyez M. d'Estaintot : *la Ligue en Normandie*, p. 171.

Trois navires pillards de Saint-Valery-en-Caux, commandés par un nommé Bosrozé Mathieu, breton, et son frère dudit lieu de Saint-Valery, avaient capturé une cargaison de pelleterie chargée à Dieppe pour Caen (19 février 1591).

surgit et les Echevins n'hésitèrent pas à la faire passer avant bien d'autres, c'est celle du collège du Mont.

Le 19 juin 1591, ils se réunissaient pour prendre une « délibération touchant l'achat de la maison ou etoit anciennement le collège du Mont, pour y rétablir ledit college au nom de la ville et y employer ce qu'il y a des fonds des deniers de l'octroi (sur le sel), concédé par le roi à l'Université, laquelle maison est de present à M. de Vienne, secrétaire de monsieur G. d'O., duquel il y a esperance de l'avoir, et après plusieurs remontrances et raisons proposées sur ce fait par les susdits assistants, a été trouvé que M. de Cahaignes et Vautier, assistés du greffier, retourneront vers M. G. d'O., pour essayer d'entendre avec lui si M. Morant, auquel on doit bailler, dès à présent, mille écus sur le prix de cette maison, se soumettrait d'apporter une procuration pour passer son contrat de vente pour 1,200 écus. » (1) Ces diverses négociations dont le détail importe peu, aboutirent à l'achat, par la ville, de cette maison, le 9 septembre 1591. Le collège du Mont coûta aux Echevins 1,600 écus d'or. (2)

Les Echevins s'empressèrent d'organiser en collège l'immeuble dont ils avaient fait l'acquisition. Comme depuis 1586, à la suite d'un règlement approuvé le 22 août, par le Parlement, c'était le Bailli et les Echevins auxquels les professeurs rendaient compte de leurs travaux pour être continués dans leurs charges ou remplacés, Cahaignes, qui avait été lui-même ainsi nommé, et ses collègues pensèrent qu'ils pouvaient faire choix d'un régent et de professeurs pour leur collège.

Ils choisirent Claude Collin, homme dont la valeur ne pouvait être discutée.

Mais l'Université qui voyait d'un mauvais œil toute immixtion d'un pouvoir quelconque dans les choses universitaires, crut pouvoir profiter de la circonstance qui se présentait pour susciter des difficultés et peut être obtenir des privilèges qu'elle désirait fort.

Il était nécessaire que le nouvel élu, Claude Collin, prêtât ser-

---

(1) Registre 30. p. 144. Résumé des cinquante premiers registres, etc., p. 187.
(2) Huet. — *Origines de Caen.*

ment devant le recteur de l'Université. Ce dernier refusa de recevoir le serment et à l'appui de son refus présenta une requête au Parlement, prétendant que l'Université seule avait qualité pour créer un collége et en désigner les professeurs.

Le Parlement saisi de l'affaire embrouilla les choses en suscitant une nouvelle prétention, celle de faire nommer les professeurs par le roi, attendu que les deniers avec lesquels le collège avait été acquis par les *échevins* provenaient d'un droit concédé à l'*Université* par le *Roi*.

Les Echevins durent alors intriguer jusqu'en Cour et obtinrent enfin que le collège leur appartiendrait à la condition qu'il s'apellerait Collège Royal et que le roi nommerait les professeurs (1). Ces droits du roi étaient plus nominatifs que réels : les professeurs choisis par les échevins furent agréés et nommés par le roi. En réalité, c'était l'Université qui perdait son procès. Chose curieuse et pour laquelle nous avons cru devoir entrer dans les détails précédents, elle le perdait surtout par la présence parmi les Echevins de l'un des siens, de l'un de ceux qui lui étaient le plus dévoués, de Jacques de Cahaignes.

Non seulement, comme tous les Echevins, il avait eu à prendre la défense des droits municipaux en cette circonstance, mais il paraît avoir ardemment pris parti contre l'Université ; il ouvrit même sa bourse pour défendre la cause qu'il croyait juste. On lit, en effet, dans les archives de la ville à la date du 18 avril 1592 : « Quatre écus avancés par M. de Cahaignes pour être baillés à Me Bouchard, avocat et ayant charge de plaider en la Cour du Parlement contre aucuns suppots de l'Université touchant l'acquit fait de la maison du collège de Caen, et demi écu cinq sols au sergent Carrel et son clerc pour signification du procès verbal et diligences par lui faites du bannissement et réparations requises et faites pour lors audit collège de Caen autrement appelé le collège du Mont..... et un écu à M. Bau-

(1) Cette jurisprudence était basée sur l'article 39 du réglement : « lesquels deniers lesdits gouverneurs et échevins seront tenus employer à gages et stipendier par chacun an les docteurs et régents principaux des collèges et professeurs d'icelle Université selon leurs mérites *sans les détourner et convertir à autre usage.* (*Arrêt du Parlement de 1586. Manuscrit de la bibliothèque de Caen.*

dry qui plaidera pour les bourgeois ayant donné adjonction aux sieurs gouverneurs et échevins (1).

Cahaignes était cependant très dévoué aux intérêts de l'Université et d'autre part il luttait personnellement contre la ville qui ne pouvait pas lui payer les gages auxquels il avait droit comme professeur. Si dans de telles conditions il prit parti d'une façon aussi active pour la ville contre l'Université, c'est bien certainement guidé par sa seule conscience qu'il le fit. Une telle conduite lui fait le plus grand honneur (2).

Les Echevins eurent à résoudre des difficultés d'un autre ordre créées par l'existence, en 1592, d'une épidémie pestilentielle sur la nature de laquelle nous aurons à revenir dans un autre chapitre.

Cahaignes, en sa qualité de médecin, fut tout désigné pour s'occuper au nom des Echevins des conditions spéciales dans lesquelles la ville se trouvait placée par suite de l'épidémie. En effet, le Parlement était à Caen, la situation ne pouvait pas être laissée sans solution comme cela s'était certainement passé plus d'une fois.

Cahaignes protestait depuis longtemps contre les négligences regrettables de la voirie. En 1588, il avait, comme simple particulier, signé une pétition pour faire cesser la malpropreté de la venelle Quatrans qui se trouvait dans son quartier (3). La peste aidant, il obtint que les administrateurs, ses collègues, voulussent bien, momentanément du moins, considérer comme utiles, les ordonnances maintes fois promulguées sur ce sujet par le Parlement, et on les voit alors prescrire « de balayer chacun devant sa maison » mais il ne fut pas possible d'organiser le service médical ni d'établir une hospitalisation spéciale (4). L'année suivante, en septembre 1593 la peste fait son apparition au fauxbourg du Vaulgueux. Cahai-

(1) *Registre n° 30* p. 283. *Résumé des 50 premiers registres de la ville* p. 198.

(2) Le recteur de l'Université qui habitait au collège du Bois garda au collège du Mont et a Claude Collin une assez vive rancune de son insuccès, et, en 1593, Claude Groulard entretenait le Parlement des invectives dont les deux recteurs usaient à l'égard l'un de l'autre dans leurs discours disant « qu'ils estoient tellement en combustion qu'ils étaient aux termes d'en venir aux mains. »

(3) Vicomte de Blangy : *trad. des Floges*, p. 96. Note. — *Registre de la ville.* n° 98, p. 38.

(4) Lair : *Le Parlement à Caen.*

est député vers le Parlement et, avec le président le Jumel, entreprend l'étude des voies et moyens de créer à Caen un lieu d'isolement pour les pestiférés (1).

Peu de temps après, le 10 janvier 1594, Cahaignes et Buisson se rendent au Parlement toujours au sujet de la peste. Cahaignes déclare qu'il a vu un cas de peste dans les prisons, mais qu'il n'y avait pas une seule maison d'atteinte en ville. « A esté ledit lieutenant général adverti de mander des médecins et chirurgiens de la santé pour visiter les malades en ladite conciergerie. En attendant, il y soit pourvu, ledit de Cahaignes a dit qu'il y pourvoira le plus promptement qu'il se pourra. (2) »

On voit encore dans le matrologe de la faculté de médecine que Cahaignes poursuivait de son mieux la réalisation de cette défense contre les épidémies (3). On peut dire de lui qu'il passa toute sa vie à commenter sans succès l'opinion pourtant si juste qu'il avait écrite au début de sa carrière : « Il serait nécessaire, si messieurs de la ville vouloyent s'assujettir et comme s'asseurer quelques médecins doctes et de longue expérience pour le temps pestilent qu'en tout autre temps ils les entretinssent à leurs gages comme font messieurs de Rouen (4) et de toutes les villes d'Italie bien policées (5). »

Il nous reste à rapporter quelques menus faits de l'administration dont Cahaignes faisait partie. Passons rapidement sur la mutinerie des habitants contre la Cour des Aides, 10 mars 1593, qui refusait d'enregistrer les lettres de jussion portant exception des tailles pour les terres cultivées par leurs propres propriétaires ; mutinerie pendant laquelle le président Dyel des Hameaux se vit accosté par plusieurs échevins au carrefour de Saint-Pierre et interpellé par eux pourquoi il leur refusait justice. Cette audace coûta cher aux échevins, et ce n'est que par ce côté que Cahaignes, qui était chargé en partie des finances, fut mêlé à cette affaire. Le procureur syndic fut

(1) *Registres du Parlement.*

(2) *Registres du Parlement.*

(3) *Matrologe*, p. 146 v°

(4) Rouen possédait alors en effet une organisation merveilleusement bien comprise et pouvait servir d'exemple.

(5) *Préface du traité de la peste.*

chargé d'aller plaider la cause de la ville près du Conseil d'Etat et emporta un présent de linge de haute lice pour le chancelier ; d'un autre côté, les Echevins, pour réparer leurs violences, faisaient un cadeau semblable à la dame des Hameaux, par l'intermédiaire du nommé Sevestre, chez lequel logeait la famille du président.

Ces achats de linge fin qui était le luxe de Caen, et de bourses en broderie qui étaient la spécialité du pays, furent très nombreux et constituaient une charge véritable pour la caisse de la ville ; en outre des dons que nous voyons emporter par les délégués en cour ou en justice, on en offrait lors des entrées des seigneurs et des gouverneurs ; le service offert au duc de Montpensier lors de son entrée fut payé 220 écus plus 4 écus pour le vin. Ce fut Michel Graindorge qui le vendit, 21 mai 1593 (1).

Cahaignes paraît avoir rendu service en sa qualité d'échevin au sieur de Rosel, capitaine de la ville : « Monsieur de Cahaignes a présenté au bureau des Echevins une lettre du Roy contenant l'ordre de procéder à l'élection d'un nouveau capitaine de la ville à la place du sieur de Rosel pour être présentée à MM. de la ville qui ont demandé au nom de toute la communauté des habitants que M. du Rosel continuât la charge, ce que M. de Cahaignes a été prié de lui faire connaître » (2).

Le siège de Dreux ayant fait naître chez les habitants de Caen l'espoir que le Roy ou Madame sa Sœur, alors à Chartres, daigneraient faire solennellement leur entrée dans leurs murs, les Echevins désignèrent « Monsieur de Cahaignes pour aller conférer avec M. le Premier Président de la Cour de Parlement au sujet de la nouvelle qui s'était répandue que Madame Catherine sœur du roi Henri IVme devait venir à Caen ». Malherbe avait été prié de composer des stances à cette occasion. On avait préparé un poêle magnifique d'un grand prix (3). Tout cela fut disposé en vain ; Madame ne vint pas à Caen.

Le duc de Montpensier fit son entrée à Caen en qualité de gou-

(1) Archives municipales de Caen.

(2) Vicomte de Blangy, *Traduction des Eloges*, page 383, note. — Registres de la ville, n° 32, p. 101-102.

(3) Voyez sur le détail de ce poêle : d'Estaintot, *la Ligue en Normandie*, p. 294, note.

verneur de Normandie le 14 mai 1593. C'est Cahaignes qui fut chargé de parler en cette circonstance au nom des échevins. Voici la conclusion du discours qu'il prononça dans cette cérémonie : « ...Nous donc Echevins et Gouverneurs de cette ville de Caen et représentant le corps d'Icelle, vous reconnaissant prince du sang et lieutenant général du roy en cette province, ensuyvant les bonnes coustumes de nos prédécesseurs, nous vous présentons ce poësle d'honneur et promettons de vous porter l'obéissance deue à vos qualitez, vous suppliant par mesme moyen de nous aimer et vous employer pour nous auprès de Sa Majesté, non-seulement pour nous maintenir en la possession de nos anciens droits, mais aussi pour nous en faire donner de nouveaux qui servent de témoignages de la fidélité que nous avons en ces guerres civiles gardée à la Majesté royale. » (1)

Cahaignes avait également préparé un discours pour le roi mais le roi ne vint pas. Ce discours qui, par conséquent, ne fut pas prononcé, se terminait par la même requête que le précédent.

Par ces nouveaux bienfaits que Cahaignes réclamait du roi, il entendait, ainsi que ses collègues, le maintien du Parlement dans leurs murs à titre définitif. Nous avons vu précédemment qu'ils en avaient toujours obtenu la promesse, mais que le Parlement avait toujours trouvé le moyen de différer d'y consentir par le refus d'enregistrer les lettres-patentes obtenues à cet effet par les administrateurs de la ville de Caen. Les Echevins échouèrent dans leur entreprise, mais on ne saurait leur adresser le reproche de n'avoir pas tout fait pour procurer à leur ville cet immense avantage. Quand ils virent qu'enfin le Parlement allait partir, ils tentèrent un dernier effort. Après une réunion à l'Hôtel-de-Ville, on envoya MM. de la Serre Malherbe, procureur-syndic, implorer du roi des lettres de jussion. Ils emportaient des présents de linge de table d'une grande valeur, pour appuyer leurs sollicitations. Mais ils ne réussirent pas. Le Parlement, comme on sait, partit de Caen le 19 avril 1594. Les échevins avaient quelques jours auparavant, 15 avril, obtenu une satisfaction toute platonique, il est vrai, mais qui témoigne bien de leur zèle. Les lettres-patentes, obtenues en 1589, et que le Parle-

(1) Manuscrit 54, Bib. de Caen, Fonds Mancel, p. 139.

ment avait plusieurs fois refusé d'enregistrer, étaient demeurées dans les archives du Parlement, les échevins voulurent les avoir, et on les leur rendit. Ils témoignaient ainsi qu'ils avaient fait valoir leurs droits autant qu'il avait été en leur pouvoir.

Ils avaient aussi sollicité la translation dans leurs murs de la célèbre foire de Guibray ; ils ne réussirent pas à obtenir une pareille faveur, mais cependant ils obtinrent en 1591 des lettres-patentes les autorisant à créer dans leur ville « une foire franche suivant le temps de quinze jours commençant le 1er juillet à l'instar de celle de Quibray (1). »

Les Echevins qui gérèrent les affaires de la ville de Caen de 1591 à 1594, et Cahaignes, autant qu'aucun autre, pouvaient à la fin de leur mandat penser qu'ils s'étaient révélés bons citoyens selon la formule que Cahaignes a donnée de cette qualité : « amour de la Patrie, de ses concitoyens, respect de la justice, loyauté à toute épreuve, bienveillance et dignité (2). »

---

(1) Bibl. pub. de Caen. *Manuscrit nº 237.*

(2) *Eloge 66me.*

III.

L'Universitaire.

Pour son discours inaugural de Professeur à la Faculté de Médecine, le 18 octobre 1583, Jacques de Cahaignes choisit comme sujet l'éloge de l'Université elle-même et s'efforça de démontrer l'utilité de pareils établissements (1) Ce choix n'était pas absolument l'effet du hasard ni dû au caprice de l'auteur : les circonstances l'imposèrent en quelque sorte. L'Université de Caen, jadis célèbre et fréquentée, avait, vers l'année 1520, commencé à perdre toute sa primitive splendeur ; une tentative énergique fut faite pour la relever en 1521. Une liasse conservée aux archives du Calvados en fournirait le détail (2) ; mais cette grande réforme, si tant est qu'elle ait produit momentanément quelque semblant d'effet, fut impuissante à donner à l'Université une impulsion durable, et bientôt cette institution était tombée dans un état précaire par suite des troubles de religion (3).

C'est vers l'époque où Cahaignes revint de Paris à Caen qu'un petit nombre d'esprits distingués, animés d'un beau zèle pour leur patrie, entreprirent de relever l'Université de ses ruines ou, pour mieux dire, de créer à nouveau, par leurs efforts combinés, une Uni-

---

(1) *Jac. Cahagnesii regii medicinæ professoris. De academiarum institutione et deliberalium artium utilitate oratio habita Cadomi, initio suæ professionis, die 18 octobris. Cadomi, apud Jacobum le Bas, 1583.*

(2) Inventoriée sous ce titre : *Magna reformatio universitatis facta per curiam supremam in anno domini 1521.* Série D., inv, t. I, p. 69.

(3) Voyez l'historique que fait de la Faculté Claude de Bourgueville, sieur de Bras, contemporain des évènements dont nous avons à parler.

versité tellement illustre et renommée, qu'il devint impossible aux pouvoirs publics de s'en désintéresser : « Phalange glorieuse alors, aujourd'hui oubliée, qui compta pourtant des hommes dignes de la postérité (1). »

Parmi ces hommes aiguillonnés par de généreux sentiments et par un zèle ardent, nous trouvons Jacques de Cahaignes. Les preuves de son intervention ne font pas défaut. Lors de l'arrivée à Caen, le 23 septembre 1875, de M. de Longaulnay qui venait à la place de Monseigneur de Matignon remplir les fonctions de gouverneur de la Basse-Normandie, Cahaignes, qui était recteur de l'Université, prononçait un discours, dans lequel nous relevons le passage suivant : « Monseigneur, si jamais nouvelle nous fut agréable, ça esté celle par laquelle nous eusmes avis que le gouvernement de cette basse Normandie vacquant par la mort de feu de bonne mémoire Mgr le duc de Bouillon avoit été donné par le roy à Monseigneur de Matignon et qu'avez été subrogé et mis en la place dudit seigneur de Matignon... l'Université est venue ici pour vous demonstrer de par moi qui en suis le chepf la joye qu'elle a de vous voir élevé en cest honneur lequel vous appartenoit de droit et supplier très humblement que par l'authorité qu'avez maintenant estant lieutenant général du roy vous faciez garder, conserver et maintenir les droits, liberté et privilèges donnés par le roy Charles VIme aux docteurs, professeurs, escoliers et officiers de ladite Université et depuis autorisés et conservés par ses successeurs. Quoy faisant vous obligerez tous de ladite Université tant en particulier qu'en général à vous faire très humble et très obéissant service et acquerrez un renom immortel. Joinct que de cette protection dépend en partie la grandeur de votre maison (2). »

On trouve dans ce discours, avec les éloges d'usage, un certain ton conditionnel qui prouve que, jeune encore, Cahaignes savait tenir un langage ferme aux puissants quand il s'agissait de revendiquer les privilèges d'une compagnie dont il avait l'honneur d'être le porte-parole.

---

(1) Cette appréciation est de M. Léopold Duhamel.

(2) Manuscrit de Cahaignes, pp. 18 et 19.

Ces qualités le désignèrent pour tenir un des premiers rangs parmi les défenseurs de l'Université ; aussi voyons-nous par les registres de la ville (5 nov. 1580), que se présentent devant les échevins « scientifiques personnes MM. Claude Dubuisson, docteur aux droits, et de Cahaignes, docteur en médecine, lesquels ont dit et notifié que Messieurs de l'Université les avaient délégués pour assister à l'assemblée à tenir à demain en la maison de ville et autres assemblées qui pourraient être faites en après pour aviser les moyens de rétablir et ressourdre l'Université de Caen et en cela représenter le corps de ladite Université (1). »

Mais il existait un autre moyen d'agir, c'était de remuer les esprits des savants et des simples administrateurs de la ville. Dans cette tâche, Cahaignes eut un précurseur (qu'il suscita probablement lui-même) en l'un de ses plus chers amis. Ce fut Jean Rouxel, homme aussi modeste que savant. — L'intervention de Rouxel est tellement liée à ce que nous devons rapporter de l'action de Cahaignes dans la restauration de l'Université, que nous sommes dans la nécessité de lui accorder une place importante dans notre récit. Ce que fit Rouxel sert de préface à ce que fera Cahaignes. Ces efforts sont concertés et synergiques ; en parler sommairement est la meilleure introduction que l'on puisse donner à l'étude du discours de Cahaignes sur l'Université.

Rouxel déclare lui-même qu'il avait une grande répugnance à se faire connaître du public et qu'il ne désirait point attirer sur lui l'attention du monde savant en professant publiquement. Cependant il n'eut pas l'égoïsme de rester inutile à sa patrie, et il avait ouvert dans sa propre demeure un cours public de droit qui fut bientôt célèbre. Cahaignes, dans l'oraison funèbre qu'il fit de Rouxel, nous dit qu'il avait lui-même maintes fois sollicité son ami d'élargir le cadre de ses leçons et d'accepter les honneurs de professer publiquement dans une chaire de la Faculté. Cette sollicitation ne fut pas, croyons-nous, d'un poids négligeable dans la détermination que prit Rouxel de céder aux instances de ses amis (2).

(1) Gaston Lavalley. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Caen*, Préface page VII.

(2) Rouxel. *De Instauratione Cadomensis Academiæ. Oratorio I,* 1582.

Chose curieuse, les discordes religieuses avaient désorganisé l'Université de Caen ; ce furent également elles qui vinrent en aide à ceux qui tentèrent le généreux effort d'apporter un nouveau lustre à cette institution. Entreprise non sans difficultés, dit Rouxel. Les malheurs dûs aux rivalités religieuses étaient bien autrement intenses à Paris qu'à Caen ; cette dernière ville est même peut-être celle qui, dans ces temps troublés, se montra la plus sage. Un procès-verbal rapporté par l'abbé de la Rue prouve que les protestants formaient environ le tiers de la population caennaise et qu'ils vivaient en rapports assez pacifiques avec les catholiques. En présence du peu de sécurité de la capitale où de plus la peste sévissait, les étudiants vinrent en grand nombre à Caen : *Ex alieno incommodo nostra occasio petita est* (1). »

Jean Rouxel, ayant accepté de devenir professeur de l'Université, fit un discours, au commencement de l'année 1582, sur la restauration de l'Université de Caen. Grâce à Rouxel, nous savons quelles difficultés se présentèrent, quels efforts furent nécessaires, quelles démarches nombreuses il fallut entreprendre.

D'abord à l'assemblée des trois ordres qui avait lieu à Rouen cette année comme de coutume, Nicolas Fossé, décurion de la ville de Caen, s'occupa beaucoup des affaires de l'Université ; il s'efforça d'obtenir l'argent nécessaire pour faire venir à Caen des professeurs illustres dont le renom pût attirer les élèves et dont les travaux fussent un titre de gloire. Mais les députés de la province répugnaient à cette idée et Nicolas Fossé eut bien de la peine à obtenir d'être autorisé à faire au nom de tous une supplique au roi.

A cette supplique le roi répondit qu'il connaissait l'antiquité de l'Université et qu'il désirait sa prospérité.

C'était un maigre résultat.

Le président de Lisores fit alors, au milieu d'une grande réunion des habitants, une harangue bien nourrie et éloquente dans laquelle il développait l'espoir de sauver l'Université *spem recuperandæ academiæ*, et dans laquelle il indiquait des voies et moyens de se procurer les ressources indispensables pour rétribuer convenablement

(1) Rouxel, *De Instauratione Cadomensis Academiæ. Oratio I*, 1582.

les professeurs. Ce discours plut beaucoup, nous dit Rouxel, aux gens bien intentionnés, mais il se trouva une minorité pour le critiquer et en diminuer l'effet.

Le moyen préconisé par M. de Lisores pour subvenir aux finances de l'Université était une souscription. Il faut reconnaître que la masse de la population ne souscrivit pas avec élan. M. de Bras nous a conservé la liste des souscripteurs et l'on n'y trouve à peu près que des personnages officiels, et, peut-être même, n'est-il pas téméraire de penser qu'un certain nombre des souscripteurs ne s'inscrivirent que par nécessité de situation, car nous apprenons que l'année suivante la souscription ne fournissait plus le moindre denier : *Qui profitebantur nihil accipiebant de publico.*

La souscription n'ayant pas bien réussi, on tenta d'autres démarches et l'on s'adressa à Vauquelin de la Fresnaye ; on le pria de faire une seconde démarche auprès du roi. Il pensa que pour réussir il fallait obtenir le concours de personnages influents et eut recours à Monsieur d'O, lequel mit dans les intérêts de l'Université et de la ville de Caen le garde des sceaux Cheverin.

Au moment où le succès allait couronner de si louables efforts une nouvelle difficulté vint à surgir. Elle provint de l'opposition des habitants de la Haute-Normandie. « Nam cum nonnulli e superiore Normannia, qui tum forte aderant, intellexissent id agi ut in annua stipendia seu potius honoraria professorum vectigal licet tenuissimum toti provinciae imponeretur, contenderunt vehementer. »

Les députés de la Haute-Normandie élevant la prétention de ne faire porter les frais de l'Université de Caen que sur les habitants de la Basse-Normandie, frappaient l'Université d'un coup mortel ; la charge qui, répartie sur toute la province, eût été minime pour chaque contribuable, devenait trop lourde pour la moitié de la province. Toutefois, les protecteurs de l'Université étaient puissants. Vauquelin, qui n'avait pas encore agi personnellement, intervint alors ; il démontra que toute la province profiterait de l'Université que, par suite, toute la province devait en supporter les charges (1).

(1) Ce même développement se retrouve dans les écrits de Cahaignes (manuscrit de la Bibl. de Caen, n° 54 fonds Mancel).

Devant cette intervention, les principales difficultés parurent s'aplanir, *et in his ruinis Reipublicæ, litteræ rursus caput attollerunt.*

Pendant cette période difficile, l'Université avait subsisté grâce à la libéralité de Monsieur d'O, qui avait généreusement ouvert sa bourse.

Mais voilà que l'année suivante tout fut remis en question. Le député de Caen, seul à Rouen contre tous, fut vivement attaqué et ne put se défendre, bien qu'il montrât une grande énergie. On eut encore recours aux mêmes protecteurs ; le même argument qu'ils invoquèrent fut la fidélité de la ville de Caen au milieu des troubles du moment. Il ne paraît pas que leurs démarches aient obtenu un grand résultat, et c'est alors que Cahaignes prononça son discours inaugural sur l'institution des Universités.

La situation du moment, 1583, explique pourquoi, lorsque Cahaignes fit imprimer son discours, son ami Rouxel qui avait traité déjà le même sujet et s'était de ce fait créé nombre d'ennemis, composa en guise d'introduction une poésie dont le sens serait difficile à saisir si l'on ne savait ce qui précède. En ces vers il dit à peu près : « Tu auras beau égaler en éloquence Cicéron lui-même, pour notre cause, M. de Lisores est plus utile que toi. » Ce n'est pas une critique à l'égard de Cahaignes, mais une flatterie intéressée à l'adresse de M. de Lisores.

Tullius aut alter venias, aut alter Apollo
  Atque ægras artes voce manuque juves
Non tamen ex illis possis depellere tabem
  Quam gravis invexit vis diuturna mali.
Secula qui renovat Lisaureus aurea musis
  Hic mihi plus Phœbo, plus Cicerone potest.

Cette poésie, ainsi comprise, marque bien le rôle de l'orateur ; voyons comment Jacques de Cahaignes sut se conformer aux exigences de la situation.

Toutes les intrigues étaient ourdies, tous les protecteurs mobilisés, les deux discours de Jean Rouxel, prononcés avant celui de Cahaignes nous l'ont appris. Mais est-il bien certain qu'en racontant publiquement toutes ces menées, assurément très louables,

Rouxel ait rendu un grand service à la cause? En dévoilant toutes ces intrigues, facilitait-il beaucoup la tâche du protecteur de l'Université ? Il est permis d'en douter.

Jacques de Cahaignes nous semble avoir été beaucoup plus habile. Il ne parle point de ces détails ; s'il cita dans son discours les noms des personnages auxquels l'Université doit garder de la reconnaissance, il le fit sans préciser le rôle joué par ces protecteurs. Il crut même devoir réparer un peu, mais non publiquement, l'impression produite par le peu d'importance accordé à l'éloge des divers personnages puissants qu'il était prudent de ménager. Aux gouverneurs et échevins, il écrivit en remettant à chacun d'eux un exemplaire imprimé de son discours : « Je n'ay voulu faillir à vous en envoyer une, laquelle je vous prie de loger avec les chartres et papiers de la ville ; je vous ai tous et chascun de vous particulièrement dénommés en ma harangue, par ce moyen veu l'honneur qui vous en demeurera serez asseurement récompensés des travaux et ennuys que vous avez eus en la poursuite de cette affaire. » (1).

A MM. le Jumel, Anzeray et Vauquelin, la dédicace est en latin, mais le sens est le même : « *Orationem quam habui vobis presentibus in scholis artium universitatis cadomensis excudendam curavi, ut eam in vulgus ederem id potissimum impulit ut eorum quorum opera restitutam habemus academiam memoria nunquam intermoriatur.* » (2)

En vérité, le plan de Cahaignes dans son discours de *Academiarum institutione* ne consiste pas en un récit circonstancié et plein de détails à l'exemple de ce qu'avait fait Rouxel : ce discours tend à venir en aide à l'action des protecteurs de l'Université, en préparant, en excitant même les esprits du public.

C'est en effet sur le terrain de l'utilité générale que Cahaignes base son argumentation. C'est l'utilité qu'il y a pour une ville à défendre ses sociétés savantes comme un des plus beaux titres de sa gloire que le jeune médecin s'efforce de démontrer dans tout son discours, et il n'a garde d'omettre de terminer par un chaleureux appel au patriotisme de ses concitoyens.

---

(1) Bibl. de Caen. Ms. 54 fonds, Mancel, p. 88.
(2) Bibl. de Caen. Ms. 54 fonds, Mancel, p. 87.

La courte analyse qui suit fera connaître, à défaut de la forme, quelques-uns des arguments dont Cahaignes s'est servi et la suite de ses déductions.

De toutes les merveilles du monde la première c'est l'homme, et, dans l'homme, ce qu'il y a de plus admirable, c'est la raison qui est comme la lumière de l'esprit.

L'homme fait à l'image de Dieu est, après son créateur, le maître du monde, et par son intelligence il a inventé tous les arts utiles à la culture de l'esprit et aux besoins du corps : physique, métaphysique, arithmétique, musique, géométrie, astronomie qui sont sciences de contemplation ; la grammaire, la rhétorique et la dialectique qui sont des arts d'action ; et la médecine qui est un art de production. (*Quæ ab actione sua opus aliquid ostendit, nempe corpus ex ægro sanum reddit*).

Inventés par les uns, les arts ont été perfectionnés par les autres, car jamais un seul homme ne pourrait jeter les fondements d'une science quelconque et en parfaire l'édifice. *Vita enim brevis, ars vero longa.*

L'œuvre de nos devanciers, leurs nobles enseignements nous ont été conservés et transmis dans les livres, mais les arts ne peuvent nous être appris par les seuls écrits ; aux livres il faut un interprête, une explication de vive voix est, comme le dit Socrate dans *Phèdre*, bien préférable à toute lecture, et c'est pour cela que les hommes les plus illustres de l'antiquité voyagèrent pour aller entendre les philosophes. — *Est enim in viva voce nescio quid latentis energiæ.*

C'est pourquoi l'on eut l'idée de créer des écoles où puissent s'instruire les jeunes gens. Puis les rois de France, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Danemarck, de Pologne, de Bohême, les ducs et princes d'Italie pour laisser à la postérité une institution capable de sauver leurs noms de l'oubli, créèrent des écoles de lettres et surent par des largesses y attirer d'illustres professeurs.

On nomme Université le lieu où sont réunies ces écoles. La plus renommée et la plus florissante est celle de Paris, fondée en 791, par Charlemagne ; elle fut comblée de bienfaits par François Ier qui

fonda le collège royal (1), il ne faut pas oublier de mentionner que ce roi avait eu l'intention de créer une école où l'on instruirait 600 jeunes gens à l'art de diriger et de gouverner l'Etat, mais la mort vint interrompre un aussi noble projet (2).

Après Paris des Universités furent créées dans les grandes villes : Bourges, Montpellier, Toulon, Bordeaux, Poitiers, Rennes, Angers et Caen.

Rien ne saurait être plus utile que de répandre les connaissances diverses, *les arts*, en un mot, ainsi que le font les Universités. Est-il rien de plus beau et de plus consolant pour l'esprit que les sciences mathématiques ? Si de leurs données, qui se déduisent avec une certitude absolue, on vient à tirer des conclusions pratiques, que de belles œuvres ne produit-on pas ? N'est-il pas extraordinaire qu'on puisse construire des oiseaux de bois qui volent, des serpents d'airain qui sifflent, des statues qui marchent et qui émettent des paroles ?

Tout le monde ne saisit-il pas l'utilité qu'il y a à ce que les Universités professent l'astrologie, la médecine, le droit, la littérature, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la physique, les langues latine, grecque, hébraïque, etc. ?

Mais je veux maintenant m'adresser à ces traîtres barbares et malveillants « in barbaros et malevolos quosdam sycophantas, » qui, parvenus à capter l'amitié des rois, se sont mis en tête de poursuivre la ruine des lettres, qui veulent faire brûler tous les livres, saccager les boutiques des libraires et supprimer les privilèges des Universités, disant qu'une population instruite préférerait être gouvernée par quelques-uns des meilleurs choisis dans son sein que

(1) Ces détails sont de J. de Cahaignes, c'est ce que l'on croyait alors de l'origine de l'Université de Paris, mais il est bon de consulter d'autres ouvrages plus modernes tels que celui de M. A. Franklin. *Ecoles et Collèges.*

(2) Jacques de Cahaignes nous fait connaître en ce passage un projet qu'aurait eu François Ier de créer une école des sciences politiques. Nous croyons ce détail peu connu et l'on lira avec intérêt le texte même de notre auteur : *Nec taceri debet quod ibidem gymnasium ædificare decreverat in quo omnes artes et linguæ docerentur, alerenturque sexcenti juvenes donec disciplinis ornati reipublicæ gerendæ et gubernandæ idonei esse possint, ad quam rem designaverat aureorum millia quinquagenta annua sed tam nobile tamque pium optimi regis institutum mors intervertit.*

par un seul, et par suite serait animée de mauvais sentiments à l'égard des princes et du roi. Ils disent, ces fourbes, que les rois n'ont nul besoin des lettres, que celles-ci émoussent les courages et créent des effiminés et qu'elles ont été cause de toutes les hérésies dont a été victime le monde chrétien. A cela, il est aisé de répondre : les hommes instruits obéissent par raison, tandis que les ignorants n'obéissent que par crainte ; quand ces derniers rencontrent un chef, ils le suivent aveuglément, exemples : la plèbe romaine, la Jacquerie, les populations de l'Allemagne et de la Lorraine en 1528, et celle de Bordeaux en 1550. Jamais les savants n'ont occasionné de pareilles crises, ils aiment la paix et le commerce, ils ont horreur de la guerre. Dire que les sciences sont inutiles aux rois, ne supporte pas même l'examen ; les rois n'ont-ils pas besoin de sagesse et de jugement pour gouverner leurs peuples ? Et comment se formeraient les hommes dont les rois ont besoin comme auxiliaires, si ce n'est par l'étude ? L'étude adoucit les mœurs. Même pour la guerre, les sciences sont utiles, les plus instruits parmi les généraux sont ceux que la victoire favorise le plus, et il n'est rien comme un beau discours pour enflammer les courages. Quant aux machines de guerre, elles sont un exemple palpable de ce que peuvent les hommes d'étude pour l'art de la guerre.

Qu'on ne dise pas que l'instruction amollit les courages ; il suffit de citer Dion, Périclès, Thémistocle, Epaminondas, Alexandre le Grand, Marius, Marcellus, les Césars, Jules. Auguste, Vespasien, Trajan, Adrien, Antoine, etc. Néron détourné de l'étude par sa mère fut un mauvais prince.

Parmi les princes chrétiens les exemples abondent : Ferdinand d'Aragon, Alphonse de Sicile, Frédéric de Germanie, Sigismond, fils de l'empereur Charles IV ; en France : Charlemagne, François Ier, etc.

S'il y a eu des personnes instruites qui ont créé des hérésies, d'autres également adonnées à l'étude les ont immédiatement combattues.

An si aliqui litteris abutantur litteræ ideo sunt accusandæ et ex hominum commercio tollendæ? Si l'abus que certains font

de la science devait conduire à condamner la science elle-même, il faudrait au même titre condamner le vin parce qu'il y a des gens qui s'énivrent. Non, l'étude des sciences et des lettres donne la sagesse et fait fuir les passions, comme Ulysse les Syrènes, et, selon la parole des livres saints, ceux qui cultivent les sciences et les lettres seront à la résurrection le plus grand éclat du firmament. *Cum fiet resurrectio fulgebunt quasi splendor firmamenti* (S. Jérôme et Daniel.)

Aussi de quelle reconnaissance ne doit-on pas être pénétré pour ceux qui ont fait cette Université de Caen ce qu'elle est, MM. Pierre Le Jumel de Lisores, François Anzeray, Charles Lefebvre et Jean Vauquelin ? Ce dernier, avec le secours de Denis Pelloquin, et l'appui de François d'O, obtint du roi le privilège de lever un droit de six deniers sur chaque boisseau de sel se rendant en Normandie, ce qui équivalait à une rente annuelle de mille écus d'or. Il ne faut pas oublier Pierre Verigne, procurateur royal, ni les citoyens de cette ville, Bellart, Gosse, J. Leclerc, Paterel, Gosselin, Vasse, Lange et Rouxel. Quant à moi que vous avez désigné comme professeur royal en médecine, science que j'exerce et que je professe ici depuis neuf ans, je ne puis qu'être fier et me réjouir ; je vous promets de donner tous mes soins et toutes mes pensées à l'Université. Je m'efforcerai de lui être à honneur pensant ainsi bien servir ma patrie. »

Ainsi qu'on vient de le voir par cette courte analyse, l'éloge des puissants n'est qu'une conséquence de l'éloge de l'Université. Les détails des intrigues que Rouxel nous a révélées sont négligés ; ce qui domine tout dans ce discours de Cahaignes, c'est la démonstration de l'utilité de l'œuvre qu'il défend.

Elle avait, en effet, grand besoin que l'on vint à son aide, cette pauvre Université. Nous avons vu qu'elle ne manquait pas d'élèves depuis que les troubles de la capitale l'avaient repeuplée ; mais elle manquait de professeurs et, plus encore, des ressources nécessaires pour entretenir dans son sein des hommes de valeur. Nous relevons en 1584 les réclamations d'un professeur de la Faculté de droit,

Hottman, auquel le Corps municipal ne pouvait payer ses gages (1). La Faculté de médecine était peut-être la moins malheureuse, mais cependant Cahaignes nous en a laissé le triste tableau que voici : « Je voyais avec grande peine notre classe de médecine déserte et abandonnée ; les professeurs ne songeant qu'à exercer la médecine en ville travaillaient plus à leur intérêt particulier qu'à l'intérêt général (2). » Le procès-verbal d'une assemblée tenue en l'hôtel commun, le 9 octobre 1585, est d'ailleurs édifiant sur ce point ; les docteurs professeurs principaux et régents de l'Université sont appelés « pour pourvoir à mettre quelqu'ordre et établissement pour le fruit du lecteur tant aux écoles publiques qu'aux collèges (3). » Il fut plus spécialement question du collège du Bois et « du scandale qui a été de ce que en l'année dernière ils (les professeurs) ont été mal payés (4). » S'il fut moins parlé de la Faculté de médecine, c'est que les professeurs avaient la générosité de pourvoir à ses nécessités de leurs propres deniers. En cette même année 1585, la Faculté de médecine avait été en grande partie détruite, mais elle avait été réparée magnifiquement, dit le Matrologe, aux dépens de Marèges, Cahaignes et Onfroy.

Cahaignes dit qu'il avait tant à cœur les intérêts de l'Université qu'il décida de se sacrifier tout à elle : « Bien que personne ne me soit venu en aide, dit-il, je n'ai reculé devant aucun sacrifice pour me dévouer à ceux qui désiraient se consacrer à l'étude de la médecine. Je me suis confiné dans l'Université comme dans une prison volontaire et pour cela j'ai refusé la clientèle de la campagne. »

Cahaignes trouva un nouveau moyen d'attirer l'attention publique sur l'Université.

Il y avait une antique coutume depuis longtemps délaissée mais bien propre à faire honneur à l'Université ; nous voulons parler d'une herborisation annuelle à laquelle devaient assister, non seulement les professeurs et les élèves, mais encore tous les chirurgiens et

(1) J. Cauvet : *Le Collège des droits de l'Université de Caen.*

(2) *Lettre au corps médical.*

(3) A cette réunion parurent : *Paon et de Courson le jeune, docteurs en droits, et* QUEHAIGNES, *docteur et professeur en médecine.*

(4) Arch. du Calvados. Série D.

pharmaciens de la ville. Cette coutume datait de l'origine de la Faculté ; elle est ainsi consignée sur le Matrologe : *Juxta institutum ab nostri gymnasii exordio, fiat visitatio herbarum.*

Cette herborisation était ordinairement annoncée un mois à l'avance ; l'époque ordinaire en était le mois de juin ; elle n'était pas dirigée par un professeur mais par tous les maîtres de la Faculté, doyen en tête. Les élèves étaient ainsi conduits alternativement une année dans les plaines et les prairies, une autre année dans les bois et enfin une troisième année sur le rivage de la mer.

M. l'abbé de la Rue (1) a donné la description suivante de ces herborisations :

La prairie de Louvigny jusqu'à la mer, les marais de Troarn, la vallée de la Dive et les campagnes qui les environnaient, étaient le théâtre des travaux de la première année, le bois de Troarn, la forêt de Cinglais, les bois appelés *Silva Salusensis, Silva Saumonœa et Silva Lomea*, dont j'ignore la position, formaient le champ que l'on devait parcourir la seconde année, enfin, les rivages de la mer entre l'Orne et la Seulles entre l'Orne et la Dive étaient visités la troisième année.

Cette foule de maîtres et de disciples allant étudier la nature, partait ordinairement sans vivres, et, cependant, ne manquait de rien. Les abbés de Troarn, de Barberye, de Fontenay et d'Ardennes, logeaient et nourrissaient au besoin la troupe de Flore, et, quand elle était trop éloignée de ces monastères, elle était nourrie par les seigneurs du canton qu'elle parcourait. Toute sa reconnaissance était de consigner sur les registres de la Faculté les noms de ceux qui lui avaient accordé l'hospitalité, on y lit encore ceux des Lacourt, seigneur de Maltot, des Lemarchand, seigneur de Rosel, du Reverend, seigneur de Bougy, etc. (2). Au retour, il y avait un souper académique, tous ceux qui avaient suivi les cours d'herborisation, les maîtres et les disciples s'asseyaient à la même table, et les frais du festin étaient payés par les écoliers qui avaient commencé l'étude de la botanique dans l'année (3).

Depuis longtemps les herborisations annuelles avaient été abandonnées. Les reprendre avec éclat, c'était donner lieu à une des

---

(1) *Recherches historiques sur l'étude de la botanique à Caen jusqu'à l'établissement du Jardin-des-Plantes.*

(2) Ce dernier était parent de Cahaignes, ainsi que nous le verrons bientôt.

(3) Nous laissons la responsabilité de ce détail dont nous n'avons pas trouvé la preuve à M. l'abbé de la Rue qui le donne. Nous trouvons, au contraire, que Cahaignes prendra ce festin à sa charge.

manifestations extérieures de la vie académique les plus propres à faire croire à la nouvelle splendeur de l'Université. C'est bien là la raison pour laquelle Jacques de Cahaignes fit revivre cette ancienne coutume de la Faculté de médecine de Caen, en l'année 1585 : *Visitatio herbarum veluti obsoleta hoc anno per Jacobum de Cahaignes renovata* (1). Il était alors doyen de la médecine pour la troisième fois.

Voici en quels termes il a consigné cette fête universitaire qui se termina par un souper offert par lui dans sa propre demeure : *Hoc anno 1585, præclarus et laudabilis mos lustrandi et recognoscendi herbas à majoribus nostris introductus et jam diuturnitate temporis desertus et veluti obsoletus, a me fuit renovatus; itum est die Jovis 30 Maii in sylvam Truardinam, factumque toti cœtui in cœnobio Truardino a Nicolas Falconerio, ærario ejusdem cœnobii, quæstore, prandium, et a me domi meæ apparata cœna* (2).

En 1588, eut lieu une nouvelle herborisation dont Cahaignes fit encore mention dans les termes suivants qu'il est intéressant de reproduire parce qu'ils prouvent avec quelle ardeur il s'occupait de faire réussir ces fêtes scolaires. Lui seul et l'un de ses parents en supportèrent tous les frais : *Die Dominica 19 Junii universus medicorum et pharmacopæorum cœtus ad visitandas herbas Cadomo egressus, vicum quemdam maritimum qui vulgari lingua Etrehanium dictus adiit. Sororius meus Olivierus Reverendus patronus Clientelaris Bugii* (3) *toti cœtui prandium et ego cœnam dedi* (4).

Tant de soins ne pouvaient pas être prodigués en pure perte et les pouvoirs publics ainsi suscités étaient dans l'impossibilité de demeurer indifférents. Nous ne sommes donc nullement surpris de trouver en 1586, c'est à dire l'année qui suivit la reprise des herborisations, un arrêt de la Cour de Parlement relatif aux affaires de l'Université. Nous ne prétendons nullement que les herborisations

(1) Les biographes ont fait à tort de cette phrase inscrite sur le matrologe, le titre d'un prétendu ouvrage de notre auteur.

(2) *Matrologe*, p. 117.

(3) Olivier le Reverend, sieur de Calix, seigneur de Bougy, mari de sa sœur.

(4) *Matrologe*, p. 121.

seules aient eu le privilège de décider le Parlement à aboutir en une matière depuis longtemps, nous l'avons dit, présentée, étudiée et appuyée avec tous les efforts d'une élite d'intelligences et d'autorités. Mais nous croyons qu'elles ne furent pas étrangères à ce résultat, grâce à leur effet heureux sur l'imagination de toute une population qui, certainement, n'avait pû faire autrement que d'en être très vivement frappée, comme de toute chose dont on comprend le but utile et pratique.

Voici quelques passages de cet arrêt-règlement :

« Scavoir faisons que comme pour raison des contraventions et négligences des officiers et suppots de l'Université de Caen aux règlement et arrêts de notre cour de Parlement sur la discipline scholastique par les guerres et troubles advenus en cestuy notre royaume icelle aist esté presque anéantie et esteinte au grand détriment du bien public et de ladite Université et pour a ce pourvoir et obvier que tel mal ne pullule nous avons ordonné certaines sommes (1)...... Commis nos amez et feaulx maître Pierre Le Jumel, sieur de Lysores, conseiller en notre conseil d'Etat et président en notre dite cour, François Anzeray, sieur de Courvaudon, lors conseiller de notre dite cour et à présent président en icelle, Charles Le Fevre, sieur de la Gaillarde, aussi conseiller en notre dite cour, et Jean Vauquelin, lieutenant général au bailliage et siège presidial dudit Caen pour procéder à la reformation et restablissement de ladite Université. — Lesquels president et conseillers de notre dite cour se seraient transportés par plusieurs fois en la ville de Caen, fait information de l'intervention d'exercice et discipline et pareillement des abus qui par la licence du temps se sont commis en chacune des Facultés et après avoir fait comparoir devant eux les docteurs et regents de ladite Université fait *certains statuts et règlements* (2). »

Ces mots *statuts et règlements* sont pour notre étude spéciale ceux qui s'imposent à notre attention. Il n'est pas possible de mettre en doute que Cahaignes, qui déjà cinq ans auparavant avait été, nous l'avons vu, délégué vers les échevins, et qui était alors la personnalité la plus autorisée de la Faculté de médecine, ait été appelé à *comparoir* devant ces illustres personnages chargés *de la réformation et rétablissement de l'Université* et qu'à ce titre il ait collaboré

(1) Le droit sur le sel.

(2) Arch. du Calvados, série D. Inv. t. I, p. 88-94. — Le reste de ce document concerne plus l'Université que notre sujet, nous renvoyons donc le lecteur aux sources que nous indiquons.

(3) *Manuel du Bibliographe Normand.* — *V. Cahaignes.*

aux *certains statuts et règlements* dont il est parlé. C'est, en effet, dans ce sens, à l'aide de ce document, que nous voulons comprendre l'assertion qu'Edouard Frère a sans doute puisée dans les notes manuscrites de M. l'abbé de la Rue, et d'après laquelle Cahaignes aurait *rédigé* les statuts de la Faculté de Médecine. Nous ne voulons pas insister sur ce minime détail, mais il serait facile de démontrer que ce n'était pas la rédaction, mais l'observance des statuts qui s'imposait alors, et nous croyons plus volontiers le même abbé de la Rue, quand il nous dit : « En vain le docteur de Cahaignes voulut pendant son rectorat faire revivre le statut primitif, et particulièrement inscrire les actes de la Faculté sur le livre des rectories, les décrets de l'Université ne furent pas suivis. » (1).

Quoiqu'il en soit du rôle réel de Cahaignes dans ces décisions, il est au premier rang de ceux qui les provoquèrent, et il dut éprouver une grande joie quand « le 10 octobre 1586, devant Jean Vauquelin, écuyer, licencié en lois, sieur de la Fresnaye, lieutenant général du bailly de Caen, conservateur des privilèges royaux de l'Université, commissaire du roy et de la Cour du Parlement de Normandie, en la congrégation générale de l'Université tenue au couvent des Cordeliers, selon qu'il est accoutumé par chacun an, le lendemain de la fête Saint-Denis, lecture fut faite de l'acte de la Cour » (2).

Dans des circonstances aussi difficiles pour l'Université tout entière, que devait être le sort d'une des facultés qui la composaient ? Comment faire connaître et estimer la Faculté de Médecine, que d'efforts à tenter, que de difficultés à vaincre ? Que d'énergie ne fallait-il pas pour entreprendre cette tâche ? Telle est pourtant la mission que Cahaignes s'était donnée, et il réussit à accomplir cette œuvre difficile. « Ses talents, dit l'abbé de la Rue (3), avaient donné à nos écoles de médecine la plus grande célébrité dans toute l'Europe. Il comptait tous les ans parmi ses élèves, des Anglais, des Ecossais, des Hollandais, des Allemands, des Danois et des Suédois ; on en

(1) *Essais*, t. II, p. 150.

(2) Arch. du Calvados (*loco dicto*).

(3) *Recherches sur l'étude de la botanique*, etc.

trouve même parmi eux qui viennent du fond de la Silésie pour prendre ses leçons ; enfin, tel était l'ascendant et la réputation qu'il avait acquises que des médecins reçus à Oxford, à Paris, à Montpellier et dans les autres universités du royaume, venaient soutenir à Caen des thèses publiques et recevoir une deuxième fois le bonnet de docteur dans nos écoles. » Nous ajouterons que ces élèves ne faisaient pas seulement honneur à la Faculté, mais qu'ils étaient pour elle une source de bénéfices ; on trouve, en effet, dans un compte de recettes du receveur des deniers de l'Université que M. de Cahaignes a versé 5 l. pour le droit d'immatriculation de « M. Thomas Campiana, Engloys de la ville de Londres » (1).

A l'occasion de tous ces élèves reçus par Cahaignes, il nous paraît intéressant de nous arrêter pour voir exactement quel était le cérémonial de la réception. Cahaignes a d'ailleurs pris soin de nous conserver ces documents authentiques dans son manuscrit, et c'est mot à mot, dans son texte que nous lirons ce cérémonial, cérémonial à jamais immortalisé dans la parodie du *Malade Imaginaire*. Maurice Raynaud, dans sa célèbre thèse, *Les Médecins de Molière*, a bien établi que le grand comique n'a pas sensiblement modifié la forme de la cérémonie ; quelques phrases de mauvais latin ont suffi avec la licence *Occidendi impune per omnem terram*, pour créer une scène des plus hilariantes de notre théâtre.

Nous possédons tous les discours prononcés par Cahaignes en ces circonstances, ils se ressemblent à de légères différences près. Nous résumerons celui de la réception d'Etienne Onfroy, réception qui fut une des plus solennelles (2).

D'abord un long discours commençant par des considérations

(1) Nous citerons parmi les étrangers attirés à Caen par la réputation de Cahaignes : Jean Lenche, Balthasar Carisius, Jean Emerick et Jean Wechoist, venus de la Silésie ; Cornelius Gisbert et Roch venus l'un d'Amsterdam, l'autre de Rotherdam, Wilsphyn, un Saxon ; Jacques Lefebvre, un Poméranien ; Christophore Débuahn, un Danois, Michel Allemen et David Straële, tous deux venus de la Zélande, etc.

On en trouve d'ailleurs un grand nombre cités soit dans le manuscrit de Cahaignes, soit dans le Matrologe de la Faculté de Médecine.

(2) 18 janvier 1583. — *Stephanus Onfroy ornamentis insignitus est per Jac. de Cahaignes decanum. Celebrem illum actum singuli Universitatis proceres, plerique senatores, nobiles aliique quam honoratissimi viri sua presentia celebriorem reddiderunt* (Matrologe, f° 113).

assez banales sur la création pour en venir à l'une des créatures, l'homme, et à ses facultés dont les deux principales sont la contemplation et l'action, et pour conclure qu'il faut considérer comme inutile toute science qui n'a pas pour but d'être utile à l'homme.

Aussitôt après a lieu la remise des insignes. En présentant au candidat le fauteuil, Cahaignes lui dit :

Monte sur cette estrade, honorable récompense de tes travaux, et dès l'abord je t'engage à considérer que, de même que ce siège élevé est placé plus haut que tous les autres, de même ceux qui s'y assoient doivent être supérieurs à tous les autres en vertu et en science, en sorte que ce ne soit pas le titre qui honore le docteur, mais le docteur qui honore son titre.

En lui remettant le livre :

Pour la même raison qu'à un soldat il faut des armes, je remets entre tes mains ce livre non pas pour que tu t'y absorbes pleinement dans l'étude sans te livrer à la pratique, mais pour qu'ainsi qu'il convient à un philosophe et à un médecin, tu t'adonnes alternativement à l'étude et à la pratique.

En lui remettant l'anneau :

Les Romains honoraient certains de leurs généraux vainqueurs des ennemis en leur remettant un anneau d'or en présence de tout le peuple ; moi, je te le donne devant cette illustre assemblée pour avoir triomphé de la barbare ignorance notre ennemie et avoir honoré les lettres dans cette Université.

En lui remettant les gants :

Comme une négligence trop complète des soins du corps est désagréable et odieuse, tandis qu'un soin raisonnable et sans affectation plaît, je te remets ces gants pour que tes mains en étant modestement ornées répondent au soin dont tu entoureras le reste de ta personne ; il n'y faut ni négligence ni recherche.

En lui remettant le bonnet :

Jadis, lorsqu'on liberait un esclave, on lui donnait comme signe de sa liberté, un bonnet ; à toi, qui fus jusqu'à présent sous le joug des professeurs, je te donne ce bonnet, gage d'une libérté perpétuelle et en le plaçant sur ta tête, je te déclare affranchi de toute servitude. Et de l'autorité qui m'est conférée à cet effet, je te donne la liberté de gravir cette estrade, de prononcer des discours, de disserter, de faire de la médecine, d'exercer enfin tous les actes de théorie ou de pratique, ici et sur toute la terre, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit (1).

(1) *Manuscrit de Cahaignes*, p. 73.

Ce que nous venons de reproduire des formules de la réception confirme absolument l'opinion de Maurice Reynaud que Molière, dans son *Malade imaginaire* n'a fait que changer le ton du cérémonial, mais bien qu'il soit difficile d'être fortement impressionné par une chose dont on a beaucoup ri, il n'est pas moins certain que cette mise en scène dans laquelle le maître pouvait mettre discrètement l'exemple de sa propre dignité comme modèle sous les yeux du candidat, et varier les formules selon les cas, est loin, quand on l'examine sans prévention, d'être dépourvue d'une certaine grandeur d'où le comique est absent. Tout autre que Molière n'eut probablement pas fait rire en la parodiant. Et, si nous ne nous trompons, même chez Molière, c'est Argan qui est comique plus que le cérémonial.

Connaîtrait bien mal le cœur humain celui qui penserait que le dévouement de Cahaignes à la noble entreprise qu'il avait fait sienne ne devait lui attirer que des joies. La jalousie, qui est de tous les siècles, lui réservait des amertumes; mais nous voulons à peine effleurer ce sujet. De méchants vers lui furent attribués; dès qu'il en eut connaissance, il protesta qu'il était étranger à ce genre de polémique anonyme; il avait, d'ailleurs, pour ce procédé un mépris profond, ainsi que nous le verrons par la suite. Mais le recteur de l'Université blessé par la poésie s'était néanmoins laissé aller à des écarts de langage à l'égard de Cahaignes. Celui-ci répondit par une lettre des plus vives et des plus fières, à la suite de laquelle, dit-il : « tous les frelons plus aptes à fréquenter les femmes que les sciences s'étaient mis contre lui et avaient envenimé le débat. » Le recteur communiqua cette lettre au président Le Jumel, ainsi que les vers dont Cahaignes avait répudié la paternité et que l'on s'obstinait à lui attribuer. Cahaignes apprit toute cette machination un jour en dînant chez Fossé, et il écrivit immédiatement à M. de Lysores : « On me dit que vous m'êtes devenu hostile après avoir lu ma lettre que le recteur de l'Académie vous a fait porter par le procurateur Léon, mais il faut savoir tout depuis le commencement. »

Nous ne suivrons pas cette querelle où l'envie joue le plus grand rôle ; notre auteur qui avait pour qualité dominante de n'abandonner

une discussion qu'après en avoir complètement élucidé tous les points, ne quitta pas la partie sans avoir le dernier mot dans sa *prælectio* du 22 juin 1585 (1).

Non seulement Cahaignes payait de sa personne, mais il avait dès longtemps pensé qu'il convenait de payer de son argent. Nous savons qu'il avait fait son testament dès l'année qui avait suivi sa nomination de professeur à la Faculté, nous allons voir maintenant que c'est pour ainsi dire de la Faculté seule qu'il est question dans cet acte :

Je donne et laisse à l'Université de Caen la somme de sept-vingt-dix escuz à prendre précipuement et avant toutes choses sur tous et chaqu'uns mes biens, meubles de quelque nature qu'ilz puissent etre pour etre icelle somme convertie à la création et achapt de quinze escuz de rente par chaqu'un an, dont j'en donne dix escus par chasqu'an au proffit establissement et création d'un boursier à la Faculté de Médecine de ceste dite Université, lequel sera tenu faire ses études de médecine en icelle Université, et assister aux lectures du professeur royal en médecine si aucun y en a et a celles qui se fairont par les docteurs d'icelle Faculté, n'entendant que ledit boursier soit plus de cinq ans à jouir d'icelle bourse lequel temps est plus que suffisant à faire le cours de médecine, et iceluy temps accompli un autre sera mis à sa place ; que si auparavant lesdits cinq ans il prenait le degré de bachellerie ou licences dès lors un autre serait placé en son lieu... Et pour le reste de la dite rente qui se monte par chaq'an à cinq escuz, je veux et entends qu'icelle somme soit distribuée à Messieurs de l'Université le jour Saint-Luc, dix-huitième d'octobre, auquel jour ledit boursier sera tenu de haranguer en oraison latine aus écoles de médecine ou des arts ou en autre lieu tel qu'il plaira auxdits sieurs de l'Université ; et son sujet sera de la fondation des Universitez, de l'excellence des artz libèraulx qui y sont enseignez et de la louange que méritent ceulx qui de leur vivant employent leurs moyens pour les faire florir et font donation de leurs biens ou pour fonder collèges et entretenir les paouvres écoliers, ou pour gager des professeurs auxdits arts libéraux ; où en passant il touchera un mot du fondateur de ladite bourse ; et luy seront pour son loyer distribués quinze solz d'icelle somme et auxdits sieurs de l'Université présents à icelle sera faite telle distribution à Messieurs les recteur et cinq doyens à chasqu'un six solz : à chaque docteur cinq solz, à chaque licencié et bachelier en médecine, à chaque principal quatre solz, au syndic de l'Université trois solz, à chaque

(1) Conservée dans son manuscrit p. 95. — Bibliothèque de Caen : fonds Mancel. Ms. 54.

regent deux solz six deniers, à chaque escolier juré en médecine deux solz, au scribe et receveur de l'Université à chasqu'un deux solz six deniers, à chaque bedeau un sold. N'entendant qu'aucune distribution ne soit faite à ceulx qui ne seraient comparuz à telle assemblée.

Ce qui frappe surtout dans cette donation, faut-il le dire à nouveau, c'est combien à cette époque de sa vie Jacques de Cahaignes était poursuivi par l'idée de faire répéter partout et toujours l'éloge des Universités, de proclamer l'utilité de ces institutions, de convaincre ainsi les plus réfractaires à cette idée et par dessus tout, peut-être, d'intéresser les indifférents.

Seulement ce legs ne devant avoir d'effet qu'après la mort du testateur ne pouvait produire un résultat immédiat. La cause toutefois, n'y devait rien perdre : Cahaignes se chargeait mieux que personne, nous en verrons plus loin une preuve éclatante, de remplir les conditions indiquées dans son testament.

Cahaignes n'était pas mort de la peste, comme il avait pu le craindre, quand il avait testé ; les intérêts de l'Université n'en pouvaient qu'être mieux servis. Il ne va laisser échapper aucune occasion de le faire.

Le 26 août 1586, Jean Rouxel fut pris d'une violente fièvre. Cahaignes mandé au lit de son ami et collègue ne dissimula pas l'imminence du danger, il soigna le moribond et reçut ses dernières volontés. Il ne nous dit rien des causes de cette fièvre maligne, mais il n'est pas douteux que les dernières années de Rouxel furent tristes pour plusieurs raisons et que l'Université ne fut pas étrangère à ses peines. M. Armand Gasté a parfaitement fait connaître les détails secrets de la famille Rouxel où la médisance et la calomnie vinrent jeter le trouble (1) ; mais nous ne saurions oublier qu'en plus des douleurs du père de famille, Rouxel eut aussi des déceptions amères dans sa vie publique. Le dernier écrit de cet auteur (2) est un discours dans lequel il nous fait connaître les jalousies et les basses intrigues auxquelles il fut en butte. On critiquait avec plus de vigueur que de raison sa nomination à la chaire de philosophie. Il a beau dire qu'il dédaigna tout, parce que, dit-il, les lettres n'en

(1) *La Jeunesse de Malherbe*, par Armand Gasté. Caen. 1890.

(2) *Oratio tertia*.

ont pas souffert et qu'elles en ont au contraire bénéficié, ces rivalités apportant à tous un stimulant énergique : ce sont des formules de rhétorique qui décèlent chez leur auteur une secousse morale assez vive. Le ton du poète dans ce discours est d'un homme désabusé qui souffre d'avoir découvert dans l'humanité de si hideuses sanies. Il mourut le 6 septembre 1586, il était âgé de cinquante-six ans (1), il fut enterré aux Jacobins dans le tombeau où reposait sa femme (2).

Jacques de Cahaignes eut alors l'idée d'une heureuse innovation. Le 7 octobre 1586, il prononça l'oraison funèbre de son collègue et ami « honneur qui n'avait encore jamais été rendu à aucun savant de l'Université de Caen (3). » Louer un professeur de l'Université, c'était en même temps exalter l'Université elle-même. Les deux missions étaient chères au cœur de notre auteur.

Ce que fut Rouxel nous le savons déjà en partie. L'oraison funèbre et l'éloge 47me qui lui est dédié ne nous laisseraient rien ignorer. Mais ce sont surtout les qualités du professeur et de l'érudit qui sont mises en lumière dans l'oraison funèbre que prononça Cahaignes. Rouxel composait les vers latins, nous dit Cahaignes, avec une telle facilité qu'il était impossible de les écrire à la dictée ; les langues mortes lui étaient familières au point qu'il s'en servait aussi facilement que de sa langue naturelle ; qu'il écrivit en prose ou en vers, son style respirait un parfum vraiment antique ; sa latinité était pure et correcte, ses expressions choisies et d'une couleur athénienne : ses vers héroïques atteignaient le sublime par leur noblesse ; ses tristes élégies coulaient mollement ; ses épigrammes étaient châtiées, élégantes et pleines de verve (4).

La personnalité de Jean Rouxel est trop connue pour que nous analysions à ce point de vue l'oraison funèbre de son ami, mais nous pouvons dire qu'elle fut écrite avec cœur par Cahaignes et qu'il réussit à faire à cette occasion une œuvre remarquable pour le fond et pour la forme. Il faut bien qu'il en ait été alors jugé de la sorte

(1) Cahaignes, tombeau de Jean Rouxel.

(2) Cahaignes, éloge de Jean Rouxel.

(3) Cahaignes, éloge de Jean Rouxel.

(4) Eloge 47me.

pour qu'un poëte et un écrivain de la valeur de Vauquelin de la Fresnaye ait spontanément éprouvé le désir d'en donner une traduction. Ce n'est pas faire tort à Vauquelin de la Fresnaye que de dire que sa traduction, bien qu'excellente, ne rend pas l'impression de grandeur et de noblesse qu'on éprouve en lisant le texte latin de Cahaignes (1) ; tel est notre sentiment personnel, mais comme ces deux ouvrages sont très faciles à trouver, chacun pourra juger selon son goût ; ce ne serait du reste pas un moindre éloge pour Cahaignes que d'être placé sur le pied d'égalité avec l'auteur des *Foresteries*.

Il nous paraît opportun de ne pas séparer de la précédente oraison funèbre celle de Nicolas Michel (2) que Cahaignes prononça environ dix ans plus tard, le 7 octobre 1597. Pendant le laps de temps écoulé entre ces deux oraisons funèbres, certains évènements s'étaient produits au sein de l'Université, mais ils n'étaient pas de nature à améliorer la situation, nous en parlerons plus loin ; néanmoins nous pouvons dire que l'oraison funèbre de Nicolas Michel fut prononcée par Cahaignes dans des circonstances absolument similaires à celles où s'était produite celle de Jean Rouxel. En un mot en louant l'homme, Cahaignes s'efforçait de servir l'œuvre.

« Nicolas Michel était né dans un pays sans gloire, de parents obscurs, nous dit Cahaignes, mais qu'importe la naissance, ajoute notre auteur : j'ai toujours vu avec étonnement que Platon se glorifiât d'être né à Athènes plutôt qu'à Thèbes, comme s'il n'y avait pas des Thébains qui eussent été meilleurs que certains Athéniens. »

Cahaignes nous apprend que pour ses études en médecine, Michel le choisit comme professeur « non à la vérité, dit-il, que je fusse le meilleur — loin de moi de m'arroger ce titre de gloire, — j'oserais cependant dire que je n'étais pas le plus mauvais. » Ces

(1) Jac. Cahagnesii, medicinae professoris regii, de morte Joannis Ruxelii oratio funebris, habita Cadomi die VIII oct. 1586. Cadomi, apud Jacobum Le Bas, 1586, in-4°. A la suite on trouve pp. 30 à 35 la traduction de Vauquelin de la Fresnaye.

Ensuite, de la page 57 à 112, des poésies de différents poëtes en l'honneur de Jean Rouxel (tombeau de Jean Rouxel.)

(2) Jacobi Cahagnesii Cadomensis, medicinae professoris regii, de morte Nicolai Micaelis oratio funebris, habita Cadomi die 7 octobris anni 1597 – Cadomi, apud viduam Jacobi Bassi typographi regii, 1597, in-4°, 23 pages.

études médicales étaient une sorte de distraction pour Nicolas Michel, car il continuait néanmoins à professer activement. Il reçut le grade de bachelier en médecine à cette époque, mais il ne devait continuer ses études médicales que plus tard.

Après qu'il eût été pendant huit années professeur d'éloquence à l'Université de Caen, il partit pour Paris où il se lia avec de grands personnages tels que Dorat, Ronsard, Sainte-Marthe, Baïf, Passerat et plusieurs autres. Il enseigna avec succès la rhétorique au collège de Harcourt. Mais bientôt il fut rappelé à Caen par toutes les voix pour succéder à Jean Rouxel. Il convient de citer les termes officiels qui suivent : « Nicolas Michel, reconnu homme d'insigne érudition et très capable sera prié de continuer de professer. » La ville lui paya le transport de ses meubles. Il paraît qu'au même moment des conditions très honorables lui étaient offertes en Italie et qu'il les refusa pour revenir à Caen.

Son enseignement ne fut pas stérile « de ces conférences sortirent des hommes du plus grand mérite. » (1) Cependant il ne reçut pas des échevins le traitement auquel il était en droit de s'attendre. Nous verrons que toute cette période de l'histoire universitaire est dominée par la pénurie des caisses municipales et par l'insolvabilité de la ville. Il reprit alors ses études en médecine. Il fut promu docteur en médecine, le 27 février 1591. Le Parlement, alors à Caen, par suite des troubles de la Ligue, et l'ambassadeur de Hollande ainsi que toute l'Université (2) y assistèrent, et c'est des mains de son maître Cahaignes que, selon son désir exprimé, il reçut les insignes.

De l'homme nous trouvons un portrait vivant dans l'éloge que lui consacra son maître : « Si vous aviez jugé Nicolas Michel seulement d'après son extérieur, il n'aurait pas valu une once ; si au contraire vous l'aviez examiné à fond, ses nombreuses vertus et ses connaissances profondes vous l'auraient fait (pour me servir d'une expression de Plaute) estimer son pesant d'or, car il tenait caché dans l'endroit le plus sacré de son cœur ce qu'il avait de plus précieux, et il le dérobait soigneusement aux regards ; au contraire il

(1) Cahaignes : Eloge 75me.

(2) Vte de Blangy, trad. des Eloges, p. 292. Notes.

affichait au dehors ce qu'il avait de plus méprisable. Aussi tout ce qui concourait à son extérieur était des plus humbles ; il avait la tête penchée, l'air triste, son costume était sans recherches et sa condition modeste : vous n'auriez saisi en lui rien de distingué, rien qui eût pu attirer les regards ; il se montrait modeste, plein de réserve et fort sobre de paroles. »

Dans l'oraison funèbre de Jacques de Cahaignes, il ne faudrait pas chercher une apologie exagérée : la sincérité est une de ses vertus. Il a glissé quelques restrictions, de peu d'importance d'ailleurs, au milieu de ses éloges ; mais, quand il blâme ou critique, on sent que c'est de bonne foi, sans malignité, comme un homme qui juge de haut, avec sérénité et sans le moindre mouvement de basse envie. Et quelque minime qu'ait été sa critique, il s'en excuse et la justifie aussitôt : *Parcite mihi, vos, o Michaelis manes, parcite inquam mihi si vos nil tale meritos offendi. Ita tamen censeo id in vita apprime esse utile videre ne quid nimis.*

A côté et à propos de cet éloge de Nicolas Michel, nous trouvons sous la plume de Cahaignes les lamentations que comportait le moment sur la malheureuse situation de l'Université. « Faut-il, s'écrie Cahaignes, qu'après Jean Rouxel dont la perte nous est toujours sensible, nous ayons à déplorer la mort de Nicolas Michel ? Quelle fatalité pèse donc sur cette malheureuse Université que tant de calamités viennent la frapper dans sa détresse actuelle, au moment où elle est si pauvre de professeurs remarquables.

« Pouvons-nous faire autrement que de prédire sa ruine : puissions-nous être de faux prophètes ! (1) Mais quel autre présage pourrions-nous tirer des plaintes et des gémissements qui s'élèvent, à bon droit, dans toutes les facultés de notre Université, ainsi que de toutes les parties de cette malheureuse cité aussi bien parmi les grands que parmi les petits.

« Moi, qui de longue date, ai affermi mon cœur contre toutes les éventualités humainement possibles, qui me suis exercé à les prévoir longtemps d'avance, chaque jour et à chaque instant pour

(1) *Quid aliud possumus quam regni academici ruinam presentire. Utinam simus falsi vates !*

les supporter avec calme et modération sans manifester de douleur stérile, je ne puis retenir mes larmes en voyant survenir la mort d'hommes tels que Nicolas Michel dans des temps pareils à ceux où nous vivons. »

Ainsi parla Cahaignes dans son Oraison funèbre, et ce beau passage est plus qu'un exercice oratoire, une phrase où la succession des mots vise plus l'oreille que l'esprit de l'auditoire ; ce n'est pas autre chose qu'une page éloquente de notre histoire. Elle est entourée d'un tableau très noir, mais très fidèle des malheurs du temps. (1) D'abord les troubles religieux et les guerres civiles, puis les ennemis extérieurs : (les Espagnols et leur roi Philippe II). *At nunc non tantum cum domesticis hostibus hisque potentissimis et gallicum nomen delere cupientibus non æquo Mercurio bellum gerimus.*

Ce qui est plus triste que l'on ne saurait dire, continue Cahaignes, c'est que nous nous sommes livrés à lui, nous et notre patrie, par corruption : *Auro corrupti, heu pietas! heu prisca fides! Munitissimas regni civitates et arces, id est, nos patriamque prodimus.* Enfin, cause d'autres malheurs, les conseillers qui ont pour mission de diriger les affaires publiques, en profitent pour s'enrichir d'une manière éhontée ; les charges deviennent écrasantes et les impôts excessifs.

Nous avons tenu à citer assez complètement la peinture faite par Cahaignes des mœurs administratives d'alors, surtout parce qu'il y a lieu de retenir que ces critiques étaient lues publiquement en une assemblée où étaient présents certains personnages puissants devant lesquels il pouvait être dangereux de parler ainsi sans farder la vérité. Pour n'en citer qu'un, M. le Jumel de Lisores était un ancien militaire étranger qui avait obtenu sa charge, moyennant finances, de la faveur de la dame de Sourdis, maîtresse du chancelier de Chaverny, après avoir été sauvé des mains du bourreau pour indélicatesse, grâce à M[gr] de Montpensier. (2)

(1) Voir : Est. Pasquier : *Congratulation au roy sur la paix faite au mois de mars 1598*, liv. XVI, lettre 7 et livre XV lettre 18.

De Thou, *Histoire universelle*, liv. CXV.

Floquet, *Hist. du Parlement*, t. IV, p. 160 et suiv.

Etats de Normandie de 1598, etc.

(2) Floquet, *Histoire du Parlement*, t. IV, pp. 210-212.

De ces témérités-là, Cahaignes savait en avoir, et parfois même il eut à en causer avec la justice de son pays.

Parmi les faits intéressant l'Université qui s'étaient produits dans l'intervalle des deux oraisons funèbres et auxquels nous devons revenir maintenant, le suivant nous servira à prouver ce que nous venons de dire.

Le 17 mars 1593, les registres secrets du Parlement contiennent qu'il « a été fait rapport de la requête présentée par les recteurs, doyens, docteurs, regents, ecoliers et suppots etudiants de l'Université de Caen, tendant affin de verification et intérinement de lettres-patentes de confirmation de leurs privilèges et qu'il y sera fait droit. »

Nonobstant ces droits et privilèges reconnus en octobre 1593, le président Le Jumel de Lisores régla, en les diminuant, les gages des professeurs et suppôts de l'Université.

Jacques de Cahaignes et son ami Nicolas Michel l'invitèrent poliment à assister à l'ouverture de leur cours ; il s'y rendit sans défiance, et les deux professeurs profitèrent de sa présence pour adresser des reproches sévères aux administrateurs qui avaient failli à leurs engagements. Bien entendu leur attitude fut présentée tout autrement dans les rapports officiels faits par M. de Lisores : on y lit qu'ils usèrent « d'invectives et propos insolents et pleins de calomnie contre l'honneur et l'autorité de la cour de Parlement. » La justice se montra « fort irritée de ces invectives, et principalement confiées aux oreilles d'une jeunesse assez prompte à recueillir pareilles inventions. » Trois séances du Parlement virent cette question agitée. Cahaignes traduit devant la Cour vint répondre et, bien que réduite aux termes d'un procès-verbal, sa réponse prouve qu'il tenait surtout à déclarer qu'il n'était pas dans ses habitudes d'employer les injures en guise d'argument. Voici cette réponse : « Ledit Cahaignes venu et sur ce oy a dict il n'avoit faict de harangue, seulement une simple lecture et il n'avoit accoustumé d'y mettre d'ofenses, et il l'a juré, affirmé et protesté en la face de Dieu. » (1). De plus, il remit entre les mains du procureur de roy,

(1) *Registres secrets du Parlement*, 12, 13, et 14 oct. 1593.

sa déclaration écrite et en latin, de ce qu'il avait avancé sur ses gages.

Cette pièce est perdue, mais nous n'ignorons pas pour cela ce qu'il avait pu dire. C'était l'éternelle histoire de l'insolvabilité du trésor public, c'est que lui, Cahaignes, avait professé gratuitement pendant neuf années : *Omnem industriæ meæ laborem candidatis medicinæ citra cujusquam impensam dedi,* (1) et que c'est seulement après ce temps que l'on pensa à lui créer un traitement des plus minimes. *Hos meos labores consecratos academiæ Triumviri a rege pro instituendis professoribus delecti, regiis stipendiis honestandos esse censuerunt ; et acceptum ex grata et voluntaria novem annorum professione, rei meæ familiaris dispendium aliqua ex parte resarciendum attributo mihi honorario quod licet perpusillimum fuerit, tamen mihi ad professorium munus a natura mea vocato calcar adhibuit.* (2) Ce qu'il en pensait, il a pris la peine de nous le dire, et non pas sous l'impulsion d'un mouvement de vivacité, mais longtemps après, dans sa lettre au corps médical de l'Académie de Caen, document destiné, dans l'esprit de son auteur, à un grand retentissement et qu'il a voulu être comme son testament intellectuel. « En pleine connaissance de cause, dit-il, je me suis attaché à l'Ecole de Médecine comme à une galère sur laquelle je me suis enchaîné pour voguer sur la mer, difficile et absorbante des conférences, et il y a quarante ans que je fais cette mauvaise traversée cherchant le port : et quelque triste et difficile qu'ait été cette navigation, je ne m'en repends pas, car j'y ai acquis un avoir littéraire important et précieux, trésor que je n'ai pas, en avare, mis sous clé, mais que j'ai répandu à profusion au plus grand avantage des élèves et des études.

N'est-ce pas dire assez clairement que poussé par sa nature au professorat, si les très minimes honoraires qui lui furent alloués furent un encouragement pour lui, il sut principalement trouver sa récompense dans son œuvre.

---

(1) *Lettre au Corps Médical.*
(2) *Lettre au Corps Médical.*

Donc le 10me jour de septembre 1591, en présence de M. Pierre le Jumel, sieur de Lisores, François Anzeray, sieur de Courvaudon, et Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaye, délégués royaux pour l'organisation de l'Université, il fut décidé que Jacques de Cahaignes recevrait désormais cent écus de gages et soixante quinze écus deux tiers de pension par chacun an. Mais pour toucher cette somme ce fut une autre affaire ; une fois, les lettres patentes ne peuvent être enregistrées à cause de l'absence de M. de la Vérune ; une autre fois les affaires inscrites à l'ordre du jour sont de trop grande importance, même on invoque certaine illégalité incompréhensible. (1)

Dans la population écolière les esprits étaient très excités ; le 22 novembre 1593, on trouva un placard injurieux pour le Parlement affiché à la porte de la Cohue au bailliage de Caen ; le sergent Lecoq pour n'avoir pû en découvrir l'auteur fut vivement repris.

Peut-être quelque disciple voulait-il ainsi manifester en faveur de Cahaignes, mais le maître y était certainement étranger. Peut-être aussi quelque autre professeur était-il défendu ainsi par un élève de son cours car l'insolvabilité était la même à l'égard de tous. Nous savons que Rouxel et Michel avaient eu à se plaindre de leur ville. Voici un autre exemple relevé au hasard dans les registres de la faculté de Droit, en 1594, qui prouve que le mal n'était nullement localisé à la Faculté de Médecine. Pour engager Claude Fournier à venir professer à Caen on lui avait alloué 1,000 livres de gages, mais bientôt après on parla de diminuer cette somme et, en 1559, comme il ne pouvait se faire payer, il abandonna son poste. (2)

Ce malaise devait durer longtemps, disons le tout de suite pour n'y plus revenir, puisqu'en 1613 nous voyons, par un procès-verbal d'une réunion en l'hôtel commun de la ville, qu'un arrêt était prononcé par la Cour portant que les « échevins et gouverneurs évoqueraient des autres universités un docteur célèbre en la Faculté de Droit civil et Canon ». Dans la discussion qui surgit à cette occasion nous relevons ceci qu'avec les ressources dont on disposait, il n'était pas possible d'offrir à un professeur des gages honnêtes ; « Or comme il

(1) Vicomte de Blangy préface de la traduction des *Eloges*, p, 47. *Reg. de la Ville* nº 34 p. 120 vº et p. 165.

(2) J. Cauvet, *le Collège des droits de l'ancienne Université de Caen.*

a été prouvé qu'en cette Université il y a fort peu d'auditeurs », on diminuera le nombre des cours ; il suffira de continuer pour l'avenir Denis pour les leçons de théologie, Leboucher et Legouffre pour les lectures en droit civil et canon, de Cahaignes pour la médecine, Collin pour les lectures grecques, Tourneroche pour l'humanité, Macé pour les mathématiques (2 septembre 1613.)

Ces économies ne suffisaient pas encore ; un arrêt du Parlement suivit de près (dern. fév. 1614) ; il réduisit les gages de tous les professeurs ; à Jacques de Cahaignes, au lieu de 150 livres qui lui avaient été accordées par un arrêt du Parlement en 1609, il n'en fut plus attribué que 100 (1).

Cahaignes connut donc toute sa vie l'insolvabilité du Trésor, mais les refus du Parlement d'enregistrer ses lettres-patentes de nomination avaient pour lui une conséquence particulièrement pénible ; non seulement il n'était pas payé, mais il ne pouvait prendre le titre de médecin royal qu'il ambitionnait. A ce sujet, nous trouvons de lui, en 1598, une supplique qui n'est évidemment pas la première : « Ad vos senatores, supplex confugio, vestram summam potestatem et authoritatem supplex imploro, Diploma a me impetratum approbate, confirmate, ratum facite, si mei duo et vigenti annorum labores consecrati academiæ non ingrati, non tantum regis sed etiam universi Senatus professor habear et nominer, quem honorem multo corporis et ingenii sudore partum, plurimum ad nominis mei famam valiturum, ambitione affecto et in ejus adeptione omnis mea ambitio posita est (2). »

Cahaignes pour avoir été cité à la barre du Parlement dans les conditions que nous avons relatées, n'avait pas abdiqué ses droits de franc-parler, il n'avait nullement renoncé à faire entendre ses revendications tant pour lui que pour ses collègues de l'Université.

En septembre 1603, Henri IV fit son entrée à Caen ; le récit en a été publié (3). Parmi les discours prononcés à cette occasion, il en

---

(1) *Archives du Calvados*, série D.

(2) Bibl. de Caen, fonds Mancel, ms. 54, p. 175.

(3) Bibl. de Caen, fonds Mancel, ms 54, p. 203. Ce discours a été imprimé à la suite de : Discours de l'entrée faite par très haut et très puissant prince Henri III, roi de France et de Navarre, au mois de septembre 1603.

existe un de Jacques de Cahaignes au grand ministre, M. de Rosny (plus connu sous son titre de Sully, qui lui fut accordé plus tard). Ce discours est peu recommandable par sa forme littéraire, il l'est au contraire beaucoup par la franchise des déclarations qu'il contient: « Comme la pierre pentaure attire à soi tout ce qui en approche, aussi l'honneur et le loyer attirent les hommes aux sciences, et comme poignards, esperons les y aiguillonnent ; les professeurs de lettres ressemblent à l'image de Memnon, ils ne peuvent parler, ou s'ils parlent, ils ne peuvent doctement parler si le soleil ne leur donne à la bouche, c'est-à-dire si l'honneur et le loyer, si l'or et l'argent ne leur échauffoit et animoit le courage, la langue et les lèvres.

« C'est pourquoi, Monseigneur, nous vous supplions très humblement et conjurons par le zèle que vous devez porter à la splendeur des lettres pour avoir conjoint l'érudition avec la noblesse et avec la belle qualité que vous portez en ce royaume, ne vouloir permettre que les privilèges octroyés à cette Université par la libéralité de nos feuz rois soit, je ne dirai pas anéantis, mais non pas tant soit peu diminués et de conjoindre vos prières avec celles que nous ferons a sa majesté qu'il nous plaise nous faire jouissants de l'effet d'une humble requête que Dieu aidant nous lui présenterons. »

Après ce que nous avons résumé dans ce chapitre, avons nous encore besoin de démontrer combien notre auteur avait à cœur la gloire de l'université de Caen, combien il en avait fait l'objet de ses efforts constants ? Rien ne nous semble plus capable de le mettre en lumière que la façon vigoureuse dont il s'est lui-même défendu d'une insinuation perfide lancée par quelqu'un qui le jalousait. Cahaignes ayant préconisé l'eau minérale d'Hébecrevon, un libelle diffamatoire et anonyme fut publié, nous en parlerons plus loin; il il y répondit ligne pour ligne mais non pas avec la même énergie sur tous les points. Après quelques argumentations sur des questions de théories, il élève subitement la voix et répond en homme profondément blessé. C'est qu'il arrive à une accusation qui lui est allée droit au cœur, celle d'avoir fait du tort à la Faculté de médecine: « Tout ce qui précède, s'écrie-t-il, ce sont des caresses d'un ami déguisé, mais ce qui va suivre ce sont de haineuses et infâmes

calomnies. » On ne saurait traduire ce passage sans l'affaiblir, le voici textuellement cité : « Hæ precedunt simulati amici blanditiæ; et quæ sequuntur hostiles sunt et infames calumniæ. Egone vulneravi facultatem medicam qui ad eam honorandam et ornandam omne vitæ meæ tempus, omnem ingenii mei laborem ad hunc usque diem coutuli, qui e mea schola tanquam ex erudita officina eruditos artifices emisi qui arte medendi publico cum laude et fructu inserviunt? Qui prælectionibus per annos novem et trigenta sine intermissione non sine rei meæ familiaris gravi dispendio continuatis et literariis scriptis in lumen editis effeci ut illa apud exteros innotesceret? Qui Germanos Flandros, Britannos majores qualicumque nominis mei fama excitos doctoratus ornamentis insignivi? Discerem plura nisi de me dicerem et paucula quæ dixi a me invito extorsit mordax improbi censoris malevolentia.

. . . .

« Nulla fere hujus Provinciæ civitas est, nullum opidulum in quo non aliquis peritus medicus mei præceptis informatus et a me licentiatus gradu donatus non resideat : sunt et alii per Galliam et per externas regiones dispersi qui non alium quam me preceptorem et promotorem agnoscunt. Quæ cum sint non in obscuro non in tenebris sed in luce omnium posita, plenissimam sui fidem faciunt. Utinam vero iste malitiosus Censor solum meum honorem qui huc usque fuerat illibatus, lacerasset, non etiam in totum Academiæ nostræ corpus virulentæ suæ linguæ virus evomuisset. »

Un discours prononcé par Cahaignes à la fin d'un rectorat nous fournirait également des preuves de son amour pour l'Université ; mais nous ne pouvons tout citer, nous ne lui emprunterons qu'une phrase qui peut servir de conclusion : « Si omnia quæ voluerim non sum consequutus, accusanda sunt tempora, laudanda voluntas et egregia animi mei in Academiam propensio cui me totum do et devoveo, pro qua quamdiu vivam omnes tum corporis tum animi labores mihi subeundos esse censeo. »

On trouve encore les mêmes sentiments presque textuellement reproduits dans la lettre au corps médical dont nous avons déjà bien des fois parlé ; le ton seul est différent. Nous donnerons

une traduction de ce passage qui permettra de voir qu'il est semblable à peu de chose près au texte que nous avons reproduit. « Faisant complètement abstraction du souci d'augmenter mon maigre patrimoine, je vouai tous mes soins et toutes mes pensées à l'Ecole de médecine, je m'efforçai de la faire fréquenter et d'y former des intelligences ornées. Ces soins et cette peine que j'ai pris ne furent pas sans fruit pour le pays ni sans honneur pour l'Université ; mon cours qui n'était jamais interrompu en dehors du temps des vacances forma un grand nombre de praticiens remarquables qui utilisèrent dans l'intérêt public la théorie et la pratique qu'ils y avaient puisées. De plus l'impression des productions de mon esprit fit connaître mon cours et cette Université auprès des nations étrangères ; et des Allemands, des Flamands, des Anglais traversèrent les mers pour venir ici suivre mes conférences ou prendre les insignes du doctorat en cette Université. » (1)

Cahaignes faisait chaque année une conférence de rentrée de cours, ces conférences il les désigne sous le nom de *prælectiones* ; et il leur donne le qualificatif de *meditatæ* comme pour indiquer qu'elles traitent un sujet de choix que l'auteur s'est plu à étudier avec plus de soin, ou sur lequel il veut attirer l'attention. Il en faisait une chaque année le lendemain de la fête Saint-Denis, jour où les cours fermés depuis un mois étaient rouverts en présence du recteur de l'Université. Il nous apprend lui-même qu'il avait dans ses papiers à la fin de sa carrière trente de ses discours qu'il songeait à faire imprimer. Il mourut sans avoir terminé les publications qu'il projetait et nous ne connaîtrons probablement jamais la plupart de ses discours. Quelques-uns toutefois ont été publiés à part ; nous pouvons penser que ce sont les principaux et nous consoler en nous disant que le choix de l'auteur a sans doute été plus judicieux que celui que nous serions à l'heure présente contraint de faire nous mêmes.

L'un de ces discours ayant pour sujet *De Unitate* (2), l'*Union*

(1) *Lettre au Corps médical.*

(2) *Jacobi Cahagnesii, medicinæ professoris régii oratio de Unitate, habita ad cives Cadomenses, in scholis publicis Academiæ 5 non. maii. anno 1609. Cadomi ex typographia Jacobi Bassi, typographi regii 1609.*

prononcée en 1609, la même année que les Eloges, doit être analysé à cette place, car il nous ramène aux affaires de l'Université.

Jacques de Cahaignes y prêche la concorde et l'apaisement des rivalités « Concordia namque est aureum et adamantinum vinculum. »

Voici la cause de ces troubles flétris par Cahaignes. Le prieur de l'Hôtel-Dieu, Gaspard Le Vavasseur, était mort en octobre 1607 ; lorsqu'il s'agit de lui nommer un successeur, la ville se divisa en deux camps à cause des intrigues de deux hommes considérables (1).

Le privilège était d'ordre ecclésiastique et c'était la ville qui avait droit d'y nommer. Deux personnages puissants, remplissant les plus hautes fonctions, désignèrent : l'un, un candidat, l'autre, un autre ; chacun des deux personnages eut ses partisans et toute la ville fut divisée en deux camps, comme chaque camp voulait triompher, il s'en suivit des injures, des haines, qui, au moment où Cahaignes prononça son discours, avaient atteint la plus grande acuité. Ce qui fait dire à Cahaignes que ces divisions des enfants d'une même ville pourraient de même que la révolte des membres contre l'estomac conduire la ville à sa perte. (2) « Aussi, s'écrie-t-il, mes yeux ne goûteront désormais de doux sommeil que lorsque je verrai mes concitoyens faire taire leur haine pour s'unir dans des sentiments de concorde. » (3)

Il nous paraît curieux de citer la conclusion du discours de Cahaignes ; en effet, il préconise pour apaiser les discordes un moyen que nous avons vu reprendre de nos jours dans des circonstances un peu différentes, l'arbitrage : « Obtestor vos, et obtestor par aras nostras, per liberos nostros, per fortunas nostras, denique per ea quæ habemus charissima, detis nostras discordias illustrissimo viro Guilelmo ab Altomari regis in hac provincia locum tenenti et Franciæ Mareschalo, cui assideant et adstent duo illustres arbitri quorum alter hujus, alter illius partis difensionem suscipiet. » Les détails qui précèdent sont entièrement dus à Jacques de Cahaignes,

---

(1) *Eloge 95me.*

(2 *De Unitate.*

(3) *Eloge 95me.*

nous avons tenu à ne les accompagner d'aucun éclaircissement dans la crainte de dénaturer le rôle que notre auteur a tenu a remplir. Ce vague dans les renseignements et les détails, cette modération dans les termes, ces sages conseils donnés à l'adresse des deux partis en une seule et même f rmule sont, à n'en pas douter, voulus par l'auteur et nous devions les respecter. Nous avons cependant le droit de ne pas nous en contenter, et nous allons résumer brièvement à l'aide d'autres renseignements la véritable crise au milieu de laquelle notre auteur a fait entendre la voix de la sagesse.

Depuis longtemps les jésuites cherchaient à s'établir à Caen ; ils avaient, au mois de septembre 1607, obtenu des lettres-patentes dans des conditions telles qu'ils n'avaient pas jugé convenable de s'en servir pour le présent. Quand mourut le prieur de l'Hôtel-Dieu, Gaspard Le Vavasseur, les jésuites, qui désiraient avoir le collège du Mont, firent tout ce qu'ils purent pour obtenir que l'on nommât, à l'Hôtel-Dieu, Claude Colin, qui était principal de ce collège. Henri IV écrivit de sa propre main à M. de Bellefonds, gouverneur de Caen, pour qu'il eût à faire faire cette nomination. Les officiers municipaux avaient alors le patronage de ce bénéfice et, bien que n'étant pas opposés à Claude Colin, ils trouvèrent que l'on empiétait sur leurs droits. M. de Cauvigny, trésorier de France, et son fils, combattirent la proposition du roi, et noble homme Me Jacques Leclerc, conseiller du roi au siège présidial, dit : « Il ne faut avoir égard à telles lettres quand elles sont contre les privilèges ; saint Amboise empêcha bien l'empereur Théodose d'entrer dans l'église. » M. Vauquelin de la Fresnaye eût même à subir des outrages dans les réunions publiques.

Néanmoins Claude Colin fut nommé prieur de l'Hôtel-Dieu. Mais comme il n'était pas dans les ordres, sa nouvelle fonction étant bénéfice ecclésiastique, il dut se faire ordonner prêtre. Un arrêt du conseil lui accorda un an pour se mettre en règle.

Pendant ce temps toute une longue suite d'intrigues s'ourdissait; les jésuites obtenaient d'Henri IV une lettre par laquelle il demandait pour eux l'officialité comme étant le lieu le plus propre à leur habitation. Les Pères pensaient bien que le clergé ne se lais-

serait pas ainsi dépouiller du palais épiscopal, mais ils espéraient qu'en compensation on leur offrirait le collège du Mont vacant à ce qu'ils croyaient du moins, grâce à la nomination de Claude Colin au prieuré de l'Hôtel-Dieu.

Mais ils avaient compté sans leur hôte ; Claude Colin nommé prieur de l'Hôtel-Dieu soutint que rien ne l'empêchait de demeurer principal du collège du Mont. Alors on vit d'une part le clergé défendre le palais épiscopal qui était la propriété de l'évêque de Bayeux, et Claude Colin le collège du Mont qui appartenait à l'Université, contre les Jésuites qui demandaient ouvertement le premier et désiraient en secret le second. Il y eut à ce sujet des réunions de plus de 3.000 habitants. où les esprits se surexcitèrent au plus haut point.

Enfin Henri IV intervint et donna le collège aux pères Jésuites par lettres patentes du 6 décembre 1608. Le bailliage adjugea le collège du Mont aux Jésuites le 3 janvier 1609, et le 5 du meme mois, ils venaient s'y installer. Mais Claude Colin refusait de se reconnaître comme dépossédé et ne voulait pas partir. On fut contraint, le 11 mars suivant, de lui signifier les lettres du roi et de l'inviter à se retirer ; malgré cela il résista encore et ce ne fut que le 30 août qu'on pût le décider à quitter définitivement son collège.

Au moment où Cahaignes prononçait son discours sur l'Union, le collège du Mont avait deux maîtres rivaux dont chacun avait ses partisans acharnés. La ville en était troublée plus qu'elle ne l'avait jamais été même par les guerres de religion, les habitants ayant eu alors le bon esprit de « se conformer aux édits du roi et, sauf leurs dissentiments à l'endroit du culte, de n'avoir eu qu'un seul désir et qu'une seule pensée : le salut de la ville. » (1)

En ces conjonctures l'initiative de Cahaignes ne peut être considérée autrement que comme une bonne action. (2)

Pour terminer sa vie universitaire, Cahaignes pensa qu'il ne pouvait prendre une meilleure résolution que celle à laquelle il s'était

(1) *de Unitate.*

(2) Voyez sur ce sujet : Cahaignes *Oratio de Unitate*. Id. *Eloge 95me*. *L'abbé de la Rue* Essais t. I. Vicomte de Blangy *traduction des Eloges* préface et notes de l'Eloge 95me. *Registres de la Ville* n° 41 de page 227 à p. 269.

arrêté au début de sa carrière en présence des menaces de mort que la peste lui avait fait apparaître. Alors il n'avait vu qu'une chose c'est qu'en mourant il allait abandonner son plaidoyer en faveur de l'Université et il s'efforça de créer l'obligation de faire revivre publiquement chaque année cette question.

En 1612, pensant de nouveau à la mort pour une autre cause il refit son testament, il y maintint l'obligation de louer annuellement l'Université, il l'accentua même.

La mort se fit attendre, n'en déplaise aux biographes qui ont inscrit son décès à cette date, et comme impatient de voir son idée mise à exécution, il voulut qu'il fut procédé comme si d'ores et déjà il eût cessé de vivre. Pour cette singulière mission le donateur ne trouva personne. Ce contre-temps qu'il aurait pû prévoir n'était pas de nature à l'arrêter ; et il prit le parti de faire lui-même le discours pour lequel il fondait une bourse ; détail piquant : on le voit emprisonné dans les termes mêmes de son legs, et contraint de faire lui-même son éloge destiné à être lu publiquement devant lui. Rien n'est plus curieux que de voir avec quelle ingénuité il nous déclare ce qu'il pense à ce sujet. Comme si ce n'était pas assez de l'avoir écrit dans chacun de ses deux testaments, il le commente encore après : « Cette bourse je l'ai fondée parce qu'ayant une grande affection pour les pauvres j'ai voulu faciliter à un candidat pauvre le moyen de conduire toutes ses études médicales à bonne fin et pour qu'ainsi le souvenir de ma donation soit rappelé. J'ai en effet imposé au boursier de prononcer quelques paroles peu nombreuses mais élogieuses pour le fondateur de la bourse (Bona quædam verba sed ea pauca de fundatore bursæ proferet)............ Je m'efforce de laisser ma mémoire en honneur auprès de la postérité non seulement par mes œuvres imprimées et à imprimer, mais encore par ce pieux legs fait à l'Université ».

Telle est la préface d'un petit opuscule intitulé : *Sex Orationes Jacobi Cahagnesii ; ex pio ejusdem in Academiam Cadomensem legato fundatæ* — (1)

En effet, il composa en exécution de son legs six discours qu'il

(1) Cadomi apud Petrum Poisson 1617.

réunit en un volume précédé d'une préface. Dans ces discours, lié par ses propres volontés, Cahaignes doit faire son propre éloge et ce n'est pas sans curiosité que l'on cherche ce détail au milieu des banalités d'un discours dont le suj·t imposé est la louange de l'Université.

Le premier discours est de 1612, il a pour sujet *de litterarum humanarum laudibus.* Il était facile dans un pareil sujet d'amener l'éloge de la fondation. Voici la traduction de ce passage : « La pauvreté souvent s'oppose à ce que de fertiles intelligences se fassent jour, lesquelles un peu aidées pécuniairement auraient pu produire des fruits remarquables. Il est vraiment étonnant que, depuis près de deux cents ans que cette Faculté est créée, aucun citoyen de Caen ne se soit encore trouvé qui prélevât sur sa fortune de quoi subvenir aux dépenses d'écoliers pauvres et fondât un legs en conséquence. C'est à Jacques de Cahaignes que cette pieuse, cette très pieuse œuvre est due. Elle était sans exemple; elle fournit un exemple, que d'autres veuillent bien le suivre. » De là à passer à la personne du fondateur il n'y a qu'un pas, mais ce pas est difficile dans les conditions que nous savons. « Il faut que dans cette enceinte je parle de la probité de cet homme, de son amour pour la ville et l'Université de Caen, et de sa piété envers ses parents, mais à ce que je le fasse, deux choses s'opposent : la première, c'est sa présence ici, sa pudeur et sa modestie ; la seconde, c'est qu'il est aussi bien connu de vous tous qu'il peut se connaître lui-même. »

Ce discours, il est vrai, était lu ou récité par un de ses élèves qui était sensé être l'auteur du discours ; ce n'est qu'à la fin que Cahaignes revendiqua la paternité de ces morceaux oratoires qui n'ajoutent cependant rien à sa gloire. Si l'on peut penser que la substitution de personnes ait pu être de nature à diminuer ce qu'une telle situation avait de choquant, si l'on peut admettre que, le secret étant bien gardé, les auditeurs aient pu croire que le discours était l'œuvre de celui qui le prononçait, et exprimait ses sentiments, on ne s'explique nullement, sinon par une sorte de vanité sénile, pourquoi Cahaignes tint à sortir de la coulisse ; on ne se l'explique même pas quand il nous donne sa raison qui est de susciter des

imitateurs pour le plus grand bien des étudiants pauvres : Ut plures exemplo meo ad provehenda pauperum studia et ex consequente ad augendum litterarum decus provocentur. »

Le premier discours avait été prononcé par Etienne de Cahaignes ; il fut également chargé du second et du troisième, il prend le titre d'auditeur en médecine. Au début du second discours, Etienne de Cahaignes s'excuse pour ainsi dire du rôle qu'il joue disant qu'il ne pouvait refuser son vieux parent : « Ecce iterum ad declamandum accedo, hoc enim munus mihi fuit imperatum ab Jacobo Cahagnesio, ut consanguineo sic preceptori meo, quod recusare nec potui nec debui. »

L'éloge dans ce discours est très simple ; il consiste à dire que le discours est prononcé en vertu d'une donation faite par le docteur de Cahaignes, mais il se complète par l'éloge des eaux d'Hebecrevon dont Cahaignes avait été le promoteur. Le sujet de ce second discours était *le Temps* et il avait pour but d'inciter les élèves à bien employer leur temps à l'étude des sciences : « Quod argumentum cepi, ut meipsum primum, deinde cœteros studiosos alumnos ad tempus graviter in studiis collocandum non tantum exhorter sed excitem et impellam. » Le troisième discours avait pour matière : « An scientiæ sint animis nostris innatæ an acquisitæ » C'est une véritable thèse comme on les aimait alors et que nous n'apprécions plus du tout aujourd'hui.

Jean le Gai, qui fut chargé de prononcer le quatrième discours, nous dit que, contrairement aux usages, il va le lire parce que depuis un mois il est pris de fièvre lente, de maux de tête et de perte de la mémoire ; il ajoute que cette manière de procéder (insolens) à laquelle on n'est point accoutumé en France est presque la règle en Italie, en Allemagne, dans les Flandres et en Angleterre.

Le sujet de ce discours pourrait se résumer dans ces trois mots : Richesse, Bonheur et Vertu. L'éloge du fondateur est indirectement contenu dans le passage où l'auteur se félicite de ce que l'exemple de Cahaignes ait été suivi par Mondreville qui a rétabli le Palinod et Nicolas Michel qui a fait une fondation à la Faculté des arts. « D'ailleurs, ajoute-t-il, n'est-ce pas le meilleur moyen de rendre

son nom à jamais honoré ; Etienne Duval, qui a fondé le Palinod, est loué chaque année depuis soixante ans, il y a longtemps que s'il avait transmis toute sa fortune à sa famille son nom serait oublié. »

Dans le cinquième discours prononcé par François Pihan, c'est l'éloge des belles-lettres qui est tout le sujet ; cette harangue combat surtout le préjugé des nobles qui croyaient s'avilir en s'instruisant. C'était un travers très commun à cette époque, et le discours de Cahaignes sur ce sujet nous paraît être un document ayant son importance. Il ne faut pas croire, en effet, qu'une idée aussi absurde ait pu tyranniser les nombreuses générations des siècles qui précédèrent le nôtre. Ce fut une mode, une manie qui apparut au XVIe siècle et régna jusqu'au milieu du XVIIe. On répète que tout homme noble ne signait son nom qu'avec son épée et se faisait gloire au moyen-âge de la plus complète ignorance. Littré, dont l'opinion ne saurait être négligée, a vivement protesté contre cette erreur en citant un grand nombre de nobles qui s'étaient en ces temps éloignés illustrés par le culte des lettres et de la poésie. Le discours de Cahaignes nous permet de constater qu'à son époque cette sotte conception s'était déjà fait jour et était parvenue à établir sa tyrannie, mais aussi il nous apporte une preuve irrécusable que certains esprits indépendants refusèrent toujours de se courber sous le joug de cet absurde préjugé.

« Gallorum nobilium mentibus ab omni memoria hæc penitus insita fuit opinio nobilitatis splendorem accessione litterarum vilescere. »

Les mots *ab omni memoria* indiquent au moins que l'opinion était établie depuis assez de temps pour que le fait d'oser la combattre fut révolutionnaire. Cahaignes ne voulut pas se courber devant l'avis du plus grand nombre et défendit à toute époque ses idées sur ce sujet. Dans les éloges on le voit signaler et combattre ce préjugé, à propos des d'Auberville, « ces trois baillis, dit-il, se sont rendus recommandables en ce qu'ils ont su allier l'érudition à la naissance en dépit du vieux préjugé qui fait regarder l'ignorance pour un titre de gloire pour les gentilshommes, car de même que les

gemmes rehaussent l'or des couronnes, de même aussi les lettres font l'ornement des gens bien nés. » (1)

Le dernier des six discours a pour thèse l'or : « Materia quam laudandam suscepi aurum est, non illud quidem alterius metalli confusione adulteratum, sed purum putumque, quod rerum omnium vitæ expertium quas mundus suo complexu continet pretiosum habetur ideoque votis omnium hominum expetitum. » Cahaignes, en ce discours, s'efforce de démontrer que la soif immodérée de l'or est peu respectable et, sans préconiser le mépris absurbe des biens terrestres, il déclare qu'il faut encore plus cultiver la vertu et la science. Nous retrouvons dans la modération de la critique de la soif de l'or et dans la conviction avec laquelle l'éloge de l'étude est présenté, la caractéristique du tempérament de notre auteur.

Si nous avons bien présenté au lecteur dans ce chapitre Jacques de Cahaignes comme nous nous le sommes figuré, il nous sera permis de conclure qu'il pensait ce qu'il écrivait, et que ses actes ne démentaient point ses paroles. Animé d'un grand désir de gloire, dont il ne se cache nullement, il se donna tout à l'Université, non sans le désir d'attirer ainsi sur sa propre mémoire l'immortalité, mais aussi avec un grand dévouement et avec beaucoup de désintéressement. Aiguillonné par le désir d'être illustre, il fut cause, pour la plus grande partie, de la célébrité de la Faculté de Médecine et, pour ne pas périr tout entier, il devint son bienfaiteur. Nous allons voir dans le chapitre suivant que les mêmes mobiles le portèrent à laisser une œuvre imprimée importante dont l'intérêt ne saurait être mis en doute.

Dans toute cette vie universitaire nous n'avons pas vu notre auteur user d'intrigues de quelque sorte que ce soit, ni recourir, grâce à la flatterie, à des appuis puissants pour obtenir des dignités dont il était très désireux. Dans toutes les circonstances où une conduite noble et fière était celle du devoir, nous avons vu qu'il n'hésitait pas à marcher droit sans se préoccuper des personnes, sans se soucier des conséquences. Aussi, les distinctions qui lui furent accordées en acquèrent-elles une valeur plus grande. Il fut

(1) *Eloge 3me*.

trois fois recteur en 1575, en 1609 et en 1612 (1). Il fut élu doyen de la Faculté de Médecine dix-sept fois et, pendant son cinquième décanat, c'est lui qui reçut le présent fait à toute l'Université par la Cour des Aides d'une tapisserie de couleur bleu semée de fleurs de lys destinée à orner la salle des actes de toutes les Facultés. Ces honneurs, qu'il dut au choix de tous ses collègues, prouvent en quelle haute estime il était tenu par eux.

Dans presque toutes les réceptions de Docteurs que fit Cahaignes et dont son manuscrit conserve les formules, on l'entend dire au candidat que ce n'est pas le titre qui doit honorer l'homme qui le porte, mais l'homme qui doit honorer son titre ; n'est-il pas vrai que ses actes le répétaient encore plus que sa voix ?

---

(1) M. Jules Cauvet, qui a publié une liste des recteurs de l'Université de Caen dans le *Bulletin* de la *Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, a reproduit dans la liste en 1612 le nom de Cahaignes suivi de la mention : pour la 2me fois. — Cette reproduction pour être conforme à l'original n'en est pas moins erronée ; la liste contient en effet le nom de Cahaignes aux trois dates que nous donnons et c'est là la vérité. — Une note rectificative signalant l'erreur du premier rédacteur eût gardé M. Pierre Carel de reproduire la même affirmation dans ses *Médecins et Chirurgiens de Caen avant la Révolution*, où il dit : « Il fut recteur de l'Université une première fois en 1609 et une seconde fois en 1612. »

IV

Le médecin

Bien que Cahaignes n'ait pas pu terminer son œuvre médicale et exécuter de tout point le plan qu'il avait tracé et qu'il nous a fait connaître, les parties qu'il nous a laissées forment un ensemble assez étendu et d'une importance assez grande pour servir de base à une étude d'un réel intérêt.

Il est des œuvres plus complètes, il est vrai, il en est aussi de plus originales qui pourraient servir à l'histoire des sciences médicales à l'époque où vivait Cahaignes, mais nous ne croyons pas qu'il existe quelque part un ensemble d'écrits capable de mieux montrer la pensée d'un auteur évoluant au milieu des acquisitions successives des connaissances humaines avec hardiesse et réserve tout à la fois.

Si les livres où l'on peut trouver le compendium classique d'une époque sont nombreux, si les livres dans lesquels une idée nouvelle se fait jour et prend date ne sont pas rares, les livres contemporains de ceux dont nous venons de parler et dans lesquels on peut voir ce que pensait et faisait la généralité des médecins instruits qui vivaient pendant l'impression des livres de didactique et de théorie; ces livres, disons-nous, sont très rares, et c'est dans cette catégorie là que rentrent les écrits scientifiques de Cahaignes. C'est une source précieuse pour ceux qui, comme nous, cherchent moins à lire l'histoire de la médecine dans les grandes lignes de son évolution, que les détails intimes de la pensée des médecins des différentes époques en pénétrant aussi profondément que possible dans leur vie morale et intellectuelle.

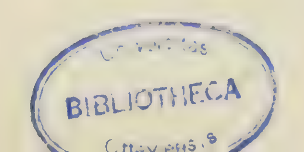
Les qualités de l'œuvre médicale de Cahaignes sont certainement dues, selon nous, à sa situation de professeur d'une Faculté de province. Il y a et il y a eu, à toutes les époques, une différence essentielle entre l'œuvre d'un médecin de la capitale et celle d'un médecin placé dans les conditions où se trouvait Cahaignes.

Si le professeur illustre dans un centre intellectuel, comme fut toujours Paris, peut se livrer à des études spéciales sur une partie limitée de son art, si sur ce chapitre il peut se permettre d'avancer des opinions et de soutenir des théories personnelles, la même licence est interdite au professeur de province. Les auditeurs sont cause de cette différence. Le professeur de Paris peut faire des cours pour son agrément personnel, pour son propre honneur ; celui de province doit faire son cours pour ses élèves ; il a le droit de ne pas briller, de ne pas s'illustrer, pourvu que ses leçons profitent à ses disciples. Il lui faut soumettre les doctrines à un examen plus sévère, exclure de ses cours toutes les témérités scientifiques, et ne pas s'attarder à détailler une nouveauté, car il doit parcourir un plus grand programme, étant seul ou, pour ainsi dire, seul responsable des élèves qu'il doit conduire aux épreuves du doctorat.

Eh bien, si nous ne nous trompons, ce ne sont pas là des conditions d'infériorité pour produire une œuvre solide. Si le savant adulé du public et des élèves est conduit fatalement à professer autre chose que ce qui est connu de tous, ne court-il pas un grand danger, et pour une théorie géniale ainsi apparue que de sottes imaginations ne pourrait-on rappeler ? La médecine est un art de calme et de bon sens ; on la cultive par le jugement et non par l'imagination.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que le cours d'un professeur de province puisse se borner à énumérer les connaissances acquises. Ce rôle est rempli par les traités théoriques dont nous parlions plus haut et auxquels nous attachons une bien minime importance parce qu'ils manquent précisément d'un élément essentiel que nous trouvons dans le cours du professeur de province : nous avons nommé la critique.

Les élèves des Facultés de province qui n'ont pas à choisir entre différents maîtres, présentent les qualités d'un public respectueux,


BIBLIOTHECA

aimant et attentif pour le maître, mais devant lequel le professeur ne saurait faiblir ; c'est un public qui ne tolérerait ni l'insuffisance ni les audaces imprudentes ; il exige que le maître lui présente des appréciations judicieuses et raisonnées de tous les sujets qui lui sont imposés.

Quand Cahaignes imprima ses œuvres, elles avaient donc été composées avec les correctifs que nous avons désignés et nous ne nous étonnerons point de les trouver exemptes de paradoxes et soumises à une critique sévère ; de plus, elles auraient formé un ensemble s'étendant à toute la science médicale s'il avait pu terminer ce qu'il avait ébauché et si une partie importante ne lui avait été dérobée.

Cahaignes, comme tout homme passionné pour ses études favorites, eut aussi ses idées neuves et n'hésita pas à les rendre publiques, mais sur ce point encore sa condition de provincial lui fut favorable. Le maître professant à Paris, ayant titre de prince de la science, entouré d'un auditoire de flatteurs qui l'adule, se trouve forcé d'innover, c'est pour ainsi dire malgré lui qu'il s'y trouve entraîné, et, inconsciemment, il marche d'audaces en audaces, de témérités en témérités vers des doctrines insuffisamment méditées. En province, au contraire, pour innover il faut l'avoir délibérément voulu ; les idées en l'air mal appuyées d'arguments spécieux ne trouvent pas d'écho ; on y est plus préparé à la critique qu'à l'admiration de commande. Aussi, celui qui s'aventure en un terrain inexploré doit-il le faire sagement ; il lui faut fournir des raisons sérieusement étudiées et ne se point départir des règles d'une bonne et sévère méthode. Cahaignes innova quand il préconisa les eaux minérales d'Hebecrevon ; il trouva un contradicteur, mais la discussion élevée à cette occasion sert à montrer, sinon qu'il avait complètement raison, du moins qu'il s'était entouré de conseils nombreux et qu'il avait amplement réfléchi et consulté les livres relatifs à son sujet avant que d'en parler pour la première fois.

Sur la dyssenterie épidémique il produisit une thèse qui lui était entièrement personnelle.

Nous verrons plus loin avec quelles preuves convaincantes il la

défend ; aussi n'aurait-il pas encore aujourd'hui à changer d'opinion sur ce point.

Nous reviendrons en lieu et place sur ces considérations; il nous reste, avant d'examiner chacun des ouvrages de Cahaignes, à dire quelques mots du médecin. Nous avons été conduit précédemment à présenter certains détails de ses études qui seraient en situation à cette place, nous ne les reprendrons pas et nous abrégerons autant que possible ce qu'il nous est indispensable de dire, car nous avons hâte d'arriver à l'analyse de l'œuvre médicale de Cahaignes.

Jacques de Cahaignes pensait que les études médicales devaient être précédées d'études classiques solides (ainsi dirions-nous aujourd'hui). Dans les conditions qu'il réclame du candidat à la bourse fondée par lui, il place celle d' « avoir antérieurement bien étudié les humanités, la logique et la physique qui préparent la voie aux études médicales » (1) et, ailleurs (2), il dit en parlant de lui-même, qu'il était bien préparé à entreprendre les études de la médecine ; préparation sans laquelle on ne saurait devenir un bon médecin.

Quant aux études médicales elles-mêmes, il nous les montre comme très pénibles et nécessitant une grande puissance de travail et une ferme volonté de s'instruire : « Je n'ignorais pas, dit-il, que la médecine est un art très ardu, qu'elle dépasse toutes les autres études par la complexité et l'étendue, et que l'on ne peut surmonter ces difficultés qu'en sacrifiant beaucoup de ses veilles. »

Il avait travaillé dans les livres qu'il appelle des professeurs muets, et il avait suivi Julien le Paulmier dans sa clientèle ; aussi, ne sommes-nous pas étonnés de le voir affirmer que les études médicales doivent comprendre autant de pratique que de théorie : « Ars medica duabus partibus absolute completur theoria et praxi. » (3) Nous ne citerons pas les arguments faciles à deviner par lesquels cette manière de voir est défendue par notre auteur ; nous reproduisons simplement cette phrase dans laquelle il dit assez

---

(1) *Préface des Sex Orationes.*

(2) *Lettre au Corps médical.*

(3) *Lettre au Corps médical.*

élégamment qu'il conformait sa conduite à ses principes : « Sunt qui receptis honoribus Academicis a studiis theoriæ ut milites emeriti quiescunt et se totos praxi mancipant. Ego vero hunc modum inter utraque studia tenui ut artis exercitio vacans doctrinæ studia coluerim, in quibus tamen non sic immoratus sum ut ab actione prorsus destiterim, sed ab agente vita in contemplantem ceu in amenam quandam sylvam, ab hac rursus in illam, ceu in fertilem quemdam agrum semper deflexi. » (1)

Nous connaissons, d'ailleurs, assez l'homme pour passer avec profit à l'examen de l'œuvre.

L'œuvre médicale de Jacques de Cahaignes se divise naturellement par genre et par date en trois parties différentes.

Depuis sa réception de docteur en médecine, qui eut lieu le 30 mai 1575 (2) jusqu'en 1590, il ne publie aucune œuvre qui lui soit personnelle. Il traduit en français, en les augmentant, d'ailleurs, trois livres de son maître, Julien le Paulmier :

1° Un traité sur la Peste ;

2° Un traité sur le vin et le cidre ;

3° Un traité sur le mal vénérien.

Dans une seconde période, de 1590 à 1616, Jacques de Cahaignes édite, au contraire, des œuvres qui lui sont essentiellement personnelles et dans lesquelles il soutient des idées originales :

1° Sur la nature de la dyssenterie épidémique ;

2° Sur les eaux minérales d'Hebecrevon.

Enfin, dans une troisième période, il fait paraître deux ouvrages qui commençaient la publication d'un traité complet de médecine ce sont :

1° Méthode de soigner les fièvres ;

2° Méthode de soigner les affections de la tête.

Ces deux ouvrages, dont le titre est distinct bien qu'affectant la même forme, étaient, dans l'esprit de l'auteur, destinés à être réunis avec d'autres chapitres en un seul ouvrage qu'il annonce et dont il donne le titre : *Brevis facilisque methodus curandorum morborum*

(1) *Lettre au Corps médical.*

(2) *Lettres de docteur en médecine concédées à Jacques de Cahaignes, le 30 mai 1575.* Arch. du Calvados, série D.

qui in humanum corpus incidunt in duas partes divisa quarum prima universales, secunda particulares morbos persequitur.

Ce titre indique bien qu'il avait conçu le plan d'un traité complet de pathologie.

Son œuvre devait se compléter d'un traité de physiologie et de thérapeutique qui lui fut dérobé.

« A côté des ouvrages que j'ai publiés, dit-il, (1) j'en ai d'autres dans ma bibliothèque qui demandent à briser leurs liens pour paraitre en public. Ce sont des paraphrases sur la physiologie, la pathologie et la thérapeutique de Fernel. Si je n'ai point publié ces travaux non plus que certains de mes discours, la seule raison en est que je les ai professés à mes élèves ; l'un d'eux, ayant recueilli mes cours par écrit, les porta à la célèbre Université de Montpellier et les donna à lire à deux illustres et experts docteurs ; ceux-ci les louèrent sans restriction ; aussitôt le bruit de cet éloge fut répandu dans toute cette Université, et tous les étudiants qui la fréquentaient prirent une copie des cahiers de mon élève ; je sais cela par Petite, médecin de Montpellier, qui, maintenant, exerce la médecine à Rennes, métropole de la basse Bretagne (*inferioris*), qu'on appelle vulgairement la Bretagne Française, de la bouche duquel j'appris qu'il s'en était, lui aussi, procuré une copie. Comme j'ai craint qu'un autre n'accaparât toute mon œuvre, je me hâte de publier cette partie. » (2).

Nous n'avons donc qu'une partie, importante, il est vrai, des œuvres de Cahaignes, parcourons ces divers ouvrages dans l'ordre de leur apparition :

BRIEF DISCOURS DE LA PRÉSERVATION ET CURATION DE LA PESTE (3)

Julien le Paulmier avait publié sous le titre de *De morbis contagiosis libri septem* (4), une réunion d'opuscules divers ; de ces

(1) *Lettre au Corps Médical.*
(2) *Traité des Fièvres.*
(3) Brief discours de la préservation et curation de la peste par Julien le Paulmier, Caen, P. Le Chandelier, 1580, pet. in-8° de 29 p.
Cet ouvrage ne nous paraît pas être, comme on l'a dit, une traduction ni une imitation d'une partie du *de Morbis contagiosis*, de J. le Paulmier, mais une œuvre à part de ce médecin, à laquelle Cahaignes aurait mis la dernière main, tout en ayant la discrétion d'en laisser l'honneur à son maître.
Une seconde édition fut publiée à Angers, chez Anthoine Hernault, 1584.
(4) Paris, Denis Du Val, 1518.

sept livres, deux traitent du mal vénérien, et deux autres de la peste. Nous n'avons pas l'intention d'analyser l'œuvre de Julien le Paulmier, mais nous pouvons dire que son traité était un des plus remarquables du temps. Le meilleur que nous connaissions est celui d'Isbrand de Diemerbrock, *de peste libri quatuor*, Arnhein, 1646. Ce livre ne présente rien d'original, à vrai dire, mais c'est un excellent résumé des théories et des connaissances de l'époque, il est de plus rédigé avec une méthode et une clarté remarquables ; l'auteur parait avoir excellé dans le choix des citations dont la réunion constitue, pour ainsi dire, tout l'ouvrage. Dans tous les chapitres on trouve les opinions de Julien le Paulmier, énoncées comme faisant autorité, d'où l'on peut facilement conclure que les deux livres *de lue pestilenti*, de le Paulmier, ont joui d'un grand crédit dans le monde savant de l'époque. Cahaignes nous dit en parlant de cette publication de son maître, qu'elle contient « deux livres de la peste, bien élaborez, et qui ont été bien reçus des médecins étrangers qui l'ont souvent invité vouloir poursuyvre le reste de la pratique. » (1) C'est, d'une part, le crédit dont jouissaient le Paulmier et son livre auprès des médecins, et d'autre part les sollicitations d'un public affolé réclamant la divulgation d'un secret d'où, croyait-il, son salut pouvait dépendre, qui engagèrent Jacques de Cahaignes à publier le livre qui a pour titre : *Brief discours de la préservation et de la curation de la peste.*

A qui convient-il d'attribuer la paternité de ce livre ? Cahaignes en laissa tout l'honneur à son maître. MM. Frère (2) et de Blangy (3) le considèrent comme une traduction des deux livres de la peste de le Paulmier, traduction faite par Cahaignes. M. Emile Travers (4) dit : « Julien le Paulmier publia alors son bref discours de la préservation et curation de la peste. » Enfin le docteur le Paulmier, de Paris, descendant de Julien, a écrit : (5) Cet opuscule, souvent présenté comme une traduction faite par Jacques de Cahaignes des

(1) Préface du *Brief discours de la préservation et curation de peste.*

(2) *Manuel du Biographe Normand.*

(3) Traduction des *Eloges*

(4) Préface de l'*Edition du Cidre et du Poiré.*

(5) *Ambroise Paré,* Paris Charavay frères 1885 --- appendice. ---

deux livres publiés dans le traité *de morbis contagiosis*, n'est qu'un résumé écrit pour quelques amis désireux de se prémunir de cette maladie. »

Il y a dans les assertions qui précédent beaucoup de contradictions et un certain vague ; la part du maître et celle du disciple ne sont pas suffisamment précisées. Nous nous permettrons d'éclaircir ce point à l'aide de documents authentiques.

Julien le Paulmier avait été atteint de la peste à Paris en 1560 et avait failli en mourir. Guéri, il avait écrit quelques considérations sur la maladie dont il avait presque été victime, et il y avait joint un certain nombre de formules et de conseils de thérapeutique. Il avait ensuite traversé indemne deux épidémies nouvelles de peste, en 1567 et 1568. Il n'en fallut pas plus pour faire croire à l'infaillibilité de ses indications et à l'excellence de son écrit. Au moment où allaient être publiées ces notes revues et augmentées pendant dix ans, elles furent perdues chez l'imprimeur Wechel dont la maison fut pillée au milieu des troubles d'une guerre civile (1). Julien le Paulmier devait reprendre cette publication plus tard ; mais, en attendant, il avait refait séparément un petit recueil de notes sur la peste, principalement pour être agréable à quelques-uns de ses amis de Caen.

Cette nouvelle production fut réputée contenir au même titre que la première les admirables secrets qu'on lui attribuait ; le bruit de son existence fut vite répandu par la ville. La peste vint à Caen ; Julien le Paulmier quitta cette ville pour aller habiter, croyons-nous, Falaise ; son départ jeta la consternation parmi ses concitoyens et Cahaignes dut s'entremettre pour obtenir de son maître la communication du manuscrit, et c'est de Falaise qu'il écrit : « Je vous envoye un petit discours qu'il (Paulmier) en avoit trassé pour autres siens amis de vostre ville » (2). On peut objecter que deux ans avant le Paulmier avait publié ses deux livres *de lue pestilenti* et qu'il eut été plus simple à Cahaignes de les traduire. Il est facile de répondre que les deux livres de la peste écrits en latin sont une œuvre bonne

(1) Julien le Paulmier *de morbis contagiosis* — préface. —

(2) Préface du *Brief discours de la préservation et curation de la peste.*

pour les savants et nullement populaire et que c'est cette dernière forme qui alors s'imposait.

Cahaignes déclare donc bien franchement que l'auteur est Julien le Paulmier et que lui-même ne joue que le rôle d'éditeur : il dit « Lequel discours il m'a permis de faire copier en vostre faveur ». Il le distingue bien de l'autre traité que « vous pourrez consulter, dit-il, s'il vous prend envie en savoir d'avantage que ne contient ce brief discours. »

Nous voici en présence de deux fugues de médecins devant le danger. Le Paulmier part pour Falaise quand la peste apparaît à Caen, et Cahaignes saisit l'occasion du désir de la population pour aller aussi à Falaise d'où il envoie le manuscrit de son maître tout en restant lui-même éloigné de Caen.

Nous n'hésitons pas à bien insister sur ce détail qui heurte de front nos idées. Un médecin qui, de nos jours, se déroberait en présence d'une épidémie, serait sévèrement jugé ; mais sans vouloir disculper complètement Paulmier et Cahaignes, nous devons à la vérité historique de faire remarquer combien avec les époques varient les manières de voir et d'apprécier. Nous allons montrer qu'en s'éloignant du théâtre du danger, nos médecins ne faisaient pas une chose exceptionnelle en leur temps, et que si Paulmier n'avait pas été aussi illustre et réputé, personne n'aurait pris souci de son départ.

L'introduction du petit livre dont nous parlons est sous forme de lettre datée de « Fallaize ce penultienne jour de juillet 1580. » Elle est adressée à Monsieur du Faye, sieur de la Haye. Elle est en grande partie destinée à justifier le Paulmier de sa fuite ; quant à son absence personnelle, Cahaignes ne se défend pas, car il n'était pas attaqué et ne pouvait pas l'être.

Cet avant-propos débute ainsi : « Monsieur, vous me faites entendre par vos lettres du vingtième de juillet que quelques-uns de vos concitoyens ont été faschiez que M. le Paulmier les ait délaissez en ce temps d'affliction. Vous me priez aussi de prendre de luy par escrit les meilleurs remèdes qu'il ait expérimenté contre la peste, ensemble la méthode d'en bien user pour vous préserver de cette contagion publique qui s'augmente de jour en jour. »

Dans la réponse que va faire Cahaignes, il est des passages que nous ne comprendrions pas sans commentaires, tel celui-ci : pourquoi Paulmier n'aurait-il pas le droit de faire en temps de peste ce que font tous les autres de sa profession, et ce que je fais moi-même, aurait-il pu ajouter, sans que l'on songe à s'en étonner ?

En effet, non seulement nous ne connaissons plus la peste, mais nous ne nous faisons pas une idée des conditions d'existence des médecins en temps de peste. Comme le fléau revenait à périodes fort rapprochées, quand il n'existait pas, pour ainsi dire, en permanence, la société s'était organisée pour le combattre et, il faut bien le dire, nous pouvons avoir honte de comparer nos moyens administratifs de défense avec la belle organisation du XVIe siècle. Ce n'est pas la place ici de faire défiler sous les yeux du lecteur les marqueurs et leur chef qui recherchaient les cas de contagion, qui prévenaient le public du danger en apposant des croix aux maisons contaminées, les éventeurs qui désinfectaient les objets ayant servi aux malades, et cela d'une façon que l'on pourrait encore accepter de nos jours, ni tout le personnel destiné à assurer l'isolement du pestiféré ; mais nous devons dire que dans les villes, avant que la peste fût déclarée, on prévoyait quel serait le personnel appelé à entrer en fonctions le jour où le mal apparaîtrait. On nommait des ministres de Dieu pour les confessions ; quelquefois diverses communautés se disputaient cet honneur, mais le plus ordinairement une seule l'obtenait et ses membres prenaient le titre de Pères de la mort. Quand la peste sévissait, ils avaient seuls droit à l'exclusion de tous autres d'entrer chez les pestiférés pour les confesser. On nommait aussi des chirurgiens pour les saignées, des barbiers pour les barbes (quelquefois la même personne remplissait les deux rôles) ; enfin, on nommait des médecins. Il est des exemples où cette charge fut imposée de force par le Parlement.

Quiconque n'était pas désigné comme médecin de la peste ne pouvait approcher d'un pestiféré. On trouve parmi les reproches que les médecins s'adressent (ex. : Jouyse et Lampérière) celui de visiter des pestiférés en cachette, insinuation qui équivaut à une attaque à la probité professionnelle du médecin.

Il ne restait donc aux médecins que les soins à donner aux personnes non atteintes. Eh bien, non, il ne restait rien car tout le monde fuyait ; les exemples en sont par milliers et tous les ouvrages sérieux contiennent comme celui de Paulmier, ce conseil : « Il faut s'aider de la plus seure recepte qu'on doit avoir qui est s'enfuir tost et loin et retourner bien tard. » (1) On dira que quelque personne dénuée de ressources et de ce fait n'ayant pu fuir pouvait tomber malade et se serait trouvée sans secours ! Cet argument est plus puissant en apparence qu'en réalité, parce qu'en temps de peste toute personne malade était censée atteinte de peste. Nous avons vu sous nos yeux en temps d'influenza l'exagération du diagnostic à la mode sévir à l'état aigu ; or, la peste comprenait tant de choses. Cahaignes en donne le détail dans un passage de son discours sur la dyssenterie, et nous voyons qu'en 1580 la coqueluche ayant apparu épidémiquement pour la première fois, elle fut considérée comme une variété de la peste. D'ailleurs, il y avait toujours quelques médecins pauvres ou ardents qui restaient.

Ce qui confirme notre opinion, c'est que jamais un seul médecin ne chercha à dissimuler qu'il ait quitté son pays à cause de la peste. Cahaignes eut avec Riolan une vive querelle dont nous parlerons ; or, dans les écrits de cette nature, il n'est pas accoutumé de fournir des armes à l'adversaire, et nous trouvons que Riolan déclare que ce qu'il a avancé il l'avait vu à Rouen où l'avait forcé d'aller la peste qui sévissait à Paris. Il ne vint pas à l'idée de Cahaignes de prendre acte d'un pareil aveu pour en faire reproche à son adversaire. Il faisait lui-même ainsi, et tous également.

Pour Paulmier, une défense s'imposait ; voici pourquoi. Nous avons dit qu'il inspirait à ses compatriotes une confiance particulière, qu'il avait pour ainsi dire une réputation spéciale. Or, quelques années avant cette peste de 1589, la ville de Caen s'occupa d'organiser le service médical, et nomma médecin de la peste, un jeune homme du nom de Beaumier. Entre ce jeune inconnu et l'illustre Paulmier, la foule irréfléchie n'avait pas hésité et avait cru, suivant en cela ses désirs, que Julien le Paulmier serait désormais officielle-

(1) Page 7.

ment désigné pour la défendre et la sauver en cas d'épidémie. Ce ne fut qu'au dernier moment que la méprise fut découverte, et la déception n'en fut que plus grande à cause, dit Cahaignes, « de la similitude et affinité de son surnom *(sic)* avec celui d'un jeune homme licencié en médecine appelé Beaumier, lequel naguères en avait pris la charge » (1), et Cahaignes qui trouvait que Paulmier avait, en son temps, suffisamment rempli son devoir en restant fidèle au poste pendant trois épidémies, conclut en disant : « Quand les jeunes médecins de notre ville en feront autant, les povres malades ne demeureront sans soins. »

Cahaignes n'avait pas à présenter des arguments de la nature de ceux que nous avons dû mettre sous les yeux du lecteur, car ces faits étaient constants et dans les mœurs. Les raisons qu'il donne ne suffiraient pas à disculper Le Paulmier ; nous en relèverons pourtant quelques-unes, parce qu'elles sont instructives par les détails. A l'occasion de cette plaidoirie, il émet quelques opinions sur les causes prédisposantes, sur le rôle de la peur et aussi sur l'immunité observée chez certaines personnes ; il nous montre par là ce que lui-même pensait du sujet sur lequel il éditait un traité émanant de son maître.

L'avant-propos débute ainsi : Si le Paulmier a abandonné ses concitoyens, c'est sur ordre de M. de Matignon au service duquel il était, le danger de revenir à Caen est grand : « Il en réchappe plusieurs de ceux qui se fient aux antidotes mais aussi en meurt-il plusieurs. En la dernière peste de Venise on tient qu'il mourut vingt-cinq médecins qui n'avoyent faute de bons antidotes ; et en la dernière de vostre ville, mil cinq cents soixante deux, M. Hollier, du Four et Simonin, médecins célèbres, en ayant visité quelques-uns y laissèrent la vie.... De ceux qui hantent et visitent les pestiférés, les uns prennent la contagion et en meurent pour la plupart ; les autres demeurent sains et saufs, ou par une grâce spéciale de Dieu qui les préserve ou par une bonne température, force et vigueur de cœur et de sa chaleur naturelle qui résiste vertueusement à la malignité et vénénosité de l'air, principalement si elle est favorisée de

(1) Préface du *Brief discours de la préservation et curation de la peste.*

bon régime et de quelques antidotes. Il y a en certaines particulières complexions une certaine mais occulte et inexplicable propriété et préparation à recevoir ou rejeter les qualités vénéneuses de ces deux maladies (1) qui est cause que tous n'en sont également offensés ; et souvent le malheur tombe sur les mieux habitués et dispos épargnant les cacochymes pleins d'humeurs vicieuses et corruptibles, dont la raison est fort cachée et occulte comme est aussi la cause de la maladie. La crainte frayeur et appréhension disposent plus le cœur, les humeurs et esprit à la réception de la cause pestilente qu'autre occasion quelconque, comme nous ne l'avons que trop souvent expérimenté en bon nombre de nos amis, lesquels pour avoir seulement veu de loin un malade porter une baguette blanche (2) se sont par une violente appréhension et frayeur trouvés incontinent saisis de la peste, c'est pourquoy tout homme qui craint et appréhende fort cette contagion, quelque bons antidotes qu'il puisse avoir, ne doit se tenir en lieu suspect en temps pestilent, s'il a quelques moyens de vivre ailleurs, tant que l'indisposition de l'air soit vraiment dissipée. C'est le conseil que tous les amis de M. Paulmier luy ont donné et lequel tout homme que l'ambition n'y l'avarice ne possède doit prendre pour luy s'il est de condition libre. Or, n'a-t-il jamais été aux gages de messieurs de la ville pour leur être tellement assujetti qu'il ne puisse se retirer aux champs comme les autres de sa profession. »

Dans le reste de cette préface destinée au grand public, Cahaignes laisse de côté toute théorie pour se livrer entièrement aux considérations pratiques. Ce sont surtout les conditions de contamination qui sont étudiées dans ces quelques pages où l'on trouve sous une forme familière les mêmes conclusions que dans les meilleurs ouvrages.

Nous relevons en passant un détail de mœurs intéressant qui nous montre que les serviteurs d'autrefois étaient comme les domestiques d'aujourd'hui peu soucieux des intérêts de leurs maîtres.

» Souvent les meilleures maisons sont ruinées (contaminées) par

---

(1) Il est question en même temps de la syphilis. C'est d'ailleurs tout ce que nous saurons de ce que Cahaignes a écrit sur cette maladie.

(2) Page 9.

serviteurs et servantes que le bon marché invite à prendre linge ou habits ou autres hardes de telles gens (pestiférés). Souvent aussi allanz au marché pour les provisions, ils en prennent de personnes en la maison desquelles la peste a été. Ils visitent leurs compères et comères ou autres amis pestiférez dont ils gatent les maisons de leurs maîtres (1). »

En livrant à l'impression le *Brief discours de la préservation et curation de la peste* de Julien Le Paulmier, Cahaignes eut l'intention de lutter contre le charlatanisme, qui triomphait si aisément en pareille occurrence, en popularisant un traité élémentaire, « lequel néantmoins me semble, dit-il, bien nécessaire pour le service d'une infinité de gens de bien qui sont destitués de médecins expers dont ils puissent être secourus en leur besoin et nécessité. »

Ce traité n'étant pas l'œuvre de Cahaignes mais celle de son maître, nous n'avons pas à en faire l'analyse ; cependant, il nous paraît difficile de n'en pas dire quelques mots, juste assez pour montrer si Cahaignes eut tort ou raison de s'intéresser à ce manuscrit et de le publier.

Nous passerons les définitions, les causes, les diagnostics différentiels pour ne nous attacher qu'aux conseils pratiques : le régime et la thérapeutique du pestiféré.

Le régime : « En temps de peste toute replétion est très dangereuse, aussi est toute diète et abstinence trop sévère...... On boira sidre fin en Normandie, et en France vin blanc ou clairet fort trempé d'eau selon sa force. »

Cette recommandation d'ajouter beaucoup d'eau aux breuvages est assurément de Cahaignes, c'est une de ses idées favorites. Ce petit trait suffirait à nous faire croire qu'il ne fût pas seulement un éditeur fidèle, mais un peu interprète des idées du maître ; nous le savons, du reste, par d'autres exemples.

La thérapeutique s'étend de la page 12 à la page 20, elle occupe donc une large place, le traité ayant en tout 29 pages ; c'est d'ailleurs ce qui convenait pour une œuvre populaire. On y trouve décrits :

(1) Voyez les ordonnances contre la peste rendues par la Cour de l'Echiquier de 1507 à 1523 éditées par Martin Morin et reproduites par la Société des Bibliophiles Normands avec une introduction de M. Ch. Lormier.

un sirop, des pilules, une poudre « très excellent antidote en forme de poudre bien expérimentée, » une eau thériacale, « une pomme de senteur pour flairer en allant par ville ou maison suspectes. »

Cette pomme de senteur était faite d'un « mucilage de gomme de Tragacant (adragant?) tirée en eau de roses, on pourrait la remplacer par le sachet ou nouet contenant : fleurs de menthe, marjolaine, pouliot, origan, thym, roses rouges, lavande, muscade, clou de girofle, racine d'angélique et canelle. Le sachet, dit le traité, doit être « pour porter sur la région du cœur, assavoir sus et au-dessous de la mamelle senestre. »

Enfin, le traité donne la composition d'une eau à propos de laquelle nous résumerons quelques considérations pouvant s'appliquer à toute la thérapeutique conseillée par nos auteurs. En voici la composition : « sauge fraîche, rue, menthe, absinthe, fleurs de romarin et de lavande, senicle, bugle, souci, maïs, poivre long et rond, escorce de citron, aloès, clou, muscade, canelle, zedoar, graine de paradis, de genièvre, galanga, coriandre, racines de tormentille, de dictame, de campane, semences de chardon benoit, roses rouges et deux oranges. »

Notre époque, toute parfumée de phénol, est sans respect pour la vieille pharmacie de nos pères ; le simple énoncé des préservatifs que nous avons reproduits suffit à provoquer le sourire dédaigneux. Qui oserait s'élever pour défendre les formules compliquées dont les vieilles pharmacies sont remplies ?

Eh bien, nous le dirons : on a tort de mépriser ce que l'on ne connait pas bien ; il est des recettes oubliées dont on serait peut-être heureux de faire usage le cas échéant. Si nous osons avancer pareille assertion à propos de l'eau préservatrice de la peste dont nous avons donné le secret d'après notre petit traité, c'est que nous avons avec nous de bons auteurs à citer ; nous parlons d'auteurs très modernes dont personne ne saurait mettre en doute la compétence toute spéciale.

Dans les *Annales de l'Institut Pasteur*, du 6 juin 1889, est paru un travail de MM. Cadeac et Albin Meunier, dans lequel les auteurs se sont proposé « de vérifier par les nouvelles méthodes expérimen-

tales la valeur réelle de ces produits jusqu'alors consacrés par l'empirisme. » De ces expériences non suspectes il est résulté qu'un microbe déterminé qui n'est tué par l'acide phénique à 5 0/0 qu'au bout de neuf jours, est détruit par l'essence de canelle en douze minutes; par le zédoaire, en deux heures ; par le genièvre, en vingt-neuf heures ; par le poivre, en quarante-cinq heures ; par la rose, en quarante-huit heures, par la coriandre, en soixante-dix heures. Enfin, la plupart des plantes citées dans la composition de l'eau contre la peste tuent le microbe en moins de temps que l'acide phénique. Nous pouvons donc dire que Paulmier et Cahaignes formulaient un préservatif antiseptique, car, ainsi que le disent les auteurs de l'Institut Pasteur, « l'antisepsie médicale n'est pas d'origine récente ; » s'ils ignoraient le mot, les anciens pratiquaient du moins la chose, et la science moderne semble bien leur donner pleinement raison. Ces auteurs ont encore abordé ce sujet dans une étude sur l'eau de mélisse des Carmes, et ont maintenu les mêmes conclusions. (1)

Oui, les anciens connaissaient l'antisepsie. Nous n'avons pas opposé le sublimé aux essences végétales comme substance désinfectante. Le sublimé est le roi des antiseptiques, il tue le microbe en dix minutes. Cet antiseptique énergique, ce ne sont pas les modernes qui ont eu l'honneur de le découvrir et de l'utiliser pour la désinfection, les anciens s'en servaient judicieusement contre la peste.

Enfin, on a souvent ri de la profusion des médicaments réunis pour former une drogue ; cette critique est fondée souvent (quand l'huile de vitriol, par exemple, vient s'ajouter à des plantes comme dans le *Grand Antidote* de Discoride). Mais dans le cas de notre auteur, les plantes aromatiques sont mises à infuser dans du vin blanc et si l'on était porté à condamner la multiplicité des espèces concourant à la confection du médicament, nous conseillerions au détracteur un peu de réserve en lui indiquant une expérience du laboratoire Pasteur qui montre que le vespétro, dont l'essence est un composé d'angélique, de coriandre, d'anis et de fenouil, a des pro-

(1) *Revue d'Hygiène*, avril 1891.

priétés antiseptiques plus grandes que la somme algébrique des propriétés de chacune des essences composantes. « Peut-être, disent les auteurs, y aurait-il un grand intérêt à étudier les propriétés microbicides des mélanges. » Il est curieux de voir l'Institut Pasteur s'intéresser, en quelque sorte, à la polypharmacie des anciens.

Comme conclusion, nous croyons pouvoir dire que ce traité de la peste édité par Cahaignes, contenait quelques bons conseils, et que sa publication populaire fut utile en restreignant le champ laissé libre aux drogues des charlatans.

LE TRAITÉ DU VIN ET DU CIDRE (1).

Jacques de Cahaignes publia, en 1589, une traduction du *de vino et pomaceo* de Julien Le Paulmier. L'édition française ne portait nullement l'indication qu'elle fût due à Cahaignes. Il avait voulu laisser tout l'honneur à son maître. Cependant, il avait quelques droits à réclamer sa part dans cette heureuse initiative. Il ne s'était pas contenté d'être un simple traducteur, il avait commenté et même contredit le texte et presque toujours il l'avait augmenté. Une rapide comparaison des deux éditions va le mettre en évidence.

Cahaignes s'est contenté de traduire fidèlement, mais sans se donner la peine de serrer le texte de bien près, le premier livre qui traite du vin. Il n'y a apporté que peu de modifications. Citons les principales :

Paulmier avait placé en tête de son traité une préface de cinq pages. Point de préface chez Cahaignes. Toutefois, les trois premières pages de Paulmier sont devenues dans la traduction le début du : « Traité du Vin, livre premier ; » après quoi Cahaignes place immédiatement le commencement du *De Vino, liber prior:* « Le jus découlant de soy-mesme de la grape, lorsqu'elle est en sa parfaite maturité... » Les deux dernières pages de la préface ne sont pas perdues pour cela ; Cahaignes en prend les idées qu'il développe, mais en y ajoutant beaucoup plus du sien, dans son « *Apologie du*

(1) Traité du Vin et du Sidre par Julien de Paulmier, docteur en la Faculté de Médecine à Paris, à Caen, chez Pierre le Chandelier, 1589, pet. in-8.
Seconde édition : à Caen, chez Adam Cavelier, 1607. (Le titre seul a été réimprimé).

Translateur contre l'usage du vin et du sidre sans eau laquelle forme le chapitre Ier du *Traité du Sidre.* »

Pour tout le reste peu de changements : dans le passage suivant (Cahaigne f° 26, r° et v°) : « J'ai esté autres fois d'opinion qu'entre les vins français dont on boit ordinairement à Paris, il ne s'en rencontroit de plus nuisant au cerveau que celuy d'Orléans, et que pour ceste raison il estoit plus ennemi des goutteux, et tous autres sujects à descentes et catharres que celuy de Gascogne : mais, depuis, l'expérience m'a fait cognoistre que ceux qui croissent ès environs de Chasteau-Thierry, soit qu'ils soyent blancs ou clairets, sont beaucoup plus pernicieux. Et de fait, la plupart des habitants de ce lieu sont fort goutteux dès la fleur de leur âge et meurent ordinairement premier qu'ils ayent atteints la vieillesse ordinaire des autres : aussi sont ils d'essence très subtile et déliée, de couleur assez pasle, plaisans et délectables au goût, mais si vaporeux et pénétratifs qu'ils surpassent tous les autres, comme sont aussi les bons vins de Laon en Laonnois. Après ceux-ci vient le vin blanc qui est sans douceur, subtil et vineux, lequel croist ès environs de Paris. »

La première partie seule est dans le texte latin, toute la fin, à partir de « mais depuis » appartient à Cahaignes.

De même, dans le passage (f° 4 v°), Cahaignes complète Le Paulmier en ajoutant que si les nouveaux sont fort difficiles à digérer et contraires à la santé, comme l'a dit Paulmier, c'est « des hommes de lettres et d'estat qui ne font pas grand exercice. »

Dans le traité du cidre, au contraire, Cahaignes s'affranchit beaucoup plus de son modèle, il se met en opposition avec Paulmier comme en ce passage :

Paulmier dit f° 51 r° : que les cidres qui ont un mauvais goût de terroir doivent être rejetés. Cahaignes traduit : « Les cidres qui retiennent quelque goust estrange du lieu de leur creu ne sont dangereux, mais ceux qui ont prins cela du vaisseau moisi et chancy ou remugle ou de quelque meslange estrangère doivent estre condamnez. »

Paulmier avait dit f° 69 r° : que de même que les pommes, certaines poires devaient être gardées au grenier, à murir avant d'être

pressurées. Cahaignes ajoute f° 77 r° v° : « Mais c'est un paradoxe qu'il faudroit vérifier, premier que y adjouxter foy, car il faudroit excepter pour le moins celles qui deviennent aussi molles que meures. »

Le Paulmier avait décrit sommairement le pressoir à auge et à meules encore employé en Normandie ; Cahaignes en donne une description plus minutieuse, puis il complète et précise les détails relatifs au procédé de pressurage, d'entonnage, et à la fermentation. C'est à lui qu'appartient cette observation si importante, cette recommandation sur laquelle on insiste tant aujourd'hui (f° 36 r°) : « Ce n'est assez que les pommes soyent bonnes, bien meures, et bien gardées en lieu qui ne leur ait donné mauvaise odeur, on doit aussi prendre garde que l'auge dont nous avons parlé ci-dessus, le pressoir, le feurre dont on use, et le vaisseau où l'on met le sidre, n'aient aucune mauvaise qualité puante, ou remugle et chanci, par ce qu'on voit ordinairement de bon sidre gasté par tels inconvéniens. »

Cahaignes ajoute à la fin du chapitre II f° 38 v° : « Les Costentinois en ont cogneu primitivement l'usage par de ça, ce qu'on peut entendre par les plus vieilles et antiques fieffes de leurs terres, faites aux charges et conditions de cueillir les pommes, et faire les sidres. »

Voici un passage qui montrera comment Cahaignes amplifie et développe le texte de l'original latin. Paulmier, f° 41 v° : « Plurimos mihi videre contigit imbecilles ventriculo, qui minus in pomacei quam aureliani vini quambibet generosi coctione laboris molestiæque sentiebant. Ut enim vinum ventriculi imbecillitatem et cruditatem a frigido humore contractam delet et emendat, sic eam quam invexit jecoris fervor, auget et exasperat. Huic igitur tollendæ pomum quam vinum commodius. Quod vero substantiæ tenuitate celeriter quoquoverum permeet, ac distribuatur, hinc sciri potest quod ubi haustum est brevi urina profunditur. » Cahaignes f° 41 r°. « Et me souvient sur ce propos avoir veu bon nombre de personnes débiles d'estomach, et subjets a cruditez affermer que le cidre tel que j'ay descrit leur donnoit moins d'empeschement à l'estomach, que le meilleur vin d'Orléans qu'ils puissent boire : ay noté que tels personnages estoyent sanguins à joues vermeilles, ayant

le foye chaud, et l'estomach tendre et délicat. Si on veut corriger une crudité d'estomach qui provienne d'une cause froide, je confesse bien que le vin y est plus propre que le sidre, d'autant qu'il eschauffe d'avantage. Mais si la débilité et crudité d'estomach est causée et entretenue par l'excessive chaleur du foye, et par amas de cholere ardente en la vessie du fiel et au mezentaire, comme il advient assez souvent, le sidre y est trop meilleur que le vin, encore le doit-on tremper d'eau, ou du tiers pour le moins. Que le sidre soit de subtile et tenue essence pour pénétrer incontinent, et estre promptement distribué, on le peut apprendre de l'excrétion de l'urine qui vient tost après le past, comme si on avoit bu du vin blanc ».

Nous pourrions encore citer bien des divergences entre les deux textes, mais nous avons hâte de parler de la principale.

Le chapitre VIII de la traduction française n'existe pas dans le texte latin. Il a pour titre : Quelles sont les plus excellentes pommes à faire du cidre. Ce chapitre a jusqu'à présent été considéré comme étant une addition due à Cahaignes. Une étude plus attentive nous a montré que J. Le Paulmier avait composé en français une liste des meilleurs variétés de pommes à cidre, et nous sommes en droit de nous demander si Cahaignes n'a pas simplement reproduit, en le modifiant selon sa coutume, ce travail de son maître. Ce point vaut la peine qu'on y insiste puisqu'il s'agit d'une œuvre inconnue de Julien Le Paulmier.

Nous appelons tout spécialement l'attention sur ce passage qui termine le chapitre VII. Donnons d'abord le texte français de Cahaignes (f° 51, r° et v°) : « Quand à la différence des sidres, prinse de la diversité des pommes, encores qu'il soit bien difficile, voire quasi impossible d'en parler pertinemment, pour l'incertitude de leurs noms, lesquels varient à chasque village : si est-ce que pour favoriser les nations, ou il n'y a commodité de vins, qui se pourront delecter cy après à faire race de bonnes pommes à sidre, j'en diray ce que j'en ay peu apprendre en divers lieux de ceste province, où j'ay fréquenté durant les premiers troubles, pour le secours de la Noblesse. » Voici maintenant le texte latin (f° 53 v°) : « Quanquam autem malorum diversitatem, ob appellationum quæ non raro in qualibet villa

variare comperiuntur, incertitudinem inconstantiamque comode percensere nemo potest : ut tamen nationibus vino destitutis, quibus forte aliquando cordi erit generosiorum malorum species seligere, atque pomaria ex iis instruere, pro virili commodarem, nobiliora eorum genera scripto Gallico descripsi, et de iis quantum hic turbulentissimis istis civilium bellorum temporibus nobilium obsequiis officiisque implicatus assequi potui, in medium protuli unde lectori quæ hîc desunt petenda fuerint. »

Ainsi, chose que personne, à notre connaissance du moins, n'a relevée, parce que depuis la traduction de Cahaignes, on ne prend guère la peine d'étudier le texte latin, J. Le Paulmier avait donné *dans un écrit rédigé en français*, la description des meilleures variétés de pommes à cidre, et il l'avait, non pas seulement communiquée, mais fait imprimer, car c'est dans ce sens qu'il faut interpréter, ce semble, *in medium protuli*, puisqu'il renvoie le lecteur à son ouvrage : *unde lectori quæ hîc desunt petenda fuerint.* Voilà donc un ouvrage de Julien Le Paulmier aujourd'hui complètement ignoré.

Mais, en somme, à quoi bon préciser en quoi la traduction diffère du texte primitif ? Il est probable, pour nous, que le maître et l'élève avaient sur le sujet mis en commun leurs idées, et nous croyons que le texte latin aussi bien que la traduction émane d'une sorte de collaboration des deux médecins normands, collaboration non pas dans ce sens qu'ils auraient écrit leur livre en commun, mais dans ce sens qu'ils avaient, sur tous les points, échangé fréquemment leurs idées. Cahaignes, sur la question du cidre était documenté, et sa part, dans l'élaboration du livre, n'a pu être négligeable.

Nous savons qu'il avait un verger planté de bonnes espèces, qu'il faisait du cidre pour son usage, et des méthodes employés par lui nous pouvons conclure qu'il avait de bon cidre dans ses futailles, quand vint à J. Le Paulmier, le désir d'écrire un traité sur le cidre, Cahaignes n'avait rien à apprendre de son maître sur ce sujet, il pouvait, au contraire, l'aider utilement, et c'est certainement ce qui eut lieu.

Cahaignes nous apprend dans quelles conditions l'idée de composer ce traité vint à son maître. Paulmier attribua sa guérison en partie à l'usage du cidre, heureuse exagération qui nous valut un bon livre et contribua grandement à généraliser, dans notre province, une boisson bienfaisante qui n'est pas, comme on l'a dit autrefois, une malédiction du ciel aux Normands, mais bel et bien une richesse pour notre agriculture en même temps qu'un breuvage agréable et sain.

Mais laissons la parole à Cahaignes : « Durant la première guerre civile, se sentant menacé de phthisie, à cause d'une vieille défluxion qui luy tomboit du cerveau sur le poulmon, il (Paulmier), print le loisir de revoir la Normandie, dont il estoit natif : espérant que l'air marin plus grossier que celui de là France (l'Ile de France), luy pourroit apporter quelque changement en sa maladie. » (1) Ce changement heureux s'opéra, grâce au cidre, et Le Paulmier en fut si reconnaissant au jus de la pomme qu'il le préconisa à tous ses malades et « par son advertissement il a prolongé la vie et remis à bonne santé un grand nombre de bons personnages qui étaient auparavant fort valetudinaires. »

Qui s'étonnera, après cela, qu'il ait songé à composer un traité sur ce sujet ?

En écrivant un livre sur une matière aussi vulgaire, bien que médicale, Julien Le Paulmier avait quelques scrupules de paraître déchoir de la dignité professionnelle. Bien qu'il ennoblit son sujet en le traitant en langue latine il éprouvait le besoin de citer des précurseurs : Hippocrate qui avait consacré un chapitre à l'orge, et Caton qui avait exalté en ses écrits les qualités du chou (2). En présence de ces hésitations de Paulmier, qui sont d'ailleurs bien compréhensibles à cette époque, on doit savoir gré à Cahaignes d'avoir osé entreprendre sa traduction en langue vulgaire.

Le cidre était de vieille date connu dans la Basse Normandie. Il n'était peut-être pas excellent dès le début ; cependant les médecins lui laissèrent de bonne heure franchir le seuil des demeures hospi-

(1) F°28, r°.

(2) Voir la dédicace à M. de Lysores.

talières. On le voit figurer dans les comptes de l'Hôtel-Dieu d'Evreux dès 1370, et plus de deux siècles auparavant il s'en vendait dans les cabarets.

Dans le long espace qui sépare cette époque lointaine de Julien Le Paulmier la fabrication du cidre avait fait de grands progrès. Un certain nombre de gentilshommes avaient semé et obtenu des espèces, et dès le milieu du XVIe siècle les sélections bien entendues avaient produit d'excellents résultats (1).

Jean Ruel, chanoine de Paris, médecin et naturaliste, publia en 1538 un savant traité de *natura stirpium* où il dit que les espèces de pommes sont en quantité innombrable, que l'on fabrique une sorte de vin de pommes connu sous le nom de cidre, et une espèce de piquette de pommes ou petit cidre qui n'est pas d'un médiocre usage pour étancher la soif des paysans.

Le journal du sire de Gouberville fournit d'ailleurs à ce sujet des renseignements précis trop connus pour que nous insistions.

Ce qui offre plus d'intérêt pour nous c'est l'usage médical que l'on faisait du cidre : Jean Gouevrot, médecin du roi François Ier, publia un *sommaire de toute médecine et chirurgie* imprimé vers 1530. Cet ouvrage contient un appendice de Nicolas de Houssemaine où l'on voit un préservatif contre la peste dans lequel le cidre est préconisé. Gouberville, lui aussi, employait le cidre dans les suites des couches et dans les pleurésies et il en envoie chercher (de médicamenteux probablement) chez son médecin à plusieurs lieues de chez lui.

Le Paulmier en composant le traité du cidre, Cahaignes en le publiant, ne se livraient donc pas à un genre d'études étranger à la profession médicale.

Du chapitre du vin nous ne retiendrons que quelques détails ayant un intérêt surtout médical.

Et, d'abord, nous trouvons avec surprise cette théorie que l'on croirait moderne : la fermentation ne doit pas être considérée comme une putréfaction, c'est un travail physique comparable à la fièvre,

(1) Voir à l'appui de cette assertion le chap. VIII de la traduction de Cahaignes, *passim*.

voici ce passage : « Ce n'est donc par vertu de pourriture ou putréfaction aucune qu'il se cuict purge et purifie ainsi en bouillant au vaisseau, mais par l'efficace de sa chaleur naturelle, laquelle ne pouvant vaincre, dompter et cuire diverses sortes d'excréments qui sont au jus recent du raisin et le purifier sans grand travail excite en ce conflit et labeur une chaleur d'autre qualité une ébulition et perturbation es susdits excréments tant quelle se les ait assujettis, vaincus et evacuez. Tout ainsi que durant les crises des fièvres salutaires lorsque la force et rigueur de la chaleur naturelle touche et s'efforce d'atténuer cuire et réparer les humeurs cruds et vicieux d'avec les utiles, il advient, en ce combat, que des inquiétudes, des veilles et jactations, et tous les autres symptômes s'irritent et s'augmentent tant que la nature ayant obtenu victoire ait réparé et poussé, hors par quelque évacuation manifeste, les humeurs vicieuses d'avec les utiles. »

La similitude des deux phénomèmes est parfaitement observée ; restait à découvrir l'agent véritable de la fermentation, cet honneur était réservé à Pasteur et au XIXe siècle, car à l'époque où vivait Cahaignes le génie de Pasteur eût été sans doute impuissant à pénétrer le mystère.

Les auteurs du traité du vin et du cidre ont bien mis en évidence toutes les conséquences que pouvait avoir pour l'économie humaine l'abus du vin, ils passent en revue l'ivresse, la goutte, la gastrite, la jaunisse, les inflammations du foie et des reins, la pneumonie. Un détail qui aurait pu leur échapper, et qui est consigné dans leur livre, est le rapport de cause à effet, entre les ulcérations inguérissables et l'abus chronique du vin, ils désignent ces affections sous le nom de « mal de Saint-Main, et plusieurs sortes d'ulcères. » Enfin, ils insistent sur ce point que les enfants nés de parents adonnés au vin constituent une race dégénérée.

Mais nous sommes impatients d'aborder les chapitres consacrés au cidre.

Cet empressement, nos auteurs nous en donnent l'exemple ; ne parlent-ils pas avec complaisance du cidre dans la partie réservée par eux à l'étude du vin, nous y relevons même un détail que nous

ne retrouverons pas plus loin, c'est que le cidre servait de provision dans les voyages sur mer, qui devaient avoir une longue durée, et cela, préférablement au vin. Il en était encore ainsi en 1701, d'après une délibération du collège des médecins de Rouen (1), et nous ajouterons qu'il en est encore ainsi dans quelques ports du littoral de la Manche.

Analyser le traité de la nature du cidre en relatant tout ce qui mérite d'être remarqué serait reproduire l'œuvre elle-même, car bien peu de détails sont maintenant démentis par la science. Il serait même à souhaiter que la routine n'ait pas délaissé les connaissances acquises dès le XVIe siècle pour les remplacer par des préjugés condamnables.

En Normandie, on réservait déjà le nom du cidre au breuvage extrait du jus des pommes et le nom de poiré à celui tiré des poires.

Les pommes ou poires étaient écrasées dans des auges en pierre d'un pied de large dans le bas et d'un pied et demi dans le haut. Auge circulaire dans laquelle roulaient à l'aide d'un manège mû par un cheval deux roues de bois sous lesquels on poussait les pommes avec des pelles de bois. Les pommes de la récolte étaient rentrées dans le grenier sur le pressoir d'où il était facile, en temps voulu, de les faire tomber dans l'auge pour les piler.

Ces pommes doivent être cueillies bien mûres et par un beau temps, ne jamais être rentrées humides. On les place dans le grenier sur de la paille propre n'ayant pas de mauvaise odeur qui se puisse communiquer aux pommes; en temps de gelée, on met également de la paille sur les pommes et des toiles mouillées qui une fois congelées deviennent une très efficace protection. Les couvertures en chaume protégeant mieux que celles en ardoises ou en tuiles doivent être préférées pour ce grenier du pressoir.

Les pommes étant écrasées on les laisse dans une cuve pendant douze ou vingt-quatre heures, puis on les place sur la plate-forme du pressoir par couches en carré entrelaçant chaque couche d'un petit lit de feurre pour maintenir le marc et favoriser l'écoulement

---

(1) Manuscrit des Arch. de la Seine-Inférieure; a été pub. par le docteur Avenel.

du jus des pommes. Le jus des pommes coule à travers un panier ou « (faz ?) pendu a cest esgout. »

Quand le marc a été pressé suffisamment on le retire, on le divise et on le place une seconde fois pour mieux exprimer tout le suc des pommes. En troisième opération, on recommencera, mais après avoir placé le marc dans une cuve où on l'imbibera d'eau après l'avoir fait au préalable passer à nouveau sous les meules pour concasser les morceaux de pommes qui auraient précédemment échappé à l'action du moulin. On le laisse tremper vingt-quatre heures avec la quantité d'eau que l'on désire avoir de petit cidre. Du marc de trois tonneaux de cidre on en tire ordinairement un de petit cidre.

Les plus curieux de leur santé et les plus avisés mêlent le gros cidre et le petit ensemble pour leur provision des six ou huit premiers mois de l'année.

Le cidre n'est bon que si l'on emploie des pommes en pleine maturité ; les pommes non mûres, les pommes gâtées et les pommes gelées ne font pas de bon cidre. Il faut aussi que l'auge à broyer, le pressoir, le feurre dont on use et le vaisseau où l'on met le cidre n'aient aucune mauvaise odeur (*qualité puante ou remugle et chanci*) parce qu'on voit ordinairement de bon cidre gâté par de tels inconvénients.

Tout ce qui précède, extrait purement et simplement du traité du cidre, ne pourrait il pas encore être écrit de nos jours ? En tous cas, bien des gens imbus de préjuges fâcheux trouveraient profit à le lire.

Continuons notre rapide analyse :

Le bon cidre purifié et bien mûr est de température chaude et humide fort approchant du tempérament de notre sang. Sa chaleur est comparable à celle du vin, car on en tire également de l'eau ardente ou eau-de-vie, et même on en extrait plus du bon cidre que de plusieurs vins du cru de la France, mais c'est du cidre excellent qu'il faut tirer l'eau-de-vie. Le cidre nourrit et engraisse fort ceux qui en usent et ôte fort bien et promptement la soif. Quant à la digestion ou concoction du cidre, l'expérience m'a appris qu'elle

se trouve telle au cidre fin, délicat et assez mûr, qu'il n'y a vin qui ne lui cède, fut-ce vin d'Aÿ, aussi voit-on que plusieurs personnes supportent mieux l'usage du cidre que celui du vin parce qu'il se distribue rapidement dans toute l'économie et qu'il s'élimine vite. Les propriétés du cidre sont faciles à constater. Les habitants du Cotentin sont toujours sanguins et *vermeillets*, les gens de peine de cette province fournissent plus de travail avec du pain et du cidre qu'ils ne feraient avec beaucoup de viande sans cidre ; enfin, il fait abondance de lait aux nourrices ; le cidre est bon pour les enfants, il est meilleur que le vin pour les malades, c'est le lait des vieillards. Pour l'usage médical, il est de coutume dans chaque famille d'en faire par évaporation un sirop bon pour les mélancholiques et aussi pour les bronchites ; on le trouve chez les apothicaires.

Il se fait des cidres de plusieurs variétés : il en est qui sont rouges comme du vin, comme celui de la pomme écarlate et celui d'une petite pomme verte de nom inconnu que l'on trouve chez le sieur Sausay, au Cotentin ; d'autres encore hauts en couleurs comme vin paillet mais moins rouges que le cidre écarlatin ; ils sont fournis par les pommes d'Ameret, Notre-Dame, Sauvage et Muscadet, puis des cidres ambrés fournis par les pommes Renouvet, de Gay, de Becquet, de Couet, de Guillot-Roger, Amer doux, Culnouée, enfin, des cidres pâles très légers mais peu nourrissants faits avec des pommes Chevallier, Pomme-poire, Reinette et Capendu ; ceux faits de pommes sûres sont de mauvaise qualité.

Les meilleurs cidres sont ceux du Cotentin ; ceux de la Vallée d'Auge sont plus épais et ceux du pays de Caux ont souvent un goût de terroir dû à la marne. Les qualités de goût et de conservation varient suivant les espèces de pommes, suivant le terrain où elles poussent et suivant les années.

Les qualités des arbres produisant des fruits à cidre étaient déjà l'objet de l'attention des observateurs consciencieux et nous en trouvons la preuve. Cahaignes cite plus de 60 espèces de pommes et détaille les qualités spéciales de chacune d'elles. Nous nous souviendrons, pour ne pas chercher à identifier ces espèces avec celles que nous connaissons actuellement, ce que dit notre vieil auteur lui-même que

cette identification est difficile, une pomme ayant plusieurs noms différents selon les pays et un même nom étant appliqué à plusieurs pommes. Il faut tenir compte aussi des altérations de noms.

Nous nous placerons à un point de vue plus élevé, et jugeant la méthode inaugurée par Cahaignes en ce chapitre nous serons amenés à constater que nos pomologues modernes poursuivent encore aujourd'hui le même but par les mêmes moyens. En effet, le résultat que Cahaignes se propose d'atteindre, c'est de faire connaître les bonnes espèces et d'en répandre la culture. Pour cela il détaille les particularités de l'arbre dans son aspect, sa taille, son port, sa florairaison, sa fécondité, les qualités du fruit, son aspect, son époque de maturité, son acidité ou son amertume, les qualités du moût, l'aspect du cidre, son goût et sa conservation. Nous n'avons jusqu'à ce jour rien trouvé de mieux si ce n'est les analyses chimiques, mais on ne saurait reprocher à Cahaignes d'avoir négligé un procédé que la science de son époque était impuissante à lui fournir.

Quelques exemples, pris au hasard, montreront avec quel soin des détails ce chapitre est traité.

« Amer doux blanc : pomme blanche, assez grosse et longue, quelque peu cotelée. Le pommier fleurit des derniers, et neantemoins la pomme est des premières meures, de sorte que le sidre s'en peut faire à la mi-septembre : lequel, toutefois, est fort tardif à se cuire et purifier, et partant se peut garder en sa bonté jusques à la seconde année. Ce sidre est des plus excellents et plus beaux, mesme des plus forts et vigoureux, de mode qu'estant trempé de moitié d'eau il se trouve aussi fort et vertueux que le vin François, trempé seulement du tiers... C'est le plus nuisible au cerveau de tous les sidres. » (1)

« Escarlate : pomme moyenne, toute rouge comme sang, mesme au-dedans en la morsure pleine de petites veines qui semblent contenir du sang, tant elles sont rouges. Le sidre est fort jaune tirant sur le rouge comme petit vin d'aï. Le pommier est large et en rouë, non haut, le sidre se garde doux deux ans, il est espais au commencement, mais dans le six ou septième mois, estant bien paré

F. 52 r° et v°.

ou deféqué, il devient doux et picquant et ressent fort la canelle. On le fait à la mi-octobre. On n'en doit boire sans eau, si on desire vivre longuement en bonne santé, non plus que de tous les autres excellents, chauds, vigoureux et fameux. (1).

« Long pommier, de long bois, et sapin, montent en haut....., les pommes sont attachées au bois des branches,leurs fleurs sont facilement offensées des injures du ciel, qui fait que ces pommiers ne portent souvent : mais en rescompense le cidre est très bon et délicat, et ne peuvent tels arbres estre offensez des bestes quand il sont passé six ou sept ans, propres ainsi à faire rangées par les champs ou ès-closages et à mettre en lieu qu'on veut labourer longuement.» (2).

Presque toujours, preuve évidente qu'il vise à l'utilité pratique, Cahaignes ajoute : cette espèce se trouve chez telle personne, à tel pays. Quelquefois on rencontre au hasard un détail historique : « A Morsalines, près la Hague, au Cotentin, il y a une espèce de pommes qu'ils appellent d'Espice, desquelles on fait sidre si excellent qu'il est par dessus les autres... Le feu grand roy François passant par là, en l'an mil cinq cent trente-deux, en fit porter en barraux à sa suite dont il usa tant qu'il peut durer (3). »

Ce cidre était celui d'un nommé Guillaume Dursus, sieur de l'Estre, qui, le premier, en fit boire au roy, et ce ne fut pas sans un grand trouble qu'il dût assister à cette scène que M. Simon Luce décrit en un tableau magistral quand : « le roy de France assis sous un dais dressé à la hâte pour la circonstance, du haut du fauteuil en chêne sculpté d'où il dominait tous les autres convives, porta pour la première fois d'abord à ses narines superbes et si largement ouvertes, ensuite à ses grosses lèvres sensuelles, la coupe fleurdelysée où l'un de ses pages venait de verser à pleins bords la liqueur jusqu'alors inconnue à la cour dont le seigneur de l'Estre était si fier (4). »

---

(1) F. 54 v°.

(2) F. 60 r°.

(3) F. 54 r°.

(4) Siméon Luce, cité par M. Louis Duval dans Essai historique sur le Cidre, page 35, ouv. en cours de publication.

Après les réserves que nous avons faites sur l'identification des espèces nous ferons observer néanmoins que souvent les conclusions de Cahaignes sont conformes à ce que disent les auteurs modernes.

Ce côté de la question a d'ailleurs été complètement traité par M. Émile Travers dans la préface de l'édition qu'il a donnée du *Traité du vin et du sidre* pour la *Société des Bibliophiles Normands*.

Il faut savoir gré à Cahaignes d'avoir, dans ce chapitre et dans quelques autres endroits de sa traduction, consacré les noms de quelques gentilshommes campagnards qui se livraient alors avec intelligence à la culture du pommier et à la fabrication du cidre. Nous ne sommes pas étonnés de ne pas trouver cité le nom du sire de Gouberville qui a été si puissamment mis en relief aujourd'hui par la publication de son livre de raison ; rien alors ne le distinguait particulièrement de ses contemporains, et Cahaignes pouvait bien ne pas connaître un petit gentilhomme perdu à l'extrémité du Cotentin. Nous passerons rapidement sur les chapitres IXe, *L'usage du sidre*, X^e^ *De l'usage du vin et à quelles aages complexions ou maladies on le doit préférer au sidre* ; XIe, *Des vices des mauvais sidres*. Cahaignes ne fait guère qu'y développer les idées de son maître, ajoutant, transposant, supprimant, avec sa même liberté d'allure. Signalons surtout la suppression d'un assez long développement qui commence dans le texte latin au f° 57 r° et dans lequel J. Le Paulmier attaquait les empiriques et les médecins sans expérience suffisante.

Le chapitre XIIe est consacré à répondre aux calomniateurs du cidre ; nous nous y arrêtons pas puisque nous connaissons la tendance de l'œuvre, tendance qui va jusqu'à permettre comme titre du chapitre XIVe cette audacieuse affirmation que l'*usage du sidre rend la vie de l'homme plus longue que celui du vin*. L'auteur avait, d'ailleurs, déclaré son but en cette phrase : « Il faudra qu'étant cogneu des médecins le cidre prenne pied dans toute la France..., autrement quelle faute seroit ce aux médecins de rechercher si curieusement et auec tant de fraiz tant de remèdes jusques aux entrailles de la terre, et mespriser cestuy ci, qui est si plaisante et si excellente medecine d'une infinité de maladies ? (1) »

(1) Fol. 38.

Mais cette apologie ou pour mieux dire cette défense du cidre devait prendre une forme plus aiguë.

Le président de la Barre dit, en effet, dans son *Nouveau Formulaire des Esluz* (p. 564) : « Le médecin Riolan s'oublia de dire en une de ses leçons à Paris que les pommes et usage du pommé engendroient des maladies. Mais le docteur Cahaignes, médecin de Caen, le sceut fort bien relever et vengeant l'insulte faite à sa patrie luy remonstrer que les pommes ni le sydre ne trainoient point cela de vice avec eux. »

Les pièces de ce procès sont imprimées à la suite de l'édition française du traité du cidre. Riolan avait dit que les Normands étaient victimes de la lèpre blanche à cause de l'usage qu'ils faisaient du cidre comme boisson. Un des meilleurs élèves du professeur parisien ayant pris copie de ces leçons, Cahaignes les lut pendant les vacances, il en estima fort la forme, la concision et la clarté et il en fit part à Riolan dans une lettre en fort bon style. Mais l'opinion relative au cidre et à ses méfaits heurtait trop franchement les idées et les sentiments de Cahaignes pour qu'il ne prit pas la défense du breuvage des Normands.

« Tu n'as jamais quitté Paris, dit il à Riolan, tu ne sais pas ce qu'est notre cidre, c'est un sujet qui n'est pas tien. Moi, j'ai un champ près de la ville planté de pommiers, j'en récolte un cidre généreux qui pour la saveur, la couleur et la vertu ne cède rien aux vins Français et peut-être aux vins d'Orléans. Ce que tu as avancé est indigne de Riolan ! (Haec quis credat a Riolano profecta !) »

Cette lettre est fort bien écrite et habilement composée ; elle contient en plus de bons arguments. Riolan vit bien qu'il s'était en effet aventuré sur un sujet qu'il connaissait mal et il se défendit pour la forme. Il se sentait si peu sûr de lui qu'il déclare qu'il ne faut pas faire attention à ses leçons, qu'elles n'ont pas une grande portée et qu'elles ne sont pas lues. Bref, Riolan est vaincu. Cahaignes le constate dans une dernière lettre à Lusson, médecin parisien, qui avait servi d'intermédiaire entre les deux adversaires. (1).

(1) Le nom de Riolan paraît avoir été prédestiné à se trouver mêlé à des controverses dont l'un des belligérants serait normand et triompherait dans la lutte. Le fils de Riolan n'attaqua-t-il pas Pecquet, de Dieppe, au sujet de la circulation lymphatique :

Revenons aux matières contenues dans notre ouvrage, nous avons encore à parler de deux chapitres, l'un sur le poiré (XVIe) l'autre sur la bière (XVIIe).

Le poiré ne mérite pas les mêmes éloges que le cidre bien qu'il ait une grande action diurétique « le meilleur poiré n'est pas moins eslongné de l'excellence des meilleurs sidres qu'est la meilleure bière des bons vins ». . . . « il varie aussi de bonté selon les contrées, ceux de la Brie sont rudes et mal plaisans et ont pour la plupart le goust de terroir, il s'en fait grande quantité es environs de Chevreuse. . . . les plus excellens se trouvent près d'Alençon et d'Argentan ou j'en ai souvent veu de doux et picquant aussi plaisant que vin de Grave ou d'Anjou. »

Si l'on nous fait boire aujourd'hui du poiré en guise de champagne, la fraude n'est pas nouvelle. Qu'on médite plutôt ce passage : « ... font quelques espèces des unes et des autres de si excellent poiré, que non seulement il ressemble de couleur au vin blanc d'Anjou, mais aussi de goust, et de toutes ses autres qualitez : de sorte que souvent les meilleurs gourmets de la France y sont trompez. « (f° 77 r°).

Comme pour les pommes Cahaignes n'a pas hésité à parfaire l'œuvre de son maître en détaillant avec complaisance « quelles poires sont meilleures à faire du poiré » nous citerons le citron, la courbépine, le fin oinct, la notre-dame, paronnel, piment, rouge d'avoine, rousselet (etc).

Il cite également le nom d'un amateur cultivant les bonnes espèces ; c'est le vicomte d'Auge en sa terre de la Vallée, près la Chapelle-Gautier.

Le chapitre de la bière paraît servir à mettre en relief les qualités du cidre ; il n'y est dit que du mal de cette boisson qui était alors la

---

bien que soutenu par Lenoble, de Rouen, et Guy Patin, il ne put faire triompher la mauvaise cause qu'il défendait. (Voy. Guy Patin, Ed. Reveillé-Parise t. II p. 167).

Les deux Riolan, dit R. Desgenettes (Biogr. Panckoucke t. VII p. 25) ont été deux hommes d'un grand savoir mais qui ont eu à peu près les mêmes défauts, une admiration trop exclusive pour les anciens et un penchant désordonné à déprécier tout ce qui était nouveau. (Ce jugement est, d'ailleurs, porté en dehors de toute allusion à la querelle avec Cahaignes dont Desgenettes ne fait pas mention).

plus ordinaire et qui demeura en faveur encore longtemps, surtout dans la haute Normandie, dans les années où le vin faisait défaut. De son usage proviennent de nombreuses maladies : « d'ici prend son origine le calcul des reins et la douleur néphrétique, maladie fort cruelle. D'ici viennent obstructions et durtez de ratte, tensions des hypocondres, jaunisses noires, ulcères, ou loups de jambe, le plus souvent incurables, melancholies hypocondriaques, mal caduque cancer des mammelles et de la matrice, et si elle est récente, inflammations des reins, et pisse-chaudes. D'entre lesquelles les fièvres quartes longues, les ulcères des jambes et la nephretique sont fort familieres aux Anglois venant sur l'aage (f. 82 r°). » L'opinion de nos auteurs dénote bien du parti pris : toutefois, la bière dont ils parlent n'est pas celle que nous connaissons ; elle était presque toujours falsifiée avec « l'herbe appelée la toute bonne ou orvale et avec des cendres » et « tant plus on en boit tant plus on est altéré. »

Il nous reste à parler du cidre médicamenteux. Guy Patin dit que Le Paulmier vendit aux Parisiens du cidre contenant un peu de sené et qu'il y gagna une forte somme. Paulmier ne fit en cela que transporter à la capitale une coutume normande dont il n'était pas l'inventeur et, s'il s'enrichit ainsi, il fit bien, car il ne fut pas nuisible à ceux qui lui apportèrent leurs deniers. On voit dans les notes du sire de Gouberville que pour un malade il envoie chercher du cidre chez Dager, son médecin, lequel demeurait loin de son domaine. Pourquoi eût-il agi ainsi, lui qui avait son cidre et celui de tous ses amis, si ce n'est qu'il voulait un cidre préparé selon l'art, c'est-à-dire médicamenteux ?

Nous trouvons dans la traduction de Cahaignes un chapitre XV[e] sur les cidres artificiels qu'on ne rencontre pas dans l'ouvrage de J. Le Paulmier ; nous y lisons : « On fait des sidres médicamenteux aussi bien que des vins : comme sidre de sauge, d'absynthe, de campane, de scolopendre, de pas d'asne, et autres (f. 75 v°). » Guy Patin, pour érudit qu'il fût, ne cherchait pas toujours à approfondir son sujet, craignant peut-être de perdre une occasion de médire : sans quoi il eût trouvé dans Cahaignes la formule du cidre dont il parle et il eut vu que ce que faisait Paulmier était de la science

et non du charlatanisme, les charlatans publient-ils les formules de leurs spécifiques? Voici celle du cidre purgatif :

« Sidre pour purger le ventre : prenez cinquante livres de sidre recent de pommes douces, scéné mundié et polypode de chesne concassé deux livres de chacun, faites le tout bouillir deux heures à petit feu en ostant l'escume : puis le coulez et mettez dans le baril, adjoustant semence de fenouil doux une once, canelle concassée, une once, le tout dans un linge rare et net. Item adjoustez y sucre trois ou quatre livres. Ce sidre purge doucement en prenant trois onces; deux heures devant desjeuner, et n'est malfaisant. Celuy qu'on laissera bouillir dans le baril sous bonde par sa propre chaleur sera meilleur (f° 76 v°). »

On trouve également d'autres formules composées dans le même esprit, l'une dans laquelle le jus de persil, l'armoise et le safran sont réunis pour obtenir une action emménagogue : une autre pour les reins, une autre enfin pour les pulmoniques.

Sans insister sur le bien fondé d'une méthode qui associe au cidre des principes médicamenteux d'origine végétale, nous pouvons dire que la composition d'un tel médicament est logique. Il est certain, et on le comprendra facilement, que toutes les fois qu'une indication thérapeutique se formule par la nécessité de faire ingérer en petites doses longtemps continuées un principe médicamenteux, le cidre présente un véhicule admirablement choisi.

Julien Le Paulmier, en réunissant les renseignements épars autour de lui en un résumé savant, Cahaignes en popularisant l'œuvre par une traduction largement amplifiée, avaient-ils produit un travail stérile? ou bien, au contraire, leurs efforts furent-ils couronnés de succès? donnèrent-ils, en un mot, une impulsion véritable à la bonne méthode de fabriquer le cidre?

Il est difficile d'apprécier la part d'un écrit dans le développement d'une industrie ; souvent le livre naît parce que le sujet dont il traite est populaire, parcequ'il est, dirions nous aujourd'hui, à l'ordre du jour. C'était bien le cas alors d'un traité sur le pommier et le cidre, car le sujet avait déjà tenté, quelques années auparavant,

un moine du Mans (1). Par contre, le livre une fois paru devient, quand il est bon, le point de départ d'une nouvelle marche en avant, comme si le développement régulier du progrès s'était un instant arrêté attendant la sanction du traité dogmatique.

Nous croyons qu'il serait injuste de refuser au traité du cidre le mérite d'avoir répandu puissamment les bonnes et saines notions de fabrication et surtout d'avoir popularisé cette boisson,certes, la traduction en français eut une bien plus grande action que le texte latin.

Nous voyons la peuve du succès de nos auteurs dans ce fait que bientôt ils furent imités, copiés, peut-être, par le sieur de la Framboisière (2). Puis, peu à peu, le cidre obtient droit de cité dans les œuvres médicales et littéraires. En 1608, Jean Renou, dans son *discours très docte de la matière médicale,* loue sans réserve la qualité de certain cidre : qui se fait de pommes appelées coccines, est le plus excellent de tous et ne cède quasi rien au meilleur vin, soit en bonté, soit même en son agréable liqueur et excellence.

En 1616, le président de la Barre dans son *Nouveau Formulaire des Esluz,* nous fait connaître son jugement et il est digne d'être considéré, car ce personnage avait parcouru toute la France et une partie de l'Italie, il avait bu de tous les vins alors estimés. Or, il dit, page 568 : « Toutes choses bien considérées, ne se peut mettre en avant aucune boisson ni de qualité meilleure que le sidre muscadet au goust à la couleur et à l'odeur on le jugerait etre vray Frontignan. » Ailleurs, il avance que l'Espice (le Picey ?) et le Guillot Roger font des « sidres clairs, odoriférants et muscats qui ne cèdent aux vins les plus rares et excellents en goust et en saveur et qui soient en prix. »

Saint-Amand, amateur expert, exalte le cidre en ces vers :

De moi je tiens pour véritable
Lorsque je trinque une santé
Que seul le cidre est l'or potable
Que l'alchimie a tant vanté (3).

---

(1) Dany : *La manière de semer et faire pepinière de sauvageons, entre toute espece d'arbres et faire vergiers.* Paris, 1560.

(2) Voyez la préface de M. Emile Travers, p 149.

(3) V. encore la *Muse historique de Loret,* 1660, livre 11e lettre X, et dans la *Muse normande.* Ce chant royal qui a pour ligne palinodique ce vers : « L'excellent jus de la treille normande. » (Ed. A. Héron, T. IV, p. 14).

Un docteur anglais du nom de Lister, qui vint à Paris en 1648, y but du cidre de Normandie, et il recommande aux voyageurs de ne pas négliger cette saine boisson dont il avait apprécié les qualités, « le meilleur que j'ai bu, dit-il, était de couleur clairet rougeâtre ou brun, la pomme dont on le tire s'appelle Fresquin. »

Louis Lemery, dans son *Traité des Aliments* (1), publié vers le milieu du XVIII[e] siècle, préconise l'usage du cidre comme médicament: « le cidre est pectoral et fortifie le cœur et l'estomac, il humecte et désaltère beaucoup, il passe pour être salutaire dans les affections scorbutiques et melancholïques et dans plusieurs autres... l'expérience nous fait connaître que ceux qui ne boivent que de cette liqueur sont plus forts, plus robustes et ont meilleur visage que ceux qui boivent du vin. M. Bacon nous en fournit un bel exemple, il fait mention de huit vieillards dont les uns avaient près de cent ans, les autres cent ans et plus, « ces vieillards, dit-il, n'avaient bu toute leur vie que du cidre et ils avoient conservé à leur âge une si grande vigueur qu'ils dansoient et qu'ils sautoient aussi bien que des jeunes gens. »

On voit que l'idée avait vécu et qu'elle était encore en faveur. Faut-il rappeler pour terminer qu'à notre époque un médecin de Caen, M. Denis-Dumont, mit une des dernières pierres à l'édifice consacrant l'usage du cidre comme boisson salutaire et hygiénique ?

Le bref Discours de la manière de curer la Verole.

Julien Le Paulmier est l'auteur d'un traité incorporé dans le livre des maladies contagieuses et qui a pour sujet le mal vénérien (De Lue Venerea). Il est fort probable qu'il en voulut faire œuvre distincte; il a écrit pour ce chapitre une préface spéciale dans laquelle il défend les idées de Fernel. Cette publication séparée fut-elle exécutée ? nous n'en savons rien. Quoiqu'il en soit, l'édition française due à Cahaignes était une simple traduction de Le Paulmier.

Une poésie de Jean Rouxel est précédée de ce titre: *In librum ejusdem Palmarii medici factum gallicum à Jocobo Cahagnesio*

---

(3) Tome I; Chap. IV.

medico. S'il restait un doute, Cahaignes lui-même se chargerait de le dissiper ; il a copié sur son manuscrit cette poésie et il l'a fait précéder de cette explication : « Divus Palmarius doctor medicus composuit librum de lue venerea quem in gratiam chirurgorum qui latinam linguam non intelligunt ex latino gallicum feci. »

De l'édition latine imprimée à part, si elle a existé, comme pensent les frères Haag, non plus que de la traduction faite par de Cahaignes on ne connait pas un seul exemplaire. Nous avons, comme nos devanciers, parcouru en vain toutes les grandes bibliothèques et nous sommes réduit à déclarer avec M. J.-Emile Travers dont l'opinion fait foi en pareille matière, que « c'est un livre disparu comme tant d'autres (1). »

C'était donc une traduction. Mais nous savons par l'examen du traité du cidre ce que Cahaignes entendait par le mot traduction. C'était la large et véritable interprétation que dans l'espèce il donnait à ce mot. Confident des idées de son maitre, sinon son collaborateur, pourquoi n'aurait-il pas eu la liberté de s'écarter du texte puisqu'il était certain de respecter l'idée, souvent même de lui donner plus de clarté par les développements dont il l'accompagnait?

La traduction du *De Lue venerea* a dû être assez différente du texte primitif, car dans son manuscrit Cahaignes en parle deux fois et il en ressort une chose certaine c'est que, tandis que le texte latin était composé en deux livres, la traduction française contenait un plus grand nombre de chapitres. Malheureusement un *lapsus calami* ne permet pas que nous précisions, car Cahaignes, qui cependant devait bien le savoir, dit une fois que sa traduction était en cinq livres, une autre fois qu'elle se composait de trois, mais, et c'est là l'important, elle n'en avait pas deux seulement comme le texte latin.

Il résulterait en lisant une poésie composée pour précéder cette traduction, non pas la poésie de Rouxel mais une bien mauvaise poésie française du poète Gondouin, il semblerait, disons-nous, que les derniers vers veulent indiquer que la traduction était plus complète que le texte.

---

(1) Préface au traité du cidre, p. 26.

On lit :

Donc si le premier huys ne semblait assez large
Si le premier chemin d'assez libre passage
Les ayants (1) en commun libre et spacieux.
Remercions Paulmier de ce qu'il nous propose
Cahaignes comme luy de ce qu'il nous expose
Et nous fortifions du labeur de tous deux

Les poésies de Rouxel et de Gondouin qui sont tout ce que nous connaissons de cette édition française nous ont du moins révélé indirectement le titre que portait le livre. Cahaignes, en les inscrivant sur son manuscrit, a indiqué (pages 37 et 38) pour la poésie de Rouxel : « Sur les cinq livres de la manière de curer la vérole et pour la poésie de Gondouin ; « sur les trois livres de la manière de curer la vérole composés premièrement en latin par M. Paulmier docteur en médecine et nouvellement mis en français par M. de Cahaignes. »

Ces titres ressemblent à celui du traité de la peste.

Astruc a dressé une liste des auteurs ayant écrit sur ce sujet. Il ne cite pas l'édition latine séparée (2). Il ne connaît pas non plus la traduction française de Cahaignes. Pour cette dernière, on peut croire que ce fut une œuvre toute populaire et locale ; on s'étonne moins qu'elle n'ait pas acquis un renom suffisant pour figurer dans les catalogues que de constater qu'elle a complètement disparu en son pays d'origine. Pourquoi cette plaquette du mal vénérien est-elle devenue introuvable ? Avons-nous besoin de le dire ! La syphilis était alors générale, tout le monde en était victime et tout le monde également se mêlait de la guérir. Nous avons trouvé dans les archives de Normandie maints jugements des baillis interdisant aux perruquiers des environs des grandes villes de traiter par des bains et des sudations les malades qui cherchaient à obtenir du charlatanisme ce que la médecine ne donnait pas. Empruntons à un auteur ancien un tableau de ce qui se passait alors : « On voit toutes sortes de personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient, adonneez au vice, suivre l'irrespect ; voire les nobles se rendre tellement bas de

(1) Ces deux premiers mots peuvent peut-être être remplacés par les ayant ou bien s'essayant ?

(2) L'article concernant Le Paulmier est très exact, il occupe le folio 798.

cœur qu'ils se comblent tout à fait d'iniquitez.... Il n'y a sorte d'irrespect à la bienséance chrestienne qui ne soit observé maintenant en ce siècle dépravé, tant de blasphèmes, tant d'ivrogneries, tant de desbauches, tant de paillardises que je m'estonne comme Dieu nous veust soustenir, tant le vice a cours en ceste deplorable et misérable monarchie.... Seigneur faites nous la grâce de fidellement traiter en ce lieu des remèdes reçus de votre miséricordieuse bonté pour les infelicitez calamitez et misères que la paillardise corporelle nous apporte. J'y vois une infinité de personnes subjectes de tout âges de tous sexes et qualitez et notamment de nos gentilshommes lesquels la plupart pauvres effeminez courent à la lubricité (sicut equus et mulus) d'ou ils rapportent la plupart de mauvaises bribes et puis il faut suer, voilà les galands que l'on frotte, voilà la potion de Gaïac en usage, le poil qui tombe.... sortis de là, voilà ces effeminez à retourner à leur lubricité puis nouveau péché nouvelle pénitence et plus de remèdes, saignées, purgations, diettes, décoctions, ventouses, cautères, regime, tout cela en vain.... O commisération de la stupidité des hommes de ce siècle ! Vous en voyez de l'âge de seize ans accommodés de la sorte (principalement parmi la noblesse). J'entends souvent à mes oreilles : o s'il y avait un homme qui eut le savoir de guérir parfaitement la vérolle qu'il gagneroit des montagnes d'or et d'argent (1). »

Il est facile par là de comprendre que le livre de notre auteur dût être rapidement épuisé en librairie. Si ce qui précède ne suffisait pas, nous nous rappellerons que la syphilis était alors une maladie grave, épouvantable, autre chose que ce que nous connaissons maintenant. Erasme lui donne le premier rang parmi les plus terribles fléaux (1). Cet auteur nous a laissé de la syphilis un tableau qu'il faut lire (2) dans ses Colloques. Il s'agit d'une jeune fille que ses parents ont eu la cruauté de marier à un homme atteint de cette affection. Il faut entendre ce que disent à ce sujet les deux interlo-

---

(1) David de Planis Campi Paris Bourdin 1623. La valeur scientifique de ce livre est nulle, mais l'introduction à laquelle nous empruntons ces quelques passages a une valeur documentaire au point de vue historique.

(1) Epistola ad Christophorum, 1525.

(2) Conjugium impar, 1524.

cuteurs : il vaudrait mieux la jeter aux ours, aux lions ou aux crocodiles. Il faudrait prendre toutes les mesures contre ce mal, dut-on généraliser l'opération que l'on dit avoir été imposée à Abélard, il faudrait revenir aux ceintures de chasteté. Il ne faut parler aux gens que derrière leur dos et avec un porte-voix, il ne faut embrasser personne. Ce colloque peint l'état des esprits et n'est exagéré en rien. Pourrait-on douter que l'apparition du livre de Cahaignes n'ait été une joie pour la population et que tous ne se le soient procuré?

Mais nul n'eut l'idée de le conserver en vitrine ni même en bibliothèque. Il était de ces livres dont on se sert beaucoup mais dont on ne fait pas montre ; il s'en édite encore de nos jours qui, publiés à des milliers d'exemplaires, sont achetés par tout le monde et ne se retrouvent chez personne. C'est dans ce sens que Ricord disait malicieusement : « Bien des gens possèdent de mes authographes, mais personne ne s'en vante. »

Discours sur la Dysentérie Épidémique

Avec cet ouvrage nous abordons un second genre des productions scientifiques de Cahaignes. Cette brochure et celle qui a pour sujet les eaux d'Hebecrevon sont peu volumineuses à la vérité, l'analyse en sera peu étendue, mais elles constituent des œuvres absolument personnelles à l'auteur sur des sujets entièrement originaux. Ce sont deux discours prononcés par Cahaignes à la rentrée des cours, ce sont les deux seuls qui aient été livrés à l'impression, des trente qu'il avait, dit-il, en portefeuille prêts à être imprimés. Ces deux spécimens suffisent à nous faire regretter la disparition des autres car ils répondent bien à la définition que l'auteur nous en donne lui-même : « J'ai l'habitude dans mes *prolectiones* annuelles de rechercher la cause de quelque phénomène caché dans les secrets de la nature et non encore divulgué parmi les érudits. » Les œuvres de cette nature permettent mieux que tout autre sujet de connaître l'intelligence de l'auteur et d'apprécier toutes les qualités dont il pouvait être doué. Le petit livre intitulé *De populari disenteria, oratio habita in scholis publicis academiæ Cadomensis die 10 octob anni 1592,* est l'œuvre dans laquelle il faut juger Cahaignes médecin

car c'est là qu'il est entièrement indépendant, qu'il émet une opinion qui est essentiellement sienne. Il s'agit d'un cas soumis à son jugement, il avait à se prononcer sur les causes d'une épidémie ; nous verrons comment il le fit.

Le livre est dédié à Marin le Pigny en ces termes (1) : « Les médecins n'ont rien de si pressé lorsqu'une maladie nouvelle, ou revêtant une forme nouvelle, se présente que d'en rechercher la nature, les causes et les remèdes et de faire profiter le genre humain de leurs observations en les publiant ; c'est ce qui explique ma conduite en présence de la dysentérie épidémique (2) dont j'ai recherché l'origine l'essence et les causes prochaines, dès qu'elle fut apparue dans cette ville. C'est le résultat de ce travail que je présente, non pas complètement poli à cause des occupations nombreuses par lesquelles je suis absorbé ; mais néamoins je te le dédie et rien ne me sera plus agréable que ta critique. Je jugerai que le reste a été de ton goût si tu ne blâmes que quelques points. Cette critique m'est très précieuse. »

Cette dysentérie épidémique étant venue s'abattre avec une grande rigueur sur la ville de Caen, le Parlement, qui y siégeait alors à cause des troubles de la Ligue, s'en émut. « Je fus mandé, dit Cahaignes, par le Parlement qui m'enjoignit de convoquer mes collègues selon la méthode ordinaire, pour délibérer en réunissant nos lumières et rechercher la cause et la nature de la nouvelle maladie dont nous étions envahis. »

L'historiographe du parlement royaliste, M. Jules Lair, cite cette tentative du Parlement et ajoute : « mais ils (les médecins)

(1) Le texte latin est correct et élégant ; il a la grande qualité d'être très clair. Notre résumé sera certainement inférieur à son modèle mais il nous paraît utile d'éviter des citations qui seraient trop longues.

(2) L'épithète *popularis* dont est qualifiée cette dysentérie nous paraît devoir être traduite par le mot *épidémique*. Nous trouvons la même épithète suivant les mots fièvres ou maladie ; or, si l'on ne voit pas bien ce que serait une maladie populaire, on voit bien ce qu'est une maladie épidémique. Cahaignes en un passage voulant opposer les deux qualificatifs contagieux et épidémique emploie pour ce dernier le mot *popularis*. Il dit que les maladies contagieuses sont celles qui se communiquent par un contact tandis que d'autres (populares) se communiquent de l'un à l'autre sans contact par intermédiaire de l'air.

Nous respectons certainement l'intention de l'auteur en appelant cette dysentérie épidémique, car il a écrit : Popularis dyssenteria quæ nunc in hac urbe tyrannidem exercet épidemius est morbus. »

déclaraient l'impuissance de leur art et faisaient leur testament » (1). Ce jugement, qui n'est d'ailleurs pas volontairement méchant à l'égard de notre auteur, bien que le testament fait huit ans auparavant, par Cahaignes, ne soit pas sans l'avoir inspiré, nous paraît immérité, et la suite se chargera de le démontrer.

Voici ce que nous dit Cahaignes du résultat de sa mission : « Nous avons étudié avec soin cette question et nous en avons remis un rapport rédigé en français au Parlement. Pour mon compte, j'ai rempli ma mission, mais je ne crois pas, cependant, avoir fait tout ce que réclame ma conscience, aussi, ai-je décidé de développer ce résumé afin de l'exposer ici, ce jour de notre rentrée, devant les délégués du Parlement et les administrateurs de la ville qui nous honorent de leur présence. »

Nous allons donc connaître ce rapport des médecins, amplifié et commenté par celui dont les idées avaient dû prévaloir, bien certainement, au sein de la réunion savante qu'il présidait. Le corps médical n'avouait ni son ignorance ni son impuissance, et si nous insistons, ce n'est pas pour partir en guerre contre la phrase que nous avons citée, phrase classique, pouvons-nous dire, et prévue en pareille circonstance, mais c'est pour bien établir les responsabilités. Si l'on ne fit rien, la faute n'en est pas aux médecins, mais à ceux qui tenaient en mains le pouvoir. Le Parlement de Normandie mérite moins que toute autre assemblée le reproche de se contenter de provoquer des rapports pour ne les pas utiliser ; on lui doit nombre de bienfaits qu'il serait trop long de rappeler ; mais, en ce cas particulier, c'est lui, et lui seul, qui doit supporter le reproche d'avoir décrété le *statu quo* et affirmé l'impuissance, non de la science, mais du pouvoir.

C'est qu'en effet le rapport des médecins de Caen dût être un grand embarras pour les administrateurs, parce qu'il était très clair et très précis.

Peut-être n'est-ce pas sans intention qu'il avait été écrit en français et nous ne doutons pas qu'il y ait eu une extrême malice de la part de Cahaignes à venir réveiller ce rapport après quelques mois qu'il sommeillait dans les dossiers du Parlement.

(1) Page 184.

Nous allons suivre pas à pas l'orateur :

« Recherchons d'où cette qualité maligne et pestilentielle a pû provenir ! Toute corruption (pernicies) occulte et inexplicable de l'air provient : du ciel, de la terre ou des corps qui sont sur la terre.

« Du ciel, je ne veux pas dire, ce qui serait impie, que les astres puissent émettre des exhalaisons putrides comme les corps terrestres, mais les astres peuvent influer par certaines conjonctions (concursu) (1). Je ne discuterai pas cette action sidérale, mais je veux dire que si les astres ont eu une influence, ce n'est pas la seule et qu'elle n'aurait fait que s'ajouter à la cause d'origine terrestre laquelle, seule, sans le concours des astres, peut produire des maladies épidémiques. J'ajoute que ces causes célestes, vu qu'elles sont intangibles, le médecin n'a pas à s'en occuper avec plus de soin puisqu'une telle recherche ne peut être d'aucune utilité pour combattre la maladie ; qu'il s'attache seulement aux causes prochaines et sensibles desquelles seules découle une indication thérapeutique. Le médecin, dit Galien, est un artisan sensible qui ne doit pas tant conçevoir dans son esprit les causes des maladies que les voir et les toucher.

« Nommons donc les causes prochaines et sensibles de cette épidémie :

« On a de toute antiquité observé que les armées nombreuses traînaient après elles des maladies épidémiques, surtout quand elles font des sièges de villes pendant un temps prolongé. Rappelez-vous les villes de France qui ont été assiégées : Poitiers (2) Saint-Jean-d'Angely (3), La Rochelle (4), La Fère (5), et, pour laisser de

(1) Concession faite aux idées alors classiques ; mais notez comme Cahaignes passe vite et hardiment pour son époque.

(2) Les protestants assiégèrent en vain Poitiers pendant sept semaines en 1569.

(3) Cette ville qui avait adopté le protestantismes fut prise par le duc d'Anjou (Henri III) en 1569.

(4) Le protestantisme y fut triomphant dès 1534. Vers 1558, Condé et Coligny en firent le centre de leurs opérations. Le duc d'Anjou l'assiégea en 1572-73. La vigoureuse défense de Lanoue valut aux habitants une capitulation favorable.

(5) Prise en 1536 par les Espagnols ; elle était alors en rebellion contre Henri IV qui devait la prendre d'assaut en 1595.

côté les sièges anciens et arriver à ceux qui sont encore, je ne dis pas dans notre mémoire, mais devant nos yeux, représentez-vous combien de Français ont été saisis de ces fièvres épidémiques qui ont suivi le siège de Paris (3).

« Que voulez-vous de plus ? Comme l'ombre suit le corps, toujours les maladies malignes et pestilentielles accompagnent les armées. En voulez-vous l'explication ? Je vous la donnerai en peu de mots : Dans une armée se trouve réunie une grande multitude d'hommes et d'animaux, le plus souvent entassée dans un espace restreint ; leurs déjections souillent le sol (quorum sordibus omnia conspurcantur). Les cadavres ! on n'en a peu ou pas de souci ; on les laisse sans sépulture ou, tout au plus, les inhume-t-on imparfaitement. Les entrailles des animaux qui servent à la nourriture sont laissées sur la terre et y pourrissent. L'insuffisance de vivres fait que l'on use d'une nourriture avariée. Comme l'eau de bonne qualité fait défaut, on absorbe de l'eau marécageuse, vaseuse, fangeuse. De là se répandent dans l'air des exhalaisons putrides, lesquelles si principalement les vents d'ouest prédominent et s'il existe une température élevée, engendrent une maligne et indicible corruption (putretudinem) génératrice de maladies épidémiques. » . . .

« Après ce qui précède, il ne sera pas difficile d'apprécier quelles ont été les causes déterminantes de cette dernière dysentérie épidémique. Comme la région du pays de Caux (ora Caletensis), et presque toute la haute Normandie étaient occupées par des troupes, il plut au roi, pour recouvrer cette province et faire rentrer dans l'ordre les cités rebelles, d'envoyer une armée qui, après avoir séjourné dans le pays tout l'été, fut amenée à l'entrée de l'hiver devant Rouen pour en faire le siège. On vit affluer sous les murs de cette ville un grand nombre de fantassins et de cavaliers. Ce siège fut continué sept mois durant ; il fut interrompu par l'arrivée du prince de Parme et du duc de Mayenne dont les troupes tant d'infanterie que de cavalerie s'étaient réunies. En somme, il y a eu là réunis sous les armes 60,000 hommes.

« Réfléchissez maintenant combien grand a été le nombre de

(3) Par Henri III et Henri de Bourbon.

chevaux et d'autres animaux agglomérés ; et aussi le nombre de fonctionnaires qui, en dehors des combattants, suivent une armée. Cette masse d'hommes, réunie dans un espace tout-à-fait restreint, y a séjourné longtemps et, par défaut d'aliments, s'est nourrie de racines d'herbes et de fruits, manquant d'eau elle a bu de l'eau putride et vaseuse. Ces soldats ont rempli le pays de déjections et d'immondices. Les cadavres sont restés longtemps gisants sur le sol sans être enfouis ou ne l'étant qu'à peine ; on en a jeté dans les puits, dans les mares, et les eaux stagnantes, les entrailles des animaux tués pour la consommation, ont été jetées sans soin dans les plaines (1) »

» De toutes ces putréfactions sont nées des exhalaisons qui ont corrompu l'air ; de la est provenue une excrétion morbide, pour employer les termes d'Hippocrate, c'est-à-dire que l'air a pris une qualité maligne, vénéneuse et mortelle. C'est pourquoi cette maladie, née dans le pays de Caux et dans la Haute-Normandie y a sévi d'abord avec une grande violence, et de là, peu à peu, par l'air est parvenue jusqu'à nous, elle ira plus loin, à moins que ce poison ne soit enfin dissipé par l'air pur.

» Pourquoi presque tous les paysans qui habitent le pays de Caux, le Roumois et la plaine de Neubourg, ont-ils été frappés par ce mal d'une façon mortelle ? c'est parce qu'ils ont été dépouillés par les soldats de leur nourriture, de leurs boissons et de toute leur fortune, et réduits à la plus complète misère ; l'été dernier, ils ont composé leur nourriture de racines et de mauvaises eaux. »

Ce tableau, qui ramène invinciblement nos esprits vers les malheurs de notre patrie, lorsqu'en 1870 les causes si justement relevées plus haut produisirent la meurtrière épidémie de variole que l'on sait, ce tableau, disons-nous, est peint en pleine lumière. Ce que dit Cahaignes est bien clair il n'y a pas moyen de ne pas comprendre, et si les administrations se conduisirent comme si les médecins ne pouvaient leur indiquer ni la cause ni le remède, c'est qu'elles n'avaient pas voulu entendre.

---

(1) Cette description revient trois fois sous la plume de Cahaignes dans ce court discours. Il veut frapper l'esprit de ses auditeurs.

La cause de cette dysentérie, c'est la guerre ; le remède, c'est la pacification du pays, la cessation de luttes intestines qui le déchirent. Mais comme ce ne sont point les administrateurs de la ville de Caen qui y peuvent quelque chose, comme les membres du Parlement présents, bien que plus puissants, n'ont pas toute l'autorité nécessaire pour conjurer le mal et arrêter la guerre, le pauvre Cahaignes s'adresse à Dieu lui-même pour lui demander de faire preuve de la sagesse qui manque aux hommes et aux rois. C'était le seul moyen que Cahaignes eût à sa disposition de dire carrément ce qu'il fallait faire pour la disparition des fléaux dont la France était ravagée. (1).

Dans sa péroraison aussi éloquente qu'énergique, Cahaignes dit sans ambages que la France est rongée par un chancre qui est la guerre et que c'est contre ce mal là qu'il faut promptement lutter sous peine d'en périr.

Lorsqu'un médecin questionné sur les choses de la santé est conduit à répondre ainsi, il faut lui reconnaître un double mérite, car il a eu le courage de signaler le véritable mal et la sagesse de rester dans son rôle de médecin sans en sortir pour se mêler des choses publiques. Dire franchement ce que l'on pense, tout en restant obstinément à sa place est une conduite qui mérite un grand éloge ; et cet éloge nous ne le refuserons pas à Cahaignes.

Il nous reste maintenant à établir quelle était la maladie dont nous venons de lire l'histoire, et à juger quelle est la valeur des opinions émises en cette occasion par Cahaignes.

Il y avait, nous est-il dit, des cas légers dans lesquels les personnes atteintes ne cessaient pas de vaquer à leurs occupations, tandis que d'autres cas étaient rapidement mortels.

Les cas mortels sont ainsi décrits : « Les cas mortels de cette affection consistent en des déjections continues jointes à une fièvre

---

(1) Cette misérable condition de la France a fourni à la même époque le sujet d'un livre dont le titre se rapporte au sujet qui nous occupe : Morbi Gallos infestantis salubris curatio et sancta medicina, hoc est malorum, quæ intestinum crudeleque Gallorum bellum inflammant, remedium, auct. Gabriele Minutio, Ruthenorum prætore. Lugduni, 1587, pet. in-8.

L'auteur, Gabriel de Minut, seigneur de Castéra, était sénéchal de Rouergue.

très aigüe, ces déjections sont ou bien peu abondantes et striées ou bien abondantes et porracées, c'est-à-dire vertes comme du poireau ou l'airain, ou encore elles rappellent la couleur de l'écorce de garou (rouillées) ou la couleur du noir de fumée. Les symptômes qui complètent la description sont ceux de l'agonie.

La fièvre dont il est parlé dans ces symptômes fait penser au typhus qui est, on le sait, la maladie des camps, mais le plus grand nombre des détails conviennent à la dysentérie (1) et à ce que nous connaissons maintenant sous le nom de cholérine estivale ou choléra nostras.

Les causes que Cahaignes assigne à la dysentérie sont-elles logiques ? Nous répondrons à cette question en copiant sans commentaires le passage correspondant du plus récent et plus complet traité de médecine (2) : « On peut retrouver dans l'étiologie de la dysentérie quatre facteurs : 1° L'influence de la saison chaude, 2° l'existence de foyers d'infection à la surface du sol, 3° la contagion, 4° l'insuffisance du régime alimentaire et la famine. »

Cahaignes produisait-il simplement en public une théorie admise alors qu'il ne faisait que divulguer ? Non. Les contemporains considéraient la dysentérie comme une fièvre ; fièvre tombée sur l'intestin, disait encore Sydenham. Et notre auteur émettait une opinion nouvelle en déclarant que cette dysentérie pouvait être due aux causes qui produisaient la peste.

Un mot pour finir du traitement conseillé aux victimes de l'épidémie :

« Le remède n'est ni dans la fuite . . . .
il est entièrement dans le régime, il faut s'abstenir de fruits de melons. . . . .

« Au début, il convient de donner une légère purgation de rhubarbe; il est vrai que ce conseil est contraire aux principes qui veulent que l'on combatte une chose par son contraire, mais je me crois autorisé à transgresser les régles de notre art en considérant quelle est la cause du mal. Il existe dans le tube digestif des poisons

(1) Nous ne parlons pas de la dysentérie des pays chauds.

(2) Publié sous la direction de Charcot, T. III, p. 530.

qui y sont accumulés ; il y aurait imprudence à les y retenir par des astringents. Quand l'intestin aura été nettoyé par quelques purgatifs très doux et prudemment administrés, on pourra arrêter la diarrhée et le malade guérira. »

Telle est, en substance, la consultation remarquable de bon sens et de vérité que nous trouvons pour clore ce petit discours. Que ceux qui sont curieux lisent le chapitre du traitement de la dysentérie dans les traités modernes, ils verront qu'il ne fait absolument que sanctionner les lignes qui précèdent.

Nous nous sommes complaisamment attardé à examiner les trente et une petites pages de ce minuscule volume, mais, pour nous, ainsi que nous l'avons dit en commençant, c'est l'œuvre qui permet le mieux de juger Cahaignes dans toute son indépendance, et nous avons tenu à donner au lecteur tous les moyens nécessaires d'établir son jugement.

Les Eaux Minérales d'Hébécrevon (1).

Le second discours que nous possédons de Cahaignes n'est pas moins original que le premier, mais, par son sujet même, il se prêtait à des théories un peu critiquables. Il nous prouve surtout que Cahaignes apportait dans tous les sujets qu'il étudiait une sévère et complète méthode, mais qu'il ne reculait pas devant les nouveautés.

L'étude des eaux minérales était encore peu répandue ; il y avait bien celles de Forges et celles de Rouen qui avaient fait l'objet de quelques ouvrages. Cahaignes déclare en commençant que jamais encore le nom d'eaux minérales n'a retenti dans les cours de la Faculté de Caen, et, ajoute-t-il, ce n'est pas qu'elles fassent défaut dans notre région, mais on les ignore, ou par incurie on les délaisse comme inutiles ; on va même jusqu'à les croire dangereuses à cause de leur saveur différente de celle de l'eau ordinaire.

Tout le monde sait que Julien Le Paulmier avait été en son temps très partisan des eaux de Forges auxquelles il attribuait surtout une puissance curative de l'hydropisie ; on sait moins que le premier cas où l'on crut découvrir une efficacité des eaux contre

(1) Commune du canton de Marigny, arrondissement de Saint-Lô.

la stérilité fut celui d'une personne soignée par Le Paulmier ; ce fut une dame de Berny, elle rapporta la naissance de son fils à l'influence de la fontaine de Forges, et elle le dit à un apothicaire, Pierre de Grousset, demeurant à Gisors, mais venant à Forges chaque année. Celui-ci répéta l'histoire à tous les échos, retrouva les ordonnances de Le Paulmier, « desquelles, dit-il, je me suis servi et sers tous les jours en tels cas requis, dont plusieurs dames et demoiselles s'en sont bien trouvées et ont été fécondes » (1).

L'élève, devenu vieux, se souvint-il de ce qu'avait pensé son maître ? rien ne le prouve ; cependant, il tenta d'être pour les eaux minérales d'Hébécrevon un innovateur, comme Paulmier l'avait été à Forges.

Cahaignes, abordant son sujet, demande à ses auditeurs de lui accorder la même attention bienveillante qu'il avait rencontrée chez eux depuis trente-sept années (2). Le sujet était nouveau : la fontaine d'Hébécrevon avait été découverte l'année précédente ; on lui attribuait déjà des guérisons merveilleuses, mais il y avait bien des incrédules. On en peut juger quand on voit l'eau de Forges traitée d'*eau de lexive*, et accusée d'avoir tué, à trente-cinq ans, Mme de Longueville (3).

D'après son goût et son aspect (et aussi nous le verrons plus loin après une épreuve qui était l'analyse chimique d'alors), Cahaignes place l'eau d'Hébécrevon dans les eaux mixtes ; il la déclare contenir du fer, du vitriol et du soufre ; de cette composition il déduit les propriétés (4). De ce qu'elle contient ces trois éléments, elle possède toutes leurs qualités tant similaires que différentes ; c'est pourquoi elle refroidit en même temps qu'elle réchauffe, elle est apéritive et obstructive, elle dilate et resserre, elle est astringente et laxative, ce qui fait qu'elle convient à des maladies opposées aux affections froides comme aux chaudes ; elle tempère, en effet, l'ardeur du foie et du sang, tandis qu'elle réchauffe les nerfs refroidis.

(1) *Recueil de la vertu de la Fontaine médicinale de Saint-Eloi.* — Voyez sur ce sujet : F. Bouquet, *Les Eaux de Forges*, p. 11 à 20, *passim*.

(2) Ce discours est de 1612.

(3) Guy Patin, *passim*.

(4) Page 6.

Puis il pose cette proposition pleine de difficulté : comment il se fait que l'eau choisisse suivant chaque malade le rôle qu'elle a à remplir.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur de ces développements. On voit que les théories étaient mauvaises ; elles ne pouvaient d'ailleurs être que défectueuses vu l'état des connaissances humaines à cette époque.

En résumé, Cahaignes déclare que les eaux d'Hébécrevon sont similaires à celles de Spa et de Pougues « Instar Spadencium et Pogensium aquarum », mais que de plus elles guérissent quelques maladies contre lesquelles les eaux de Spa et de Pougues sont impuissantes.

Elles ne conviennent pas à tout le monde ; les gens qui se portent bien doivent s'en abstenir. Il faut se préparer à les prendre comme Hippocrate commande de faire avant de prendre une purgation.

Cinq choses sont à observer pour leur administration : *quando, ubi, quantum, quoties, quamdiu* ?

Quando ? En été de préférence ou encore en automne par un temps sec, et plus particulièrement le matin.

Ubi ? A la source même, ou, si on en met en bouteilles, il faut prendre bien des précautions, l'eau s'altérant par le transport.

Quantum ? Cela dépend de l'état du malade, de son âge, de ses forces ; la dose varie entre 40 et 80 onces.

Quoties ? Une seule fois par jour ; le matin.

Quamdiu ? 4 à 9 jours pour les maladies légères, 12 ou 15 pour les cas les plus intenses, 20 jours pour les cas les plus graves, exceptionnellement, 30 ou 40 jours, mais jamais plus.

Cahaignes aurait pu ajouter une sixième question : *quomodo* ? puisqu'il nous fournit la réponse.

Comment doit-on prendre les eaux et quelle conduite doit-on tenir pendant le séjour à la source ?

« Celui qui vient à la fontaine pour en boire l'eau, doit suivre la règle de conduite que voici : qu'il sorte du lit dès le lever du soleil et s'il habite près de la fontaine, qu'il se promène dans sa chambre ou dans son jardin pendant une demi-heure. Si, au contraire, il

demeure plus loin, qu'il vienne à pied ou à cheval à la fontaine, mais à jeun. Il faut éviter un exercice plus violent... Ensuite il boira un ou deux verres de l'eau, puis il prendra un peu d'anis ou de fenouil. Quelques instants après, il boira deux nouveaux verres d'eau plus avidement que les premiers mais distancés l'un de l'autre. Si le buveur vomit, il lui faudra recommencer à boire. Après, il convient de se promener et de ne manger que quatre heures plus tard. »

Le régime pendant le séjour aux eaux est assez sévère, le malade doit manger très modérément, éviter le froid et la chaleur, et enfin : Abstineat toto potationis tempore a Venere.

Sit Castus quisque Nymphas, Lymphasque frequentat !

Nous devons joindre aux passages que nous venons de résumer deux autres paragraphes dans lesquels Cahaignes conseille l'emploi des eaux. L'un se trouve dans son traité des fièvres, p. 57, c'est le plus important ; en voici la traduction :

« Dans les fièvres interminentes qui par leur tenacité résistent aux médicaments et qui s'éternisent sur le sujet qu'elles ont frappé, il est très avantageux de recourir à l'absorption d'eaux médicinales, et cela par une année chaude et en un temps sec, ce qui est très favorable à leur action.

« La Normandie Haute et Basse, qui produit tant de choses utiles aux besoins des hommes, n'en est pas dépourvue, mais par une honteuse négligence et incurie des médecins, elles sont demeurées inconnues jusqu'à la fin du siècle précédent, époque à laquelle les eaux de Forges ont commencé à être connues et les eaux de Rouen célébrées, peu après le début de ce siècle dans les écrits datés de 1603 du médecin rouennais Pierre Duval. Et depuis quatre années sont apparues les eaux d'Hébécrevon. Hébécrevon est un petit bourg placé presque sur le point central de la Normandie distant de trois milles de la ville de Saint-Lô. Dans ce bourg s'élève une petite colline couverte de pierres de couleur et de formes variées; de sa base sourdent des eaux qui sont reçues dans un bassin entouré et pavé de pierres carrées. Quand les qualités de cette eau pour guérir telle ou telle maladie eurent été découvertes, les administrateurs de la ville de Saint-Lô pensèrent qu'il était de leur devoir

d'appeler les médecins de l'Université de Caen pour porter un jugement favorable ou défavorable sur cette eau. Etant donc appelé avec Nicolas Regnaud mon collègue, et nous étant adjoint Guillaume d'Etouppeville, médecin de Saint-Lô, après avoir fait faire des analyses par les soins de David Pigault et Aaron Cartance, pharmaciens, après avoir observé avec soin les effets remarquables de cette eau sur divers malades, nous fondant sur le raisonnement et l'expérimentation qui sont les deux voies pour découvrir des remèdes, nous prononçâmes que cette eau était médicinale par le fer, le vitriol et le souffre qu'elle contenait, et qu'elle était très bonne pour beaucoup de maladies que nous désignâmes par leur nom. Non contents de ce témoignage qui fut imprimé et rendu public l'année suivante, nous avons publié dans des livres latins et français l'histoire des divers malades qui, par l'usage de ces eaux, avaient recouvré une santé dont ils désespéraient, et nous avons à la fin publié la liste des noms et prénoms de ces malades. »

Si nous avons pris ce passage au traité des fièvres pour le placer ici c'est qu'il a, à nos yeux, une grande utilité pour faire apprécier justement le débat qui va suivre. Cahaignes va être vigoureusement attaqué à ce propos et la meilleure réponse qu'il aurait eu à faire et qu'il ne fera pas, est contenue dans le passage ci-dessus écrit par lui-même plus tard sans préoccupation de polémique ; c'est qu'il avait procédé scientifiquement avec les éléments et les méthodes dont il disposait.

Nous ne saurions avoir un meilleur et plus sûr narrateur de la découverte des eaux d'Hébécrevon que Cahaignes lui-même. Nous devons cependant compléter immédiatement les renseignements qu'il nous donne. Il est parlé précédemment d'écrits en latin et en français par les parrains de la source. L'écrit latin est à n'en pas douter la *prælectio* que nous analysons ; quant à l'écrit français il fut publié par le médecin de Saint-Lô, Guillaume d'Etouppeville (Etepevilleus). Ce recueil est introuvable ou du moins nous l'avons en vain recherché dans les principales bibliothèques publiques. Il comprenait le récit des cures opérées dans les premiers mois de l'emploi de la source, et c'est là qu'il faudrait chercher la liste des

noms des premiers guéris. Cette publication n'est toutefois pas entièrement perdue, on en peut retrouver une partie dans l'œuvre d'un plagiaire, mais sans doute considérablement défigurée. Un certain Nicolas Hubin, sieur de Bosbie, publia en 1617 un petit volume intitulé : *La Fontaine de Jouvence de la France* ; on y lit, page 23 : « Récit des admirables cures qui ont été faites par la vertu des eaux médicinales d'Hébécrevon, selon le recueil qu'en a fait le sieur d'Estouppeville. » Carrère parla ainsi de ce livre (1) : « l'auteur rapporte seulement treize observations qui ne sont pas de luy et qui luy ont été communiquées par le sieur d'Estouppeville ; l'ouvrage qui est rempli de métaphores et qui est écrit d'un style ridiculement emphatique ne tend qu'à faire l'éloge de la Reine et à prouver que cette princesse fait dans l'Etat les mêmes merveilles que l'eau d'Hébécrevon dans le corps humain. » (2)

Les eaux d'Hébécrevon furent assez fréquentées à leur apparition surtout par les Huguenots qui étaient mal reçus à Forges ou des prédications passionnées avaient surexcité les esprits contre eux; mais cette vogue ne fut pas de très longue durée.

Vers 1670, Du Clos (3) écrit : « La source est aujourd'hui très peu en usage. » Le Pecq de la Clôture n'en parle pas du tout, il se contente d'ajouter à ce qu'il a dit des autres fontaines minérales : « Au surplus, il y a encore beaucoup d'autres sources minérales dans la province qui sont seulement ferrugineuses. »

Il s'éleva au sujet des eaux d'Hébécrevon une de ces luttes aiguës que fomente souvent la jalousie confraternelle. Cahaignes n'ignorait pas les conséquences de toute tentative d'innovation ; il avait connu les démêlés de son maître Paulmier avec Ambroise Paré : il avait lui-même défendu le cidre contre les attaques de

(1) Carrère : *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales (etc).*

(2) Ce volume de 80 pages est précédé d'un avis au lecteur ainsi conçu : Au lecteur. Ce discours a deux parties, la première fait le rapport à la reine d'une fontaine médicinale avec ses effets admirables par l'expérience de plusieurs personnes guéries.

Et la seconde nous monstre que sa majesté fait des merveilles au corps de cest Estat lesquelles l'autheur dist que ceste fontaine fait au corps humain.

(3) *Observations sur les Eaux minérales de plusieurs provinces de Frances faites à l'Académie royale des Sciences en 1670-71,* par le sieur Du Clos, conseiller et médecin ordinaire du roi.

Riolan; il ne dut donc pas, quoiqu'il en dise, être surpris des attaques du libelle publié sous le nom de François Chicot, nom supposé qui cachait un anonyme, lequel trouvait le moyen de commettre ainsi deux lâchetés d'un coup, en restant anonyme dans son attaque et en usurpant le nom d'un autre. Chicot, en effet, n'était pas un être imaginaire ; c'était un médecin pour la réception duquel on avait toléré quelques irrégularités, il ne savait pas, ou savait peu le latin. Le censeur de Cahaignes qui avait signé, du nom de Chicot, son libelle injurieux s'entend dire par Des Demaynes : « Tu te plains de ce qu'on aurait reçu Chicot, à quelque degré de médecine, n'ayant acquis la connaissance des langues. Je te prie, ne nous sers point à couvert, procède comme les Français, ne pique pas les amis par derrière. Je ne veux pourtant pas faire contre toi une apologie pour Chicot, qu'il te jette s'il veut ses bœttes à la tête. » (1).

L'auteur anonyme était bien un confrère de Cahaignes, car Des Demaynes lui dit : « Chicot dit que tu faces une ville des malades que tu as guéris ! »

Voilà le titre exact du Libelle : *Francisci Chicotii admonitio ad Jacobi Cahagnesii libellum de aquis medicatis Hebecrevonii ad fanum Divi Laudi nuper repertis,* 1614, in-8°.

La critique est présentée sous une forme tout-à-fait pédantesque, l'auteur fait le reproche à Cahaignes d'avoir écrit en latin, d'avoir émis des erreurs au sujet des éléments et de leur classification, d'avoir à tort distingué l'eau en eau potable et non potable, alimentaire et médicamenteuse, d'avoir dit, en se basant sur le seul aspect et le goût, que cette eau contenait du soufre, du vitriol et du fer, enfin, de lui avoir attribué des propriétés qu'elle ne possédait pas et des vertus contradictoires.

Ne nous arrêtons pas aux classifications des éléments et des eaux et passons rapidement en revue les dernières critiques.

Ce n'est pas, nous le savons, sur le seul aspect extérieur que Cahaignes avait déclaré que les eaux de la source étaient ferru-

---

(1) Chicot avait peut-être été apothicaire à Avranches, comme le signifierait assez ce passage : on a donné à Chicot quelque degré en médecine afin qu'il tint rang devant les autres apothicaires d'Avranches. »

gineuses ; nous avons retrouvé et reproduit les noms des chimistes qui en avaient fait l'analyse. Cet examen, comme nous le disions plus haut, ne nous satisferait guère aujourd'hui, mais la chimie d'alors était impuissante à mieux faire et, cinquante ans plus tard, Du Clos, qui les analysa, énonce les résultats qu'il a obtenus dans les termes suivants : « L'eau d'Hébécrevon, prise au printemps, était de saveur manifestement ferrugineuse, elle a aussi fait très peu de résidence en s'évaporant, ce n'étoit qu'un peu de terre roussâtre et saline contre les vaisseaux. »

Si, maintenant, nous jetons un coup d'œil sur ce que l'on disait des vertus des autres eaux minérales, nous verrons que les propriétés multiples et contraires ne sont pas rejetées par les auteurs, véritables apologistes des sources dont ils parlent. L'eau de Forges guérit les hydropiques et les affections de la vessie, ou pour mieux dire, guérissait alors ces affections. Les eaux de Rouen avaient aussi de multiples et incomparables vertus. Est-il bien démontré que tous nos auteurs modernes puissent échapper au même reproche ?

Mais nous allons voir les arguments des intéressés, car les amis de Cahaignes et lui-même ne crurent pas pouvoir négliger cette attaque. Il reprit, aidé de ses amis, la défense de ses opinions, et s'il ne démontra pas qu'il avait raison sur tous les points, il fit au moins la preuve qu'il avait consciencieusement approfondi son sujet et qu'il avait écrit en homme convaincu.

Ce fut une polémique violente, comme on était alors coutumier d'en engager. Un comparse répondit le premier. Il signe sa dédicace à Cahaignes : Votre plus obéissant serviteur ; il se nommait Des Demaynes ; son livre est intitulé : *Repartie en faveur du livre de Monsieur de Cahaignes des Eaux d'Hebecrevon près Saint-Lô contre l'auteur d'un libelle scandaleux intitulé : admonitio ad I. Cahagnesii in academia Cad. medicinæ professoris regii libellum de aquis medicatis* etc. A Caen, de l'imprimerie de Jacques Le Bas, imprimeur du roy, M. D. C. XIII (1).

(1) Cette citation incomplète du titre de la *prælectio* de Jacques de Cahaignes est sans doute la cause de l'erreur commise par les bibliographes qui attribuent à Cahaignes. un ouvrage qui aurait pour titre *de aqua medicata*. Cet ouvrage n'est autre que la *prælectio de aqua fontis Hebecrevonii*. Cahaignes lui-même cite inexactement le itre de sa *prœlectio*.

Cette réplique ne serait intéressante à citer que si l'on voulait se rendre compte du ton injurieux de mise alors dans les discussions scientifiques.

Il est possible que le médecin de Saint-Lô, d'Etouppeville, ait aussi à ce moment défendu Cahaignes par un écrit. On lit en effet dans Des Demaynes cette phrase adressée au personnage anonyme : « Je remarquerai seulement ton impudence de donner un démenti en latin à Estouppeville. » L'abbé Guyot le premier a écrit et tous les biographes l'ont copié sans contrôle : « Cahaignes fut défendu par De Maynes et Etoubeville. » Pour notre compte nous devons avouer que nous n'avons pas trouvé la preuve de cette participation d'Etouppeville dans la polémique, et nous ne sommes pas convaincu que la phrase de Des Demaynes citée plus haut ne puisse pas viser le premier écrit du médecin de Saint-Lô.

La réponse du principal intéressé ne devait d'ailleurs pas se faire attendre. Elle se produisit la même année sous forme d'un discours publiquement prononcé dans les salles de l'Université de Caen, en présence de personnages de distinction, le mardi 12 août 1614.

Jacobus Cahagnesius hanc responsionem presentibus clarissimis viris in publicis Cadomensis academiæ scholis recitavit die martis 12 Augusti 1614.

Le titre de cette petite plaquette de 26 pages est le suivant :

Censori prælectionis meæ de aqua medicata fontis Hebecrevonii nomen Francisci Chicot i ementito Jacobus Cahagnesius 1614.

Ce discours peut être loué ou critiqué selon les points sur lesquels on fera porter l'examen. Il existe en effet toute une partie consacrée à des discussions philosophiques dont nous ferons grâce au lecteur, cela sent la scolastique, la lecture en est rebutante, et, chercher à approfondir cette philosophie creuse et emphatique, serait une tâche aussi stérile que fatigante ; c'est le côté vieilli de cet écrit, et c'est sous l'impression de ces passages que Carrère a écrit : « Cette réponse ne contient que des renseignements vagues, fondés sur une mauvaise doctrine et qui ne présente rien d'instructif. » (1)

---

(1) Carrère. Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales.

Ce jugement, bien que rigoureusement vrai, est un peu trop sévère : il existe dans ce discours une partie qui est moins scientifique peut-être, qui est plutôt littéraire, il est vrai, mais dans laquelle on trouve de très belles idées exprimées en beau style. Nous avons déjà eu l'occasion d'en extraire deux passages pour les citer précédemment.

« Je vais répondre, dit Cahaignes, mais en termes polis, ce que n'a pas fait le critique dans son attaque : « Hac tamen cautione, ut in respondendo intra modestiæ fines quas ille in admonendo impudenter transiliit meipsum contineam ». Il y a bien pourtant quelques invectives dans la réponse de Cahaignes : après avoir dit sa surprise quand son imprimeur Le Bas lui avait remis une critique à sa *prælectio*, critique parue quinze mois après son discours, il déclare au censeur qu'un des points qui le surprennent particulièrement, c'est que pour composer un libelle contenant à peine deux feuilles, il lui ait fallu quinze mois tandis qu'une ânesse ne porte que douze mois. « Certe nihil minus expectabam quam ut quisquam in meam prælectionem scriberet, aut si quisquam scriberet, quimdecim menses libelli vix duo folia continentis scriptione consumeret, asinus duodecim menses conceptum semen reddit, atfecumdun admonitoris mei vel censoris ingenium tribus mensibus superavit. »

Ce sont les aménités courantes à cette époque. La suite, bien que très modérée dans les termes, nous paraît incontestablement plus cruelle. Il y déplore malicieusement de ne pas connaître celui à qui il parle, soulignant vigoureusement la lâcheté de son adversaire.

Venons maintenant aux arguments où le bon sens de notre auteur se fait voir. Il répond à une critique :

« On ne sait pas, si dans un mélange, les éléments constitutifs conservent leurs propriétés entières ou si ces propriétés se trouvent émoussées. La solution de ce problème n'est pas cachée au fond d'un puits, comme dirait Démocrite : c'est jusque dans l'abime des mers qu'il faudrait la chercher. Sur cette question, deux opinions diamétralement opposées se sont produites, toutes deux défendues par de solides arguments. J'ai pris parti pour la conservation des qualités des éléments dans un mélange parce que :..... je vois que

la thériaque refroidit par l'opium qu'elle contient, en même temps qu'elle réchauffe par les simples de propriétés chaudes qu'elle renferme..... Et si quelqu'un vient m'objecter que cela est en contradiction avec des considérations physiques, je fais appel à l'expérimentation devant laquelle toute théorie doit disparaître. « Si quid istud falsi insimulet et physicis rationibus fultus condemnet, appellabo ad experientiam cui rationes cedent. ».....

... Ayant exposé dans le sujet que je traitais différentes explications que je réfutais comme n'étant pas satisfaisantes, je n'en ai pas fourni de meilleures, et j'ai ingénument confessé mon ignorance, disant que ces phénomènes étaient du nombre de ceux dans lesquels il faut se contenter d'admirer la providence de Dieu. Tenir un tel langage, s'écrie mon censeur, c'est se réfugier dans l'asile de l'ignorance ! — Hélas ! la science humaine dont certains sont si glorieux est-elle autre chose qu'une ignorance profonde ? combien incertaines et variables sont nos connaissances ! Quel verbiage apprêté et artificiel ! Si nous savons quelque chose de vrai, pourquoi sur un seul sujet même de minime importance tant d'opinions philosophiques différentes ? Pourquoi si le vrai est un, tandis que le faux est multiple et varié, pourquoi cette variété d'opinions, sinon parce que nous ne connaissons pas la vérité ? »

Voilà au moins des arguments de bon sens qui, si nous ne nous trompons, sont ceux qui ont le plus de valeur sous la plume d'un savant. En appeler aux belles théories est souvent d'un homme infatué ; recourir à l'expérience est la modestie d'un sage. Avouer son ignorance est dans bien des cas montrer que l'on sait beaucoup et que l'on est capable d'apprendre davantage. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir dire que cette réponse ne devait pas être absolument méprisée, comme ne contenant que des discussions sur des détails sans importance et sur des théories surannées.

Une critique demeure debout : c'est la louange excessive des eaux d'Hébécrevon ; elle s'adresse autant au médecin de Saint-Lô qui proclama les premières guérisons, qu'à Cabaignes qui vint les consacrer de l'autorité de sa parole : et, pour faire la part de chacun, il est bien permis de se souvenir d'un passage des *Divertissements*

des Eaux de Forges : « Quelques-uns déclamaient contre la fontaine d'autres parlaient fort à son avantage, il y en avait particulièrement un du village qui trouvoit si fort son intérêt dans le grand nombre des beuveurs que quelqu'effet que les eaux causassent il vouloit prouver qu'il ne pouvoit être qu'avantageux à ceux qui en buvoient. etc. » (1).

D'Etouppeville, médecin à Saint-Lô, était, croyons-nous, de bonne foi, mais, à la rigueur, on pourrait penser qu'il avait quelque intérêt à vanter la source minérale. Quant à Cahaignes, il est bien certain qu'il fut exempt de toute considération intéressée. On le voit procéder à une enquête sérieusement conduite et conclure que, les eaux étant comme celles de Forges, de Rouen et de Falaise, on pouvait leur appliquer ce que l'expérience avait appris des vertus des sources utilisées depuis quelques années.

Il n'eut pas crainte de patronner une méthode nouvelle et il le fit hardiment mais non sans sagesse.

Traités Généraux de Pathologie. — Le Traité des Fièvres. — Le Traté des Affections de la Tête.

Nous sommes parvenus à la troisième série des œuvres médicales de Cahaignes. Nous ne possédons pas son œuvre complète en ce genre ; s'il avait pu la produire, il aurait, en réalité, édité un cours complet des connaissances médicales, telles qu'on les professait alors. Ces traités sont, en résumé, la substance de ses cours ; ils présentent un tableau de la science médicale d'alors, mais ils n'offrent guère l'occasion d'apprécier l'auteur autrement que dans ses qualités d'écrivain. Nous ne voulons pas passer en revue toutes les théories médicales énoncéees dans ces traités dogmatiques, pour en faire l'histoire, car ces doctrines n'ont absolument rien acquis pour avoir été acceptées par Cahaignes. L'histoire des connaissances médicales n'est plus à faire pour cette époque, et, le fût-elle, que l'œuvre de Cahaignes ne justifierait pas que l'on fit à son occasion pour la médecine ce que Malgaigne a fait pour la chirurgie en éditant l'œuvre d'Ambroise Paré. Le chirurgien ne laissa pas son art après lui tel qu'il l'avait trouvé avant lui ; Cahaignes ne saurait

prétendre au même honneur et c'est seulement dans les deux petits discours précédemment analysés que nous pouvions chercher à dégager sa personnalité médicale.

Cela ne détruit en rien le mérite des traités des fièvres et des maladies de la tête, car les qualités d'un cours bien fait excluent précisément les théories personnelles toujours un peu contestables.

Nous considérerons ces deux volumes comme des cours de médecine, professés par Cahaignes à l'Université de Caen pendant sa longue carrière de professeur, et publiés à la fin de sa vie.

Le manuscrit ou, pour mieux dire, les manuscrits contenaient, avons-nous dit, toutes les matières des sciences médicales, telles qu'on les comprenait alors : « A côté des ouvrages que j'ai publiés, dit Cahaignes, dans sa lettre au corps médical, laquelle sert de préface au traité des fièvres dont nous allons nous occuper d'abord; j'en ai d'autres dans ma bibliothèque qui demandent à briser leurs liens pour paraître en public : c'est une paraphrase sur la physiologie, la pathologie et la thérapeutique de Fernel. Si je n'ai point publié ce travail non plus que certains de mes discours, la seule raison en est que je les ai professés à mes élèves. L'un d'eux, ayant recueilli mes cours par écrit, les porta à la célèbre université de Montpellier et les donna à lire à deux illustres et experts docteurs. Ceux-ci les louèrent sans restriction ; aussitôt, le bruit de cet éloge fut répandu dans cette université, et tous les étudiants qui la fréquentaient prirent une copie des cahiers de mon élève. Je sais cela par Petite, médecin de Montpellier, qui, maintenant, exerce la médecine à Rennes, métropole de la Bretagne inférieure, qu'on appelle vulgairement la Bretagne Française, de la bouche duquel j'ai appris qu'il s'était, lui aussi, procuré une copie. »

C'est hâtivement et pour que le fruit de son travail ne lui fut pas ravi que Cahaignes se décida à publier d'abord un traité des fièvres (1), puis un autre des affections de la tête (2) qui constituent tout ce que nous possédons, mais qui dans l'esprit de l'auteur devaient être réunis avec d'autres chapitres sous un titre plus général qu'il a

(1) *Brevis facilisque methodus curandarum febrium.*

(2) *Brevis facilisque methodus curandorum capitis affectuum.*

tenu à nous faire connaitre et que voici : *Brevis facilisque methodus curandorum morborum qui in humanum corpus incidunt in duas partes divisa quarum prima universales, secunda particulares morbos persequitur.*

On peut dire que le traité des fièvres réalise assez bien la première partie de ce programme et que le traité des maladies de la tête est le commencement de la seconde partie.

Quant à la partie non publiée, parce que l'école de Montpellier s'en servait avec profit, elle existe peut-être sous une autre signature, mais comment le savoir puisqu'on ne connait pas le texte manuscrit ? Ces emprunts peu scrupuleux ne sont pas rares. Van der Linden qui fit une bonne édition de Celse, mit à profit des notes marginales sur de vieilles éditions, notes dues à Fernel, Chapelain, Carpentarius, Scaliger et Mancœlius (3).

Cahaignes ainsi dépouillé de son bien dut se consoler en pensant que ses peines avaient profité à des étudiants. Il dit lui-même, et c'est la meilleure introduction à l'œuvre médicale dont nous parlons, « qu'il veut être comme la statue de Mercure qu'on élevait jadis aux carrefours pour indiquer du doigt aux voyageurs le droit chemin ; » qu'il s'efforce non-seulement d'enseigner, mais de conduire par la main les élèves en médecine encore inexpérimentés à soigner les maladies qui affligent notre corps de crainte qu'ils ne s'écartent de la bonne voie.

Le traité des fièvres est dédié au corps médical dans une lettre que nous avons déjà reproduite presque entièrement, parce qu'elle constitue le véritable testament intellectuel de notre médecin. Il dit à ses collègues : « Joignez vos travaux aux miens ; faisons tous par nos leçons assidues que notre école brille d'un vif éclat et lève la tête fièrement ; nous le pouvons si nous voulons. » A la vérité, pour son compte, il avait accompli une tâche énorme ; à défaut d'une grande originalité, ses leçons présentaient une grande solidité. Elles sont accompagnées d'exemples pris sur des malades que les élèves avaient vus et par ce point elles affectent un peu la forme des traités de

(3) *Encyclopédie des sciences médicales.* Ed. 1842 6e division T. I. p. 316 verbo Chapelain.

clinique modernes ; elles sont émaillées de place en place de déductions qui, sans constituer des vues nouvelles, n'en empruntent pas moins un grand relief à l'habile observateur qu'était Cahaignes. S'il ne va pas jusqu'à créer une opinion nouvelle ni jusqu'à tirer une conclusion non encore présentée, il souligne souvent la théorie admise avec assez de hardiesse pour lui faire dire plus qu'elle n'apporte en d'autres écrits du même temps. Enfin, point essentiel pour une Faculté de province, ce cours embrasse l'universalité des sciences médicales et même empiète un peu sur la chirurgie. Nous n'hésitons pas à croire que si Cahaignes avait produit la même somme de travail marqué au coin d'un jugement aussi droit et aussi sûr, s'il avait, disons-nous, publié ses œuvres au sein de la Faculté de Paris au lieu de les publier à Caen, elles eussent eu une grande réputation. Il fut, comme tant d'autres, victime d'avoir trop aimé sa province.

Nous n'analyserons pas complètement ces deux traités pour les raisons que nous avons données plus haut, mais nous devons à l'histoire médicale de notre province de traduire le passage relatif à la *fièvre que les Normands appellent Rancle* (p. 158). « A la fièvre éphémère de plusieurs jours se rattache une certaine fièvre catarrhale fréquente chez les Normands qui provient du sang bilieux échauffé, soit à cause d'un séjour prolongé sous un soleil ardent, soit à la suite d'exercices violents ou de préoccupations morales, ou même de la pituite aqueuse liquéfiée dans le cerveau et se répandant dans les régions sous-cutanées. Dans cette fièvre, le chaud et le froid sont comme dans l'Epiale (1), mais non pas dans les mêmes points ; la chaleur est perçue profondément, et le froid extérieurement. Cette fièvre, les Normands la nomment Rancle, parce que souvent elle se termine par des papules qui apparaissent à la bouche et aux lèvres et qui sont désignées dans le langage populaire du nom de Rancles. Pour la soigner, nos paysans provoquent des sueurs abondantes devant un grand feu, en faisant boire un verre de vin poivré. Bien qu'après les sueurs et les ulcérations buccales on croie la fièvre terminée, cette conclusion n'est pas absolument certaine, car l'épaissis-

(1) Epiale : s'est dit d'une fièvre continue et maligne dans laquelle le malade sentait à la fois de la chaleur et du froid. (Littré, *Dict. de Médecine*).

sement des humeurs fébriles subsiste dans l'organisme ; il faut l'expulser par des évacuations spontanées ou artificielles, autrement une récidive est à craindre. »

« Que l'herpès labial ne prouve pas la fin d'une fièvre (contrairement à l'opinion courante qui fait que lorsque l'on constate ce symptôme on réconforte le patient en lui annonçant la fin de son mal), c'est ce qu'a voulu dire Hipp. 7. Épid. part 8, aph. 31, en ces termes : « Febres in quibus labia ulcerantur forte », ce qui veut dire, à mon avis, qu'elles ne cessent pas toujours, mais seulement quelquefois, et cette assertion est démontrée par l'expérience. »

Nous relèverons, dans le chapitre VIII, ce passage qui nous paraît un peu plus personnel que le reste : « De la quantité de la nourriture voilà ce qu'il faut retenir, les anciens défendaient toute nourriture et toute boisson depuis le commencement de toute fièvre jusqu'au quatrième jour, pensant que les humeurs mauvaises se dissiperaient n'étant alimentées par aucune nourriture. Mais nous, qui sommes plus mangeurs que n'étaient les Grecs, nous avons besoin d'être nourris dès le premier jour, sans cela nous ne pourrions pas supporter la saignée ».

Nous signalerons également dans le chapitre X le détail des soins à donner à la bouche du fébricitant : « Sordes linguæ dentibus et palato agglutinatæ tergentur ex cochleari, aut ex linteo aspero. Os colluitur vino aquæ mixto vel pomaceo acidulo, vel aqua cui omphalicum sit adjunctum. » Ce conseil d'une utilité pratique est encore acceptable de nos jours.

De la lecture de ce traité de pathologie, nous croyons pouvoir conclure que Cahaignes était un modéré dans l'usage de la saignée, le fait vaut la peine d'être remarqué ; déjà on saignait avec frénésie moins que plusieurs années après, mais déjà beaucoup trop.

Il ne croit pas utile d'examiner, comme on le faisait alors, des seaux d'urine pour diagnostiquer les fièvres et les différencier ; pourtant c'était la méthode classique.

Les remèdes populaires dont il parle sont par lui repoussés sans parti-pris, mais avec cette phrase empreinte d'un doux bon sens : on peut bien se contenter des remèdes ordinaires.

Le régime qu'il indique pour les fébricitants nous semblera logique si nous nous souvenons que la théorie de la fièvre due à Fernel et qu'il avait adoptée, met en cause le foie comme organe principalement actif dans la production de cet accident pathologique. Or, nous ne voyons pas que l'on pourrait beaucoup critiquer le régime indiqué par Cahaignes, s'il s'appliquait à un malade atteint d'une affection hépatique.

Il est assez difficile de préciser dans la description de Cahaignes ce qui appartient à l'entité morbide que nous désignons aujourd'hui du nom de fièvre typhoïde, et que d'autres plus sages assurément désignent avec moins de précision par le vocable : affections typhoïdes. Il est évident que le classement des diverses maladies fébriles n'était pas encore établi. Il est donc difficile de porter un jugement sur la valeur thérapeutique des conseils contenus au traité des fièvres, mais cependant on peut dire que le traitement préconisé par Cahaignes s'inspire en somme des principes suivants :

1° Il faut débarrasser d'abord le tube digestif ; le premier jour, on donne un lavement ; le second jour, un bol de casse ou d'extrait de rhubarbe et séné (p. 127);

2° Il ne faut rien faire les jours critiques qui puisse nuire à la production des phénomènes naturels de la maladie. Il faut s'abstenir ces jours-là de toute purgation, saignée ou évacuation. Le conseil est bon, sauf que les phénomènes critiques des maladies fébriles ne se produisent pas à jour fixe comme on le croyait alors ;

3° Il faut nourrir le fébricitant avec prudence et précaution, mais la diète hippocratique ne saurait convenir aux malades que l'on saigne ; la saignée doit toujours être subordonnée à l'état des forces du malade ;

4° A tout fébricitant il faut soustraire du calorique au moyen de l'eau froide ou tiède.

Ce dernier principe est tellement dans nos idées actuelles, il fait tant d'honneur à Cahaignes que nous éprouvons le besoin de citer quelques passages pour bien montrer que c'est notre auteur qui parle, et que nous ne lui prêtons pas gratuitement nos théories modernes :

« In febribus continuis aqua non tantum ad sitim tollendam

sed ad refrigerium totius corporis bibitur, quod non nisi largo ejus potu consertum hausto inducitur, nam quæ paulatim bibitur statim incalescit. Post haustam liberaliter aquam sentitur distensio ventriculi..... tunc æger sese ad vomitum digito alte in fauces immisso provocet ne tanta moles aquæ intus cohibita nativo calori negotium faciat. »

Ainsi donc, c'est bien pour soustraire du calorique que Cahaignes fait boire ses fiévreux, et c'est pour en soustraire le plus possible qu'il fait ingurgiter de grandes masses aqueuses que le malade vomira ensuite volontairement pour pouvoir recommencer.

Fait assez singulier, et digne d'être signalé, voici que de nos jours la même méthode vient d'être conseillée comme une découverte du plus grand intérêt, et que la Société de Thérapeutique, dans sa séance du 14 octobre 1896, s'en est occupée sous le titre de *Traitement de la fièvre typhoïde par la balnéation interne* (1).

On ne se contentera pas de cela, il faut combattre l'ardeur (la chaleur) qui est née dans le sang, il faut oindre la colonne vertébrale d'une substance qu'il nomme oxyrhodinum (2) ; cette préparation est classée dans les vieilles pharmacopées dans le chapitre des Embrocations ; or, les embrocations sont une forme des lotions, c' « est une aspersion ou arrosement que l'on fait de quelque liqueur par le moyen des étoupes et des éponges » (3).

« Il convient, en outre, d'appliquer sur le foie et le cœur des topicques qui refroidissent, et sur le front et les tempes des compresses astringentes. Il ne le faudra pas faire les jours critiques pour ne pas s'opposer aux epistaxis qui ont coutume de *juguler* cette maladie. »

Voici le texte même de Cahaignes (4) : « Hæc dum fiunt, conceptus in sanguine fervor retundendus, spina dorsi oxyrhodino illinenda, epithemata quæ refrigerunt jecori et cordi applicanda, fronte et temporibus frontalia repellentia (5) et astringentia quæ

(1) Voir *Semaine Médicale du 21 octobre 1896.*

(2) Oxyrodinum : est un mélange de vinaigre et d'huile de roses (Lemery, p. 41).

(3) Lemery (p. 97).

(4) Page 67 - 68.

(5) Repellentia, seu repercussiva medicamenta, a repellere — repousser, sont des reme les astringents ou qui arrêtent le cours des humeurs.

tamen die critico 4° - 7° - 11° et 14° tollenda ne sanguinis e maribus fluxionem quæ hanc febrem terminare consuevit impediant. »

On peut encore faire des applications froides avec un linge trempé dans un mélange d'eau et de vinaigre. « Sunt qui genitalia involvunt linteo immerso in oxycrato aut in aquis rosarum, plantag. solani cum octava aceti parte. Refrigerentia namque huic parti adhibita internum viscerum ardorem mirum in modum astringunt, frigida eorum qualitate per venas arterias in membranas toto corpore communicata. » (1).

On voit que l'idée de soustraire du calorique par l'eau froide est bien évidente dans tous ces passages.

Ce qui précède se rapporte à n'en pas douter à la fièvre typhoïde. Voici une autre affection moins facile à identifier dans laquelle les bains tièdes vont être prescrits. C'est une fièvre née des chaleurs de l'été et qui dure quatre mois avec apparence de fièvre tierce.

« Deletur illa parva affectio non purgantibus sed solis alterantibus victu frigido humido, *balneis aquæ tepidæ cui sola remolentia incoxerint* et potu lactis asini cui mixtum sit saccharum (2). Enfin, dans les fièvres intermittentes les demi-bains ou bains de siège seront très utiles (3).

Le lecteur sera peut-être, comme nous l'avons été, fortement surpris d'apprendre que Cahaignes soignait les fièvres typhoïdes par l'eau froide. Nous ne prétendons pas qu'il soit allé dans sa technique de la balnéation froide aussi loin qu'on a osé le faire de nos jours, mais on ne saurait lui refuser d'avoir parfaitement exposé le principe et plusieurs bonnes manières de mettre cette théorie en pratique.

L'eau froide avait été employée contre la fièvre par les anciens, et particulièrement par Rhazès. Mais au moment où écrivait Cahaignes, cette méthode était bien oubliée. Dans tout le XVI[e] siècle, nous ne trouvons qu'un seul livre ou les applications froides soient judicieusement conseillées. C'est dans un auteur italien, du nom de Clément, dont l'ouvrage a pour titre *Lucubrations*. Il applique des

---

(1) Page 78.
(2) Page 18.
(3) Page 61 - 62.

rafraichissants sur la région précordiale pour tempérer la chaleur (p. 6. in-fol. 1535).

Il n'est pas probable que Cahaignes fût le seul, à son époque, qui, dans notre pays, fit des applications froides, mais nous ne connaissons pas d'autre auteur qui ait aussi nettement précisé le but cherché et l'importance de la méthode.

Résumons d'un mot tout ce qui précède : soignés ainsi que Cahaignes conseille de le faire, beaucoup de malades devaient guérir.

Si les médicaments antipyrétiques et antiseptiques dont nous disposons venaient à nous manquer, les conseils de Cahaignes pourraient encore nous être utiles, en partie du moins. Qui critiquerait le lavement et le laxatif du début, les lotions d'eau froide vinaigrée, les bains tièdes et le lait d'ânesse sucré. Les soins à donner à la bouche semblent inspirés par l'antisepsie moderne.

Nous ne différerions qu'en détail sur la question du régime, car si nous ne saurions approuver les mets indiqués, nous demeurons d'accord sur la nécessité de nourrir le fébricitant. Nous n'avons à faire de réserves que sur la saignée, et Cahaignes y eut facilement consenti en son temps.

Nous allons, suivant l'expression de Cahaignes, « passer des fièvres qui sont maladies de tout le corps à celles qui affectent une partie » les maladies de la tête.

Ce traité est de 1618, c'est un volume de 338 pages; nous ne pouvons tenter une analyse, même sommaire, de cet ouvrage, nous dirons seulement qu'il parait moins bien composé que le traité des fièvres, comme si l'auteur avait eu hâte de le faire paraître avant de l'avoir suffisamment revu.

On y trouve des observations de malades sur divers sujets. Elles sont disséminées çà et là sous le nom de consultations, tantôt en français, tantôt en latin. Ce sont des avis, soit confirmatifs, soit contradictoires, de différents médecins sur le cas d'un malade. On en trouve de Dulaurens, de Joseph Duchesne et d'André Duchesne remontant à l'année 1609. Il en est également de Fernel, J. Le Paulmier, Etienne Onfroy. Ces consultations interrompent l'ordre régulier

des matières et ne contribuent pas peu à donner à l'ensemble un aspect négligé que n'avait pas la première partie de l'œuvre dogmatique de Cahaignes. Néanmoins, il y faut voir une intention arrêtée d'introduire des chapitres de clinique pure au milieu de l'enseignement théorique. Ces consultations ont du moins l'avantage de nous indiquer quelles étaient les relations scientifiques de Cahaignes.

Nous relèverons seulement, à propos des affections manifestées par le sommeil, le récit que Cahaignes fait de la maladie d'Etienne Onfroy, son confrère et son ami :

« Les premiers jours de sa maladie. Etienne Onfroy se sentit accablé par un lourd sommeil ; si on le réveillait, il se rendormait immédiatement. Le cinquième jour, il se réveilla, se crut guéri et se rendit à ses occupations ; mais deux jours après, il fut repris. A cette seconde atteinte il avait conservé l'usage de la parole, mais il trouvait difficilement ses mots et ses idées. Il mourut le 15 avril 1612.

Cahaignes fit son autopsie. Il considéra ce fait comme important dans sa vie et il le consigna sur le matrologe de la Faculté de médecine. (1) Il trouva une tumeur glanduleuse de la substance cérébrale. « Cette observation, dit-il, contredit ceux qui nient la possibilité des tumeurs cérébrales. »

On voit par ce détail que, si les médecins d'alors ne savaient pas tout ce que nous savons aujourd'hui, ils avaient le mérite de chercher à découvrir la vérité et qu'ils s'y appliquaient avec une bonne méthode. Nous leur devons une grande partie de nos connaissances et ce serait de l'ingratitude de le nier.

A la suite, Cahaignes entame l'étude des maladies des yeux, nous serions entraînés trop loin si nous en donnions la liste complète car le traité est très étendu et nous pouvons bien l'avouer, puisqu'il en fut encore longtemps ainsi, il est sur bien des points peu scientifique.

Nous dirons la même chose à propos des maladies des oreilles et de la bouche, qui font suite.

Les médecins s'efforçaient de retenir ces matières dans le cadre de leur art, et ce n'est qu'avec peine et non sans recourir à la protection des tribunaux que, bien plus tard, ils laissèrent peu à peu les

(1) P. 153, v°.

chirurgiens s'immiscer dans cette besogne qui était véritablement de leur compétence.

On peut se rendre compte d'une façon assez précise de l'époque où, en Normandie, la chirurgie déposséda complètement la médecine des soins à donner aux yeux, aux oreilles et à la bouche. Un chirurgien normand nous fournira ce renseignement qui n'est pas dénué d'intérêt : Guillaume Mauquest de la Motte (né à Valognes) publia en 1772 un traité de chirurgie. Près de cinquante ans plus tard, Sabatier trouvait encore cet ouvrage assez b n pour en donner une nouvelle édition. Il fait précéder sa publication du commentaire suivant : « Il est fâcheux que l'auteur, qui a joui d'une réputation fort brillante pendant une longue suite d'années, n'ait pas embrassé dans ce traité toutes les parties de son art sur lesquelles il devait cependant avoir des connaissances fort étendues. On y cherche en vain ce qui concerne les affections des yeux, le bec de lièvre, les polypes des narines, etc. »

Ces affections, nous venons de le dire, sont en 1618 dans le traité de Cahaignes qui était un médecin ; elles ne figurent pas encore dans le traité de chirurgie de Mauquest de la Motte, en 1722. N'est-ce pas parce que la classification alors admise plaçait encore ces maladies dans le domaine du médecin? En 1771, Sabatier signale que ces chapitres font défaut dans une œuvre où il croyait devoir les trouver. N'en faut-il pas conclure que dans ces cinquante années la chirurgie avait définitivement accaparé les affections des organes des sens ? Nous devons dire, pour être véridique, que nous connaissons des ouvrages de chirurgie antérieurs à 1722 qui comprennent la chirurgie des yeux et des oreilles ainsi que la bouche. Nous connaissons même un manuscrit d'un chirurgien rouennais antérieur de quelques années, où ces sujets sont très amplement traités; néanmoins, le détail qui précède nous a paru digne d'être signalé.

On sait avec quelle ardeur les collèges des médecins et les communautés de chirurgiens défendaient leurs droits respectifs. Les médecins surtout étaient prompts à réfrener le zèle envahisseur des chirurgiens. Le livre de Cahaignes ne porte point trace de cette

animosité et comme médecin il conseille en certains cas de recourir au chirurgien. Ainsi, pour l'œil de lièvre, maladie caractérisée par une étroitesse des paupières qui fait que celui qui en est atteint dort les yeux ouverts, Cahaignes dit qu'il n'y a de remède que dans l'opération faite par un habile chirurgien (1).

Comme tous les médecins d'alors, il voulait commander au chirurgien, même pour les petites choses ; c'est ainsi qu'il se vante non sans orgueil d'avoir rendu la parole à un bègue en lui faisant couper le filet, petite opération qu'il se serait cru déshonoré d'avoir exécutée lui-même et qui n'aurait pas été permise à un chirurgien sans avis préalable d'un médecin (2).

Une dernière citation nous servira à juger que cette double intervention était plus utile que nuisible au malade, car nous allons voir de quels sages principes les médecins s'inspiraient pour se prononcer sur l'opportunité opératoire. Il s'agit des polypes nasaux : « Detrahitur pharmacis fortiter astringentibus, siccantibus, discutientientibus, exedentibus, urentibus et instrumentis chirurgicis. Sed antequam ad ejus destractionem accedas, considera deligenter an id opus chirurgicum tuto fieri possit ; nam si ea caro sit maligna, qualis est dura, livida et dolorifica, quia ferri adtactu et exedentium urentiumque applicatione efferata in cancrum transit, attingenda non est. »

De pareils conseils font oublier la poudre de cloportes préconisée contre les phlegmons de l'oreille, et quelques autres prescriptions semblables, pour lesquelles il serait cruel d'être sans indulgence.

Nous n'ajouterons qu'un détail qui complètera ce que Cahaignes a consigné dans son traité; il nous montre quelle conception il s'était faite de la nature des fonctions intellectuelles du cerveau. Sa théorie sur ce point est toute matérialiste ; voici ce qu'il dit : (3) « A cette demande, pourquoi l'âme, principe de nos facultés, ne les manifeste pas également dans chaque individu, bien qu'elle les

(1) Page 192.

(2) Page 298.

(3) Eloge 84.

possède toutes à l'état de perfection ? car tel brille par son esprit et son intelligence qui manque complètement de mémoire ; tel a une bonne mémoire, qui manque tout-à-fait de jugement ; tel, enfin, est doué d'un solide jugement qui a l'esprit lent et manque d'une mémoire fidèle : on répond que la molécule du cerveau dont émane la pensée et la compréhension est différente de celle qui concourt au jugement et à la mémoire, en sorte que, suivant la constitution bonne ou mauvaise de telle ou telle molécule, telle ou telle faculté sera plus ou moins développée, plus ou moins parfaite. »

V

L'Ecrivain

L'étude que nous consacrons à Jacques de Cahaignes serait incomplète ni nous n'appréciions pas en lui l'écrivain et le lettré.

Nous savons déjà par lui-même qu'il avait fait de solides études ; nous en avons la preuve par la valeur littéraire de ses œuvres. Il nous dit, du reste, qu'il estimait les richesses intellectuelles autrement précieuses que les autres biens de la terre (1). Il a écrit presque autant en français qu'en latin.

Cahaignes appartient bien à l'époque de la Renaissance par la facilité avec laquelle il manie la langue latine. Il l'écrit avec correction et avec précision ; si la rigueur scientifique dont il ne doit pas se départir dans ses œuvres médicales exclut nécessairement l'élégance, on retrouve cette qualité dans les diverses préfaces qu'il a mises en tête de ses ouvrages et dans les éloges qu'il a consacrés à ses contemporains notables de la ville de Caen. On ne refusera pas non plus de reconnaître ce mérite aux distiques latins que l'on trouve en assez grand nombre dans le manuscrit autographe de la bibliothèque Mancel. Les épigrammes et les épitaphes que nous donnerons plus loin révèleront en lui un habile versificateur.

Jusqu'ici, on ne connaissait Jacques de Cahaignes comme écrivain français que parce qu'il avait traduit les œuvres de son maître J. Le Paulmier ; on avait pu juger qu'il savait faire bon usage de la belle langue du XVIe siècle ; on en jugera mieux encore par les extraits que nous présenterons de ses autres écrits français.

(1) Eloge 71e.

et particulièrement de la comédie de *l'Avaricieux* (1), librement traduite de *l'Aulularia* de Plaute.

Il fut, comme lettré, d'un goût délicat et d'un rare bon sens. Trouve-t-on au XVIIe siècle quelque chose de plus judicieux et de plus mesuré à l'égard des anciens que ce sentiment qu'Hippolyte Rigault, s'il l'eût connu, n'eût pas manqué de citer avec honneur dans son excellente *Histoire de la querelle des Anciens et des Modernes* : « Il y a des gens, dit-il, qui n'admirent que ce qu'ont fait les anciens à l'exclusion de l'œuvre des modernes. Ils ont raison d'admirer les œuvres anciennes, mais ils ont tort de condamner les ouvrages modernes... On ne doit pas regarder avec mépris les ouvrages modernes comme si la nature eût répandu avec profusion tous ses dons sur les anciens sans rien réserver aux modernes ; ou bien comme si fatiguée, épuisée, elle ne peut maintenant produire rien de louable. Cependant, par l'excellence de ses productions, notre siècle, aussi bien que le précédent, pourrait, soit dans les lettres, soit dans les arts mécaniques, rivaliser avec les anciens, et s'il rivalise, pourquoi ne remporterait-il pas la palme ? » (2)

Huet, dans ses *Origines de Caen*, a parlé ainsi de Cahaignes : « Son style est un peu trop diffus et languissant; sa diction quoiqu'aisée n'est pas d'une assez exacte pureté. » (3).

Huet avait bien le droit de se montrer critique sévère, étant lui-même exempt d'un tel reproche ; sa grande autorité a fait que son jugement a été reproduit fidèlement par les biographes et Cahaignes portera éternellement le poids de cette accusation.

Loin de nous de proposer Cahaignes comme un modèle, mais nous ne saurions admettre la condamnation prononcée contre lui depuis si longtemps. Huet visait surtout les éloges des citoyens de Caen, et il reprochait à l'auteur « de sortir souvent hors de son sujet pour se jeter dans les communs de la morale. » Il avait raison, c'est la critique judicieuse d'un genre de littérature pour lequel Cahaignes avait eu tort de s'engouer. Que les Eloges soient, comme

(1) Essai sur la vie et les œuvres de Jean Rouxel, p. 11.
(2) Eloges 15e et 87e.
(3) Edition de 1702 p. 537.

dit Guy-Patin, qui trouve toujours le juste mot pour stigmatiser une œuvre « de stérils mensonges officiels », nous n'en disconvenons pas. Sur ce terrain même, Cahaignes échappe à la critique, et Huet dit qu'il y montra beaucoup de candeur, de probité et d'amour de sa patrie.

Cette candeur, elle est mentionnée dans tous les articles de biographie, avec une régularité obsédante, qui la présente comme un défaut de l'écrivain. Cahaignes s'explique clairement sur cette qualité, et il est bon de le citer : « Roque de la Roque... était d'une extrême candeur, qualité que j'ai toujours estimée à l'égal d'une vertu chrétienne (si toutefois elle est prudente et judicieuse) ; cette vertu est tournée en ridicule par la plupart des hommes dénaturés et pervers, parce qu'elle est l'expression de la vérité, eux qui appellent prudence une habileté astucieuse... S'il faut absolument tromper ou être trompé, il est préférable d'être trompé que de tromper » (1).

En même temps qu'il répond ainsi, sans s'en douter, à une attaque qu'il ne soupçonnait pas, notre auteur nous fournit un exemple, entre mille, de sa manière de sortir de son sujet, pour placer des considérations de morale.

Ces défauts relevés discrètement par Huet, si ce sont des défauts, sont spéciaux au livre des *Eloges*. On peut dire que Cahaignes les a voulus, qu'il s'est fait cette loi, cette méthode pour écrire ce livre qui ne ressemble en rien à ses autres ouvrages. Ceux dont il parle y perdent peut-être un peu, mais, par contre, celui qui parle gagne ainsi beaucoup dans l'esprit du lecteur. C'est à cette manière d'écrire que nous devons de connaître aussi complètement la valeur morale de l'écrivain. Pouvons-nous le regretter ? Généraliser à toute son œuvre une critique qui ne vise qu'un livre d'un genre particulier serait injuste.

Quant à son style diffus et languissant, nous avouons ne pas savoir quelle partie de l'œuvre de Cahaignes a pu mériter ce reproche. Ce ne sont certainement pas les ouvrages de médecine, bien que

---

(1) Eloge 41e.

l'emploi du langage spécial aux sciences ait été une difficulté dont Cahaignes s'est plaint lui-même. « Nous arrivons, dit-il, aux corps composés d'éléments que les philosophes appellent Élémentés, avec plus de justesse que de latinité. Ces corps élémentés (elementata) ou, pour parler le langage de Cicéron, ces corps composés (materiata)... (1)

Il ne faut pas prendre autrement que comme une formule oratoire cette excuse qu'il place dans la dédicace de son discours *de academiarum* à Antoine de Boislévêque : « In qua si verborum elegantiam si rerum splendorem aliaque oratoria ornamenta desideres scias non ab oratore sed a medico scriptam esse. »

Les oraisons funèbres de Nicolas Michel et de Jean Rouxel suffiraient pour démontrer jusqu'à l'évidence que son latin correct et facile est exempt de recherches prétentieuses et de mauvais goût. Certes, en le comparant au latin des auteurs contemporains, le latin de Cahaignes est estimable.

Léopold Duhamel (2), qui, à propos de Rouxel, a eu à citer l'oraison funèbre écrite par Cahaignes, la qualifie de belle. Vauquelin de la Fresnaye jugea bon de la traduire ; faut-il admettre qu'il l'avait mal jugée ?

Il suffit de lire les différents écrits de Cahaignes pour se convaincre qu'ils ne tombent pas sous la critique que Huet avait faite en parlant des *Eloges* et qui s'est trouvée généralisée à toute l'œuvre par des compilateurs qui n'en avaient peut-être rien lu.

En dehors des œuvres déjà citées, Cahaignes en a composé d'autres en assez grand nombre bien différentes de genre et d'importance. Nous passerons en revue les principales :

Dès l'âge de vingt-et-un ans, en 1569, il présentait aux Palinods une poésie latine (3); le peu d'intérêt de ce concours nous dispense de nous y arrêter: disons seulement qu'il avait choisi pour louer la Vierge la comparaison avec un baume bienfaisant. Les années suivantes, il concourut encore bien des fois. Aux Palinods de Rouen, en 1575,

(1) Préface des Eloges.

(2) Essai sur la vie et les œuvres de Jean Rouxel p. 10.

(3) Manuscrit de Cahaignes, p. 249.

il obtint la seconde palme pour une épigramme *de Conceptu Virginis*; il eut le même honneur à Caen. (Manuscrit p. 264 et 265).

Selon la coutume d'alors, Cahaignes fit des pièces de vers pour les œuvres de ses amis ; citons celle qu'il écrivit pour *l'Art Poétique* de Jean Vauquelin de la Fresnaye (1) et celle qui fut dédiée à Antoine de Montchrestien (2). Nous ne trouvons pas utile de les reproduire ici non plus que des poésies intitulées : *Colloques des Muses et d'Apollon* (3).

D'autres fois il s'est exercé à composer des devises, des épitaphes et des portraits. Voici une devise qu'il fit pour Pierre le Jumel, c'est un véritable jeu de mots dont la finesse est discutable :

Petri habes nomen cognomenque Jumelli
Est mihi petra salus atque gemella fides.

Autre forme de la même idée pour le même :

Sit geminatus honos aliis opulentia regum
Gratia sola mihi sit geminata fides (4).

Parmi les épitaphes, il en est qui empruntent leur intérêt aux personnages auxquels elles s'adressent ; telles sont celles de Boislévêque (5) et de Claude Groulart (6). Certaines sont très courtes, celle de Michel Fanu tient en quatre vers, d'autres renferment tout un drame (7). Celle de Geneviève Rouxel est dans ce cas ; elle a été savamment commentée par M. A. Gasté. Celle de Jean Onfroy est tout un récit, nous la citerons pour exemple du genre, pensant ce choix suffisamment indiqué par l'auteur qui l'a reproduite trois fois, (8) montrant ainsi qu'il la préférait à bien d'autres, pour lesquelles il ne prenait pas le même soin.

---

(1) Manuscrit de Cahaignes p. 72.

(2) Manuscrit de Cahaignes p. 164.

(3) Manuscrit de Cahaignes p. 196.

(4) Manuscrit de Cahaignes p. 4.

(5) Manuscrit de Cahaignes p. 161.

(6) Manuscrit de Cahaignes p. 222.

(7) Véritable drame de famille, qui jeta la consternation dans la ville de Caen et inspira très probablement au jeune François Malherbe ses premiers vers. — A. Gasté. *La Jeunesse de Malherbe*. Caen, Delesque 1890. Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen, p. 15.

(8) Matrologe de la Faculté de Médecine de Caen, p. 114. Manuscrit de Cahaignes p. 87. *Eloges*, éloge 43e.

Jean Onfroy, docteur en médecine, ayant entrepris la guérison d'une personne de qualité, contracta la fièvre pernicieuse dont elle était atteinte : il éprouva les mêmes accès et mourut le même jour après avoir prédit l'heure de sa mort. Tel est le sujet de l'épitaphe que lui composa son confrère Cahaignes :

Febre laboranti cuidam cum sedulus astas
  Onfrœe, heu febris te violenta rapit.
Protinus aspectis astris, hæc me auferet, inquis,
  Febris, eritque dies ultimus ille mihi,
Quisquis ait vere te præsagisse futurum,
  Fallitur, ipse etiam es falsus ab arte tua.
Vivis adhuc, Onfrœe, tibi post fata superstes,
  Inque tua vivis prole superstes adhuc.
Filius ille tuus, tua qui vestigia doctis
  Passibus excipiens, par studet esse tibi,
Prœstat idem officium, vivens quod obire solebas,
  Arte licet juvenis clarus Apollinea.
Hic tibi, cui vitam debet, dum luce fruetur
  Ætherea, nobis ne moriare dabit.

Il est une autre épitaphe que nous devons, sinon citer complètement, du moins mentionner avec les plus grands éloges. C'est celle qu'il fit pour son maitre, Julien Le Paulmier. « J'ai, dit-il, fait placer sur son tombeau un éloge qui sera le plus sincère témoignage du disciple pour son maître. » Cette composition est ingénieuse, élégante ; le ton en est ému et tant par la forme que par le fonds, elle fait honneur à l'esprit et au cœur de celui qui l'a écrite.

Elle débute ainsi : Viator, siste gradum et hæc pauca pellege. Jacet hic Palmarius ! Is ne, rogas, quo tota Gallia personat ? Tenes ! at vitæ genus audi...

Ici se place le récit ou mieux l'éloge de la vie de Paulmier, car ces lignes, Cahaignes sur son manuscrit les qualifie ainsi : Jac. Cahagnenius medicus hoc elogium piæ Juliani Palmarii prœceptoris sui memoriæ consecravit (1). Après cet éloge il reprend : Viator, sparge medicas herbas, sparge odoratos flores, rosas, violas et immortali viro immortales amaranthos !

(1) Manuscrit de Cahaignes, p. 148.

Nous ne sommes pas surpris que Cahaignes ait été bien inspiré sur ce sujet, car il parlait avec son cœur, sincèrement passionné pour le souvenir de son maître.

Nous ne pouvons pas parler des épitaphes composées par Cahaignes, sans citer celle qu'il fit pour un concours en l'honneur de Jeanne d'Arc. Peu de questions sont aussi embrouillées que l'histoire de ce concours. Il s'agissait de placer une ou plusieurs inscriptions sur un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc, lequel monument existait depuis longtemps sur le pont d'Orléans, mais n'avait jamais été terminé, disent les uns, ou bien avait été démoli par les protestants, disent les autres. M. Vallet de Viriville (1) a réussi à éclaircir cette première partie de la question ; il a établi que ce monument, mutilé en 1567, fut restauré en 1570.

C'est alors que l'on proposa aux poètes un concours pour une inscription à mettre sur les tables de ce monument qui représentait le Christ en Croix et au pied du Calvaire la Vierge Marie, Charles VII et Jeanne d'Arc. L'abbé de la Rue dit à ce sujet : « Pendant près d'un siècle ces monuments étaient restés sans inscription qui rappelât l'héroïsme de Jeanne d'Arc, on fut enfin honteux d'un pareil oubli et, pour le réparer, on fit un appel aux poètes français. Caen fournit huit auteurs pour chanter l'héroïne ; il s'en trouva seulement six autres pour le reste de la France. Les huit auteurs de Caen produisirent vingt-huit pièces, tant latines que françaises, Malherbe, Patris et Cauvigny écrivirent en vers français ; Claude Collin, le Fanu et Cahaignes en vers latins ; Troismonts et Hermier dans l'une et l'autre langue ; enfin, Cahaignes, le Fanu et Troismonts composèrent, en outre, plusieurs pièces en style lapidaire. On recueillit toutes les pièces et celles des autres poètes qui rivalisèrent avec eux et on les imprima à Paris, in-4° 1613. » (2)

Nous regrettons vivement que Vallet de Viriville n'ait pas continué son étude jusqu'à ce détail, car la citation du passage de

(1) *Mémoires des Antiquaires de France*, T. XXIV, janv. 1857.

(2) Mémoire historique sur le Palinod de Caen, ouvrage posthume de l'abbé de la Rue, Caen, A. Hardel, 1831, p. 26.

M. l'abbé de la Rue que nous venons de faire, contribue dans une grande mesure à obscurcir le sujet.

L'in-4° de 1613 dont il est parlé ne saurait être que : « *le Recueil de plusieurs inscriptions pour remplir les tables d'attente estant sous les statues du Roy Charles VII et de la Pucelle. 1613* » publié par Du Lys descendant de la famille de Jeanne d'Arc. Il y eut une édition nouvelle, plus complète et accompagnée de gravures en 1628.

L'abbé de la Rue ne dit pas où il a puisé les renseignements précis qu'il fournit, mais nous les trouvons en contradiction avec les recueils que nous avons nommés. Ceux-ci contiennent les œuvres de plus de six poètes étrangers à la ville de Caen et les poètes de Caen n'y figurent pas avec les œuvres indiquées par l'abbé de la Rue.

Cahaignes n'y est représenté que par une seule pièce que voici (2) : « Quis crederet viginti annorum puellam exercitus duxisse, vias strage hostium operuisse, captas ab his urbes recepisse, obsessas (Aureliam hanc potissimum urbem) obsidione liberasse, Franciæ regnum Anglis eripuisse, Carolo legitimo hœredi restituisse ? En imaginem ! Scilicet hæc sunt admirabilia Dei præpotentis opera, qui voluit infirmissimæ rei ministerio, Anglorum ferociam victoriis aliis super alias partis superbientium retundere et docere victorias non hominum victoribus sed suo duntaxat beneficio reportari.

JAC. CAHAGNESIUS CADOMENSIS, I. F. »

On peut se demander quelle pièce du recueil fut couronnée par les juges du concours ; l'embarras devient alors beaucoup plus grand, car Quicherat (3) a retrouvé dans les notes du *notitia regni Franciæ*, de Limnæus, le texte de l'inscription qui fut placée sur le monument. Elle commence ainsi : *Mors XPI in cruce,* ce texte ne figure dans aucune des deux éditions de Du Lys.

L'abbé de la Rue a-t-il connu un autre recueil ? il ne le dit pas, mais dans l'espoir d'y trouver une pièce due à Cahaignes nous avons fait des recherches qui sont demeurées stériles.

Au genre épigraphique se rattache le tombeau de Jean Rouxel,

(2) Edition de 1628 p. 10

(3) Procès de Jeanne d'Arc. T. V. p. 367.

dû à l'initiative de Cahaignes. On nommait tombeau la réunion de poésies ou d'écrits faits en l'honneur d'un personnage mort récemment ; un des amis du défunt invitait tous les amis à composer une ou plusieurs pièces en l'honneur de celui qui venait de disparaître et il réunissait ces éloges en prose et en vers. Le nombre des écrivains qui répondirent à l'appel de Cahaignes prouve la haute considération dont il jouissait auprès du monde érudit (1). Le tombeau de Jean Rouxel contient quatre pièces de Cahaignes, mais nous n'en reproduirons aucune, ce livre étant très peu rare.

Le manuscrit de Cahaignes conservé à Caen dans le fonds Mancel renferme des essais littéraires de genres bien différents. On y trouve (2) *la vie de Charles IX vertie du latin en français.* C'est une ébauche de traduction informe et remplie de ratures ; il est évident que Cahaignes, qui avait entrepris cette traduction dans un but qui nous échappe, ne l'a pas terminée et s'en est désintéressé avant de lui avoir donné une forme définitive.

On y trouve également deux comédies l'une est une traduction de l'Aululaire de Plaute sous le titre de l'*Avaricieux*. Elle avait été faite pour une troupe de comédiens qui donna des représentations à Caen en 1580.

Il est regrettable que Cahaignes n'ait pas donné à Jacques le Bas, son imprimeur ordinaire, l'ordre de publier la comédie de *l'Avaricieux*. Les histoires littéraires eussent associé le nom du médecin de Caen à ceux des lettrés de la Renaissance qui traduisirent, soit en vers, soit en prose, quelques-uns des chefs-d'œuvre du théâtre comique des Grecs et des Latins. *L'Avaricieux* ferait bonne figure à côté des six comédies de Térence traduites, selon du Verdier, par Octavien de Saint-Gelais, de *l'Andrienne* traduite en vers par Bonnaventure des Périers, en prose par Charles Estienne, du *Plutus* traduit par Ronsard, de *l'Eunuque* traduit par Jean Antoine du Baïf, sans parler de l'imitation faite par ce dernier du *Miles Gloriosus de Plaute* sous ce titre *Le Brave ou le Taillebras.*

(1) On trouvera plus loin une analyse de ce tombeau et les noms des auteurs.

(2) p. 23 à 24.

Entre l'époque ou notre manuscrit fut couronné par l'Académie de Caen, et le moment ou nous l'avons livré à l'impression, le savant doyen de la Faculté des Lettres de Caen, A. Gasté, dont nous déplorons la mort récente, a cru devoir réparer l'erreur de Cahaignes, et il a publié dans la collection de la *Société rouennaise de Biblio-philes*, la comédie de l'*Avaricieux*, en la faisant précéder d'une introduction dans laquelle il porte sur l'œuvre du médecin de Caen, un jugement semblable au nôtre, c'est pour nous une grande satisfaction de constater que l'un des juges du concours a assumé la tâche de réaliser un souhait exprimé par le concurrent du concours.

La circonstance qui détermina Cahaignes à se départir de la gravité médicale pour aborder un genre qui ne semblait pas devoir le tenter, fut, nous venons de l'indiquer, la présence à Caen d'une troupe de comédiens. Mais quel motif le porta à traduire *l'Aululaire* plutôt que toute autre pièce de Plaute ou de Térence ? L'admiration, sans doute, qu'il ressentait pour ce chef-d'œuvre, mais aussi, croyons-nous, la lecture qu'il venait de faire des six premières comédies de Pierre de Larivey qui avaient été publiées tout récemment, en 1579, à Paris, par le libraire Abel L'Angelier.

La troisième de ces comédies, *Les Esprits*, imitée de l'Aridosio de Lorenzino de Médicis, procède à la fois des *Adelphes* de Terence de *l'Aularia* et de la*Mostellaria* de Plaute.

Il y a entre la comédie des *Esprits* de Pierre de Larivey et la comédie de *l'Avaricieux* de Cahaignes des ressemblances frappantes. Remarquer que chez Cahaignes comme chez Larivey, l'amant de la fille de l'Avare est appelé Urbain, et que certains dictons populaires et familiers se trouvent à la fois chez les deux auteurs ne suffirait pas à établir que Cahaignes avait lu Larivey, mais nous en tirerons une preuve, qui ne saurait être contestée, de la comparaison des versions faites par les deux auteurs de la fameuse scène de Plaute dans laquelle Euclio déplore le vol de son trésor qu'il croyait avoir si bien caché. Nous soulignerons les additions au texte de Plaute que Cahaignes a empruntées à Larivey, et il sera facile de reconnaître qu'il n'y a point de ces rencontres fortuites qui peuvent se produire quand deux traducteurs travaillent sur un même texte.

Texte de Pierre Larivey

SEVERIN —.... Hélas ! *Je suis destruict, je suis perdu, je suis rugné ! Au voleur, au larron,* au larron ! *Prenez-le, arrêtez* tous ceux qui passent. *Fermez les portes, les huys, les fenestres.* Misérable que je suis. Où coursje ? A qui le dis-je ? Je ne scay où je suis, que je fais, ni où je vas !

Hélas mes amys, je me recommande à vous tous. Secourez-moy je vous prie ! Je suis mort ! je suis perdu !

Enseignez-moi qui m'a desrobbé mon âme, ma vie, mon cœur et toute mon espérance !

Que n'ay-je un licol pour me pendre !

J'aime mieux mourir que vivre ainsy.

Qui est le cruel qui tout-à-coup m'a ravy mes biens, mon honneur et ma vie ?

Ah ! chétif que je suis ! que ce jour m'a esté malencontreux. A quoy veux-je plus vivre, puisque j'ay perdu mes escus que j'avoys si soigneusement amassez et *que j'aymois et tenois plus chers que mes propres yeux ! Mes escus que j'avois espargnez retirant le pain de ma bouche n'osant manger mon saoul et qu'un autre joyt maintenant de mon mal et de mon dommage* (1).

(1) Ancien théâtre français. Bibliothèque elvézirienne T. V. p. 258-260.

Texte de Cahaignes

SERRANT — *Je suis perdu, je suis destruict, je suis ruiné.* Ou irai-je, ou n'irai-je point. *Au voleur ! au larron ! arrêtez-le. Fermez les portes, les huys, les fenestres* de peur qu'il n'eschappe ! Qui est-il ? D'où est-il ? Je ne scay, je ne voy personne. Où couray-je ? A qui est-ce que je parle ? Je suis transporté je ne scay où je suis, ni que je suis, ni où je vois.

Hélas ! Mes amis je me recommande à vous : Au nom de Dieu secourez-moy.

Enseignez-moy qui m'a desrobbé mon âme... Hélas, moy misérable je suis donc perdu. Oh ! le malheureux jour qui m'a réduict en extrême pauvreté. *Hé que n'ay-je un licol pour me pendre !*

J'aime mieux mourir de quelque mort que ce soit que vivre plus ainsy. May qui est ce méchant *qui est ce cruel qui tout à un coup m'a ravi mes biens mon honneur et* ma vie.

Ah chétif que je suis que ce jour m'a esté malencontreux, a quoy veusje plus vivre puisque j'ay perdu mes escus que j'avois gardé *si soigneusement et que j'aymois plus que mes propres yeux, mes escus que j'avois* tant *espargnez retirant* le pain *de ma bouche et n'osant manger mon saoul et un autre se rejouit maintenant de mon mal et de mon dommage.* (1)

(1) Manuscrit du fonds Mancel.

Que l'on compare les deux textes précédents avec les passages correspondants de Plaute, et l'on verra que Cahaignes a emprunté à Larivey les additions que ce dernier avait faites au texte primitif :

Perii ! interii ! Occidi ! Quo curram ? Quo non curram ? Tene tené ! — Quem Quis ?

Nescio : nil video, cœcus eo, atque equidem, quo eam, aut ubi sim, aut qui sim ?

Nequeo cum animo certum investigare, obrecro vos ego, mi auxilio.
Oro, obtestor, sitis et hominem demonstretis qui eam abstulerit.

. . . .

Heu me miserum ! misere perii ! male perditus pessume ornatus eo :
Tantum gemiti et malœ mœstitiœ hic dies mihi obtulit
Famem et pauperien. Perditissimus ego sum omnium senum.
In terra. Nam quid mihi Opu'st vita, qui tantum auri perdidi.
Quod custodivi sedulo ? Egomet me defraudavi
Animumque meum, geniumque meum. Nunc alii lœtificantur.
Meo malo et damno. Pati nequlo (1).

Nous n'avons pas à faire l'analyse d'une pièce aussi connue que l'*Aulularia*. Examinons seulement comment Cahaignes a compris son rôle de traducteur, jusqu'à quel point il a suivi le plan de l'auteur latin et dans quelle mesure il s'en est écarté.

Prenons d'abord connaissance des déclarations qu'il a faites lui-même dans le premier des deux prologues qui est son œuvre personnelle.

« Je veus vous avertir en passant que comme elle (cette comédie) luy (celle de Plaute) est semblable quand (sic) à l'argument et suitte de personnages de scène en scène, aussi est beaucoup dissemblable quand au discours, ne s'estant l'autheur qui l'a mise en françois assubjetty aux mots, termes et sentences de Plaute mais ayant discouru partout à sa phantasie. Si vous luy demandez pourquoi il a prins une si grande licence, il vous répondra qu'il y a plusieurs gosseries et discours desquels on prendroit en ce temps un bien maigre plaisir parce qu'un autre temps apporte autre manière de vivre, autre façon de faire et de parler, que si vous ne vous payez de ces raisons il vous dira fraizement qu'il l'a ainsy voulu faire, que tel

(1) *Aulularia*, acte IV, scène VII.

a esté son plaisir, qu'il n'y estoit pas tenu, qu'il l'a vertie seulement pour en faire présent aux comédiens qui passèrent par cette ville de Caen afin de la représenter au peuple françois qui prendra plus de passe temps à l'ouir telle qu'elle est que si elle estoit vertie mot à mot selon le sens de l'autheur. . »

Quant à « l'argument et suitte des personnages de scène en scène », il est bon de préciser davantage. Cahaignes s'est écarté en deux points du plan de l'*Aululaire*; il a supprimé le bout de rôle d'ailleurs inutile de Pithodicus (1). Il fait faire tous les préparatifs du festin de noces dans la maison de *Serrant* (l'avare), tandis que dans, la comédie de Plaute, Strobilus chargé par Mégadore de tout disposer introduit seulement un cuisinier et une joueuse de flûte chez Euclion et emmène chez Mégadore l'autre cuisinier et l'autre musicienne.

Cahaignes a tranché le nœud gordien d'une difficulté amenée par le double rôle que joue dans Plaute l'esclave Strobilus. Mégadore le charge dans le second acte des apprêts du festin qui doit être donné pour ses noces, avec Phædra, et Lyconides, son neveu, amant heureux de la jeune fille, et l'envoie au troisième acte s'informer chez Euclion si ce qu'on dit de ce mariage est réel. On en a conclu ou que Plaute avait commis une inadvertance singulière ou qu'il avait donné le même nom à deux esclaves différents, appartenant l'un à Mégadore, l'autre à Lyconides. Cahaignes a adopté cette dernière interprétation et pour éviter toute équivoque il a donné pour valets, Marquet à M. Félix et Fortuné à Urbain.

Car il n'y a plus trace dans l'*Avaricieux* des noms grecs que Plaute avait choisis pour faire connaître le caractère ou la profession de ses personnages. La plupart des noms que Cahaignes leur a substitués portent également avec eux leur signification.

Euclio, l'homme à la *bonne renommée* s'appelle maintenant *Serrant*, l'avare qui *serre* avec soin son trésor ; sa servante la

(1) Il semble évident qu'il ne nous reste qu'un fragment de l'unique scène où paraît Pithodicus. Les didascalies lui donnent la qualité d'esclave, *servus* ; nous y verrions plutôt un de ces parasites que Plaute se complait tant à introduire sur la scène où ils jouent le rôle de bouffons et d'hommes à tout faire, comme d'ailleurs Pithodicus qui se donne la mission de surveiller les esclaves chargés de préparer le festin.

buveuse *Staphyle* (grappe de raisin) devient *Chicheface* dont le visage amaigri rappelle la lésinerie de son maître ; le riche et généreux *Mégadore* porte le nom *heureux* de *M. Félix* ; sa sœur, la *sage* et *honnête Eunomie*, est devenue Madame *Bonne*. Les cuisiniers *Congrio* et *Anthrax* dont les noms rappellent pour le premier le poisson qu'il apprête, pour le second le charbon qu'il emploie, sont appelés *Salicet*, le cuisinier qui ne doit pas oublier le *sel* nécessaire aux sauces et *Dariolet*, le pâtissier, marchand de *darioles* ; *Phædra*, la *brillante* jeune fille, compromise par Lyconides qui a montré l'emportement du *loup* est maintenant *Aymée* et son amant *le Galant* Urbain.

Ces changements montrent déjà que Cahaignes voulut transposer la pièce de Plaute et d'une comédie antique faire une comédie qui semblât appartenir à son temps. Toute la suite de sa traduction le prouve bien mieux encore. A part le prologue dans lequel il a conservé le *Lar familiaris*, « Dieu domestique le patron et le gardien de cette maison » plus de traces de paganisme, plus de traces des institutions ni des coutumes de la Grèce ou de Rome.

Ce n'est plus aux veilles de Cérès qu'Urbain a forcé la fille de l'Avare, c'est au mardi gras dernier « dans un festin solennel auquel il la convia et par mesme moyen toutes les femmes et filles de la rue et après qu'on eut déservi et que les tables furent levées, on esteignit en un instant toutes les chandelles et lors le jeu se joua si promptement et si accortement que cest acte ne vint à la cognoissance d'aucun qui fut en la compagnie ». Au cours de la pièce, la malheureuse Aymée est prise des douleurs de l'enfantement, elle n'invoque plus comme le fait Phœdra, Lucine, la déesse qui présidait aux accouchements ; le cri qui sort de ses lèvres est Jésus ! Jésus !

Euclio, une fois libéral en sa vie, se rend au marché dans le but d'acheter des victuailles pour fêter le mariage de sa fille ; il est vrai qu'il a, non sans dessein peut-être, oublié sa bourse ; d'ailleurs, rien n'est de son goût, et il se décide à acheter un petit grain d'encens et une couronne de fleurs qu'il offrira au Dieu Lare. Rien de semblable dans *l'Avaricieux ;* Serrant se décide à faire apprêter une salade pour régaler tous ses convives.

Ce n'est point dans le temple de la Bonne Foi qu'il veut, comme le fait Euclio, cacher son trésor, mais dans un cimetière situé en face de sa maison d'où il pourra facilement exercer sa surveillance. Au lieu de conjurer la Bo· ne Foi d'écarter les voleurs du dépôt qu'il lui a confié, il adresse plaisamment ses prières au trou qu'il a creusé dans la terre : « Mon petit trou, mon mignon, garde le bien ; je ne crains pas qu'aucun le découvre tant il est bien caché ; je te prie que cela n'arrive. Je le laisse en ta garde, en ta protection ; gardes le bien fidèlement et m'en rends bon compte. Je te le recommande, je ne serai longtemps sans te voir ! »

Lorsque Strobile arrive chez Euclion avec ses provisions, la vieille buveuse Staphyle s'étonne de n'y pas voir de vin : « Est-ce que vous allez, dit-elle, célébrer les noces de Cérès ? » Ce n'est plus cela dans la version de Cahaignes :

CHICHEFACE. — Je crois que ce sera un soupper de brebis.
MARQUET. — Pourquoy dis-tu cela ?
CHICHEFACE. — Parce que je ne voi, ne vin, ne sydre, ne autre breuvage.

Les noms de Jupiter, de Cérès et tous autres rappelant la mythologie payenne sont entièrement bannis de la traduction de Cahaignes. Il n'y est pas davante question des usages et des institutions antiques. Euclio menace Staphyle de la croix, châtiment réservé aux esclaves, si elle s'écarte de l'endroit qu'il lui a assigné ; Serrant menace Chicheface de l'étrangler de ses propres mains. « Abeat hic Strobilus in malam liber crucem. » s'écrie Lyconides ; « qu'il s'en aille à tous les diables », dit Urbain.

Plus d'esclaves ; Chicheface est une servante, Marquet et Fortuné sont des valets. S'il rend la bourse qu'il a dérobée, ce n'est pas la liberté que Marquet demande, comme le fait Strobilus, c'est une somme d'argent.

Les joueuses de flûte que Strobilus amènent chez Euclio et chez Megadore sont remplacées par des joueurs de violon.

Lorsque Euclio réclame à Lyconides le trésor qu'il croit lui avoir été volé par lui, il le menace de le traîner devant le préteur et de lui intenter un procès. Dans la traduction de Cahaignes, c'est du Haro de la coutume normande que le voleur supposé est menacé. « Si tu

ne la rends (la bourse) je vais faire harau sur toi. » (Acte IV scène 9).

Il n'est plus question dans *l'Avaricieux* de *Talents* et de *Philippes,* mais seulement de *Testons*, d'*Ecus au Soleil* et de *doubles Ducats.*

Chez Plaute, Staphyle raille Euclio de ses craintes en lui disant que les voleurs ne trouveront rien à prendre chez lui : Euclio irrité lui répond :

Mirum quin tua me causa faciat Jupiter.
Philipum regem aut Darium, trivenefica ! (acte I, scène 3.)

Serrant dit à Chicheface : « Ce sera merveille si Dieu ne me fait pour l'amour de toi Roy de France ou d'Espagne, vieille sorcière ! (acte I, scène 2.)

Fortuné qui vient de s'emparer de la bourse de Serrant ne dit pas comme Strobilus : « Ego sum rex Philippus » (acte IV, scène 4) mais bien : « Me voilà riche à tout jamais, je dis plus riche que le Sultan Soliman. »

La scène si intéressante pour nous dans laquelle Plaute nous donne des détails précis sur le luxe des femmes à l'époque même ou le vieux Caton voulait le réfréner par la loi Oppienne, a été, on le conçoit, fortement modifiée par Cahaignes. Il n'était en effet guère question de luxe au milieu de la misère due aux guerres civiles et religieuses. La réforme avait également apporté dans les mœurs une certaine sévérité. Aussi toute tirade contre le luxe dans une comédie qui prétendait être modernisée eut-elle parue déplacée, et le traducteur ne nous fournit pas de renseignements sur les coutumes somptuaires de son temps ; il se contente de faire dire à l'épouse richement dotée comme exprimant un désir presqu'irréalisable : « Je veux porter robbes de tafetas, de satin, de velours, chaines d'or, avoir filles de chambre, laquais, chambrières, coches, litières, carroches, et faire grande chère. » (acte III, scène 5.)

Notons enfin pour ne pas prolonger outre mesure cet examen différentiel, les malédictions suivantes rendues en français par des équivalents :

Jupiter te dique perdant (acte IV, scène 3.)
Que le feu Saint-Anthoine t'arde (acte IV, scène 4.)

EUCLIO. — Quid si Falles ?

LYCONIDES. – Tum me faciat, quod volt, magnus, Juppiter (acte IV, scène 8.

SERRANT. — Si vous faites autrement ?

URBAIN. — Que je n'entre jamais au Paradis (acte IV, scène 9.)

EUCLIO. — Repudium, rebus paratis, exornatis nuptis ?

Ut illum di immortales omnes deœque quantum est perduint (acte IV,) scéne 8.)

SERRANT. — Qu'il ne veut plus de ma fiile ? Sa malepeste, le méchant qu'il est (acte IV, scène IX.)

Ce qui ne contribue pas peu à donner à la traduction de Cahaignes le cachet de son temps, c'est l'emploi qu'il sait faire à propos de métaphores, de locutions et de dictons populaires : citons quelques exemples :

J'ai grand peur que tout le potaige du banquet ne soit renversé sur moi (acte I, scène 5.)

Comme il m'a chargé de menu bois (acte III, scène 1.)

Tu te chargerais les espaules de gros bois (acte I, scène 1.)

Vertubieu ! Qui s'attendroit a luy en seroit traité à la fourche (acte II, scène 1.)

Tu tirerez plustot de l'huile d'un mur que de luy un pauvre rouge double acte II, scène 1.)

Sans dire ne qui a perdu ne qui a gagné (acte III, scène 2.)

Je vous rendrai bon compaignon devant la minuit (acte III, scène 6.)

Dieu scayt comme nous ferons Gaudeamus (acte II, scène 3.)

J'aymerais mieux estre perdu que je ne jouasse un bon tour de breton à ce vieillard (acte IV, scène 5.)

Tes fortes fièvres quartaines que tu l'ayes malgré moy (acte IV, scène 8.)

Descouvrir Saint-Pierre couvrir Saint-Paul (acte III, scène 5.)

Il est donc bien établi que Cahaignes a voulu adapter à son temps la comédie de Plaute ; il a pris encore bien des libertés comme traducteur, il ne s'est pas astreint à traduire en suivant littéralement son texte latin ; il a traduit librement, ou pour mieux rendre notre pensée, disons qu'il a donné une traduction équivalente. C'est ainsi qu'en certains endroits il a tantôt ajouté, tantôt retranché à son modèle. Il a amplifié, par exemple, le passage dans lequel Strobile dépeint l'avarice d'Euclio :

Quin divom atque hominum clamat continuo fidem,
Suam rem perisse seque eradicarier,
De suo tigillo fumus si qua exit foras.
Quin quom it dormitum follem obstringit ob Gulam (acte II, scène 4.)

Voici ce que Cahaignes fait dire à Marquet : « Est-ce tout ce que tu en scays ? Contentez soy que si jamais avarice régna en corps humain qu'elle tient son siège en cestuy-cy. Tu ne croirez pas comme il se tourmente, comme il crie à l'ayde quand la fumée sort de son logis, tellement que pour éviter à si grande perte il tient sa cheminée bouchée et ferme les fenestres et portes de sa chambre, devant que d'allumer du feu ce qui ne luy avienst toutefois qu'aux grandes festes. Davantage avant que de se mettre à dormir il se fait fermer la bouche de quelque vieil haillon. »

La comparaison suivante montrera mieux encore quel excellent parti Cahaignes sait tirer du texte de Plaute :

Euclio. — Volui animum tandem confirmare hodie meum,
Ut bene me haberem filiai nuptiis :
Venio ad macellum, rogito piscis ; indicant
Caros, aguinam caram, caram bubulam,
Vitulinam, cetum, porcinam, cara omnia :
Atque eo fuerunt cariora : œs non erat.
Abeo illinc iratus, quoniam nihil est, qui emam ;
Ita illis impuris omnibus adii manum.
Deinde egomet mecum cogitare inter vias
Occepi : festo die si quid prodegeris,
Profesto egere liceat, nisi peperceris,
Postquam hanc rationem ventri cordique edidi,
Accessit animus ad meam sententiam,
Quam minumo sumptu filiam ut nuptum darem.
Nunc tusculum emi hoc et coronas floreas :
Hæc imponentur in foco nostro Lari
Ut fortunatas faciat gnatæ nuptias. (acte II, scène 7).

Serrant. — Je n'eusse jamais pensé, Dieu m'en est tesmoing que ma fille eust trouvé si bon parti. Et pour dire ce qui en est, que le seigneur Félix m'en fyt la demande, je pensois qu'il se mocquast considéré qu'elle est aagée et paouvre. Il est bien vray qu'elle est bonne ménagère et autant sage et vertueuse que fille de la rue. Mais quoy ! on n'espouse ce jourdhuy les filles pour leur honnesteté et vertu mais seulement pour les biens ; et ne s'enquiert-on point d'une fille si elle est sage, vertueuse, mesnagère, mais bien si elle a de quoy. Estant donc bien aise d'avoir rencontré un tel gendre, j'ay voullu me mettre en despense pour le bien festoyer. Je suys allé à la bou-

cherie, à la poissonnerie, j'ai marchandé de la morue, des harangs, du bœuf, du lard, mais on m'a fait tout si cher que je n'ay osé rien offrir. A joindre que je n'avoie porté de l'argent r moy, tellement que je suis parti du marché tout en cholère Mais en revenant, il m'est souvenu de ce que j'ay souvent ouy dire que quand on despense trop au jour de feste on est contraint de jeuner au jour ouvrier. Ce qu'ayant bien masché et remasché j'ay pensé qu'il ne se falloit tant ruer en cuisine et qu'il suffiroit d'apprester une bonne salade. On m'a dit qu'à la dernière maison des faulsbourgs on vent de petit vin à deux solz le pot, j'en auray une quarte. Quant est de pain, je n'ay que faire d'en achepter, car j'en ay encore au logis d'assez tendre, n'y ayant que quinze jours qu'il est cuit. Dieu sait comme nous ferons *gaudeamus*. J'ai aussi acheptè de la jonchée pour parer nostre sale et ne peut, veu la dépense que j'ay faicte pour le respect de mon gendre que je veux magnifiquement traiter à ce soir seulement, que la feste ne se porte bien. » (acte II, scène 3).

On reconnaîtra sans hésiter que Cahaignes n'a pas gâté l'original. Il serait facile de citer d'autres exemples mais il faut savoir s'arrêter.

Quant aux suppressions, sans parler de quelques mots, de quelques traits épars çà et là, nous rappelons seulement que Cahaignes a supprimé le bout de rôle de Pythodicus, et nous ajouterons qu'il a retranché aussi quelques paroles du cuisinier Anthrax sortant de la maison : Congrio ! desquama pisces !... passage imité plus tard si heureusement par Molière faisant dire à maître Jacques : « Je m'en vais revenir ! Qu'on me l'égorge tout à l'heure, qu'on me lui fasse griller les pieds, qu'on me le mette dans l'eau bouillante, et qu'on me le pende au plancher » d'où méprise d'Harpagon s'imaginant qu'il s'agit de celui qui l'a dérobé, tandis que maître Jacques entend parler d'un cochon de lait qu'il veut accommoder à sa fantaisie.

Cahaignes dit encore dans son prologue qu'il y a plusieurs mots en Plaute « qui ne se peuvent bien rendre en français, qu'il y a plusieurs gosseries et discours desquels on prendrait en ce temps un bien maigre plaisir... » — Ce serait, sans doute, pousser trop loin la minutie que de chercher et de citer ces mots que Cahaignes ne pense

pas pouvoir bien rendre en français et qu'il remplace le plus souvent par d'heureux équivalents. Nous citerons seulement l'apologue de l'Ane et du Bœuf auquel Cahaignes substitue un autre développement. Dans Plaute, Euclio, surpris d'entendre Mégadore lui demander sa fille en mariage, hésite à s'unir à un homme si riche et lui dit : « Quand j'y songe, Mégadore, vous êtes riche, vous êtes en crédit ; et moi je suis absolument le plus pauvre des hommes. Alors, si vous épousiez ma fille, on pourrait, ce me semble, vous comparer à un bœuf et moi à un baudet : Qu'on nous attelle ensemble, je ne saurai porter la même charge que vous et je tomberai infailliblement dans le bourbier. Vous bœuf, vous me regarderez avec mépris, parce que je ne serai pas de votre race, ma disgrâce ne vous touchera point et les baudets, mes confrères, me couvriront de ridicule. Si nous venons à faire divorce, je ne trouverai nulle part une étable pour me loger ; les ânes me mordront à belles dents, les bœufs me perceront de leurs cornes. Voilà le péril auquel je suis exposé en renonçant à la classe des baudets pour m'élever au rang des bœufs. » (Acte II, scène 2.)

Voici le développement que Cahaignes à substitué à cet apologue : « J'ai toujours ouy dire que les mariages doivent être égaux ; or, il y a une grande inégalité entre vous et nous : vous estes un des riches et des principeaus bourgeois de ceste ville et moy le plus paouvre qui soit en la terre. Que si je vous donne ma fille, vous ne penserez non plus de moy que si je n'estois né, possible aussi que vous aurez honte de me voir par la rue et pour ce, me haïrez à mort ; j'ayme bien mieux la marier à un autre de ma qualité qui m'ayme et face cas de moy. »

Il ne nous reste plus qu'à parler du style de Cahaignes, dans cette pièce : nous déclarerons sans hésiter qu'il nous paraît excellent. Il ne le cède en rien à celui de Pierre de Larivey. C'est le ton alerte, naturel et familier de la vraie et franche comédie. On en a déjà eu des preuves par les passages que nous avons précédemment cités ; qu'on lise encore la scène IV de l'acte 4, dans laquelle Serrant rudoie Fortuné qu'il vient de surprendre rôdant auprès de sa maison.

Acte IV, scène 4.

Serrant — Fortuné

Serrant. — Dehors, larron, dehors ! Que cherches-tu es environs de ceste maison ? Qui t'a mis dans ce cimetière ? Où estois-tu tout à ceste heure ? Je n'en faicts que sortir et ne t'avois point veu ? Te rends-tu pas invisible ? Par Dieu ! sorcier, je t'accoustreray de toutes façons !

Fortuné. — Que diable avez-vous ? Vous me prenez pour un autre. Dea ! pourquoy me frappez-vous ?

S. — Le veux tu scavoir, larron, capitaine des voleurs ?

F. — Vous ay-je desrobbé aucune chose ?

S. — Ça, ça, rends la moy.

F. — Que voulez-vous que je vous rende ?

S. — Le demandes-tu ?

F. — Certes, je n'ay rien emporté d'icy qui soit vostre.

S. — Mais rends moy ce que vous avez emporté d'icy pour estre vostre.

F. — Que voulez-vous dire ? Je ne vous entends point.

S. — Cy me la rendras-tu, ou par amitié ou par force ?

F. — Je crois que vous voulez rire. Que vous rendrè-je ? Nommez donc que c'est par son propre nom, autrement je n'ay garde de le deviner. Par ma foy, je n'ay touché à chose qui vous appartienne.

S. — Montre-moy tes mains.

F. — Tenez, les voilà toutes deux.

S. — Je les vois. Ça la troisième.

F. — Ma foy, vous entrez hors de vostre sens. Qui jamais ouyt parler qu'on eust trois mains ? Vous faites tort à vostre réputation.

S. — Je le confesse que je fais tort à ma réputation de ce que je ne t'ay fait pendre ; mais si le feray, si tu ne me le confesse.

F. — Que vous confesseray-je ?

S. — Le larrecin que tu as fait icy.

F. — Je puisse présentement mourir, si j'ay rien emporté d'icy.

S. — Or sus, despouille ta mandille.

F. — Tout ce qu'il vous plaira.

S. — Mets le pourpoinct bas.

F. — Fouillez partout.

S. — Ha ! ha ! le meschant, qu'il parle honnestement, afin que je le laisse eschapper. Tu es un joueur de passe-passe, je te cognois bien. Montre moy de rechef ta main droite.

F. — Au diable soit le foul ! la voilà.

S. — Ça ! prestement la senestre.

F. — Vous les tenez toutes les deux.

S. — Je ne te veuls fouiller davantage. Et si ne faut point tant de mots. Ça rends la moy, car tu l'as.

F. — Moy que je l'aye ? Et quoi ? Si vous ne dites autre chose, je n'ay garde de vous entendre.

S. — Je ne te diray point quoy : tu es trop curieux de le savoir. Rend, rend tout ce que tu as de moy.

F. — Vous n'estes pas sage ; vous m'avez fouillé partout. Avez-vous trouvé aucune chose sur moy qui vous apartienne.

D. — Demeure, demeure, où est cest autre larron qui estoit avec toy ? Je suis perdu. Si je cours après l'un, l'autre m'échappera et toutefois cestuy-ci n'en est saisi. Va, va où tu voudras, que le feu Saint-Anthoine t'arde !

F. — Vrayment, vous me voulez tout plein de bien, je vous en remercie.

S. — Je vois après mon larron de Compagnon ; que si je l'attrape, je luy couperay la gorge. Es-tu encore icy ? Retire toy promptement.

F. — Je m'en vois belle erre.

S. — Garde toy bien de te représenter devant moy.

Cette scène, on en conviendra, ferait encore bonne figure au théâtre, le dialogue n'en paraîtrait guère vieilli et produirait en certains points un effet comique de bon aloi.

La comédie de l'*Avaricieux* composée en 1580 par Cahaignes, pour une troupe de comédiens qui passait par Caen fut probablement jouée dans cette ville, mais nous ne saurions l'affirmer comme nous pouvons le faire pour une autre comédie dont nous allons parler.

Cette seconde comédie qui a pour titre : la *Comédie sacrée de Joseph*, composée, en 1580, s'il en faut croire la date inscrite à la fin, fut peut-être jouée dès ce moment mais fut certainement représentée le 26 juin 1584 par des jeunes gens de bonne famille le jour où Me Jacques Germain reçut le bonnet de docteur en théologie (1).

La comédie sacrée intitulée Joseph (2) est l'œuvre de Corneille Crocus, qui, né à Amsterdam, entra dans les ordres sacrés, fut recteur des écoles latines de sa ville natale et à l'âge de cinquante ans

(1) Hæc Comœdia cui titulus est Joseph. publice acta fuit Cadomi die Martis 26 junii 1584, qua M. Germanus Jacques doctoris theologi pileo insignitus est. Actores fuerunt ingenui adolescentes.

(2) *Comœdia sacra, Cui titulus Joseph, ad Christianæ juventutis institutionem, juxta locos inventionis vetéremque artem, nunc primum et scripta et edita per Cor Crocum Amsterdami ludimagistrum.* Antuerpiæ in ædibus Joan Stelsii, 1536 in-8 de 36 p.

fit à pied le voyage de Rome pour être reçu dans la Compagnie de Jésus où il fut admis par Saint-Ignace ; il mourut presqu'aussitôt à Rome en 1550.

Nous ne reproduirons pas ici la longue liste, donnée par le Père Sotivel et le Père de Backer, des ouvrages de Crocus ; disons seulement qu'ils ont trait à la théologie et à la grammaire, qu'il a composé des colloques latins pour les opposer à ceux d'Erasme, qu'on lui doit, outre la comédie sacrée de Joseph, un opuscule de 24 pages intitulé : *Paraclesis qua studiosos ad capessendam sapientiam hortatur Josephi Casti exemplo.*

Cette pièce, un des premiers spécimens de ces tragédies et comédies de collège, composées autant pour l'édification que pour l'amusement des écoliers, fut jouée par des jeunes gens, dont l'édition nous donne les noms, aux fêtes de la dédicace en 1538, jour où l'on rendit à Dieu des actions de grâce pour la grande victoire remportée en Afrique sur les Turcs par l'empereur Charles-Quint (prise de Tunis).

Les vicissitudes par lesquelles passa Joseph font l'objet d'un des récits les plus attachants de la Bible et ce sujet fut des plus populaires au moyen-âge et dans les temps modernes. Le mystère de Joseph est un des plus importants parmi ceux qui composent l'ensemble du *Mistère du viel Testament* dont une nouvelle édition a été publiée de 1878 à 1891 par M. le baron James de Rothschild et M. Emile Picot. La bibliographie des œuvres dramatiques composées sur ce sujet et imprimées dans les divers pays du monde n'occupe pas moins de 56 pages dans l'introduction du 3e volume de cette édition. La seconde en date des pièces latines consacrées à Joseph est celle de C. Crocus : encore la première citée dans cette bibliographie, et qui remonte à 1364, n'existe-t-elle qu'à l'état de souvenir. L'œuvre de Crocus paraît avoir eu de 1536 à 1549 quinze éditions ; nous disons paraît, car il est très probable que plusieurs de ces publications où nous trouvons la même date ont été imprimées pour plusieurs libraires, et semblables en tout le reste, ne diffèrent que par le titre. Toujours est-il que ces multiples éditions, et l'empressement des libraires à les produire prouvent que *le Joseph* de

Crocus eut un grand succès, et c'est sans doute ce qui porta Cahaignes à le traduire.

Si nous avions à nous occuper de Crocus et non de Cahaignes, nous donnerions sans doute l'analyse de sa pièce et nous pourrions la comparer à d'autres, *au Mistère du viel Testament*, par exemple, ce qui donnerait lieu sans doute à de singulières remarques ; mais nous n'avons affaire qu'à une traduction. Il suffira donc, pour établir une comparaison entre l'original et la version, de reproduire une scène de la pièce de Crocus et de donner ensuite la traduction de Cahaignes. Nous choisissons celle où Séphira (c'est le nom que porte la femme de Putiphar) brûlant d'amour « comme beurre en four », comme elle le dit dans le *Mistere*, fait à Joseph l'aveu de sa flamme et s'efforce à le séduire.

J. Pax tibi hera.
S. Joseph ixi (?) maxume.
Animo exoptate meo, mea vita, mea voluptas unica.
J. Ecce autem iterum.
S. In quo uno, spes opesque sunt sitæ meæ.
Omnes.
J. Eia.
S. Per, ego te, deos, oro, misereat mei.
Te, cujus tibi potestas summa servandæ datur.
J. Missa isthæc face.
S. Quid missa ? o Joseph Joseph utinam mihi
Utinam esset pars æqua amoris tecum.
J. Ab odio me enecas
S. Ita ne odisse tibi videor, amore quæ pereo tui ?
J. Obtundis. An ego, quæso, toties de eadem re audiam ?
Equidem te alia de caussa adii, si pateris : Quod mihi tua
Intus opera sit opus.
S. Et mihi heic tua, mea amœnitas.
J. Si quid vis æqui ac boni, tua est : Utere atque impera.
Si quid honeste est non defugiam autoritatem.
S. Hem ! dignior
Fuit ne quisquam amore qui esset ? non humanum est per deos,
Credo : nec mirum si te mihi difficilem præbeas,
Tam bellum, atque præclara virtute.
J. Ne te longius
Amor ac veritas provehat.
S. Hau, sic est : vera prædico

J. Si quid istius modi est, Dei munus id est : non mihi
Ad alienam datum injuriam, sed ad honestatem propriam
S. Hei, quid, formose, avertis ocellos, istos solis mihi
Hujus luce gratiores ? Aspice in me : ita te beet
Semper amor.
J. Decet non animum habere modo, sed oculos item.
Continentes.
S. Eia, nihil nimis...

Voici la traduction de Cahaignes :

J. Dieu vous doint bon jour Madame.

S. O Joseph, mon seul ami, ma vie, mon seul plaisir.

J. Vous y revenez encore !

S. En qui seul repose tout mon bien et toute mon espérance.

J. Il y a bien de quoi.

S. Je vous supplie au nom de tous les Dieus que vous ayez compassion de moy, qui me pouvez donner ou oster la vie.

J. Or sus, or sus, oubliez cela.

S. Comment que j'oublie cela ? O Joseph, Joseph ! plust aus Dieus que m'aimassiez réciproquement.

J. Ah ! vous me haïssez à mort ?

S. Que dites vous ? Que je vous hai à mort ? Moy qui suis éperduement amoureuse de vous.

J. Vous me rompez la teste de tels propos. Quant à moy, je vous suis venu trouver pour autre occasion, pour sçavoir si avez affaire de moy au logis, pour y reçevoir et faire vos commandements.

S. J'ay affaire de vous icy, mon soulas.

J. Commandez moy donc ce qu'il vous plaira ; pourveu qu'il soit honneste et licite, je vous obeiray.

S. Que vous ne vous faciez point tant prier, mais conformiez à ma volonté. Hé, mon mignon, pourquoy destournez vous vos yeulx de la personne qui vous ayme plus que soy mesme ? Regardez-moy.

J. On ne doit avoir l'ame seule mais aussy les yeulx chastes et pudiques.

S. Voire, mais le trop ne vault rien...

On connaît la suite de la légende, on sait comment Joseph, accusé faussement par la femme de Putiphar, fut jeté en prison et finit par rentrer en grâce auprès du roi Pharaon. La pièce de Crocus, et par conséquent la traduction de Cahaignes, ne dit pas quelle punition l'officier Egyptien infligea à sa perfide épouse pour la punir de sa noirceur. Le vieux *Mistère* était plus explicite : le mari pour punir

sa peu chaste épouse décide de rompre tout commerce avec elle et lui annonce qu'il se fera « couper les génitoires » (1).

Prince des Eunuches seray
Ou du rang des Sacerdotaulx.

Une idée aussi ingénieusement grotesque n'était pas pour effrayer nos pères quand ils écoutaient bouche bée un mystère sur le parvis Notre-Dame, mais elle eût été vraiment déplacée en une comédie jouée dans un collège.

Cahaignes fut l'objet d'attaques à l'occasion de son œuvre dramatique, elles se produisirent à la suite de la représentation de *Joseph.*

Il y trouva l'occasion de reproduire une thèse que nous avons déja rencontrée sous sa plume, thèse à laquelle il tenait beaucoup et qui lui fait grand honneur ; c'est celle-ci : l'homme ne peut se livrer sans répit à un travail assidu : « Ils consultent très mal leurs intérêts, ceux qui, dans leur ardeur de s'instruire, ne prennent aucun soin d'eux-mêmes. Je ne voudrais pas cependant qu'ils abandonnassent complètement leurs études (car les gens studieux ne doivent cesser d'apprendre qu'avec la vie). Je voudrais seulement que, dans l'intérêt de leur santé, ils interrompissent parfois leurs travaux et que, sans pour cela les abandonner, ils se donnassent quelques loisirs. Ajoutez encore que l'esprit comme le corps, lorsqu'il est trop fatigué, retrouve sa vigueur en suspendant tout travail l'un et l'autre, comme ces champs que l'on laisse en jachère retrouvent leur fécondité dans le repos » (2).

Pour lui-même, se reposer intellectuellement, consistait à changer de genre de travail, car, pensait-il, « tout temps non employé à l'étude est du temps perdu, à moins qu'il ne soit employé à de bonnes actions. » Aussi, à ceux qui s'étonnaient de le voir se mêler de théâtre, répondit-il avec bon sens (3).

..... Nec vero quod eram illius Gallicæ comediæ author, etiamsi dissimules, ignorabas. Scias velim quod, licet multis sim rerum tum publicarum, tum domesticarum occupationibus implicatus, humaniorum tamen literarum,

---

(1) *Mistère du viel Testament* (v. 19826.7).

(2) Eloge XXe.

(3) Lettre de Cahaignes à G. Petit, page 90 du manuscrit.

quarum professores, curam non penitus abjicio, sed his id temporis libenter tribuo, quod plerique etiam ex academicis, compotationibus, nugis et vetitae legibus aleae. Ego inquam a gravioribus negotiis et ab illius artis quam non omnino inglorius et doces et exerces, professione defatigatus, ad haec disciplinarum studia me confero, ab his requiem et solatium quaerens, omne tempus quod studiis et honestis actionibus vacat, perire arbitratus.

Petit avait, on le voit, avancé que Cahaignes n'était pas le véritable traducteur de la comédie de *Joseph*. Cahaignes répondit par une lettre fort vive, dans laquelle il lui dit à peu près ceci : « Tu as prétendu que la comédie n'avait pas été traduite par moi ! Pourquoi n'as-tu pas déclaré cela devant moi, pour que je puisse te répondre ? Mais, si elle n'a pas été traduite par moi, la traduction doit exister quelque part, dans un livre que tu dois connaître, montre donc ce livre ! ». . . Et ainsi de suite, tellement que Petit s'excuse et nie avoir avancé de pareilles affirmations. Et Cahaignes de répondre : « Des gens dignes de foi me l'avaient affirmé et je l'avais cru facilement, car je te connais pour une mauvaise langue » (1).

Petit aurait pu répondre à Cahaignes : «Tu as bien copié, il y a quatre ans, dans ton *Avaricieux*, quelques passages de Larivey. Mais bien que professeur de belles-lettres, il était sans doute moins au courant que Cahaignes, simple médecin, des nouvelles productions littéraires ; il se déclara vaincu et fit amende honorable,

Pour nous, si nous avons relevé la similitude d'un passage de l'*Avaricieux*, de Cahaignes, avec un passage des *Esprits*, de Larivey, nous avons surtout voulu montrer que le médecin de Caen suivait de près le mouvement littéraire de son temps. Nous trouvons trés naturel qu'il ait fait comme Molière (si parva licet componere magnis), en prenant son bien où il le trouvait.

Nous avons tant cité les *Eloges des citoyens de Caen* dans tout ce qui précède, que l'on serait tenté de croire que nous avons analysé cette œuvre de Cahaignes. Il n'en est rien cependant, et c'est dans ce chapitre que se place de droit l'étude de ce livre si connu de tous.

Huet avait dit, avec juste raison, que ce livre sauverait son auteur de l'oubli. C'est, en effet, ce qui est arrivé. C'est par les Eloges que Cahaignes est surtout connu, et il est classique de dire que c'est son œuvre capitale.

Après ce que nous avons dit de Cahaignes, il nous sera bien permis, pensons-nous, de ne pas souscrire à cette formule dans le sens absolu et exclusif où elle est généralement admise et d'en donner nos raisons.

Certes, il est précieux pour nous, lecteurs d'aujourd'hui, de retrouver dans les Eloges un grand nombre de renseignements qui nous auraient fui sans ce livre ; certes, nous sommes heureux d'avoir quantité de renseignements sur la manière de penser de notre médecin, et nous nous en sommes largement servi. Mais, si l'on se place au point de vue d'un contemporain de l'œuvre, on peut se demander si elle s'imposait, si elle fut composée avec une sélection sévère, si elle ne porte pas la marque d'une production hâtive. Examinons ces différents points.

L'idée d'écrire cet ouvrage vint tout-à-coup à Cahaignes : « Je fus enflammé soudain, dit-il, du désir de transmettre à la postérité le nom des habitants de Caen. (1) » Il nous a dit bien des fois que son continuel souci était de sauver son nom de l'oubli ; il voulait assurément faire à autrui ce qu'il désirait que l'on fît plus tard pour lui-même ; aussi, travailla-t-il avec ardeur et, comme il le dit, « ne prit-il de repos qu'il n'eut atteint le but de ses efforts. (2) » Il avait abandonné pour ce faire la correction d'un ouvrage de médecine qu'il venait de composer et « il mit de côté, dit-il, tous ses travaux, n'ayant de pensée que pour cet objet. »

Son plan, qu'il n'a d'ailleurs pas suivi, était de comprendre dans ces Eloges « les habitants de Caen qui avaient brillé au premier rang, soit par leurs richesses, soit par leur considération, et ceux des artisans qui s'étaient distingués dans leur profession. » Il en fait lui-même la critique : « Je sais qu'il ne manquera pas de gens qui diront que l'honneur des Eloges n'appartient qu'aux personnages illustres qui ont rempli l'univers de leur renommée par leur bravoure à la guerre, leur mérite littéraire ou quelqu'action d'éclat ; que ces honneurs qu'on rend aux hommes illustres ne doivent être

---

(1) Préface des *Eloges*.

(2) Préface des *Eloges*.

ni prodigués, ni profanés ; que c'est les profaner que de les appliquer à de simples bourgeois d'une ville (1). »

Telle n'est pas notre manière de voir ; dans une grande ville comme était Caen, bon nombre d'habitants étaient assurément dignes d'être distingués et signalés à la postérité, même parmi les bourgeois et les commerçants.

Ce qui nous semble injustifié, c'est de voir un écrivain prendre parmi ses concitoyens une première centaine de personnalités parmi les gens qu'il avait été heureux de connaître et qui avaient joui à Caen d'une certaine notoriété, de les prendre pour ainsi dire au hasard, quelquefois sans raison suffisante, et d'écrire sur chacun d'eux des notices dont la suite se présente sans autre classement que celui imposé par la chronologie des dates des décès.

Nous trouvons également que certains Eloges sont écrits avec hâte, et que ceux qui y sont loués n'y sont qu'imparfaitement présentés. Il est bon nombre de personnages que nous savons par d'autres sources mériter l'éloge qui leur est consacré, mais que nous en jugerions absolument indignes si nous ne connaissions que l'œuvre de Cahaignes. Il en est d'autres qui ne servent que de prétextes à des digressions étrangères au sujet, digressions fort intéressantes pour le lecteur du XIXe siècle par les renseignements multiples qu'elles fournissent, mais qui, au XVIe siècle, n'étaient que des banalités.

Citons quelques exemples pour justifier ces critiques : prenons l'Eloge de Béroald Marèges, c'est un médecin qui méritait bien d'être admis dans la centurie des noms illustres, mais qui oserait l'affirmer en lisant l'Eloge que voici :

« Vous aussi méritez une place dans nos Eloges, Beroald Marèges qui êtes né à Clermont, la première ville de l'Auvergne, qui, poussé par un vent favorable, êtes venu d'abord à Paris pour vos études médicales, puis à Caen, où vous vous êtes fait une clientèle et où vous avez exercé honorablement la médecine. Moi qui comblai toujours mes collègues d'amour et de respect, je vous en donne un

(1) Préface des *Eloges*.

gage perpétuel en vous dédiant cet Eloge. Il est, en vérité, un peu concis, il sauvera cependant votre nom de l'oubli (1). »

En lisant cet éloge, que l'auteur avoue presque avoir écrit à la hâte, ne se trouve-t-on pas conduit à raisonner ainsi : Si Beroald Marèges ne méritait pas d'être loué, pourquoi cet éloge ? Si vraiment il le méritait, celui que nous venons de lire est-il suffisant ?

Un exemple va nous servir à montrer que ces Eloges pleins d'intérêt pour nous, devaient être pour les contemporains sans aucune valeur, c'est l'éloge de Le Bouteiller (2) :

« Il n'y a pas de ville en Basse-Normandie, que dis-je ? de bourg un peu considérable dont le nom ne soit célèbre par quelque spécialité. Bayeux est renommé pour son pain de pur froment ; Trevières pour son beurre ; Avranches et Falaise pour leurs armes ; Valognes et Cherbourg pour les étoffes de laine ; Theopolis ou Villedieu pour ces sortes de charcuteries appelées vulgairement saucisses ou boudin ; Pont-l'Evêque pour ses fromages qu'on nomme Angelots parce qu'ils ont la forme de l'écu anglais de ce nom. Outre les toiles de tout genre et principalement celles qui sont damassées et, pour me servir d'une expression de Plaute, que nous pouvons appeler belluées parce qu'elles représentent des animaux de tout genre, outre les fins tissus de laine qui servent à confectionner nos vêtements et dont la façon exige le concours journalier de plus de 4.000 individus, enfin outre ces belles carrières inépuisables dont on tire des pierres de taille que l'on transporte par mer pour construire les murs et les tours des édifices, en France, en Angleterre et chez les autres nations étrangères, Caen est renommé pour ses bourses tissées de fils de soie d'argent et d'or ; il y en a de carrées et de rondes, les unes sont à l'usage des messieurs, les autres à celui des dames ; elles sont diverses dans leurs formes et dans le nombre de leurs faces, toutes sont fort recherchées à cause de leur extrême élégance. Quoique nombre d'habitants de Caen aient excellé dans ce genre remarquable de broderie, je ne citerai qu'un nom, celui de Le Bouteiller qui se distingua particulièrement dans cette industrie. »

---

(1) Eloge 56me.
(2) Eloge 29me.

L'éloge est complet tel que nous le citons.

Nous avons dit que certains personnages loués par Cahaignes avaient été choisis sans raisons suffisantes, ne peut-on pas le penser de son chirurgien dont il dit : « Il n'était que de quatrième ordre ? »

La note dominante des Eloges est l'insuffisance; nombre d'Eloges sont injustifiés, sont incomplètement rédigés, manquent de mesure dans un sens ou dans l'autre, paraissent, en un mot, écrits au courant de la plume. Cette critique s'étend même, chose étonnante, jusqu'à l'Eloge que Cahaignes a dédié à son maître vénéré, J. Le Paulmier. Nous avons cité des passages d'une belle inspiration, quand Cahaignes parlait de son maître, on ne trouverait rien de semblable dans l'éloge qu'il lui a consacré. Ce reproche, Cahaignes pouvait d'autant plus facilement l'éviter que rien ne l'obligeait à produire son œuvre à un moment plutôt qu'à un autre, et qu'ayant écrit certaines de ses notices ainsi qu'on les désirerait toutes, on ne saurait s'expliquer la différence que par la hâte apportée à la rédaction d'une œuvre qu'il était impatient plus que de raison de mettre au jour.

Nous avons formulé ces réserves sur le livre des Eloges avec d'autant plus de liberté que nous ne faisons, croyons-nous, aucun tort à Jacques de Cahaignes ; car, si jusqu'alors, la renommée dont il jouit lui vient presque exclusivement de cet ouvrage, l'étude que nous avons faite de ses autres écrits, restés dans l'ombre jusqu'à ce jour, établit, si nous ne nous trompons, bien mieux que les Eloges, que le célèbre médecin non seulement possédait une science sûre et étendue, mais qu'il était encore homme de goût et écrivain habile.

Si maintenant nous jugeons les Eloges en lecteurs vivant plusieurs siècles après leur publication nous n'aurons qu'à nous féliciter de posséder un tel livre, les défauts sont devenus des qualités. Cahaignes avait rêvé que cette publication aurait une suite, nous regretterons vivement qu'il n'en ait pas été ainsi.

M. le vicomte de Blangy a publié en 1880 une traduction française des Eloges. Nous avons presque toujours emprunté son texte quand nous avons eu à citer des passages des Eloges et nous tenons à déclarer que c'est à lui qu'il faut reporter tout l'honneur de la traduction.

Dans cette publication en français des Eloges des citoyens de Caen, chacun des personnages cités est devenu l'objet d'une étude savante dans des notes d'une profonde érudition. Ainsi traduits et commentés pour nous, les Eloges méritent bien le nom de Livre d'or de la ville de Caen ; nous y trouvons presque tous les personnages d'alors, et nous recueillons en outre du texte primitif certains détails que Cahaignes avait peut-être omis volontairement parce qu'il les jugeait trop connus, détails qui maintenant sont devenus indispensables pour l'intérêt de l'œuvre. C'est dire que M. de Blangy a trop complètement parfait son œuvre pour que nous tentions de rien y ajouter. Nous ne saurions même donner un meilleur résumé des Eloges que celui que M. de Blangy a placé dans la notice qui précède sa traduction ; nous la lui emprunterons (1) :

« Ce livre d'Eloges de Jacques de Cahaignes écrit en latin comme tout livre de ce temps, émanant d'une plume docte est d'autant plus précieux et offre d'autant plus d'intérêt qu'il nous a conservé non seulement le nom, mais encore le caractère et, pour ainsi dire, la physionomie des différents personnages qui ont joué un rôle même modeste dans notre cité pendant la seconde moitié du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. D'après l'énumération qui y est faite des différents fonctionnaires, l'on voit que, à cette époque, les villes telles que Caen jouissaient d'une puissante organisation judiciaire, militaire et administrative. Le consciencieux biographe passe en revue presque tous les conseillers au présidial. Depuis la création de cette juridiction, il nous retrace la vie et les qualités judiciaires des Villy, des Turgot, des Morin d'Escajeul, des Malherbe. Il n'a garde de passer sous silence les procureurs du roi et même les simples avocats.

---

(1) Le livre de M. de Blangy a pour titre : *Eloges des citoyens de la ville de Caen, première centurie par Jacques de Cahaignes professeur du roy en médecine en l'Université de Caen. Traduction d'un curieux.* Caen La Blanc Hardel rue Froide.

Une préface du traducteur p. VI est signée. Un Curieux - Juvigny 3 fév. 1878. Une notice sur Jacques de Cahaignes est signée page 25, vicomte de B. La reproduction du portrait de Cahaignes est signée Aug. de Blangy.

Il en résulte que ce livre est cité de différentes façons par les auteurs qui en ont parlé et qu'une certaine confusion pourrait s'établir de ce fait pour les lecteurs non prévenus.

« Puis, passant à une juridiction d'un autre ordre, il nous fait l'éloge des trois d'Auberville, ces grands baillis si en estime parmi leurs concitoyens. Après nous avoir dit de quelle faveur ils jouissaient auprès du roi, nous avoir peint leurs qualités éminentes et nous avoir vanté leurs connaissances dans les lettres, il nous esquisse la vie des lieutenants-généraux qu'il a particulièrement connus : Olivier de Brunville, Charles de Bourgueville sieur de Bras, Nicolas et Guillaume Vauquelin.

« Puis viennent les trésoriers de France et leurs présidents : Morin d'Escajeul et Jacques de Cauvigny, les Novince . . .(1).

« Dans cette galerie de portraits de ses contemporains où perce parfois une pointe d'ironie et où il professe une philosophie pratique et pleine de bonhomie, de Cahaignes fait défiler tour à tour guerriers, médecins, savants, littérateurs, religieux, artisans, nobles et bourgeois de sa ville natale. L'art même n'y est pas oublié : la peinture, la musique et l'architecture ont leurs représentants dans cette suite biographique, et tout en nous racontant la vie de ses concitoyens sous cette forme élogieuse, il trouve moyen de nous initier aux principaux événements de sa propre existence : il nous nomme ses parents, ses élèves, et en général toutes les personnes avec lesquelles il avait été en rapport d'amitié. »

Le livre des Eloges fut assez mal accueilli par le public Caennais. La distinction que nous avons posée entre le point de vue d'alors et celui d'aujourd'hui nous fait comprendre en partie pourquoi les contemporains furent sévères. M. de Blangy pense avec raison que certaines familles de noblesse récente virent avec déplaisir leur origine consignée dans le livre de Cahaignes. Peut-être aussi doit-on croire que le genre lui-même devait avoir fatalement pour conséquence ce résultat déplorable. Comment, en effet, louer les gens sincèrement sans être accusé par eux d'être inférieur à la tâche entreprise et par les autres d'avoir dépassé la mesure convenable ? Or, nous devons le

(1) Nous devons faire observer que, contrairement à ce que l'on pourrait conclure de la lecture de ce passage, aucun ordre n'est établi dans la suite des Eloges. Ces différents groupes de citoyens ne sont pas successivement cités. C'est M. de Blangy qui remarque qu'une classification logique serait possible et, par modestie, il laisserait supposer que Cahaignes n'a pas manqué de le faire. Il n'en est rien.

dire, Cahaignes a manifestement écrit ce qu'il pensait dans ses Eloges ; c'est la plus grande qualité de son œuvre, c'est aussi très vraisemblablement ce qui fit qu'elle fut mal accueillie.

Il en avait fait hommage à tout ce que Caen comptait de personnalités marquantes, juges, gens du roi, échevins (1). Bien que répandus avec prodigalité les exemplaires des Eloges devinrent bientôt fort rares (2). Un exemplaire ayant jadis appartenu à F. Pluquet contient cette note : « Livre du sieur de Cahaignes qu'il faut conserver précieusement pour la connaissance de plusieurs familles de la ville de Caen, parceque les exemplaires ont été presque tous supprimés par les familles qui ne veulent pas que l'on connaisse leur extraction. Il ne le faut prêter à personne. »

Ce pauvre Cahaignes avait dit avec simplicité que c'était une première centaine d'Eloges : « J'ai dû passer sous silence ceux que je ne connais que de vue et sur lesquels je n'avais aucun renseignement certain. Ils seront l'objet d'une seconde centurie pourvu qu'on me procure les documents nécessaires. »

Si ce vœu s'était réalisé et si, après Cahaignes, quelqu'autre avait continué de temps en temps une telle publication, la ville de Caen posséderait aujourd'hui une série de biographies de ses enfants dont on ne connaît pas d'exemple.

Résumons ce que nous avons dit de cette œuvre. Conçue soudainement, exécutée rapidement, elle manque un peu de mesure, elle est fort inégale, mais à côté des faiblesses on retrouve les qualités de l'auteur, la franchise, l'honnêteté, et la candeur dans le sens que nous avons défini précédemment. On peut dire que le personnage le mieux loué dans tout le livre, c'est Cahaignes lui-même, non pas qu'il ait parlé de lui, mais, parcequ'en jugeant les autres, il orne leurs biographies de considérations philosophiques et de préceptes de morale d'où ressort peu à peu sa personnalité propre qui nous apparaît noble, digne et généreuse. Quand on ferme le volume, on dit sans hésitation : l'auteur était un beau caractère.

(1) Registre de la Ville n° 42, p. 276.

(2) Les exemplaires de la traduction de M. de Blangy sont également peu communs. Les Eloges, *traînent-ils cela de vice avec soi*, comme disait le président de la Barre à propos du Cidre ?

La bibliothèque municipale de Rouen possède un exemplaire d'un ouvrage publiée à Caen, en 1610, sous le format petit in-4°, par Jacques le Bas ; ce sont les *Mimes de Publius Syrus tournés en distiques.*

Publii Syri/mimi in disticha/conversi/Cadomi/ex typographia Jacobi Bassi/Typographi Regii/1610.

On sait que des œuvres du mimographe Publius Syrus il ne nous reste que de courtes sentences toutes formulées en des vers iambiques et remarquables à la fois par la solidité du style et la précision de la pensée.

La courte dédicace qui précède cette conversion des iambes de Syrus en distiques latins, et qui est adressée à Alexandre Faucon de Ris, premier président du Parlement du Normandie, est signée des initiales I. C. Une note manuscrite qu'on lit en regard du titre dans l'exemplaire dont nous parlons, dit que l'auteur est Jacques Cahaignes, de Caen.

Le nom de la ville où l'ouvrage fut imprimé, celui de Le Bas, imprimeur ordinaire des ouvrages de Cahaignes, celui de Faucon de Ris, auquel le livre est dédié, et avec qui Cahaignes correspondait (1). Enfin, les initiales I. C. donnent une grande vraisemblance à cette ingénieuse identification. Nous savons du reste que Jacques de Cahaignes sacrifiait à la muse latine, et nous ne serions nullement étonné qu'il ait trouvé dans ce travail, appliqué à de sages maximes, un plaisir pour sa vieillesse et une consolation à la déception que lui avait causée, l'année précédente, la publication des Eloges.

Il est regrettable que sa dédicace ne nous apporte, à cet égard, aucun éclaircissement. Il se borne à se déclarer l'obligé d'Alexandre Faucon de Ris, et à placer sous son pâtronage un livre qu'il juge digne, par son sujet, d'attirer l'attention des personnages appliqués, comme le magistrat auquel il s'adresse, à des choses sérieuses et graves. Ce patronage que ne justifie pas, ajoute-t-il modestement, l'imperfection des vers, augmentera la confiance de l'auteur, il l'excitera à entreprendre des œuvres plus importantes. Formules

(1) Manuscrit, p. 222.

générales qui, nous l'avouons, pourraient convenir aussi bien à tout autre qu'à Jacques de Cahaignes.

Nous n'hésitons pas, cependant, par les raisons indiquées plus haut à lui attribuer cet ouvrage que n'ont connu aucun des érudits qui se sont occupés de lui.

Ce travail est d'ailleurs remarquable. Les distiques qui sont comme la traduction des Iambes de Publius Syrus, sont l'œuvre d'un homme qui manie avec facilité la langue latine, et d'un habile versificateur. Il est facile d'en fournir la preuve par quelques citations tirées des vingt-trois chapitres dans lesquels l'auteur a rangé les sentences du poète latin, suivant les rapports qu'elles présentent entre elles.

C'est ainsi que dans le premier chapitre qui porte pour titre : *prudentia et sagacitas in rebus agendis*
le vers :

Bonum est fugienda aspicere alieno in malo

est rendu par le distique suivant :

Quæ fugienda forent, si te fortuna docebit
Alterius, lucri protinus instar habe.

et un peu plus loin le vers :

Diu apparandum est bellum, ut vincas celerius

est ainsi transformé :

Ut tibi læta ferat celeres victoria palmas,
Tempore sunt longo bella paranda tibi.

citons encore cette maxime sur l'avare :

Tam deest avaro quod habet, quam quod non habet

heureusement exprimée de la façon suivante :

Seu quibus ipse caret, seu quarum est copia, rerum
Cunctarum pariter vivit avarus inops.

et cette grande vérité sur les amis qui rappelle le fameux *donec eris felix*...

Amicos res optimæ parant, adversæ probant

qui revêt cette nouvelle forme :

Innumeros ridens fortuna parabit amicos,
Sed probat illorum sors inimica fidem.

enfin, terminons par cette méchanceté à l'adresse des femmes :

Feminæ naturam regere desperare est omnium

ainsi traduite :

> Jam desperarunt cuncti muliebre domare
> Ingenium : nulla se ratione regit.

Si cette boutade anodine pouvait être prise comme une attaque sérieuse contre cette moitié de l'humanité que Musset appelle « sexe absurde et charmant », notre docteur trouverait de nos jours des confrères en jupon qui pourraient mieux que nous relever le cartel.

Dr PANEL.

Sotteville-lès-Rouen. — Imp. E. LECOURT, rue Pierre-Corneille, 48.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE JACQUES DE CAHAIGNES

1° MANUSCRITS

I. — *Matrologe de la Faculté de Médecine de Caen*. Cahaignes fut 17 fois doyen ; il inscrivait avec soin tous les actes touchant à la Faculté. Ce manuscrit est presque entièrement écrit de sa main pendant cette période.

Bibl. de Caen.

II. — *Manuscrit de Cahaignes*. Véritable livre de raison où l'auteur écrivait tous ses actes et recopiait un certain nombre de ses travaux. — 269 pages.

Bibl. de Caen, fonds Mancel.

2° OUVRAGES IMPRIMÉS

1580. — Brief discours de la préservation et curation de la peste, par Julien le Paulmier, docteur en médecine. — Caen, P. Le Chandelier, 1580. Petit in-8°, 29 pages.

Bibl. Nationale, Te 30-70.

1583. — Jac. Cahagnesii Cadomensis regii medicinæ professoris de Academiarum institutione et liberalium artium utilitate Oratio habita Cadomi initio suæ professionis die 18 octobris 1583. Cadomi apud Jacobum le Bas, 1583. In-4°, 31 pages.

Bibl. Nationale, Te 6-731.
Bibl. de Caen.

Ed. Frère cite une édition de 1584 ; nous ne l'avons pas trouvée.

1586. — Jac. Cahagnesii, medicinæ professoris regii de morte Joannis Ruxelii oratio funebris habita Cadomi die VII octobris 1586. Cadomi apud Jacobum le Bas 1586, in-4°.

Bibl. de Caen.
Bibl. de Rouen, U 1592.

1588. — Discours de l'entrée de Monseigneur le duc d'Espernon en la ville de Caen, le samedi 14 mai 1588, par Jacques de Cahaignes, professeur du Roy en médecine à l'Université de Caen. — A Caen, chez Jacques le Bas, 1588, petit in-8° de 27 p.

Bibl. de Caen (exemplaire probablement unique).

1589. — Traité du vin et du sidre, par Julien de Paulmier, docteur en la Faculté de médecine à Paris.— A Caen, chez Pierre le Chandelier, 1589, pet. in-8°.

2me édition en 1607 ; la feuille de titre seule est différente ; le texte contient les mêmes fautes typographiques.

1re édition : Bibl. de Caen. — Bibl. Nationale, S. 14775.
2e édition : Bibl. de Rouen, I. 2477.

1589 ? — Bref discours de la curation de la vérole.

Titre donné par Cahaignes d'un ouvrage de lui, dont on ne connaît aucun exemplaire.

1592. — Jacobi Cahagnesii Cadomensis medicinæ professoris regii. De popularis dysenteriæ natura, causis et curatione prælectio. Cadomi ex typographia Jacobi Bassi, typographi regii, pet. in-8° de 31 pages.

Bibl. de Rouen, I. 2604

1597. — Jacobi Cahagnesii Cadomensis, medicinæ professoris regii de morte Nicolaï Michælis Oratio funebris, habita Cadomi die 7 octobris anni 1597. Cadomi apud viduam Jacobi Bassi, typographi regii, 1597, in-4° de 23 pages.

Bibl. de Caen.

1609. — Jacobi Cahagnesii, medicinæ professoris regii Oratio de Unitate habita ad cives Cadomenses, in scholis publicis Academiæ, 5 non. maii anno 1609. Cadomi ex typographia Jacobi Bassi, typographi regii, 1609.

Bibl. de Caen.
Bibl. Nationale, Te 6. — 732.

1609. — Elogiorum civium Cadomensium centuria prima, authore Jacobo Cahagnesio Cadomensi medicinæ professore regio. Cadomi. Ex typographia Jacobi Bassi typographi regii 1609, pet. in-4° de XII et 152 pages.

Bibl. de Caen, Rouen, Paris, etc.

1612. — Jacobi Cahagnesii, professoris regii de aqua fontis Hebecrevonii Prælectio habita in scholis Academiæ Cadomensis die Jovis 11 octob., anni 1612. Ex typographia Jacobi Bassi, typographi regii, pet. in-12 de 22 pages.

Bibl. Nationale, Te 163-893.

1614. — Censori prælectionis meæ de aqua medicata fontis Hebecrevonii, nomen Francisci Chicotii ementito Jacobus Cahagnesius 1614.

Bibl. Nationale, Te 163-894.

A consulter : Des Demaynes : Repartie en faveur du livre de M. de Cahaignes (etc.) Bibl. Nationale, Te 163-895.

La Fontaine de Jouvence, par Nicolas Hubin, sieur de Bobie, Paris, 1617. Bibl. Nationale, Te 163-896.

1616. — Brevis facilisque methodus curandorum febrium, authore Jacobo Cahagnesio Cadomensi, medicinæ regio professore. Cadomi apud Petrum Poisson, in frigido vico 1616; in-8° de 153 pages.

Bibl. Nationale, Te 46-8.

1617. — Sex orationes Jacobi Cahagnesii, ex pio ejusdem in Academiam Cadomensem legato fundatæ. Cadomi apud Petrum Poisson, 1617.

Bibl. Mazarine, A. 15344, 8e p.
Bibl. de Caen.

1618. — Brevis facilisque methodus curandorum capitis affectuum, authore Jacobo Cahagnesio Cadomensi medicinæ regio professore. Cadomi apud Petrum Poisson, in frigido vico 1618, in-8° de 338 pages.

Bibl. Nationale, Te 63-2.

1610. — Publii Syri | mimi in disticha | conversi | Cadomi | Ex typographia Jacobi Bassi | typographi regii, 1610.

Petit in-4° de 42 pages, plus 2 pages de titre et 2 pages de dédicace à Alexandre Faucon de Ris. Cette dédicace est signée I. C.

La date, l'imprimeur, les initiales I. C., les relations de Cahaignes avec Faucon de Ris justifient l'attribution de cette plaquette à J. de Cahaignes. Bibl. de Rouen, O. 2070 a.

3° OUVRAGES DE J. DE CAHAIGNES

IMPRIMÉS AU XIXe SIÈCLE

Harangue prononcée par Cahaignes, au nom de l'Université de Caen, à M. de Rosny, à la suite de : Discours de l'entrée faite par très haut et très puissant prince Henri IIII, roi de France et de Navarre, au mois de septembre 1603.

Editée par Trébutien, en 1842. Caen — Mancel.

Eloge des citoyens de la ville de Caen. 1re centurie, par Jacques de Cahaignes (etc.). Traduction d'un curieux (M. le vicomte de Blangy) : Caen, Leblanc-Hardel, rue Froide, 1880.

Traité du Vin et du Sidre, traduit en français par Jacques de Cahaignes, réimprimé avec introduction par Emile Travers. Collection des Bibliophiles normands, 1896.

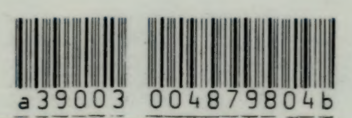
L'Avaricieux, comédie traduite librement de l'Aulularia de Plaute par Jacques de Cahaignes, publié avec introduction par Armand Gasté. Collection de la Société rouennaise de Bibliophiles, 1899.

Entrée du duc de Joyeuse à Caen, le 5 avril 1583, publiée avec introduction par T. Genty. — Collection de la Société des Bibliophiles normands, 1900.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due



CE R 0507
A2P3 1902
C00 PAUL, GUSTAV VIE ET LES
ACC# 1412886

Les Reliures Caron & L
TEL.: (819) 686-2059 113 RU
(MTL) 861-7768 COMTÉ


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 12 06 03 09 09 3